Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

7, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09

QUARANTE-SIXIÈME ANNÉE – Nº 13844 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine MERCREDI 2 AOUT 1989

Le chantage des extrémistes chiites à l'encontre de Jérusalem et de Washington

Deux autres otages sont menacés de mort au Liban après l'assassinat de William Higgins

Après la pendaison du lieutenant-colonel Higgins, le sinistre compte à rebours engagé dimanche par ses ravisseurs pour obtenir la libération du cheikh Abdel Karim Obeid se poursuit. L'Organisation de la justice révolutionnaire (OJR) a en effet menacé, lundi 31 juillet, d'« exécuter » un autre otage américain, M. Joseph James Ciccipio, si le cheikh Obeid n'est pas libéré mardi, avant 17 heures. Une menace analogue a été proférée par des interlocuteurs anonymes à l'encontre de l'otage britannique Terry Waite.

Aux Etats-Unis, le président Bush, qui a exprimé toute l'« *horreur* » que lui inspirait l'assassinat de William Higgins, a écourté un voyage à Chicago pour rentrer à Washington, où il a présidé lundi une réunion d'urgence du Conseil national de sécurité avant de s'entretenir avec les principaux leaders du Congrès. Aucune décision n'a été rendue publique à l'issue de ces entretiens, mais notre envoyée spéciale croit savoir que le président américain, devant choisir entre une vengeance immédiate et une stratégie à long terme contre le terrorisme, semble pencher vers la seconde solution. Le président Bush devra également faire face au malaise qui semble s'être installé entre Washington et Jérusalem.

En Israël, ainsi que nous le signale notre correspondant, l'euphorie qui s'était emparée du monde politique et de la presse depuis l'enlèvement du cheikh Obeid a cédé la place à l'inquiétude. Les événements n'ont pas pris la tournure prévue et l'opération israélienne est ouvertement critiquée à Jérusalem. On parle de graves erreurs d'appréciation, et les dirigeants s'efforcent de trouver une formule pour éviter d'être mis au banc des accusés par la communauté internationale, et en particulier aux Etats-Unis. Le premier ministre israélien, M. Itzhak Shamir, a déclaré, mardi, que des contacts destinés à parvenir à un vaste échange de prisonniers entre Israël et les organisations chiites au Liban « *se poursuivent* ».

La proposition d'échange « *est toujours actuelle* », a précisé M. Shamir, qui rompait pour la première fois son silence sur l'affaire.

(Lire nos informations pages 3 et 4.)

Les apprentis sorciers

Israël a perdu son pari. Ceux qui, à Jérusalem, escomptaient que l'enlèvement du cheikh Obeid provoquerait un processus d'échanges permettant la libération « de tous les otages au Liban », selon M. Itzhak Rabin, ministre de la défense, en sont pour leurs redoutables frais. Pour qui connaît le fanatisme du Hezbollah et son mépris de la vie humaine, le pari était pour le moins risqué. C'est ce que paraissait avoir compris le président Bush, qui, dès le vendredi 28 juillet, avait critiqué l'opération israélienne, laissant entendre qu'il redoutait les pires conséquences pour les otages.

A Washington, le département d'Etat avait aussitôt souligné que les Etats-Unis n'avaient pas été consultés et n'étaient pas impliqués dans le rapt. Lundi, le sénateur Robert Dole, chef de file des républicains au Sénat, a eu des propos sévères à l'égard d'Israël, déclarant notamment : « Je souhaiterais que les Israéliens y regardent à deux fois avant de commettre certaines actes dont ils savent à l'avance qu'ils mettront en danger la vie de citoyens américains. » Et le sénateur d'ajouter que les Etats-Unis « ne peuvent continuellement présenter des excuses pour ce que fait Israël (...). Peut-être qu'un peu plus de responsabilité de la part des Israéliens serait bienvenu. »

C'est donc malgré eux que les Américains sont plongés dans cette dramatique affaire, et le président Bush est confronté à sa première crise grave depuis son arrivée au pouvoir. Le chef de la Maison Blanche est placé devant un dilemme. Il semble, d'une part, souhaiter agir avec prudence afin de ne pas compromettre davantage le sort des otages au Liban – dont huit Américains. Mais, d'autre part, il n'ignore pas que si d'autres ressortissants américains devaient subir le même sort que William Higgins, il pourrait être soumis à la pression d'une opinion publique révoltée par l'insupportable spectacle de cadavres se balançant au bout d'une corde.

Si M. Bush opte pour des représailles, comment les mettra-t-il en application, et contre qui ? A défaut de pouvoir s'en prendre à d'insaisissables ravisseurs, sera-t-il contraint de passer à l'action contre « ceux qui ont une influence sur les terroristes » – c'est-à-dire l'Iran, voire encore la Syrie ? Une décision difficile à prendre au moment où, après la mort de Khomeiny, accède au pouvoir à Téhéran un nouveau régime apparemment disposé à normaliser quelque peu ses relations avec l'Occident.

Le nouveau président de l'Iran, M. Rafsandjani, n'avait-il pas donné déjà des gages de sa bonne volonté en proclamant qu'il n'avait pas l'intention d'exporter la révolution et en paraissant prendre ses distances avec le Hezbollah, précédemment très lié avec les autorités iraniennes ? A ce sujet, l'exécution du lieutenant-colonel Higgins ne constitue-t-elle pas une tentative de torpiller un rapprochement de l'Iran avec l'Ouest qui aurait pu, en fin de compte, aboutir à la libération pacifique des otages ?

Quoi qu'il en soit, les dirigeants israéliens paraissent dans un grand embarras pour avoir joué les apprentis sorciers et pris le risque de donner le signal d'un nouveau cycle de violences.

Accord à la conférence de Paris sur le Cambodge
Le compromis porte sur les travaux des commissions d'experts
PAGE 22

L'épuration à Cuba
Nouvelle vague d'arrestations
PAGE 22

Les incendies de forêt
Deux morts en Corse
PAGE 8

La croissance en RFA
Persistante et vigoureuse, selon l'OCDE
PAGE 17

Une commande importante pour Saint-Nazaire
Un nouveau paquebot géant va être construit par les chantiers navals
PAGE 22

1939-1940, l'année terrible
XII. – Soldats de l'an 40
PAGE 2

Le Monde
SCIENCES ET MÉDECINE

- LEP : les particules entrent dans la danse
- Une barrière de béton pour protéger Ekofisk
- Dix ans pour éliminer trois maladies infantiles.

PAGES 15 et 16

Le sommaire complet se trouve page 22

Réforme des DEUG, des licences et des maîtrises

Alors que les universités se préparent à recevoir tant bien que mal à la rentrée le plus fort contingent de bacheliers jamais enregistré, le ministre de l'éducation a décidé de s'engager dans une réforme de l'ensemble des diplômes universitaires de premier cycle (DEUG) et de deuxième cycle (licence, maîtrise).

Le problème le plus urgent et le plus délicat concerne le premier cycle universitaire, surpeuplé, qui conduit actuellement deux étudiants sur trois à l'échec. Refusant tout à la fois la sélection à l'entrée de l'université, contenue dans le projet Devaquet en 1986, et les DEUG à deux vitesses, suggérés par Laurent Schwartz, ancien président du Comité national d'évaluation, le ministère est placé devant une alternative difficile : maintenir la notion de diplôme national, tout en diversifiant les formations.

L'hypothèse retenue envisage de regrouper les treize DEUG existant actuellement en trois grandes catégories, de les organiser en « modules capitalisables » – dont un au moins de préprofessionnalisation – en laissant aux universités une grande liberté pédagogique. Ce remodelage en profondeur des études de premier cycle s'accompagnerait d'une refonte des licences et maîtrises dans le deuxième cycle. La réflexion s'appuierait sur le même principe : réduction drastique du nombre des filières, dans un souci de simplification et de clarification. A partir d'un cursus de base, chaque université aurait une large autonomie pour définir les contenus et ajouter au diplôme national des « mentions libres ».

(Lire l'article de GÉRARD COURTOIS page 9.)

Le rapport de la COB sur la Société générale communiqué à la justice

Vrais et faux délits d'initiés

La Commission des opérations de Bourse a « communiqué » lundi 31 juillet au procureur de la République son rapport d'enquête concernant le raid sur la Société générale effectué par M. Pébereau, président de Marceau Investissement. Cette enquête avait pour objet de déceler d'éventuelles opérations de délits d'initiés ou de manipulations de cours entre le 1er juin et le 31 décembre 1988, période durant laquelle M. Pébereau avait acquis 10 % du capital de cette banque privatisée. Deux catégories d'opérations fondées sur des informations privilégiées ont particulièrement retenu l'attention de la COB.

Les enquêteurs ont donc décortiqué l'ensemble des transactions réalisées en France sur les actions Société générale depuis le 1er juin 1988. C'est à cette époque en effet que MM. Georges Pébereau, président de Marceau Investissement, Robert Lion, directeur général de la Caisse des dépôts, et Alain Boublil, alors directeur de cabinet de M. Pierre Bérégovoy, ministre des finances, ont commencé à organiser le raid sur le capital de la Société générale.

Dans cette perspective, ils réunissaient plusieurs industriels, MM. Gustave Leven, président de Source Perrier, François Dalle, président d'honneur de L'Oréal, et Jean-Louis Descours, président des Chaussures André. Avec ces « golden papies » et quelques financiers, dont la Caisse des dépôts, M. Pébereau partait à l'assaut de cette banque privatisée par le gouvernement Chirac, non sans avoir approché d'autres investisseurs potentiels.

M. Christian Pellerin, président du groupe immobilier SARI-SEERI, accepta dans un premier temps de participer à titre personnel à cette opération de « rééquilibrage » du capital de la Générale. Il s'arrêtera en cours de route.

De son côté, M. Jean-Charles Naouri, ancien directeur de cabinet de M. Bérégovoy et, depuis, associé gérant chez David de Rothschild, et à ce titre président du directoire de la société d'investissements Euris, était également contacté. Il refusera d'emblée de participer aux hostilités.

DOMINIQUE GALLOIS.

(Lire la suite page 19.)

Bilan du quarante-troisième Festival

Le pouvoir d'Avignon

Le directeur du Festival d'Avignon, Alain Crombecque, a donné lundi 31 juillet sa traditionnelle conférence de presse, pour dresser le bilan de ce 43e Festival et annoncer les grandes lignes du programme de l'année prochaine. Il a surtout répondu au maire d'Avignon, Guy Ravier, qui déplorait la dérive « parisianiste » du Festival et demandait une modification de l'équipe artistique.

A la conférence de presse où Alain Crombecque, directeur du Festival d'Avignon, devait dresser son bilan, on attendait d'abord qu'il apporte quelques précisions sur le différend entre la municipalité et lui, ou plutôt son équipe. Un différend qui dépasse la rumeur, puisque Guy Ravier, le maire (PS), n'a pas démenti un article paru dans *Vaucluse matin*, le 24 juillet, selon lequel son premier adjoint aux affaires culturelles, Me Henri Coupon, et lui-même déploraient les dérives « parisianistes » du Festival et demandaient une modification de l'équipe artistique. Guy Ravier a d'ailleurs repris ces arguments lors d'un entretien à Radio-France Vaucluse le 28 juillet. Au cours de cet entretien, il déclarait, après avoir affirmé et confirmé sa confiance envers Alain Crombecque : « *C'est vrai que nous avons quelque réticence sur le fonctionnement de l'équipe qui l'entoure (...). Nous souhaiterions que le Festival soit plus avignonnais. Je voudrais quand même rappeler la philosophie de Jean Vilar. Lorsque Jean Vilar a créé le Festival, c'était peut-être pour lutter contre une sorte d'hégémonie parisienne (...). Nous souhaitons que le Festival appartienne et reste aux Avignonnais, et nous avons constaté quelques dérapages en ce domaine...* »

Puisque M. Guy Ravier vient d'être élu, on peut mettre cette insistance sur le compte d'une méconnaissance du Festival, de la façon dont il se fabrique, et du réseau de relations personnelles et professionnelles patiemment établies de longue date. On peut quand même s'étonner de son peu d'empressement à se montrer aux différentes manifestations, y compris au dîner offert le 22 juillet par lui-même en l'honneur de Jack Lang, ministre de la culture, dans les jardins du Festival.

Le point de départ de la colère municipale – des places auraient été refusées à Me Coupon – paraît également trop futile pour convaincre.

COLETTE GODARD.

(Lire la suite page 11.)

MAREK HALTER
Les fils d'Abraham
roman

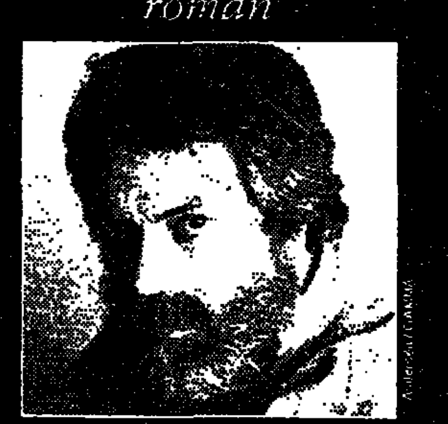

L'histoire des juifs en cette fin de siècle, un tour du monde de bruits et de fureur. Passionnant.
Monique Lefèvre / TÉLÉRAMA

ROBERT LAFFONT

M 0147 - 0802 0 - 4,50 F
3790147004500 08020

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 5 dr. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,95 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 11 kr. ; Espagne, 160 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 800 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 140 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA (NY), 1,50 $; USA (others), 2 $.

هكذا من الأصل

IL Y A 50 ANS, LA GUERRE

1939 • 1940

L'ANNEE TERRIBLE

On a beaucoup brocardé les soldats de 40 : une armée de fuyards, disait-on. On a aussi beaucoup critiqué leur matériel : les Allemands étaient mieux équipés, disait-on. La réalité est plus complexe : il y eut les actions d'éclat et, en dehors de l'aviation, Allemands et Franco-Britanniques disposaient d'un armement équivalent. La vraie question : la stratégie et l'organisation du haut commandement.

XII - Soldats de l'an 40

par
Jean-Pierre Azéma

« *QUOI que l'on pense des causes profondes du désastre, la cause directe, qui demande elle-même à être expliquée, fut l'incapacité du commandement.* » C'est le jugement lapidaire du capitaine de réserve Marc Bloch. Son essai *l'Etrange Défaite*, rédigé dès l'été 1940, ne sera publié qu'à la Libération, après son exécution par les nazis en juin 1944. Il nous servira de guide pour évoquer ces soldats de 1940 autrement que par les plaisanteries du genre : « *Neuf mois de belote, six semaines de course à pied, l'armée Ladoumègue.* » Il faut préciser que cet homme, qui écrit en acteur, en citoyen et en historien, ne montre aucun manichéisme et sait se remettre en cause. En rédigeant « *l'examen de conscience d'un Français* », il déclare : « *J'appartiens à une génération qui a mauvaise conscience de la dernière guerre ; c'est vrai, nous étions revenus bien fatigués* », alors, « *lâchement « nous avons laissé faire... » « Puissent nos cadets nous pardonner le sang qui est sur nos mains !* » Et ce sergent de la Grande Guerre – comme bien des anciens combattants – n'est pas non plus antimilitariste.

SA « *déposition d'un vaincu* » partait d'un constat : « *Nous venons de subir une incroyable défaite. A qui la faute ? Au régime parlementaire, à la troupe, aux Anglais, à la cinquième colonne, répondent nos généraux. A tout le monde, en somme, sauf à eux.* » En fait, Gamelin, le général en chef, pense avant tout à la troupe, reprenant à son compte une idée répandue dans les mess : « *On ne peut se battre qu'avec des hommes qui veulent se battre.* » Sous-entendu : sans ces foutus troufions, on aurait gagné la guerre. Les officiers supérieurs les plus « droitiers » ajoutent : ce sont les divisions de réserve qui ont lâché, gangrenées par le défaitisme révolutionnaire, remettant en cause l'autorité des chefs, manquant de cet « *esprit de sacrifice* » que Pétain opposera dans son message du 20 juin à l' « *esprit de jouissance* ».

Sans doute, des divisions, voire des corps entiers, se sont à ce point débandés que les fuyards ne s'arrêtèrent qu'à une-dizaine, voire à une cinquantaine de kilomètres de leurs postes de combat. Il est bien sûr hors de notre propos de décerner des prix de déshonneur. Disons seulement que si certaines unités se disloquèrent parce que l'ennemi leur paraissait bien supérieur, d'autres se volatilisèrent sans avoir même subi l'assaut, parce que couraient mille bruits, notamment la multiplication des Panzers. Parfois, des soldats s'opposèrent *manu militari* à ceux de leurs officiers qui entendaient se battre jusqu'au bout ; ailleurs, des hommes qui voulaient se rendre parce qu'ils avaient entendu parler d'armistice abattirent leur colonel. Mais, neuf fois sur dix, les troupes se défirent parce que les conditions du combat les surprenaient (le bombardement strident, des heures durant, des Stukas descendant en piqué) et qu'elles étaient à peu près livrées à elles-mêmes. Citons l'historien Guy Chapman, dont l'étude est un modèle d'objectivité : « *La 71e division ne fut pas prise à partie, mais il semble que son chef, le général Baudet, ait quelque peu perdu la tête... Il quitta son PC et s'installa en arrière [...]. Privées d'ordres, toutes prêtes à croire au désastre, ses troupes se débandèrent.* »

Il faut pourtant contester l'image globale d' « *armée Ladoumègue* », qui ne conviendrait, à la rigueur, qu'à la déroute des derniers jours. Sait-on assez que la campagne de France coûta 92 000 morts et plus de 200 000 blessés, ce qui, pour six semaines, représente une moyenne de morts supérieure à celle de la Grande Guerre !

L'imagerie populaire a préféré exalter ce qu'elle considérait comme de hauts faits d'armes, opposés à une prétendue veulerie ambiante : l'action, par exemple, des cadets de Saumur, défendant le drapeau de leur école sur la Loire, entre l'île de Gennes et Montsoreau ; s'il est tout à fait exact que les élèves aspirants de l'Ecole de cavalerie ont freiné de deux jours l'avance de la Wehrmacht, on oublie qu'ils avaient été renforcés par les élèves aspirants de Saint-Maixent et par des tirailleurs algériens, moins prestigieux que des cavaliers, et dont on ne parle jamais. Et un grand nombre de combats acharnés, menés – « *sans esprit de recul* », c'était l'expression consacrée – autour des « hérissons » installés derrière la Somme et l'Aisne, sont totalement tombés dans l'oubli ; certaines garnisons de la ligne Maginot refusèrent, elles, de se rendre, même après la signature de l'armistice. Et, à force de dire que la campagne de France fut une partie de plaisir pour la Wehrmacht, on oublie qu'elle lui coûta 27 000 tués et 18 000 disparus, soit près de la moitié des pertes françaises. Reste qu'il faut expliquer pourquoi on put tout à la fois baisser les bras et se défendre à mort dans des positions de plus en plus désespérées. L'une des explications possibles est donnée à Jean Moulin, alors préfet d'Eure-et-Loir, par un soldat battant en retraite : « *On nous fait crever à reculer, à reculer sans cesse. Nous nous sommes battus et nous étions capables de nous battre encore, nous aussi. Mais on nous épuise dans ces marches forcées, sans ordres, sans but et souvent sans chefs.* » Il faut bien en arriver à ce qui semblait à Marc Bloch la « *cause directe* » de l'« *étrange défaite* » : l'incapacité du haut commandement.

PIERRE JAHAN

Un permissionnaire, début 1940.

Il faut au préalable régler une question qui a fait couler beaucoup d'encre et sur laquelle les acteurs n'ont cessé d'ergoter, celle du matériel. Le régime de Vichy, et Pétain le premier, n'a cessé d'affirmer que, par la faute des politiques rognant perpétuellement sur les crédits, le matériel était insuffisant et périmé. C'est dans une large mesure inexact. Les deux armées avaient des armes légères : fusils, fusils-mitrailleurs, mitrailleuses de qualité sensiblement identique. Contrairement aux idées reçues, la Wehrmacht et les Franco-Britanniques disposaient d'un nombre identique de blindés : 32 700. Et le meilleur des engins – malgré sa tourelle monoplace, – le « char B », était français.

LES deux armées diffèrent avant tout sur deux points. Le barrage défensif de la ligne Siegfried n'égalait pas la ligne Maginot, opérationnelle depuis mars 1936 ; dans chacun des « forts principaux », bardés en surface de casemates et de tourelles, plongeant dans le sol vers des galeries dont la profondeur moyenne atteignait une cinquantaine de mètres, pouvaient s'encaserner jusqu'à 1 200 hommes. En revanche, les Allemands disposaient de deux fois plus d'avions de combat : 1 000 avions de chasse (dont d'excellents Messerschmitt 109 et 110) contre 700 ; et, surtout, 1 800 bombardiers (dont les Stukas) contre seulement 175. De même, l'artillerie française, de qualité honorable dans l'ensemble, péchait en matière de DCA, comme d'ailleurs dans la lutte antichars : un peu plus de 4 000 engins contre 11 000. S'il est toujours incommode d'établir des équivalences entre les points forts et les insuffisances des uns et des autres, la plupart des spécialistes s'accordent à dire que la différence entre les deux armées du point de vue matériel n'a pas joué un rôle déterminant. C'est la manière de mettre en œuvre cet arsenal qui va peser.

Plus que l'attaque au centre du dispositif français, c'est le gel de la moitié des divisions derrière la ligne Maginot et le prélèvement d'une partie des réserves pour la manœuvre « Breda » (en direction des Pays-Bas) qui ont été catastrophiques. La stratégie du haut commandement français semblait avoir deux décennies de retard ; Marc Bloch, retrouvant les accents de Renan commentant la défaite de 1870, parle d'une « *victoire intellectuelle* » des Allemands, reprochant à la grande majorité des officiers d'active une superbe que rien ne justifiait, leur propension à fonctionner comme une caste.

Les Français vont confondre défensive et immobilisme, tandis que leurs adversaires parient, eux, sur la vitesse et le moteur. Passe encore que, malgré la guerre d'Espagne, l'enjeu de l'aviation, capable de remplacer l'artillerie lourde, ait été mal perçu (de Gaulle lui-même ne le comprendra qu'avec la campagne de Pologne). Mais, alors que les Allemands concentraient les blindés en de véritables divisions de Panzers intégrant, en outre, de l'infanterie montée sur véhicules tout-terrain, de l'artillerie, des éléments du génie, les Français s'organisaient à l'inverse : plus de la moitié des chars disponibles étaient dispersés dans diverses unités d'infanterie et, comme le précisaient les instructions tactiques, « *l'affectation des chars à l'infanterie ne modifie en rien les procédés de combat de cette arme* ». Quant aux divisions cuirassées proprement dites, elles deviennent à grand peine opérationnelles au début de 1940, sans disposer pourtant ni de moyens radio ni de jerricans. Bon nombre d'officiers d'état-major ne croyaient guère en leur efficacité. En 1939 paraissait, avec une préface élogieuse de Pétain, le livre du général Chauvineau, *Une invasion est-elle encore possible ?* La réponse était non, car les chars sont impuissants à percer une défense solidement organisée ; et le brave général de préconiser la pose de 30 000 tonnes de barbelés et la construction supplémentaire de 6 000 abris bétonnés.

L'organisation du commandement surprend : le commandant en chef, Gamelin, siégeait au fort de Vincennes ; le général Georges, commandant le « front nord-est », était à 60 kilomètres de là, à La Ferté-sous-Jouarre ; entre eux, l'état-major de Gamelin campait, lui, à Montry, à 30 kilomètres de Vincennes : simple et commode ! Quant au général Vuillemin, patron de l'aviation, il était à Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, à 50 kilomètres à l'est de Paris. L'amiral Darlan, enfin, se trouvait à Maintenon, entre Paris et Chartres. Quand il fallut prendre et faire appliquer des mesures urgentes, l'insuffisance criante des transmissions aggrava le désastre. De Gaulle commente : « *Dans sa thébaïde de Vincennes, le général Gamelin me fit l'effet d'un savant, combinant en laboratoire les réactions de sa stratégie.* » Une « instruction personnelle et secrète », rédigée le 19 mai, débutait par cette attaque stupéfiante : « *Sans vouloir intervenir dans la conduite de la bataille en cours...* » ! Quant à son second, le général Georges, de santé chancelante, il sera frappé de véritables crises d'aboulie ; dans la nuit du 13 au 14 mai, Doumenc, chef d'état-major de Gamelin, le trouvant effondré dans un fauteuil, répétant que le front avait lâché, finit par lui dire : « *Allons, mon général, nous avons déjà connu ce genre de choses. Regardons plutôt sur la carte et voyons ce que nous pouvons faire.* » Weygand, successeur de Gamelin, commit lui aussi de lourdes erreurs d'appréciation : non seulement son arrivée fit retarder d'un jour la contre-attaque qui aurait dû être décisive, mais il fit décrocher trop tard (le 14 juin) les divisions de l'Est : les Panzers de Guderian avaient déjà atteint Chaumont, 400 000 hommes étaient pris dans une nasse.

L'échelon immédiatement inférieur ne fut pas, en général, plus brillant : le commandement ne sut pas exploiter, lors de la percée sur la Meuse, les failles apparues, pendant quelques heures, sur les flancs de Panzerdivisionen aventurées loin de leurs unités d'infanterie ; obsédé par la notion de « front continu », forgée pendant la Grande guerre, pour « colmater », il diluait les renforts au lieu de contre-attaquer en concentrant toutes les forces disponibles.

Sans doute les militaires furent-ils gênés par l'effondrement d'une bonne partie du corps social, par exemple par la pagaille des routes de l'exode. De même, la décision prise le 18 juin, par le gouvernement Pétain, sous la pression de députés, de sénateurs et de maires, de déclarer « ouvertes » les villes de plus de 20 000 âmes avantagea-t-elle la Wehrmacht. Reste que l'ensemble des cadres militaires furent totalement déboussolés par ce qu'on nomme fort justement la « guerre-éclair », qui table sur le mouvement et la vitesse, joue sur la surprise pour effectuer la percée, exploite immédiatement la situation, entretient l'insécurité dans les lignes et sur les arrières de l'ennemi.

LA fin de la campagne franchit les limites de l'imaginable. Un chef de corps rendit sa troupe par téléphone ; à Rennes, un caporal allemand fit prisonnier à lui seul l'état-major de la Xe armée. Dans la Xe région militaire, les ordres, à quelques heures de l'armistice, étaient « *de consigner la garnison dans les chambrées... et d'attendre l'arrivée des Allemands* » : on imagine les récits exaltants des soldats qui purent rentrer. Marc Bloch, qui avait entendu le général Blanchard, commandant la Ire armée, déclarer dès le 26 mai : « *Je vois très bien une double capitulation* », en arrivait à formuler cette accusation : « *Nos chefs ne se sont pas seulement laissé battre. Ils ont estimé très tôt naturel d'être battus ! En déposant avant l'heure les armes, ils ont assuré le succès d'une faction.* »

Les erreurs ou les responsabilités du haut commandement seront du moins soigneusement occultées par le nouveau pouvoir. Si de Gaulle les critique sèchement dès son premier appel, Pétain ne souffle mot d'une quelconque défaillance des « grands chefs » ; un certain nombre d'entre eux, à commencer par le général Huntziger, l'un des vaincus de Sedan, se retrouvent dans les allées du pouvoir, parlant toujours haut et fort, alors que les soldats de base sont considérés comme des moins que rien : on chipotera même sur leur qualité d'ancien combattant.

La Wehrmacht fit 1 800 000 prisonniers, pris souvent de façon collective, dans l'épuisement physique et moral. Le discours prononcé par Pétain le 17 juin (« *C'est le cœur serré que je vous dis qu'il faut cesser le combat* ») fut désastreux. Le haut commandement eut beau rectifier la formulation, la Wehrmacht sut utiliser cette erreur catastrophique : près de la moitié des Français capturés le furent entre la demande d'armistice et son entrée en vigueur. La plupart firent d'abord un séjour dans 300 Frontstalags improvisés : églises, usines, voire prés bordés de barbelés, battus par quelques mitrailleuses. Les premiers jours furent très durs, les prisonniers souffraient de la faim, voire de la soif. Les conditions de vie restèrent souvent difficiles : nourriture détestable, dysenterie, poux, humiliations quotidiennes, systématiques pour les captifs de couleur. On compte quelques dizaines de milliers d'évasions. Assommés par la défaite, beaucoup pensaient que, après l'armistice, le vainqueur – c'était jusqu'alors l'usage – les relâcherait. Pour rejoindre les stalags qui les attendaient outre-Rhin, certains furent contraints à des marches forcées épuisantes ; d'autres, entassés à 60 dans des wagons à bestiaux cadenassés de l'extérieur, voyagèrent dans des conditions éprouvantes. Sans doute Pétain allait-il afficher une grande compassion à leur égard. Mais en acceptant dans la convention d'armistice qu'ils demeurassent captifs « *jusqu'à la paix* », il en avait fait de véritables otages politiques.

REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

▶ Marc Bloch, *l'Etrange Défaite*, Paris, Editions Franc-Tireur, 1946, 194 p.

▶ L. Mysyrowicz, *Autopsie d'une défaite*, Lausanne, L'Age d'homme, 1973, 385 p.

▶ Yves Durand, *la Captivité, histoire des prisonniers de guerre français 1939-1945*, Paris, FNCPG-CATM, 1980, 540 p.

Demain :

Le gouvernement tiré à hue et à dia

Etranger

L'assassinat au Liban du lieutenant-colonel William Higgins

Le président des Etats-Unis, M. George Bush, qui se trouvait à Chicago lundi 31 juillet quand l'« exécution » du lieutenant-colonel Higgins a été annoncée, a immédiatement regagné Washington et convoqué une réunion du Conseil de sécurité. Son secrétaire d'Etat, M. James Baker, qui participait à Paris à la conférence internationale sur le Cambodge, a qualifié l'exécution de *« conduite indigne et non civilisée »*.

Le secrétaire général de l'ONU, M. Perez de Cuellar, également à Paris pour la Conférence sur le Cambodge, avait demandé lundi à deux émissaires iraniens d'user de leur influence pour éviter que la menace pesant sur l'otage américain ne soit mise à exécution. Après l'annonce de la pendaison, il a exprimé sa *« répulsion »*. *« J'aimerais appeler les preneurs d'otage à ne plus commettre de meurtres ; il en a été commis suffisamment »*, a-t-il notamment déclaré.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a, d'autre part, adopté lundi une résolution condamnant toute prise d'otage et appelant à la libération immédiate des personnes ainsi détenues.

« *Si elle est exacte, la nouvelle de l'assassinat du colonel Higgins ne peut qu'inspirer un sentiment d'horreur* », a déclaré le ministère français des affaires étrangères. Le président Mitterrand, pour sa part, a exprimé dans un message à M. Bush *« l'indignation et la sympathie du peuple français »* devant cet *« atroce assassinat »*.

Indignation également à Londres, où le nouveau secrétaire au Foreign office, M. John Major, qualifie d'*« impardonnable »* ce *« meurtre de sang-froid »*. La presse britannique, elle, met Israël en cause pour l'enlèvement de Cheikh Abdel Karim Obeid. Le ministère soviétique des affaires étrangères estime lui aussi que l'aggravation de la situation au Liban a été provoquée *« en particulier »* par cet enlèvement, tout en qualifiant la pendaison de Higgins d'*« inhumaine »*.

A Stockholm, le ministre des affaires étrangères, M. Sten Andersson, a déclaré que l'*« exécution »* de Higgins doit être condamnée, *« ainsi que l'enlèvement du leader des musulmans Cheikh Abdel Karim Obeid par les Israéliens »*. A Berne, le département des affaires étrangères a fait savoir à l'ambassadeur israélien que l'enlèvement de Cheikh Obeid *« ne pouvait qu'accroître la tension dans cette partie du monde »*. Le communiqué demande la libération d'Obeid et de tous les autres otages.

Le gouvernement syrien a, pour sa part, exprimé sa *« ferme condamnation du meurtre du colonel Higgins et de tout acte terroriste, et appelé la communauté internationale à faire assumer à Israël la responsabilité de ses actes terroristes, qu'il commet en s'en flattant devant le monde »* ; selon une source officielle citée par l'agence SANA ; *« le meurtre du colonel Higgins, qui n'est pas responsable de l'enlèvement par Israël de Cheikh Obeid, est un crime contraire aux valeurs humaines »*.

L'Organisation de la justice révolutionnaire menace d'« exécuter » un autre Américain

Beyrouth
de notre envoyée spéciale

Beyrouth sous les bombes a renoué lundi 31 juillet avec la sinistre affaire des otages, et les intégristes islamiques multiplient les surenchères pour faire libérer l'imam de Jibchit au Liban sud, le cheikh Abdel Karim Obeid, enlevé soixante-douze heures plus tôt par un commando héliporté israélien. Après la pendaison, apparemment authentifiée par une vidéocassette remise lundi par « les opprimés dans le monde », de William Richard Higgins, c'est l'Organisation de la justice révolutionnaire (OJR) qui a menacé d'*« exécuter »* un autre otage américain, M. Joseph James Ciccipio, qu'elle détient depuis le 12 septembre 1986, si Cheikh Obeid n'était pas libéré mardi avant 18 heures locales (17 heures à Paris). Un interlocuteur affirmant appartenir à l'« Organisation des opprimés dans le monde » a enfin, dans un appel téléphonique anonyme à Nicosie, à priori peu crédible, menacé de tuer à midi [mardi] M. Terry Waite, l'émissaire de l'Eglise anglicane disparu depuis le 20 janvier 1987, si Cheikh Obeid n'était pas libéré.

Quand a été pendu l'officier américain ? C'est une question à laquelle ne permet pas de répondre la vidéocassette déposée au journal libanais *An Nahar* lundi, deux heures après l'expiration de l'ultimatum lancé par ses ravisseurs.

Si on distingue nettement sur cette bande d'à peine quinze secondes le visage de l'officier américain, d'abord recouvert d'un bandeau, puis à nu, dont le corps ligoté aux mains et aux pieds, tournoie au bout d'une corde, rien ne permet de dire quand cette bande a été enregistrée. Les ravisseurs — et c'est une exception jusqu'à maintenant — se sont toutefois comportés exactement comme ils l'avaient annoncé la veille, en menaçant d'exécuter leur otage si Cheikh Obeid n'était pas libéré *« à 15 heures précises »*. Leur communiqué dactylographié en arabe, remis en même temps que la bande vidéo, témoigne en tous les cas de leur détermination et rappelle *« la nécessité de libérer immédiatement Cheikh Obeid et ses deux compagnons* (enlevés en même temps que lui), *sinon le pire est à venir. L'Amérique et Israël en assumeront l'entière responsabilité »*, poursuit le communiqué, qui ajoute : *« L'Amérique criminelle et l'ennemi sioniste n'ont pas pris au sérieux notre décision d'exécuter l'espion américain. Que cela serve d'exemple et de leçon. »*

Cinquante minutes après l'expiration de l'ultimatum, le ministre israélien de la défense, M. Itzhak Rabin, avait proposé d'échanger Cheikh Obeid et *« tous les prisonniers chiites détenus en Israël »* contre les otages occidentaux et les prisonniers israéliens au Liban.

Le 12 décembre 1988, l'« Organisation des opprimés dans le monde » avait déjà annoncé *« sa décision d'exécuter l'espion américain »*, qui avait été *« reconnu coupable d'espionnage au cours d'un procès devant le tribunal des opprimés »*. La dernière photo du lieutenant-colonel Higgins remise par ses ravisseurs remontait au 11 avril 1988, et de nombreux doutes demeuraient sur son sort réel. Lundi, peu avant l'expiration de l'ultimatum, le porte-parole de la FINUL, M. Timor Goksel, avait déclaré : *« Nous n'avons plus depuis longtemps d'informations prouvant qu'il est toujours en vie. »*

Le précédent de la mort de Michel Seurat

Le tragique épisode de la mort de Michel Seurat incite à se montrer d'autant plus prudent que ses ravisseurs du Jihad islamique avaient profité à l'époque d'une faute du gouvernement français pour annoncer son *« exécution »* alors qu'il était décédé quelques mois plus tôt. Contrairement, toutefois, aux doutes longtemps persistants sur le sort de Michel Seurat comme sur celui d'un autre fonctionnaire de l'ONU, Alec Colett, un Britannique dont les ravisseurs avaient aussi envoyé une cassette vidéo montrant sa pendaison mais dans laquelle il n'était pas reconnaissable, la cassette de la pendaison du lieutenant-colonel Higgins est parfaitement claire.

Quelques heures après sa diffusion, l'OJR, qui avait détenu les quatre membres de l'équipe d'Antenne 2 et qui détient toujours deux Américains, M. Eward Austin Tracy, enlevé le 21 octobre 1986 à Beyrouth-Ouest, et M. Joseph Ciccipio, soixante ans, comptable à l'Université américaine, a menacé d'*« exécuter »* ce dernier. Dans un long communiqué, manuscrit en arabe, parvenu lui aussi au journal *An Nahar* et authentifié par un cliché instantané en couleur de l'otage barbu, portant des lunettes et vêtu d'un pull-over (ce qui laisse à penser qu'il n'a pas été pris récemment), l'OJR annonce sa *« prompte détermination à appliquer la juste sentence de mort à l'encontre de l'espion américano-israélien Joseph Ciccipio si le cheikh militant n'est pas libéré à 18 heures mardi soir »*. *« C'est alors*, poursuit le communiqué, *qu'elle décidera de la date définitive de l'application de la sentence que les téléspectateurs du monde entier pourront voir clairement. »*

En faisant monter très vite et très fort les enchères, les intégristes islamiques, qui bénéficient d'un soutien dans certains milieux de Téhéran, engagent un véritable bras de fer avec l'Amérique et Israël au moment où ils retrouvent un certain poids à la faveur du conflit au Liban, et, par ailleurs, alors que le nouveau président de la République iranienne, M. Hachemi Rafsandjani, prend ses fonctions.

Depuis le début de la *« guerre de libération contre l'occupant syrien »* lancée par le général Aoun, Damas a laissé de nouveau une certaine marge au Hezbollah pro-iranien, dont il agite le possible retour en force sur la scène libanaise comme une menace contre tous ceux, en particulier les Arabes mais aussi l'Occident, qui mettent en cause la présence syrienne — au moins à Beyrouth.

Compte à rebours

Pour cela, la Syrie a non seulement parrainé, en commun avec Téhéran, la réconciliation des deux mouvements chiites antagonistes, Amal et le Hezbollah, mais elle a laissé ses alliés des *« partis nationaux »* lancer d'Iran un appel à la formation d'un front commun pour la lutte contre le régime du général Aoun. Tout en exprimant *« sa ferme condamnation du meurtre du colonel Higgins et de tout acte terroriste »*, le gouvernement syrien a appelé lundi soir *« la communauté internationale à faire assumer à Israël la responsabilité de ses actes terroristes »*. La carte de la présence du Hezbollah au Liban, que la Syrie a toujours contrôlée, pourrait donc retrouver de nouveau une certaine importance. Mais faut-il encore toutefois attendre l'attitude que prendra le nouveau président de la République iranienne, auquel la brusque accélération de l'affaire des otages occidentaux pourrait donner l'occasion de tenter d'ouvrir une négociation avec Washington.

A supposer, puisque le doute demeure, que le colonel Higgins ait été tué bien avant lundi, ce n'est que la suite de ce drame qui permettra de juger des intentions des uns et des autres, sans compter les éventuelles représailles qui pourraient être décidées tant à Washington qu'à Jérusalem, placé par ce meurtre dans une position délicate à l'égard de son grand allié américain.

En attendant, et alors qu'aucune autorité libanaise n'avait encore réagi mardi matin à l'annonce de la pendaison du colonel Higgins, huit otages américains et quatre Britanniques sont toujours détenus par des intégristes islamiques, et c'est à nouveau un compte à rebours macabre qui s'est déclenché dans la capitale libanaise.

FRANÇOISE CHIPAUX.

Quinze Occidentaux toujours détenus

Il reste quinze otages occidentaux au Liban :

● **Huit Américains :**

— Terry Anderson, quarante et un ans, directeur régional de l'agence de presse Associated Press, enlevé le 16 mars 1985 ;

— Thomas Sutherland, cinquante-sept ans, doyen de la faculté d'agronomie de l'AUB (Université américaine de Beyrouth), enlevé le 9 juin 1985 ;

— Frank Reed, cinquante-six ans, directeur de la Lebanese International School (LIS), enlevé le 9 septembre 1986 ;

— Joseph Cicippio, cinquante-huit ans, comptable à AUB, enlevé le 12 septembre 1986 ;

— Edward Austin Tracy, cinquante-huit ans, enlevé le 21 octobre 1986 ;

— Trois enseignants du BUC (Beirut University College), enlevés le 24 janvier 1987 : Jesse Turner, quarante-huit ans ; Alan Steen, quarante-sept ans et Robert Polhill, cinquante-sept ans.

● **Trois Britanniques :**

— Terry Waite, quarante-neuf ans, envoyé spécial de l'archevêque de Cantorbéry et principal médiateur dans l'affaire des otages étrangers, disparu le 20 janvier 1987 pendant une nouvelle mission au Liban entamée le 12 ;

— John Mac Carthy, trente-deux ans, caméraman, enlevé le 17 avril 1986 ;

— Jack Mann, soixante-quatorze ans, ancien pilote de ligne, enlevé à Beyrouth-Ouest (sous contrôle syrien), le 3 mai 1989.

● **Un Irlandais**, Brian Keenan, trente-six ans, enseignant, enlevé le 11 avril 1986.

● **Un Italien**, Alberto Molinari, soixante-huit ans, cadre commercial, enlevé le 11 septembre 1985.

● **Deux Allemands de l'Ouest**, membres d'une organisation caritative basée en RFA, ASME-Humanitas : Heinrich Struebig, quarante-huit ans, et Thomas Kemptner, vingt-huit ans, disparus le 16 mai 1989.

Par ailleurs, huit otages (une Française, Jacqueline Valente, ses deux enfants en captivité, et cinq Belges) sont entre les mains de l'organisation palestinienne Fath-Conseil révolutionnaire d'Abou Nidal. Ce groupe avait été enlevé le 8 novembre 1987, au large de Gaza, alors qu'il se trouvait à bord d'un bateau de plaisance, le *Silco*. Les deux fillettes de Mme Valente avaient été libérées le 29 décembre dernier. *(Lire nos informations ci-dessous.)*

Huit tués

L'« exécution » du colonel américain de l'ONUST William Richard Higgins porte à huit le nombre des otages étrangers assassinés au Liban. Les sept otages « exécutés » précédemment étaient :

— Le prêtre néerlandais Nicolas Kluiters, retrouvé assassiné le 1er avril 1985 ;

— L'universitaire britannique Dennis Hill, dont l'assassinat est annoncé le 29 mai 1985 ;

— Le diplomate soviétique Arkadi Katkov, « exécuté » le 2 octobre 1985 :

— Deux enseignants britanniques, Leigh Doublas et Philip Padfield, et un universitaire américain, Peter Kilburn, dont les corps ont été retrouvés le 17 avril 1986 ;

— William Buckley, troisième secrétaire de l'ambassade des Etats-Unis à Beyrouth, dont la mort a été annoncée par ses ravisseurs le 4 octobre 1985. Son corps n'a jamais été retrouvé, mais sa mort a été confirmée le 21 janvier 1987 par le département d'Etat.

En outre, la mort en détention du chercheur français Michel Seurat, enlevé le 22 mai 1985, avait été annoncée par ses ravisseurs en mars 1986. Selon le journaliste Jean-Paul Kauffmann, libéré en mai 1988, le décès du chercheur serait dû à un cancer.

Le cas de l'otage britannique Alec Collet, journaliste et fonctionnaire de l'UNRWA, n'a pas été éclairci. Ses ravisseurs, membres de l'ORMS (Organisation révolutionnaire des musulmans socialistes), avaient annoncé son « exécution » le 17 avril 1986, sans toutefois en fournir la preuve.

Six Israéliens portés disparus et un aviateur prisonnier

Six Israéliens ont été portés disparus au Liban et un aviateur y est considéré comme prisonnier, a déclaré lundi 31 juillet un porte-parole de l'armée israélienne.

Voici la liste des Israéliens dont l'Etat hébreu réclame la libération en échange de tous les prisonniers chiites qu'il détient :

Les soldats Zakharya Baumel, Zvi Feldman, Yehouda Katz portés disparus à la suite de la bataille de Sultan Yaakub (est du Liban), en juillet 1982.

Le soldat druze israélien Samir Assad porté disparu en 1983 au nord de Beyrouth.

Les soldats Yosef Fink et Rahamim Alcheih portés disparus en février 1986 à la suite d'une embuscade tendue dans la *« zone de sécurité »* créée et contrôlée par Israël au Liban sud.

Enfin, l'aviateur Ron Arad, capturé par le mouvement chiite Amal après que son avion eût été abattu lors d'un bombardement près de Saïda (Liban du sud), en octobre 1986.

L'armée israélienne refuse d'indiquer le nombre de prisonniers chiites détenus par Israël ou par la milice pro-israélienne de l'Armée du Liban sud (ALS).

Une longue carrière militaire

Le colonel William Higgins, quarante-quatre ans, était l'un des rares Américains à demeurer au Liban, malgré les nombreuses menaces dont il était la cible. *« Il était parfaitement conscient du danger qu'il y avait à être Américain au Liban, mais, avec soixante-dix officiers sous ses ordres, il estimait qu'il ne pouvait rester dans son quartier général et qu'il devait se rendre sur le terrain »*, affirme l'un de ses proches collaborateurs. Son rapt avait eu lieu le 17 février 1988, près de la ville de Tyr, au Liban sud, dans une région sous contrôle du mouvement chiite Amal, alors qu'il circulait seul au volant d'une voiture portant le drapeau de l'ONU. Il avait rejoint, en juin 1987, les forces des Nations unies au Liban sud et exerçait les fonctions de commandant en chef adjoint de l'Organisation des Nations unies pour la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST).

Originaire de Louisville, dans le Kentucky, il avait un passé militaire glorieux. Décoré pour sa bravoure au Vietnam, il avait été par la suite le collaborateur du secrétaire à la défense Caspar Weinberger, pendant deux ans, juste avant son départ pour le Liban. C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles l'Organisation des opprimés dans le monde, qui avait annoncé, le 21 décembre 1988, sa décision de l'« exécuter », l'accusait d'être un *« espion de la CIA »*.

Le passé militaire du colonel Higgins et le mystère entourant ses activités au Liban sud ont largement contribué à alimenter cette thèse auprès des milieux chiites, même modérés. Au moment de son enlèvement, la presse américaine avait évoqué avec insistance, en dépit des démentis officiels de la Maison Blanche, une *« mission d'information »* dont il aurait été chargé, notamment sur le Hezbollah, dans le cadre du dossier des otages occidentaux retenus au Liban. M. Goksel, le porte-parole de la FINUL, avait d'ailleurs souligné, à l'époque, que le colonel Higgins n'était pas tenu de respecter les intructions de l'ONU — qui stipulent notamment que tout officier doit être accompagné dans ses déplacements au Liban sud — *« en raison de son grade et des contacts qu'il voulait prendre avec les différents groupes »*.

Mme Jacqueline Valente est « un otage comme les autres », *affirme M. Dumas*

Le ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas, qui a reçu lundi 31 juillet la famille de Mme Jacqueline Valente au Quai d'Orsay, a déclaré que la jeune femme, enlevée en 1987 en Méditerranée par le groupe Abou Nidal, était *« un otage comme les autres »*.

A l'issue de sa rencontre avec les parents de Mme Valente, sa sœur, Marie Valente, son beau-frère et son autre sœur, André et Anne-Marie Métral — qui viennent de mettre fin à Lyon à une grève de la faim de dix-sept jours, — M. Dumas a exprimé, au cours d'une conférence de presse, *« la volonté politique sans faille »* du gouvernement français de poursuivre son action. *« Nous appliquerons à cette occasion les règles suivies dans d'autres circonstances »*, a affirmé le ministre.

Après avoir jugé *« infondés »* les commentaires dont Mme Valente a été l'objet, M. Dumas a estimé que son sort pouvait être lié à celui de ses cinq compagnons belges capturés en même temps qu'elle sur un bateau de plaisance, le *Silco*. *« C'est une hypothèse*, a-t-il dit, *et nous travaillons avec sérieux et continuité avec le gouvernement belge. »* M. Dumas a indiqué que l'ambassadeur de Belgique en France serait reçu sous quarante-huit heures par son directeur de cabinet, M. Jean-Louis Andréani.

« Nos contacts menés dans la discrétion sont maintenus, ils existent et nous sommes tenus au courant, a déclaré M. Dumas, *ils sont complétés par une action diplomatique qui s'exerce en direction de la Libye et des autres pays qui peuvent exercer des pressions »* sur les auteurs de l'enlèvement.

De son côté, M. Métral a donné lecture d'une déclaration pour *« démystifier l'affaire Valente »* en rappelant qu'au moment de l'enlèvement, sa belle-sœur voulait se rendre en Australie. *« Les calomnies et les rumeurs ont fait leur chemin, laissant accréditer l'idée que Jacqueline Valente ne méritait pas d'être considérée comme un otage français »*, a-t-il affirmé.

M. Métral a demandé que la photo de sa belle-sœur soit diffusée chaque soir par une chaîne de télévision française, comme cela a été le cas pour Jean-Paul Kauffmann et ses compagnons. — *(AFP.)*

Antenne 2 a jugé « inutile » la diffusion des images de la pendaison

C'est après un court débat et la consultation, partielle, d'une rédaction bien dégarnie en cette période de vacances que la direction et la rédaction d'Antenne 2 a décidé, lundi soir, de ne pas diffuser à l'antenne les images de la pendaison de l'otage américain. Une retransmission jugée *« inutile »* par les journalistes de la chaîne, expliquait le présentateur Hervé Claude, en dénonçant le caractère propagandiste de ces images filmées par l'organisation terroriste. La décision est loin, toutefois, de faire l'unanimité au sein de la rédaction d'Antenne 2, dont certains journalistes n'ont découvert que chez eux, et devant leur poste, le choix fait par leur direction et ont constaté, en zappant, l'attitude contraire des autres chaînes.

Echec de la mission de la Ligue arabe sur la crise libanaise

La mission tripartite de la Ligue arabe (Algérie, Maroc, Arabie saoudite), chargée le 26 mai dernier par le sommet arabe de Casablanca de trouver dans les six mois une solution à la crise libanaise, a annoncé qu'elle était parvenue à une « impasse », dans un communiqué publié dans la nuit de lundi à mardi à Alger.

Dans le communiqué, diffusé par l'agence algérienne APS, et publié également à Rabat et à Ryad, le triumvirat, composé des rois Hassan II du Maroc et Fahd d'Arabie saoudite ainsi que du président algérien, M. Chadli Bendjedid, *« estime avec regret que sa mission a abouti à une impasse au plan de la sécurité et au plan politique »*.

Le triumvirat *« déplore vivement de n'avoir pas réussi à atteindre les objectifs visés »*. Il exprime *« sa profonde douleur et son indignation »* pour la détérioration du climat de sécurité ces derniers jours et estime que cette recrudescence des combats ne pouvait que viser en *« même temps »* les Libanais et la mission elle-même.

Il annonce qu'il soumettra *« un rapport global et détaillé aux dirigeants des pays arabes frères pour examiner de nouveau ce qui pourrait être entrepris en vue d'aider le Liban à sortir de sa stratégie »*. Il ne donne aucune autre indication sur les démarches qu'il envisage.

Ce constat d'échec a été dressé à l'issue d'une dernière réunion lundi à Alger du comité ministériel du triumvirat arabe, formé des ministres des affaires étrangères algérien Boualem Bessaieh, marocain Abdellatif Filali et saoudien Saoud El Fayçal. La réunion, à laquelle assistait le secrétaire général adjoint de la Ligue arabe chargé du dossier libanais, M. Lakhdar Ibrahimi, a été suivie d'une audience avec le président Chadli Bendjedid. — (*AFP.*)

هكذا صدر الأصل

Proche-Orient

L'assassinat au Liban du lieutenant-colonel William Higgins

Le dilemme du président Bush

NEW-YORK
de notre envoyée spéciale

Choc, colère et frustration: les mêmes mots reviennent dans tous les *commentaires* aux Etats-Unis après l'annonce de l'« exécution » du lieutenant-colonel Richard William Higgins par l'« Organisation des opprimés dans le monde », une formation chiite pro-iranienne. *Le* choc d'abord, avec l'envoi dans un premier temps d'une cassette vidéo montrant le cadavre supposé de l'otage américain que les télévisions ont passée et repassée jusqu'à l'écœurement. Et puis, dans un deuxième temps, la menace d'exécuter, mardi 1er août, un autre otage américain, Joseph Cicippio, détenu depuis septembre 1986, si le cheikh Obeid, enlevé vendredi par les Israéliens, n'était pas libéré.

A l'annonce de la nouvelle, le président Bush a écourté son voyage à Chicago pour rentrer immédiatement à Washington. Dès son arrivée, manifestement choqué et le visage soucieux, il devait exprimer, sur la pelouse de la Maison Blanche, *« le sentiment d'outrage du peuple américain devant ce genre de brutalités »*. Dans une atmosphère de mobilisation générale, quelques heures plus tard, une réunion d'urgence du Conseil national de sécurité était convoqué, bientôt suivie d'un long entretien avec les principaux leaders du Congrès. Peu de temps auparavant, le Sénat, à une quasi-unanimité, avait adopté une résolution exigeant *« qu'une réponse appropriée »* soit apportée sans délai à cet *« acte de terrorisme barbare »*. Séance étonnante au cours de laquelle de nombreuses voix se sont élevées pour réclamer la plus grande fermeté, voire *« une vengeance en bonne et due forme »*. Mais cette colère des élus américains est venue en quelque sorte s'émousser sur l'attitude de la Maison Blanche. Que faire ?

George Bush qui, en six mois de présidence, affronte sa première vraie crise sur un dossier qu'il avait jusqu'ici soigneusement évité de traiter, celui des otages américains au Liban, se doit de réagir. D'autant plus fermement – ou habilement – que, réhabilitée de fraîche date auprès d'une opinion publique qui le trouvait *« insignifiant »*, son image de marque est encore fragile. *« Je sais que vous m'attendez au tournant »*, a-t-il lui-même expliqué lors de l'une de ses dernières conférences de presse.

« Faire sauter tout le Liban ? »

Réagir, sans doute, mais comment ? Avant lui, Jimmy Carter avec l'occupation de l'ambassade américaine de Téhéran en 1979, et quatre ans plus tard, Ronald Reagan avec l' « Irangate », cette vente d'armes secrète à l'Iran destinée à racheter les otages du Liban, se sont cassé les dents sur la question insoluble des prises d'otages et du terrorisme. De plus, l'échec relatif du raid américain sur Tripoli en 1986 a montré les limites et les complications diplomatiques d'un coup de force.

Il n'empêche. Déjà, dans l'avion qui les ramenait de Chicago, les conseillers du président, John Sununu, le secrétaire général de la Maison Blanche, en tête, n'ont pas caché que si *« toutes les options étaient envisageables et envisagées »*, les options militaires le seraient en premier. L'argument majeur étant que le Liban n'ayant pas de gouvernement stable, une intervention y serait moins *« déplacée »*. Et les experts militaires de faire ouvertement les comptes, parfois même devant les caméras de télévision : une unité de Marines de 2 400 hommes stationne en Méditerranée ; par ailleurs le porte-avions *Coral Sea* croise au large d'Alexandrie et le cuirassé *Iowa* se trouve, lui, peu éloigné aussi, à Marseille. Mais, comme le fera remarquer le représentant de Floride Dante Fascell : *« Peut-on faire sauter tout le Liban juste pour venger un seul otage, alors qu'il nous en reste huit autres toujours menacés ? »* Sans compter que pour une action de commando dans un tissu urbain aussi dense et peuplé que Beyrouth, comment frapper, même à coup sûr, sans éviter de regrettables *« bavures »*, en l'occurrence de nombreuses victimes innocentes.

Malaise israélo-américain

Aussi, lundi soir, freinant les « va-t-en-guerre », les principaux chefs militaires du Pentagone se montraient-ils ouvertement peu pressés d'alimenter de futurs plans de *« riposte américaine »*, en se retranchant derrière une ultime réserve : le lieutenant-colonel Higgins a-t-il vraiment été exécuté ? Selon plusieurs informations non confirmées en provenance de services secrets occidentaux, l'exécution de l'otage américain aurait eu lieu en fait il y a plusieurs mois, certains disent même lorsque la marine américaine a abattu un Airbus iranien au-dessus du golfe Persique en juillet 1988. *Les terroristes* auraient choisi simplement aujourd'hui de *« rentabiliser »*, en quelque sorte, cette mort.

Une version à laquelle la Maison Blanche semble accorder peu de crédit – le président Bush a demandé lundi matin au secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, d'intervenir pour récupérer le corps de M. Higgins – mais à laquelle, tout au long de la journée, elle a fait référence. A l'évidence, il s'agissait de gagner du temps. Et d'abord, pour le président américain, qui, acculé au choix entre une vengeance immédiate et une stratégie à long terme contre le terrorisme, semble pencher vers la seconde solution. Ce n'est pas la plus facile. Car, là encore, la Maison Blanche a beau déclarer que *« les responsables seront punis »*, qui viser ?

Les Iraniens qui soutiennent, sans que l'on sache exactement à quel degré, le groupuscule chiite de l'« Organisation des opprimés dans le monde » ? Mais ne serait-ce pas compromettre les timides travaux d'approche opérés ces derniers jours par Washington auprès des nouveaux dirigeants de Téhéran ? Quant à s'en prendre à ces autres pays arabes qui soutiennent le terrorisme, ce serait, cette fois, fragiliser peut-être plus encore le dialogue entamé avec l'OLP.

Frustrés, selon le mot d'un ancien membre du Conseil national de sécurité, de voir leur *« politique étrangère otage, en fin de compte, des terroristes »*, certains conseillers du président critiquent en privé Israël, pour leur avoir *« forcé la main »*. D'abord, en ne prévenant pas Washington du raid effectué au Liban contre le cheikh Obeid (ce que confirmera l'ambassadeur israélien à Washington), ensuite en proposant *« trop tard »* un échange de prisonniers.

Et sans parler d'une véritable « crise » encore tout à fait impensable, en dépit de l'image d'Israël, un peu ternie auprès du public américain depuis l'intifada, la plus *évidente* conséquence de la mort du lieutenant-colonel Higgins, c'est peut-être le malaise qui semble s'installer entre Washigton et Jérusalem. D'où l'insistance des diplomates israéliens à essayer de convaincre justement les Américains que leur otage a été tué « avant » et qu'Israël n'y est pour rien. En attendant, déjà vendredi dernier, M. Bush a indirectement critiqué Israël en déclarant que l'enlèvement du leader religieux chiite *« ne faisait pas avancer la cause de la paix »* et, si l'administration américaine prend grand soin de ne pas s'en prendre de front à Jérusalem, il n'en est pas de même au Congrès.

Dans une intervention des plus inattendues pour un homme politique qui a toujours fermement soutenu Israël, l'ancien candidat présidentiel Robert Dole, leader de la minorité républicaine au Sénat, devait déclarer avec une ironie glacée : *« Ce serait rafraîchissant qu'un de ces jours, les Israéliens se montrent un peu plus responsables... Il serait temps d'arriver avec eux à un accord sur certaines actions qui mettent en danger des vies américaines. »* Déclarations qui devaient arracher au porte-parole de la Maison Blanche ce commentaire : *« Je crois qu'il est juste de reconnaître que le sénateur n'est pas le seul à partager ce point de vue. »*

Parallèlement, à l'ONU, le secrétaire général, M. Perez de Cuellar, rentré le matin de Paris où il avait eu des entretiens, en marge de la conférence sur le Cambodge, avec l'ambassadeur d'Iran sur la question des otages, *exprimait* sa *consternation*. Il a fait savoir qu'il condamnerait avec *« indignation et révulsion »* l'exécution du lieutenant-colonel Higgins *(« un homme innocent au service des Nations unies pour la cause de la paix »)* si elle était confirmée. Pour sa part, le Conseil de sécurité, réuni *dans l'après-midi pour* voter le renouvellement de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) approuvait, par la bouche de son président, le Yougoslave Dragoslav Pejic, une déclaration jetant implicitement le blâme à la fois sur l'enlèvement de cheikh Obeid par Israël et sur l'« exécution » du lieutenant-colonel Higgins. Quelques heures auparavant, par une ironique coïncidence, le Conseil avait également à se prononcer sur une résolution proposée quelques jours plus tôt par la Finlande et le Canada et qui condamnait *« toute prise d'otage par qui que ce soit et où que ce soit »*, résolution qui devait être adoptée à l'unanimité.

MARIE-CLAUDE DECAMPS.

A Jérusalem, l'inquiétude succède à l'euphorie

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Changement de ton en Israël. La sorte d'euphorie qui s'était emparée du monde politique et de la presse depuis l'annonce de l'enlèvement du cheikh Obeid cède la place à l'inquiétude. Des questions sont, à présent, posées sur la manière dont cette opération a été conduite. Des critiques et même des accusations sont lancées. Il est vrai que les événements n'ont pas pris la tournure escomptée.

Les dirigeants israéliens, qui espéraient marquer des points par un acte spectaculaire dans la lutte contre les ravisseurs d'otages au Liban, *font face* à *présent* à une situation extrêmement difficile : comment éviter d'être mis au banc des accusés par la communauté internationale – et en particulier les Etats-Unis – *pour la pendaison du* lieutenant-colonel Higgins et peut-être d'autres otages occidentaux, menacés d'exécution par les organisations chiites ?

Certes, les militaires israéliens laissent entendre qu'ils possèdent la preuve que l'officier américain a été tué il y a plusieurs mois déjà. Cependant personne n'ignore à Jérusalem que, à ce stade, le problème pour Israël est devenu politique. Il s'agit d'endiguer la vague de critiques aux Etats-Unis qui risque de sérieusement porter préjudice aux relations entre les deux pays – surtout si d'autres otages devaient être « exécutés ».

Le ministre des affaires étrangères, M. *Moshé Arens*, a pu affirmer que Israël et les Etats-Unis continuaient à faire *« front commun »* dans cette affaire, et une campagne d'information a été lancée par *Israël* pour essayer de prouver le bien-fondé de cette opération. En réponse aux Américains qui réclament des preuves de l'implication du cheikh Obeid dans des actes de terrorisme, le porte-parole de l'armée israélienne a d'ailleurs publié, lundi soir, un communiqué indiquant qu'au cours de ses interrogatoires le cheikh Obeid avait reconnu être l'auteur du rapt du colonel William Higgins. Il aurait aussi avoué avoir caché l'officier américain dans sa maison à Jifchit, avant de le transférer à Beyrouth. Le cheikh Obeid aurait d'ailleurs reconnu sa responsabilité directe dans l'enlèvement de deux soldats israéliens au Liban sud, en février 1986, ainsi que dans une série d'attentats contre les forces israéliennes, et il aurait communiqué l'identité d'otages détenus par le Hezbollah au Liban.

Les Israéliens restent persuadés en effet qu'en détenant le cheikh Obeid ils possèdent une « proie » très importante, et cela leur donne, peut-être, encore une certaine marge *de manœuvre pour sortir* de cette affaire sans y laisser trop de plumes. Comment ? Quelle réponse sera donnée par Israël à l'appel du président Bush à la libération de tous les otages au Proche-Orient ? *Un geste* ou de nouvelles propositions seront-ils faits par Israël ? Des consultations extrêmement attentives se déroulent à Jérusalem entre participants de ce que l'on appelle le *« forum des quatre »* : MM. Shamir, Rabin, Arens et Pérès.

Les trois erreurs

En attendant des précisions sur les décisions qu'ils pourraient prendre, une grande question est posée : comment en est-on arrivé là ? Et certaines sources anonymes citées par la presse mettent le doigt sur les *« erreurs »* qui ont été commises dans cette affaire par les dirigeants israéliens.

Une première *« erreur »* concerne l'offre d'échange de prisonniers, *faite par le ministre de la défense*, M. Itzhak Rabin, lundi après-midi, peu après 15 heures, heure locale, c'est-à-dire après l'expiration de l'ultimatum visant le lieutenant-colonel Higgins. *M.* Rabin a, en effet, proposé, de relâcher tous les chiites détenus par Israël, y compris le cheikh Obeid, en échange de la libération des militaires israéliens et des *otages occidentaux* entre les mains des organisations chiites. Si cette offre avait été faite avant la fin de l'ultimatum, affirment certains, Israël n'aurait peut-être pas été accusé – *du moins* avec une telle virulence – d'être responsable de l'exécution du colonel Higgins.

Selon ces mêmes critiques *« anonymes »*, les responsables avaient déjà commis auparavant une autre *« erreur »* en reconnaissant officiellement qu'Israël avait enlevé le cheikh Obeid. Il fallait, disent-ils, s'abstenir de toute confirmation, comme Israël l'avait fait l'année dernière, lors de l'assassinat à Tunis du dirigeant de l'OLP Abou Jihad. Cela aurait permis ensuite d'établir discrètement des contacts avec l'Iran et le Hezbollah pour essayer de négocier un échange de prisonniers.

Enfin, la presse croit pouvoir à présent révéler que c'est au cours d'une réunion, il y a trois semaines, du *« cabinet restreint »* que le feu vert a été donné à Tsahal pour enlever le cheikh Obeid. Contrairement à ce qui avait été annoncé auparavant, la décision n'aurait pas été prise à l'unanimité. Un ministre travailliste, M. Moshé Shakhal, s'y serait opposé et, au cours de la réunion, la possibilité que les organisations chiites ripostent par l'exécution d'otages américains n'aurait pas été envisagée.

Interrogé à ce sujet, le ministre des affaires étrangères, M. Moshé Arens, s'est contenté de déclarer : *« Nous avons pris nos décisions en connaissance de cause. Nous savions que, avec le Hezbollah, nous avions affaire à des fous et des fanatiques, et, contre ce genre d'organisation, le seul recours, c'est celui de la force. »*

Après les derniers développements de la situation, écrit en tout cas un commentateur du quotidien *Yediot Aharonot*, *« pour trouver une issue à la crise, la seule voie pour Israël et les Etats-Unis n'est pas militaire, mais politique »*. – *(Intérim.)*

Le cheikh Abdel Karim Obeid : un fervent partisan de la révolution islamique

A trente et un ans, le cheikh Abdel Karim Obeid, enlevé le 28 juillet au Liban sud par un commando israélien, est décrit par son entourage comme un fervent partisan de la révolution islamique d'Iran, où il a étudié durant deux ans avant de devenir l'imam de son village. Membre du Hezbollah pro-iranien, il fait partie de la plus haute instance de la formation intégriste, la Choura (conseil consultatif).

Né dans le village chiite de Jibchit, il fait preuve très tôt d'une grande piété, et à neuf ans, selon les instituteurs de l'*école primaire* du village, il avait toujours le Coran à la main. Le début de la guerre au Liban en 1975 renforce son engagement religieux, et, *durant les quatre années qu'il* passe à Beyrouth comme élève ingénieur à l'Université libanaise, il continue de fréquenter assidûment les mosquées.

Enthousiasmé par la victoire de la révolution islamique en Iran, il quitte l'université en 1980 et se rend en Iran, où, durant deux ans, il suit des études coraniques. L'invasion israélienne le surprend au Liban en 1982, alors qu'il s'y trouve en congés. Il choisit de rester dans son village.

Il est très influencé par le cheikh Ragheb Harb, alors imam de Jibchit et l'un des premiers instigateurs de la lutte contre l'occupation israélienne sous la bannière de l'islam. Le cheikh Obeid prend alors la tête de plusieurs mouvements de protestation, notamment après l'arrestation puis l'assassinat par Israël du cheikh Harb en 1983. Il lui succède et devient l'imam de Jibchit.

Petit, trapu, les yeux bleu vif, le cheikh Obeid, marié à vingt-*quatre ans, est père de cinq* enfants. Prônant l'union des musulmans, il dénonce systématiquement les accrochages entre le Hezbollah et le mouvement pro-*syrien Amal, qui se disputent le* contrôle de la communauté chiite au Liban.

Mais il n'adopte pas pour autant les thèses modérées d'Amal : il approuve publiquement l'*« arrestation »* de Richard Higgins, en février 1988, au Liban sud. Il accuse alors les organisations humanitaires internationales, notamment Save the Children Fund, Caritas et même la Croix-Rouge, de se livrer à des *« activités d'espionnage »*.

Lorsque le conflit larvé entre Amal et le Hezbollah éclate deux mois après l'enlèvement de l'officier américain, deux places fortes du Hezbollah, Jibchit et Charquié, *tombent aux mains d'Amal sans* combats. Le cheikh Obeid, qui s'était opposé au conflit armé, est alors mis à l'écart par ses pairs et ses responsabilités limitées *au sein du Hezbollah*.

Ce n'est qu'un an plus tard, au printemps dernier, qu'il retrouve l'intégralité de ses fonctions avec le début de rapprochement *(parrainé par la Syrie et l'Iran)* entre les deux formations chiites rivales. – *(AFP.)*

Afrique

AFRIQUE DU SUD

Les mouvements anti-apartheid dénoncent l'« inhumanité » du système hospitalier

Si son fils de cinq ans tombe malade, Mabbie Khumalo, une jeune femme noire qui réside à Johannesburg, doit faire 15 kilomètres pour le conduire à l'hôpital de Soweto, le grand ghetto voisin : les seuls hôpitaux de Johannesburg disposant de services pédiatriques sont, en effet, réservés par la loi aux Blancs. C'est pour attirer l'attention de l'opinion publique sur cette situation que l'opposition noire au régime de Pretoria a appelé tout Noir dont la santé nécessite des soins à se présenter, mercredi 2 août, dans huit hôpitaux pour Blancs d'Afrique du Sud.

Il ne s'agit là, en théorie, que du début d'une campagne qui doit ensuite s'étendre aux transports, à l'enseignement, aux lieux de loisirs (jardins publics) et au logement, domaine où la ségrégation raciale reste en général de règle, même si c'est parfois sous une forme moins rigide que par le passé.

La prise de position de Chris Barnard

Le pouvoir a sommé les mouvements anti-apartheid de renoncer à cette action, qui, à l'en croire, entre dans le cadre d'un plan ourdi par le Congrès national africain (ANC, illégal), le principal mouvement nationaliste noir, pour créer des incidents à l'approche des élections législatives du 6 septembre, dont est exclue la majorité noire. *Mais*, les intéressés affirment qu'il s'agit simplement de dénoncer ce qu'un porte-parole de l'Association nationale médicale et dentaire (Namda) appelait, dans une récente déclaration, l'*« inhumanité »* du système actuel.

D'autre part, Chris Barnard, soixante-sept ans, le pionnier des transplantations cardiaques, vient d'annoncer qu'il allait soutenir le Parti démocrate (DP), qui milite pour la suppression de l'apartheid, pendant la campagne des élections législatives.

Le chirurgien a justifié son entrée en politique en déclarant qu'il n'avait plus confiance dans le Parti national (NP) au pouvoir à Pretoria. Sans avoir jamais milité, il a indiqué qu'il avait été, jusqu'ici, un *« partisan indirect »* du NP. *« Je pensais que la meilleure façon de le faire changer était d'être impliqué à ses côtés »*, a-t-il dit. – *(AFP, Reuter.)*

A TRAVERS LE MONDE

Colombie

Les juges de Medellin en grève

Plusieurs centaines de juges de la région de Medellin, la capitale de l'Etat d'Antioquia, située au nord-ouest de la Colombie, sont en grève depuis la fin de la semaine dernière et ont annoncé dimanche 30 juillet qu'ils poursuivaient leur mouvement. Les juges, qui officient dans une région considérée comme l'un des plus gros centres mondiaux du trafic de drogue, *veulent faire pression sur* le gouvernement pour qu'il *renforce* leur sécurité. Ce mouvement a été déclenché à la suite de l'assassinat, vendredi, du juge Maria Elena Diaz et de *ses deux gardes du corps par des* inconnus circulant en voiture. Elle enquêtait sur des groupes paramilitaires d'extrême droite qui, selon le président Virgilio Barco, sont financés principalement par des trafiquants de drogue. Plus de cinquante magistrats ont été assassinés au cours des dix dernières années en Colombie.– *(Reuter.)*

Etats-Unis

Felix Bloch de retour à Washington

Le diplomate américain Felix Bloch, soupçonné d'espionnage au profit de l'URSS, est retourné, lundi 31 juillet, à Washington, où il s'est promené suivi de nombreux reporters. L'ancien numéro deux de l'ambassade des Etats-Unis à Vienne, qui, en *« congé administratif »*, avait passé plus d'une semaine dans l'Etat de New-York, s'est rednu *dans les locaux de la télévision autrichienne* ; le correspondant de celle-ci, M. Robert Weisner, l'avait invité à venir voir comment les médias autrichiens couvraient son cas. Le diplomate, qui semblait *« plutôt étonnamment détendu »*, a regardé des films de télévision et lu des journaux, mais a refusé de répondre à toutes les questions concernant l'enquête, a indiqué M. Weisner.

« Les révélations prématurées peuvent avoir un impact négatif sur la recherche de nouvelles preuves », a, pour sa part, estimé le porte-parole du ministère de la justice, M. David *Runkel. Il a indiqué que le* département avait manifesté cette crainte avant que le département d'Etat ne confirme, le 21 juillet, que M. Bloch faisait l'objet d'une enquête pour *« activités illégales »* impliquant *« un service de renseignements étranger »*. – *(AFP.)*

● **Lexique de la colonisation française.** – *« Faire apercevoir les principaux aspects de l'ancien empire colonial français à tous ceux qui, de près ou de loin, ont à se préoccuper des pays qui en firent partie, nations du tiers monde ou au contraire régions « avancées » de l'Amérique du Nord »* : tel est l'objectif de ce livre. Œuvre d'un historien, ce précis rassemble, par ordre alphabétique, un millier de courtes notices qui donnent les points de repère nécessaires : « Diagne (Blaise), Diego Suarez, Dien Bien Phu, Djibouti-Addis-Abeba (chemin de fer), etc. »

★ Lexique de la colonisation française, par Jean Martin ; éditions Dalloz, 11, rue Soufflot, 75240 Paris, CEDEX 05 ; 395 pages, 88 francs.

Asie

CHINE : l'anniversaire de l'armée populaire

Les autorités exaltent l'action des militaires face à « la rébellion contre-révolutionnaire »

L'ambassadeur de France à Pékin, M. Charles Malo, a été convoqué – pour la septième fois depuis le début de la répression – au ministère chinois des affaires étrangères, lundi 31 juillet, pour y entendre une protestation officielle de la Chine contre des déclarations des Sept lors du sommet de Paris à propos des événements du mois de juin. Ses collègues des pays industrialisés avaient été convoqués les jours précédents. Les attachés militaires des Sept et de la Communauté européenne avaient reçu instruction de leurs gouvernements de boycotter une réception donnée lundi soir en l'honneur de la fête de l'armée communiste chinoise, célébrée ce mardi.

PÉKIN
de notre correspondant

Les autorités ont lancé, mardi 1er août, un vibrant appel au renforcement de l'unité entre l'armée et le peuple à l'occasion du soixante-deuxième anniversaire de l'armée populaire de libération, tout en exhortant la troupe à *« écraser toute tentative des ennemis de l'intérieur ou basés à l'étranger en vue de renverser la République populaire ».* Le *Quotidien de l'armée* a conclu son éditorial sur un slogan destiné à être répété à l'envi dans les mois qui viennent, faute de perspectives de levée de la loi martiale en vigueur à Pékin : *« Quand l'armée et le peuple sont unis, qui donc pourrait les vaincre ? »*

Insistant sur la légende du soldat communiste à l'aise au sein du peuple *« comme un poisson dans l'eau »*, l'éditorial et les diverses déclarations faites à cette occasion citent l'action des militaires face à *« la rébellion contre-révolutionnaire »* du printemps comme un exemple d'accomplissement propre à renforcer cette union inscrite dans la mythologie communiste chinoise. Sans faire référence au refus initial des troupes d'entrer dans la capitale lors de l'imposition de la loi martiale le 20 mai, le journal de l'armée reconnaît que des problèmes s'étaient fait jour au sein de l'institution militaire ces derniers temps, mais les attribue uniquement aux déficiences dans *« le travail idéologique et politique »*, dont l'ancien secrétaire général du parti, Zhao Ziyang, porte le chapeau. *« Le slogan selon lequel* « Tout le monde veut de l'argent » *a érodé les saines relations entre l'armée et le peuple »*, et il convient donc de faire plus largement appel *« aux bonnes traditions »* de frugalité à l'avenir.

Pour suppléer aux insuffisances budgétaires, les militaires sont invités à se nourrir davantage d'idéologie : le célèbre héros Lei Feng reprend du service pour éclairer la voie vers *« le grand idéal du communisme »*, seule issue pour *« le redressement de la Chine ».*

Pour ce qui est du rôle de maintien de l'ordre que l'armée assume contre son gré, le régime ne se cache pas de s'inspirer de la tradition impériale en citant l'adage chinois selon lequel la vocation d'un soldat est de *« combattre les fléaux »* et de *« mater les soulèvements ».* La veille de cet anniversaire, célébré comme d'habitude sans défilé mais avec une grande réception officielle au Palais du peuple en présence de toute la direction du régime, un journal avait publié une information révélatrice des sentiments de certains civils envers les militaires de faction à travers la ville : un quadragénaire aurait tenté d'empoisonner des soldats de garde sur un pont, sous un soleil d'été torride, en leur apportant de l'eau contenant un produit toxique. La commémoration de la fondation de l'armée révolutionnaire chinoise en 1927 a donné lieu, par ailleurs, à l'ouverture, au Musée d'histoire militaire, d'une exposition de documents et reliques autour de la répression du soulèvement populaire d'avril-mai.

Les « envahisseurs »

Au cours des derniers jours, les autorités ont apporté un élément supplémentaire d'information censé justifier cette répression sanglante en affirmant que certains émeutiers avaient fait usage d'armes à feu contre la troupe dès son entrée en ville. Un sous-officier cité à l'honneur parmi douze *« martyrs »* faits *« gardes de la République »* à titre posthume a ainsi été tué, selon l'annonce de la commission militaire centrale, par balle lors de l'arrivée des troupes sur la place Tiananmen le 3 juin. Des personnalités libérales de Hongkong sont également accusées d'avoir *« proposé de faire* [de la colonie] *une base de transit permettant de fournir des armes aux émeutiers du continent ».*

Sans mentionner explicitement ces accusations, au demeurant non étayées, que formulait il y a quelques jours le *Quotidien du peuple*, le ministre de la défense, le général Qin Jiwei, a appelé l'armée à maintenir *« un haut degré de vigilance »* face aux menaces combinées d'*« envahisseurs »* potentiels et d'*« ennemis de l'intérieur basés à l'étranger ».* Cela ne l'a pas empêché de réitérer le soutien complet de l'armée à une politique de *« réunification pacifique »* de Taïwan à la Chine, pour laquelle les soldats, a-t-il dit, sont décidés à déployer des *« efforts inlassables »*...

M. Deng Xiaoping, président de la commission militaire, n'assistait pas à cette réception. Tous les journaux ont publié mardi une calligraphie de sa main à l'intention des soldats chargés d'appliquer la loi martiale : *« Gardiens de la République, gardiens du peuple ».* Le trait, tremblant, accuse l'âge avancé de l'auteur.

Par ailleurs, les autorités de l'université de Pékin *ont annoncé lundi* l'expulsion d'un étudiant, M. Xiong Dayong, âgé de vingt-deux ans, accusé d'avoir été l'instigateur d'une petite manifestation qui s'est tenue le 23 juillet dans l'enceinte de l'établissement aux cris ironiques de *« Sans le Parti communiste, il n'y aurait pas de Chine nouvelle ».* Le jeune homme était membre de la Ligue de la jeunesse communiste. Selon des témoins, la manifestation tenait plus du monôme que de l'action anti-gouvernementale. Outre ce slogan très conforme à la ligne officielle, les étudiants récitaient par dérision des tables de multiplication.

FRANCIS DERON.

Après des inondations catastrophiques

Pékin demande une aide internationale

Le gouvernement chinois a lancé un appel à l'aide internationale afin de combattre les inondations : depuis le début de l'année, ces inondations dans le centre, le sud-est et le nord de la Chine ont provoqué la mort de 1 703 personnes, selon le dernier bilan dressé par le gouvernement, et l'on s'attend à une détérioration de la situation, selon le journal de langue anglaise *China Daily*. A lui seul, le Sichuan, la province la plus riche et la plus peuplée, au centre du pays, compte huit cents morts et des dégâts matériels estimés à 1,5 milliard de yuans (400 millions de dollars au cours officiel).

L'armée populaire de libération, certes, a été mobilisée dans les zones sinistrées, et le secrétaire général du PCC, Jiang Zemin, a lancé cette semaine un plan de secours lors d'une visite à Wuhan (centre).

Les eaux des principaux fleuves chinois continuent de monter, et les inondations se déplacent des provinces centrales vers le nord et le sud-est du pays. – *(AFP.)*

Centre formation profession avocat.
C.F.P.A.
Préparation intensive
28 août au 22 septembre
80 % à 90 % DE REÇUS
chaque année
CEPES
57, rue Charles-Laffitte, 92200 Neuilly
Tél. : 47-45-09-19 ou 47-22-94-94.

Dans le sud de la Thaïlande

Deux anciens soldats japonais tiennent le maquis depuis quarante ans

BANGKOK
de notre envoyé spécial

Les deux hommes ont plus de soixante-dix ans. Ils se battent *depuis plus de quarante ans* dans la jungle, sur la frontière entre la Malaisie et la Thaïlande. Ils ont adopté des noms chinois, Jin Toei et Ah Fook. Mais ils sont les derniers survivants connus d'un groupe de quinze soldats japonais qui avaient refusé de se rendre en 1945. Depuis, ils sont restés avec leurs anciens ennemis, les communistes malaisiens, qui, après avoir lutté aux côtés des forces alliées contre l'occupant japonais pendant la seconde guerre mondiale, se sont insurgés en 1948 contre l'administration coloniale britannique.

Cette incroyable histoire avait filtré lors de négociations menées par Bangkok pour obtenir la reddition du dernier carré de communistes malaisiens réfugiés dans les forêts de la Thaïlande péninsulaire. Depuis trois ans, plus d'un millier d'entre eux se sont déjà rendus. Mais il en reste encore environ neuf cents qui négocient actuellement avec les militaires thaïlandais les conditions d'une amnistie. Parmi eux, selon M. Chang Chung Minh, un ancien chef de la guérilla qui s'est rendu aux Thaïlandais en 1987 dans le cadre d'un précédent programme d'amnistie, figurent les deux anciens soldats japonais.

Depuis bientôt une dizaine d'années, le PC de Malaisie ayant notamment perdu le soutien de la Chine, est peu actif. Chassés de Malaisie, ses derniers dirigeants voudraient pouvoir y retourner pour reprendre des activités politiques légales. Kuala-Lumpur ne veut pas entendre parler, ce qui explique, au moins en partie, la lenteur des pourparlers avec les Thaïlandais. Réfugiés dans leurs repaires de la jungle thaïlandaise, ces insurgés seront forcés, cependant, d'accepter les conditions d'amnistie, assez généreuses, offertes par Bangkok.

Jin Toei et Ah Fook, qui, ces trente dernières années, en raison de leur âge, ont été affectés à la fabrique d'armes et d'explosifs, feront probablement partie du lot d'amnistiés. *« Ce fut très étrange à l'époque »*, a déclaré au *Bangkok Post*, M. Chang Chung Minh, à propos du ralliement des quinze Japonais aux communistes en 1948. *« Nous nous étions combattus pendant la guerre, après l'invasion japonaise et lorsque celle-ci a pris fin nous nous sommes alliés contre l'ennemi commun, les Britanniques. »* Treize sur les quinze Japonais furent tués avant 1960, date à laquelle l'état d'urgence fut officiellement levé en Malaisie en raison de l'affaiblissement de la guérilla communiste. Mais depuis, Jin Toei et Ah Fook, *dont les militaires thaïlandais ignorent jusqu'à la véritable identité* (1), n'ont pas désarmé, malgré les déboires croissants d'un PCM de plus en plus divisé.

J.-C. POMONTI.

(1) D'après les listes de l'armée impériale, Ah Fook s'appellerait Shigei Yuki Hashimoto et Jin Toei aurait pour nom Kyonori Tanaka.

Europe

URSS

La « propagande antisoviétique » n'est plus un crime contre l'Etat

Le Soviet suprême (Parlement) de l'URSS a adopté, lundi 31 juillet, une nouvelle version de la loi sur *« les crimes contre l'Etat »* soviétique votée le 8 avril dernier. Certains aspects de la première version avaient été critiqués en mai par le Congrès des députés, qui avait déjà supprimé l'article interdisant tout *« dénigrement des organes d'Etat et des organisations sociales ».*

L'agence Tass indique que le nouveau texte de loi proposé lundi par le présidium du Soviet suprême supprime la notion d' *« agitation et propagande antisoviétiques »*, et que seuls *« les actes dirigés à dessein contre le système soviétique »* restent interdits.

Le texte a néanmoins à nouveau *« provoqué une brûlante polémique »* parmi les députés. L'article interdisant *« l'utilisation de moyens techniques permettant le tirage de documents en grand nombre »* a été retiré à son tour. Sa suppression avait été demandée à plusieurs reprises par de nombreux députés progressistes au Congrès, notamment par le Prix Nobel de la paix Andreï Sakharov.

L'usage des photocopieuses est actuellement interdit au public en URSS, où l'édition est étroitement surveillée. L'importation d'ordinateurs personnels fait également l'objet d'une sévère réglementation.

Le chef des douanes soviétiques, M. Vitali Boiarov, a annoncé par ailleurs lundi, dans une conférence de presse, que le Kremlin a mis fin à toutes les restrictions sur l'importation des œuvres écrites. *« Il n'y a plus d'auteurs interdits. Les seules restrictions concernent le matériel incitant au renversement de l'Etat par la force, ainsi que la pornographie »*, a-t-il précisé. – *(AFP, Reuter.)*

POLOGNE

La libération des prix alimentaires a provoqué une ruée préventive sur les magasins

Les magasins d'alimentation ont été pris d'assaut lundi 31 juillet en Pologne en prévision de l'entrée en vigueur le 1er août de la libération partielle des prix du secteur agro-alimentaire. A Varsovie, de longues files d'attente se sont formées devant les vitrines et des bousculades se sont même produites devant l'étal des bouchers.

Les économistes prévoient que cette libération entraînera une hausse de prix de 200 % sur certaines denrées alimentaires. Selon le vice-ministre du travail, M. Jerzy Szreter, le gouvernement s'attend à une augmentation de 200 % pour la graisse végétale, de 180 à 200 % pour les produits laitiers, de 185 % sur la viande. Un litre d'huile de soja par exemple devrait doubler, passant de 1 700 à 3 200 zlotys. Le salaire moyen est de 97 000 zlotys.

Réunis à Varsovie, les députés de la Diète ont voté lundi un plan d'indexation des salaires proposé par le gouvernement sortant de M. Rakowski pour compenser les hausses de prix. Cette mesure, qui n'est pas sans danger pour une inflation déjà galopante de près de 100 %, a été jugée insuffisante par beaucoup d'orateurs. L'opposition n'a cessé ces derniers jours, appuyée par de nombreux experts économiques du parti et les syndicats officiels, d'alerter sur les risques d'explosion sociale. Elle a demandé, lundi, à la Diète, la constitution d'une commission d'enquête chargée d'examiner la gestion de M. Rakowski.

Le président Jaruzelski devait présenter officiellement, mardi, à la Diète, la candidature, sous l'étiquette du POUP, du ministre de l'intérieur, le général Czeslaw Kiszczak, à la présidence du conseil. Un vote de confirmation devrait avoir lieu le jour même. Le général Kiszczak a été officiellement « recommandé », lundi, par le nouveau secrétaire général du POUP, M. Rakowski, aux parlementaires communistes réunis lundi matin à Varsovie.

M. Bronislaw Geremek, chef du groupe parlementaire de Solidarité, a rencontré le général Kiszczak lundi. Il lui a réaffirmé le refus du syndicat libre d'entrer dans tout gouvernement dirigé par le POUP. – *(AFP, Reuter.)*

Les pays occidentaux coordonnent leur aide à Varsovie et à Budapest

Une conférence des pays de l'OCDE s'est réunie, mardi 1er août, à Bruxelles, sous la présidence de la Communauté européenne, pour coordonner l'aide des pays occidentaux à la Pologne et à la Hongrie. L'idée de départ n'est pas de lancer un plan Marshall et d'injecter massivement des capitaux dans des économies à la fois surendettées et mal structurées, mais d'encourager les réformes par des aides sélectives.

Cette conférence fait suite au mandat donné à la Commission européenne par le sommet des pays industrialisés qui s'est tenu à Paris à la mi-juillet. Les pays de la CEE se sont déjà engagés à fournir, dans un premier temps, une aide alimentaire de 120 millions de dollars sur deux ans. Les premières livraisons devraient arriver ces jours-ci, au moment où la libéralition des prix agricoles fait craindre une flambée des prix sur les marchés.

Les Occidentaux doivent examiner les possibilités de coopération économique et commerciale. L'idée est notamment d'aider la Pologne et la Hongrie à libéraliser leurs économies, de promouvoir des entreprises communes et d'assurer la formation des cadres. Les importations de produits industriels et les investissements privés seraient également favorisés.

Des accords de coopération commerciale d'une portée modeste viennent d'être signés entre la CEE et les deux pays. Les Occidentaux n'évoquent pas encore la possibilité d'un rééchelonnement de leurs dettes. – *(Reuter.)*

TURQUIE

Trois cents réfugiés kurdes irakiens s'apprêtent à partir pour la France

MARDIN
de notre envoyé spécial

Ils sont un peu plus de trois cents regroupés dans la cour du pensionnat de jeunes filles de Mardin, près de la frontière turquo-syrienne. Pour les deux tiers d'entre eux, c'est leur dernière nuit en Turquie, et probablement aussi la dernière pour longtemps à proximité des montagnes du Kurdistan d'Irak, où ils ont toujours vécu. Le premier groupe de trois cents réfugiés kurdes irakiens acceptés par la France pour des raisons humanitaires devrait quitter, mardi 1er août, la Turquie, où soixante mille Kurdes du Parti démocratique du Kurdistan d'Irak en lutte pour l'autonomie s'étaient réfugiés en septembre 1988 pour fuir les bombardements des troupes de Bagdad.

Dans les salles de classe, une équipe de techniciens français, arrivés sur place dimanche, poursuit sa tâche fébrilement jusque tard dans la nuit. Un médecin et une infirmière attachés au secrétariat à l'action humanitaire examinent les familles, qu'ils trouvent *« en parfaite santé ».* Des agents du ministère français de l'intérieur s'occupent des identités et délivrent les visas.

Souriantes, le visage découvert *« comme en Europe »*, nous fait-on remarquer avec fierté, les femmes s'occupent de nombreux enfants, tandis que les hommes, turban sur la tête et vêtus du large pantalon traditionnel, essaient d'entrevoir un avenir qui reste encore bien mystérieux.

Tout en remerciant le gouvernement français, les dirigeants kurdes ne cachent pas leur déception, à Mardin comme à Diyarbakir, devant le faible nombre de réfugiés accueillis par Paris après la visite dans les camps de Mme Danièle Mitterrand en mai dernier : *« Elle a vu nos conditions de vie effroyables*, explique Ekrem Mahi, avec lequel elle s'était longuement entretenue à Diyarbakir ; *la France peut faire plus et les autres pays occidentaux doivent l'imiter. »*

Ce sont les cadres kurdes eux-mêmes qui ont préparé la liste des partants. On a fait partir en priorité ceux du camp de Mardin, épuisés par une chaleur qui atteint 50 degrés dans leur camp de tentes. Les responsables affirment que, par souci de justice, on a choisi certaines des familles les plus défavorisées et non les éléments dont le niveau d'éducation aurait probablement permis une intégration plus facile. *« Pour trois diplômés d'université, quatre d'instituts supérieurs, la majorité des partants sont des paysans »*, explique Saïd Ismaïl, du camp de Mardin.

Ramzi, ancien étudiant en technologie à Mossoul, qui n'a pu continuer parce qu'il n'était pas membre du Parti Baas au pouvoir, compte rester en France comme réfugié politique jusqu'à la chute du régime de Bagdad et la libération du Kurdistan. *« Mais les enfants, qui n'auront jamais connu rien d'autre que la France, prendront peut-être un jour la nationalité française »*, dit-il.

Il reste encore environ trente quatre mille réfugiés kurdes en Turquie. Les changements sur le terrain en Irak excluent dans l'immédiat tout retour des combattants et de leurs familles. L'épuisement matériel, le désespoir après un an passé dans des camps que les réfugiés qualifient aujourd'hui de *« grandes prisons »*, ont mis le départ de Turquie à l'ordre du jour. La demande largement exprimée aujourd'hui est *« le départ de tous vers l'Europe par larges groupes ».*

Au Haut Commissariat aux réfugiés, tout en se félicitant de la décision française, et en espérant qu'elle aura valeur d'exemple, on ne considère cependant pas cette éventualité comme très réaliste. On souligne que la contribution internationale à des projets de réinstallation en Turquie reste plus amais nécessaire.

MICHEL FARRÈRE.

● **RFA-URSS : échanges de consulats.** – Un consulat de la RFA à Kiev (Ukraine) et un consulat d'URSS à Munich (Bavière) devaient être ouverts mardi 1er août. La RFA disposait déjà d'un consulat à Léningrad et l'URSS d'un à Hambourg.

● **Arrivée à Téhéran de M. Chevardnadze.** – Le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, est arrivé à Téhéran lundi soir 31 juillet venant de Paris pour une *« visite de travail »* de deux jours *à l'invitation* de son homologue iranien, M. Ali Akbar Velayati. Le chef de la diplomatie soviétique doit entamer dès mardi des entretiens avec son homologue iranien. Il doit, en outre, rencontrer le président iranien Ali Akbar Hachémi-Rafsandjani. – *(AFP.)*

● **SUEDE : le meurtrier d'Olof Palme fait appel.** – Christer Pettersson, condamné à la prison à vie pour le meurtre du premier ministre suédois Olof Palme en 1986, a fait appel lundi 31 juillet. L'audience en appel a été provisoirement fixée au 7 septembre. – *(Reuter.)*

BULGARIE

Grève de la faim dans les milieux dissidents

Une grève de la faim a été lancée en Bulgarie pour soutenir six militants, emprisonnés, de l'Association indépendante pour les droits de l'homme, a annoncé lundi 31 juillet à Marseille la fondation franco-bulgare Dialogue. Deux des grévistes, MM. Dimiter Tomov, vice-président de l'association, et Planem Daraktchiev, ont été convoqués par la police vendredi dernier, dans leurs villes respectives de Michaelograd et de Blagovgrad, et sont menacés d'avoir à quitter la Bulgarie.

Dix personnes ont lancé le mouvement de grève la semaine dernière. Un nouveau groupe de dix personnes devait prendre le relai, mardi, pour la semaine à venir.

Le mouvement a été décidé à la suite de la remise du dossier des six accusés au procureur général, qui a confirmé lundi l'engagement de poursuites pour calomnies contre l'Etat. Le chef d'accusation de création de désordre public n'a en revanche pas été retenu. Les six ont été transférés de leurs cellules de la Sécurité d'Etat, où ils ont été détenus, durant l'enquête policière, à la prison centrale de Sofia.

Trois des accusés, le Dr Trentchev, président du syndicat de soutien aux intellectuels Podkrepa Anton Zaprianov, traducteur de russe ; et Nikolai Kolev, avaient été arrêtés en mai dernier pour avoir signé une pétition en faveur de la minorité bulgare d'origine turque. Deux autres, MM. Christophore Sabev, président du comité pour la défense des droits religieux et la liberté de conscience, et Todor Gagalov, vice-président de Podkrepa, avaient été arrêtés en juin. Le sixième est un intellectuel de confession musulmane, Hassan Beilcov.

هكذا منذ الأصل

Ce Sont Toujours Les Mêmes Qui Sont Ouverts Au Mois d'Août.

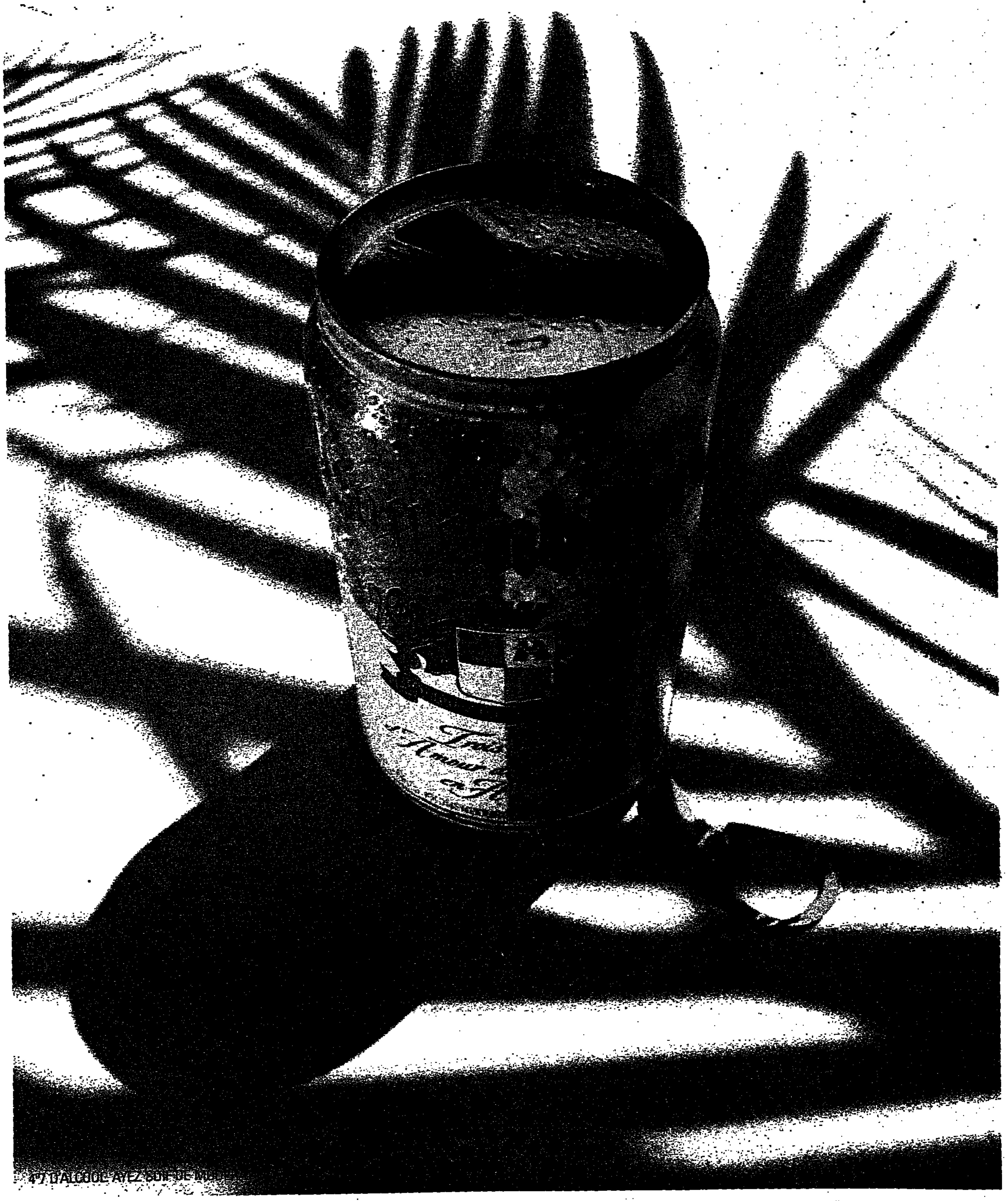

Politique

Le débat sur le rôle du Conseil constitutionnel

Le pouvoir législatif face à ses censeurs

Commentant, lundi 31 juillet, les dernières décisions du Conseil constitutionnel, *l'Humanité*, quotidien du PCF, réclamait *« la suppression de cette chambre d'approbation de l'Elysée »*.

Les communistes sont jusqu'à présent les seuls à envisager pareille extrémité devant les prérogatives que s'est octroyées, depuis quelques années, l'assemblée des « neuf Sages » du Palais-Royal. Mais le débat sur le rôle du Conseil constitutionnel est bel et bien rouvert, et pas seulement parce que M. François Mitterrand a proposé, le 14 juillet, d'élargir la saisine de cette juridiction suprême.

Les deux points de vue que nous publions ci-dessous en témoignent. Ils posent la question de savoir quelles doivent être les limites, à notre époque, de la souveraineté du peuple telle qu'elle s'exprime par l'intermédiaire du pouvoir législatif du Parlement, soumis aux fluctuations des majorités politiques.

Le professeur Loïc Philip, de l'université d'Aix-Marseille, estime, contrairement à Jean-Jacques Dupeyroux *(nos éditions du 19 juillet)*, que les Français doivent renoncer *« au mythe ancien et dépassé de la souveraineté de la loi »*.

Selon l'avocat international Laurent Cohen-Tanugi, la démocratie française, en fait, s'est métamorphosée, depuis 1971, sans qu'on s'en rende compte sur le champ, en un Etat de droit constitutionnel.

POINTS DE VUE

Les enjeux

par Laurent Cohen-Tanugi
avocat international

POTENTIELLEMENT destinée à l'ensemble des Français, la réforme du contrôle de constitutionnalité proposée par le président de la République risque fort de laisser le citoyen aux prises avec les intérêts propres de la classe politique d'un côté, l'aridité inévitable du débat juridique, de l'autre.

Face à l'hostilité naturelle, ou simplement partisane, de nombreux hommes politiques à l'égard d'une réforme qui contribuera à accroître le rôle du Conseil constitutionnel, une approche strictement technique de ses mérites et inconvénients a peu de chances de parvenir à mobiliser l'opinion. D'où l'intérêt de tenter de mettre en lumière le profit qu'on peut attendre de l'élargissement de la saisine pour la démocratie et la société française dans leur ensemble, en replaçant chemin faisant quelques critiques en perspective.

Au milieu du gué

Bien que susceptible de plusieurs variantes, la finalité de la réforme est claire. Dans l'hypothèse la plus probable, il s'agit de permettre aux individus, aux entreprises, aux associations de mettre en cause, dans le cadre d'un procès, la constitutionnalité d'une loi ayant vocation à régir le litige et portant atteinte à un droit protégé par la Déclaration des droits de l'homme, le préambule de la Constitution de 1946 ou les « principes fondamentaux reconnus par les lois de la République ». La juridiction saisie — ou, dans une version plus restrictive, la Cour de cassation ou le Conseil d'Etat seul — renverrait alors, quand elle le jugerairt nécessaire, la question au Conseil constitutionnel, qui trancherait.

Au mécanisme de l'exception d'inconstitutionnalité qu'on vient de décrire pourrait s'ajouter un recours direct des particuliers au Conseil constitutionnel, en dehors de tout procès, en cas de violation d'un droit fondamental.

Selon plusieurs commentateurs, une telle réforme marquerait une rupture avec la tradition démocratique française, et nous ferait évoluer vers un « gouvernement des juges » à l'américaine. L'objection a vingt ans de retard. L'élargissement envisagé de la saisine du Conseil constitutionnel s'inscrit en effet dans le droit fil de l'évolution du contrôle de constitutionnalité en France depuis le début des années 70.

Si rupture il y eut, elle se situe en 1971, lorsque le Conseil constitutionnel décida de donner valeur de droit positif suprême aux principes visés au préambule de la Constitution de 1958, en l'occurrence la liberté d'association. Passée inaperçue à l'époque, cette décision métamorphosait la démocratie française, marquée depuis la Révolution par l'absolutisme majoritaire de la loi, en un Etat de droit constitutionnel.

L'ouverture de la saisine du Conseil à l'opposition parlementaire réalisée par Valéry Giscard d'Estaing en 1974 allait permettre ensuite, à la faveur de l'alternance, l'élaboration d'une véritable jurisprudence constitutionnelle aujourd'hui utilisable par les citoyens, les praticiens et les juridictions. Il s'agit à présent de ne pas rester au milieu du gué : comment en effet justifier qu'un citoyen français puisse invoquer en justice à l'encontre d'une loi le traité de Rome ou la Convention européenne des droits de l'homme, sans pouvoir se prévaloir des droits que lui confère sa Constitution nationale ?

Le spectre de la Cour suprême des Etats-Unis — *horresco referens* — n'est pas plus pertinent. En effet, la réforme envisagée demeure bien dans la cadre du « modèle européen » de contrôle de constitutionnalité des lois, caractérisé, à la différence du système américain, par l'affectation du contentieux constitutionnel exclusivement à une juridiction spécifique, extérieure à l'organisation judiciaire. Nul ne songe à dessaisir le Conseil constitutionnel de sa mission, présente ou future, au profit des tribunaux.

La médiation de la société civile

D'inspiration européenne, l'élargissement à la société civile de la saisine du Conseil constitutionnel l'est d'autant plus qu'il ne ferait que mettre le système français de contrôle de constitutionnalité au diapason de celui qui prévaut depuis longtemps chez la plupart de nos voisins. Le contrôle de constitutionnalité à la française est, on le sait, des plus restrictifs : il ne peut être mis en œuvre que par des autorités politiques, *in abstracto*, et ne saurait atteindre une loi promulguée. Le juge est aujourd'hui tenu d'appliquer la loi, fût-elle devenue contraire à la jurisprudence du Conseil constitutionnel.

La réforme viendrait ainsi combler une lacune majeure du système actuel, en permettant de sanctionner l'inconstitutionnalité d'une loi en vigueur, ainsi que l'application inconstitutionnelle, dans tel contexte particulier, d'une loi de prime abord irréprochable et qui, comme telle, aurait pu échapper à la vigilance des juges du Palais-Royal.

Au plan de l'équilibre institutionnel, l'intermédiation de la société civile romprait le difficile face-à-face entre le législateur et le juge constitutionnel, qui rend ce dernier arbitre malgré lui de conflits partisans (affaire des « dix » de Renault), voire otage impuissant d'une classe politique solidaire dans la défense de ses intérêts (réforme du financement des partis politiques). Et le citoyen n'aurait plus à s'en remettre exclusivement à ses représentants politiques pour veiller sur ses droits.

Par ailleurs, la passerelle ainsi jetée entre le contrôle de constitutionnalité et le processus judiciaire, actionné par la société, remédierait au « déficit démocratique » souvent reproché au contrôle de constitutionnalité à la française, ainsi qu'à son caractère insuffisamment contradictoire et public. Enfin, idéologiquement, l'élargissement de la saisine établirait un lien immédiat entre le citoyen et les principes fondamentaux de la démocratie, seul susceptible de faire pénétrer l'Etat de droit dans notre culture politique et de permettre à la société de projeter ses problèmes dans l'espace public.

Reste l'épouvantail immanquablement brandi de l'anarchie juridique. Le risque d'une prolifération des recours paraît techniquement maîtrisable, au terme d'une réflexion approfondie sur les modalités de la réforme ; encore convient-il, ce faisant, de ne pas sacrifier à la vision profondément statique du droit — instrument de conservation plutôt que de changement social — qui prévaut dans une partie de l'*establishment* juridique français.

Une société en mouvement n'exige-t-elle pas un droit ouvert, renégocié en permanence ? Et la complexité n'est-elle pas la nécessaire contrepartie de l'Etat de droit ?

Selon son préambule, la Déclaration du 26 août 1789, emblème du Bicentenaire, fut proclamée *« afin que les réclamations des citoyens, fondées sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous »*. La réforme proposée confère à ce vœu toute sa portée. On voit mal au nom de quel principe un démocrate de 1989 voudrait s'y opposer.

Clarifier pour progresser

par Loïc Philip
professeur à l'université d'Aix-Marseille

DANS *le Monde* daté du 19 juillet, Jean-Jacques Dupeyroux se demande si le Conseil constitutionnel peut être infaillible. Il convient de le rassurer : le juge constitutionnel, comme tout être humain, n'est pas infaillible et, par conséquent, il ne saurait être lié par ses propres décisions.

L'article 62 de la Constitution impose bien le respect des décisions de la juridiction constitutionnelle à l'ensemble des pouvoirs publics et à toutes les autorités administratives et juridictionnelles, mais il n'a pas pour effet de figer la jurisprudence constitutionnelle. Il n'interdit pas au Conseil constitutionnel de modifier sa propre jurisprudence lorsqu'il l'estime nécessaire. Celui-ci l'a d'ailleurs déjà fait à plusieurs reprises, que ce soit en matière électorale ou en matière de contrôle de constitutionnalité.

Il n'y a là rien d'exorbitant. Toutes les cours constitutionnelles agissent de même.

Volonté supérieure de la Constitution

Pour comprendre et admettre cette situation (qui permet d'exiger des autres ce qu'on ne s'impose pas à soi-même), il faut que les Français renoncent au mythe ancien et dépassé de la souveraineté de la loi. Non, la loi ne représente plus la volonté souveraine du peuple exprimée par ses représentants ; la loi n'est que le reflet d'une (faible) majorité politique (et souvent même d'une absence de majorité, en cas d'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution). Il y a, désormais, dans notre système juridique, au-delà de la volonté du législateur, une volonté supérieure qui est celle, non des membres du Conseil constitutionnel, mais de la Constitution, Constitution qui a été approuvée par la majorité du peuple français. Et il est parfaitement logique que la volonté du peuple, s'exprimant directement, prime sur la représentation nationale.

Le rôle du Conseil constitutionnel est d'assurer le respect de cette Constitution, y compris les textes visés par son préambule, ce qui inclut les droits fondamentaux.

Certes, cela l'amène parfois à interpréter des principes très généraux, mais cela est inhérent à la fonction du juge. De même que le juge ordinaire est conduit à interpréter la loi, le juge constitutionnel est conduit à interpréter la Constitution. Mais, si son interprétation paraît contestable, il est toujours possible au président de la République (sur proposition du premier ministre) ou aux membres du Parlement, de déclencher une procédure de révision constitutionnelle afin de préciser la portée d'un principe ou d'une règle de valeur constitutionnelle.

Il n'est donc pas juste d'écrire que *« quelques personnalités désignées par le pouvoir politique* (par quel autre pouvoir pourraient-elles être désignées ?) *ont ainsi la possibilité de faire échec à la volonté du peuple exprimée par ses représentants au nom de principes généralement pâteux »* (on retrouve ces mêmes principes dans toutes les grandes démocraties occidentales et ils sont en train de gagner le reste du monde).

En fait, la suggestion du président de la République de permettre à tout Français de saisir le Conseil constitutionnel montre que ce dernier a définitivement acquis un prestige et une autorités remarquables pour une aussi jeune institution. Ses décisions sont de mieux en mieux comprises et admises par l'opinion.

Cependant, la proposition présidentielle n'est pas sans danger, car elle risque d'enrayer un mécanisme qui fonctionne dans des conditions de plus en plus satisfaisantes.

Obscurité

A l'heure actuelle, cette proposition est assez obscure. On ne sait pas très bien à quel système on se réfère : au modèle américain de la Cour suprême, ce qui est contraire à notre tradition comme à notre organisation judiciaire ; au système italien, dont il faudrait souligner les nombreux inconvénients ; ou au système allemand du recours constitutionnel, dont il faudrait rappeler les limites ?

A vrai dire, il n'est pas très réaliste de prévoir une saisine du Conseil constitutionnel par tout citoyen lésé dans l'un de ses droits fondamentaux. Il n'y a pratiquement aucune chance qu'une révision constitutionnelle puisse s'opérer sur une telle réforme.

En revanche, il faut reconnaître que le système français de contrôle de la constitutionnalité des lois connaît une limite importante : il ne s'applique pas aux lois en vigueur. Or, la majorité des lois existantes ont été votées à une époque où il n'y avait pas de contrôle de constitutionnalité.

Il serait possible, et souhaitable, d'autoriser la Cour de cassation et le Conseil d'Etat à saisir le Conseil constitutionnel lorsqu'une loi, dont ces juridictions doivent faire application, leur paraît être contraire à un droit fondamental. C'est l'esprit de la proposition faite par le président Badinter dans *le Monde* du 3 mars dernier. Il semble que, dans ces conditions et dans ces limites, une majorité constitutionnelle pourrait avoir une chance de se dégager.

Réactions à l'amputation de la « loi Joxe » sur l'immigration

Le Conseil des associations d'immigrés en France (CAIF) demande au gouvernement et au législateur *« d'introduire d'urgence une nouvelle disposition législative qui rétablirait l'aspect du texte voté en juillet et qui garantirait aux immigrés concernés le droit à une justice équitable avec des moyens réels de défense et de recours judiciaires et suspensifs contre les décisions de l'administration »*.

Le CAIF estime que la décision du Conseil constitutionnel d'invalider l'article 10 de la loi Joxe (qui permettait le contrôle par les tribunaux judiciaires des décisions administratives de reconduite à la frontière) risque de *« pérenniser la situation d'injustice et d'arbitraire engendrée par la loi Pasqua »*.

De son côté le groupe RPR du Sénat, qui avait été à l'origine du recours devant le Conseil constitutionnel, estime dans un communiqué, que l'invalidation de l'article 10 *« confirme le bien-fondé des critiques émises par le RPR tout au long des débats parlementaires sur cette loi »* et ne peut que *« satisfaire ceux qui connaissent le dévouement et l'objectivité des magistrats de l'ordre administratif, injustement mis en cause par le projet du gouvernement »*.

En Limousin

Les « reconstructeurs » du PCF reprennent l'offensive

LIMOGES
de notre correspondant

La fête champêtre d'habitude consacrée au soutien du quotidien régional communiste *l'Echo du Centre* par la section de Saint-Yrieix-La-Perche (Haute-Vienne) sera, les 2 et 3 septembre prochain, organisée sous le sigle de l'ARIA (Association de recherche et d'initiative pour l'autogestion et le socialisme) qu'animent, autour de MM. Félix Damette, Claude Poperen et Marcel Rigout, les « reconstructeurs » du PCF.

A la limite de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Dordogne, cette fête attire chaque année plusieurs milliers de visiteurs des trois départements.

Les quelque quatre-vingts militants communistes de Saint-Yrieix-La Perche qui — suite à la « réorganisation » qui a fait disparaître leur section, — n'ont pas réussi à récupérer leurs cartes (*« c'est la même situation que pour la fédération du Doubs »*, estiment-ils) espèrent faire de cet événement la preuve que ce sont eux qui *« représentent l'efficacité communiste en Limousin »*. Ils veulent aussi donner à leur initiative un écho national : le meeting politique du dimanche 3 septembre sera animé par MM. Lucien Lanternier, maire honoraire de Gennevilliers, Marchel Dufriche, maire honoraire de Montreuil, et Marcel Rigout, ancien ministre.

G. C.

Le Monde
PUBLICITÉ TOURISME-GASTRONOMIE
Renseignements :
45-55-91-82, poste 4344

CORRESPONDANCE

La rencontre de deux principes

M. Dominique Charvet, magistrat, qui participa naguère en tant que conseiller technique à la préparation des textes législatifs sur l'immigration, nous écrit :

En rendant compte de la décision du Conseil constitutionnel sur la loi Joxe, *le Monde* a qualifié d'*« érodée »* une idée qui a à voir, à mon sens, avec les libertés.

Quand en 1981, sur la proposition de Mme Questiaux, ministre de la solidarité nationale et de M. Autain, secrétaire d'Etat à l'immigration, la compétence judiciaire fut instaurée en matière de reconduite à la frontière des étrangers, elle eut pour fondements plusieurs constatations et une réflexion.

— La reconduite à la frontière est, quoi qu'on en veuille, perçue comme une sanction, et le juge judiciaire est le juge des peines.

— Le juge judiciaire a une pratique de prise en considération de la personnalité et des circonstances de fait qui ne sont pas sans importance dans un tel domaine.

— Les tribunaux judiciaires ont, par leur implantation géographique développée et par leur mode de fonctionnement, une capacité effective de traiter l'urgence qui caractérise généralement ce type de dossiers.

La réflexion était que l'entrée et la sortie des étrangers est à la rencontre des prérogatives d'Etat, qui ressortissent de la compétence administrative, et de la liberté d'aller et de venir qui est au rang des grandes libertés individuelles que l'autorité judiciaire a pour mission de préserver. Choisir le juge judiciaire était un pas — peut-être symbolique — vers la reconnaissance d'un droit universel d'aller et de venir.

Tout cela fut abandonné par la réforme adoptée par le gouvernement issu des élections de 1986.

Le projet de réforme de M. Joxe présentait l'avantage de rechercher un équilibre entre les règles traditionnelles de compétence administrative des préfets et l'intérêt d'un regard judiciaire différent. Cette intervention judiciaire n'est pas d'ailleurs apparue comme une absurdité juridique, car elle a été maintenue pour la prolongation de la rétention administrative prévue dans la même ordonnance du 2 novembre 1945. Pour l'avoir personnellement pratiquée en juridiction, j'ai pu en vérifier l'utilité.

Nous nous trouvons peut-être à la rencontre de deux principes constitutionnels. Le premier est celui de la compétence de la juridiction administrative pour les actes administratifs, dont il ne faut pas oublier qu'il est le compromis consenti par l'administration pour accepter d'être jugée. Le second est celui de la compétence judiciaire pour les libertés individuelles. Sans doute tout cela peut paraître relever du symbole à une époque où la qualité des juges administratifs n'a rien à disputer à celle des juges judiciaires. Mais les libertés ne sont-elles pas d'abord des symboles ?

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 13e chambre de la cour d'appel de Paris du 20 janvier 1989, **M. MEURANT Jacques**, né le 4 novembre 1946 à Paris (12e), et demeurant à Paris (8e), 24, rue de l'Arcade.

— a été condamné à 6 mois d'emprisonnement avec sursis et à 30000 F d'amende pour publicité fausse ou de nature à induire en erreur.

La cour a en outre ordonné, aux frais du condamné, la publication de cet arrêt, par extrait, dans le journal *le Monde*.

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur général sur sa réquisition.
P/LE GREFFIER EN CHEF.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS.

Par arrêt de la 20e chambre de la cour d'appel de Paris (Pourvoi : rejet le 30 mars 1989) du 3 juin 1989, M. EVENAS Jean-Pierre, né le 9 septembre 1937 à Noisy-le-Sec (93), et demeurant à Noisy-le-Sec (93), 75, rue Jean-Jaurès.

— a été condamné à 15 000 F d'amende pour homicide involontaire et infraction au code du Travail.

La Cour a en outre ordonné, aux frais du condamné, la publication de cet arrêt, par extrait, dans le journal *le Monde*, dans la limite de 5 000 F.

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur général sur sa réquisition,
P./LE GREFFIER EN CHEF.

ISTH INSTITUT PRIVÉ DES SCIENCES ET TECHNIQUES HUMAINES
DEPUIS 1954
Pour vous aider à réussir à
• l'examen du CFPA
• Préparation complète des matières du 17 août au 10 septembre
• notes de synthèse Préparations complètes, écrites et orales.
AUTEUIL
6, av. Léon-Heuzey 75016 Paris 42.24.10.72 +

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Société

5 000 hectares dévastés

Les incendies en Corse ont fait deux morts et six blessés graves

BASTIA
de notre correspondant

Deux touristes italiens ont péri carbonisés, lundi 31 juillet en fin d'après-midi, sur une route du cap Corse, entre les villages de Luri et Meria, situés à 30 kilomètres au nord-est de Bastia. Les deux touristes, originaires de Milan, un homme et une femme, dont les identités n'ont pas été établies, circulaient à bord de leur voiture en compagnie de deux autres personnes.

Surpris par la violence d'un incendie attisé par un vent soufflant en rafales à plus de 150 kilomètres à l'heure, les touristes ont tenté de fuir leur véhicule au moment où celui-ci était la proie des flammes.

Alors que deux des occupants de la voiture parvenaient à se précipiter dans le ravin rocailleux situé en contrebas de la route et profond de plus de 10 mètres, les deux autres passagers étaient rattrapés par le feu et périssaient carbonisés. Rapidement secourus par les pompiers, les blessés ont été évacués en hélicoptère à l'hôpital de Marseille. Les deux survivants, grièvement brûlés, sont dans un état désespéré.

Depuis le 30 juillet, les pompiers avaient eu à combattre de très nombreux débuts d'incendie, dont vingt dans la seule commune d'Oletta, située à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest de Bastia. Mais, dès la matinée du 31 juillet, le vent violent soufflant en rafales attisait de nombreux incendies dans tout le département. C'est dans le cap Corse, dans le Nebbio, en Balagne et au sud de Bastia, que les foyers les plus dangereux se développaient. Plus de 5 000 hectares de maquis et de forêts de chênes ont ainsi été brûlés. Dans le Nebbio, au sud-ouest de Bastia, quatre jeunes pompiers volontaires ont été grièvement brûlés à 70 % et à 45 % ; ils ont été évacués sur les centres des grands brûlés de Lyon et de Montpellier.

Le 1er août au matin, la situation restait très préoccupante aux abords de Bastia : *dans la nuit du 31 juillet* au 1er août, les feux atteignaient la zone industrielle de Furiani, au sud de la ville, où de nombreuses maisons d'habitation avaient été évacuées : les flammes ont atteint certains entrepôts industriels, provoquant l'explosion d'au moins quatre citernes de carburant. Plusieurs dizaines de voitures garées sur un parking ont été détruites par les flammes.

Tous les pompiers de Haute-Corse ainsi que des membres du 2e régiment étranger de parachutistes stationné à Calvi ont été mobilisés alors que les moyens aériens de lutte, canadairs, trackers et hélicoptères Bell étaient cloués au sol en raison de la force du vent.

Il était encore trop tôt, mardi 1er août, au matin, pour dresser un bilan exact de ce premier grand incendie de l'été en Corse. Mais le colonel Battesti, directeur du service départemental incendie et secours de la Haute-Corse (SDIS) a lancé plusieurs appels à la prudence de la population, à la responsabilité des élus locaux chargés de faire appliquer *les textes réglementant* les mises à feu, et avertissait solennellement les *« incendiaires pastoraux »*. En effet, l'analyse cartographique de très nombreuses mises à feu pratiquées en Corse chaque été (plus de 600 en 1988) a permis aux hommes du SDIS de conclure que 90 % d'entre elles sont d'origine pastorale.

Certains éleveurs de brebis, chèvres ou vaches, non munis de titres de location, pour leur pâturages, et ne pouvant donc recevoir d'aides financières à la mise en valeur des terres, ne voient comme solution pour fournir de l'herbe à leurs troupeaux que l'incendie des parcours de pacages qui, dès l'automne ou les premières pluies, bénéficient d'une poussée d'herbe tendre permettant d'améliorer le rendement des élevages... au moindre coût apparent !

MICHEL CODACCIONI.

Plusieurs sinistres dans la région niçoise

La Côte d'Azur, qui avait été épargnée par les feux depuis le début de l'été, se trouve dans la fournaise depuis l'après-midi du *31 juillet : plusieurs foyers se sont* déclarés, au centre du département des Alpes-Maritimes et sur les collines de l'agglomération niçoise, où une maison a été endommagée par les flammes, qui ont parcouru une quinzaine d'hectares.

D'autre part, alors que la température dépassait les 35°C et que les rafales de vent soufflaient à 60 kilomètres à l'heure, un autre violent incendie s'est déclaré, en début d'après-midi, le 31 juillet, entre Roquestéron-Grasse et Cuébris (à une quarantaine de kilomètres au nord-ouest de Nice). Le village de Cuébris a été épargné, mais 40 hectares de pinèdes ont été détruits.

On signale d'autres foyers d'incendie : dans le secteur du col de Vence, où la route a été coupée ; dans le Var et dans les Bouches-du-Rhône, où plusieurs feux ont été maîtrisés grâce aux avions et aux hélicoptères.

L'installation du secrétariat de Frontières humaines

Strasbourg, plaque tournante des sciences de la vie

Ce sera donc Strasbourg. Jusqu'alors en lice avec Londres et Rome, la capitale alsacienne hébergera, dès le mois prochain, le secrétariat permanent du programme international Frontières humaines, ambitieux projet de recherche proposé il y a cinq ans par le Japon dans le domaine des sciences de la vie. Ainsi en ont décidé les responsables gouvernementaux des sept pays participants, réunis à Berlin du 26 au 28 juillet pour jeter les premières bases de ce projet sans précédent.

Frontières humaines ? Un rêve prodigieux, démesuré. En fait, le plus ambitieux programme de coopération scientifique et technologique *jamais conçu à l'échelle mondiale* dans le domaine de la biologie qui, si tout ou presque reste à définir, figurera sans doute parmi les plus importants projets de cette fin de siècle. Un projet — et ce n'est pas là la moindre de ses particularités — proposé de plus par les Japonais, jusqu'alors peu enclins à internationaliser la recherche fondamentale.

Proposé en 1984 par le premier *ministre Yasuhiro* Nakasone sous l'égide du puissant ministère nippon du commerce et de l'industrie (MITI), Frontières humaines était officiellement inscrit, en juin 1987 à Venise, au treizième sommet des pays industrialisés *(le Monde* du 9 juin 1987). Il constituait une réponse symbolique à l'IDS américaine (Initiative de défense stratégique, ou « Guerre des étoiles ») et au programme de coopération technologique européen Eurêka, sous la forme d'un colossal programme de recherche sur les sciences de la vie.

Colossal à l'échelon financier (2,384 milliards de yens débloqués pour la seule année 1989), mais également en raison des thèmes retenus. Après de multiples études de faisabilité, deux axes de recherche ont en effet été privilégiés : la biologie moléculaire, qui ouvre les champs des biotechnologies, de la connaissance du génome et des pathologies humaines, et l'approfondissement de l'étude du cerveau humain, dont les débouchés, *dans le domaine* de l'informatique comme dans celui de l'intelligence artificielle, restent à l'heure actuelle incalculables.

Rationaliser la recherche mondiale dans le secteur de la biologie, en cherchant à réduire la compétition par une meilleure coordination des travaux et une meilleure circulation des résultats, tout en accélérant l'application des découvertes au domaine industriel : assurément, la philosophie générale de Frontières humaines a de quoi séduire. Et les six pays occidentaux les plus industrialisés (Canada, Etats-Unis, RFA, France, Grande-Bretagne, Italie), ainsi que la CEE, ont fini — nécessité économique oblige — par se rallier au projet japonais. Mais non sans prendre les précautions de rigueur.

Craignant notamment que le Japon, plus avancé dans le domaine des applications industrielles, ne se taille une part trop belle de ce futur gâteau technologique, les Etats-Unis et l'Europe ont ainsi imposé que soit édicté un accord spécifique sur *« les droits de propriété industrielle et intellectuelle »*, afin de garantir à chaque pays membre la paternité de ses découvertes et l'utilisation des recherches.

Phase probatoire

Prudence, également, en ce qui concerne les sommes importantes nécessaires au financement du projet. S'ils se déclarent aujourd'hui partants pour l'aventure, la question des budgets que seraient prêts à fournir les partenaires du Japon, en effet, reste pour le moment dans le flou le plus total. *« Une période préliminaire de trois ans est prévue, au cours de laquelle le Japon fournira la totalité de l'apport financier contre une contribution « en nature » (bourses, séminaires, échange de chercheurs) des autres pays »*, explique-t-on au ministère de la recherche et de la technologie. Ce n'est qu'après cette phase probatoire *que sera établie* l'organisation définitive du programme, et que seront financés les projets plus ambitieux de coopération internationale. *Qui va piano va sano...*

Dans ce contexte, l'instauration à Strasbourg du secrétariat permanent de Frontières humaines, décidée la semaine dernière, prend donc, surtout, valeur de symbole. Au carrefour de la France, de la Suisse et de la RFA, dans cette ville bénéficiant d'une solide tradition scientifique dans le domaine des sciences de la vie, où siègent le Conseil de l'Europe et l'Assemblée des Communautés européennes, une quinzaine de personnes vont ainsi, dès la rentrée, multiplier les appels d'offres et l'étude des premiers dossiers. Les travaux de recherche proprement dits, quant à eux, pourraient commencer dès la fin de l'année.

CATHERINE VINCENT.

● **Quatrième station de contrôle pour les satellites français.** — Le Centre national d'études spatiales (CNES) vient de confier à la société Alcatel-Espace la réalisation d'une quatrième station de contrôle des satellites français de télédétection et d'observation militaires. Dotée d'une antenne principale de 11 mètres de diamètre, elle sera installée aux îles Kerguelen, dans les eaux de l'extrême sud de l'océan Indien. Après celles d'Aussaguel, près de Toulouse, de Kourou (Guyane française) et d'Hartebeesthoek (Afrique du Sud), cette station, dont le coût est estimé à 75 millions de francs, sera la dernière du réseau à quatre points *chargé de contrôler sur* leurs orbites les satellites Spot et Hélios.

JUSTICE

Aide aux victimes d'infractions pénales

Le téléphone vert du tribunal de Pontoise

Désormais, les victimes d'infractions pénales dans le département du Val-d'Oise peuvent composer le 05-00-41-02, numéro vert mis en place par le tribunal de Pontoise depuis le 1er juillet (1). Cet accueil téléphonique leur permet d'être écoutées par des magistrats et d'avoir rapidement accès à des informations.

Pour le président du tribunal de Pontoise, M. Pierre Lyon-Caen, ce service doit, d'abord, offrir une meilleure accessibilité de la justice : *« Le département est vaste, les moyens de transport entre Sarcelles, Garges-lès-Gonesses et Pontoise exigent de longs déplacements. Le téléphone met tous les justiciables sur le même pied d'égalité. »* Mais au-delà de cet aspect géographique, le numéro vert est l'occasion d'améliorer et de rationaliser le travail du tribunal. *« Même si dans les années 81-82, des initiatives ont été prises, la justice, curieusement, organisait peu l'accueil. Trop souvent, la victime ne sait pas à qui s'adresser, se retrouve dans le mauvais service, entrave momentanément son fonctionnement, et sa demande n'a pas de suite. Or chaque appel révèle un dysfonctionnement »*, explique M. Lyon-Caen.

Les premiers jours d'ouverture du numéro vert donnent une indication sur la nature des interrogations : *« La délinquance violente dans les ménages et les dommages et intérêts non perçus sont les principales sources des inquiétudes »*, note le procureur de la République, M. Marc Moinard. Le magistrat de permanence relève sur une fiche l'identité du plaignant, le type de l'infraction et les délais pour les réponses. La plupart d'entre elles ont été formulées dans l'immédiat, certaines suivies d'action : *« Nous réagissons très rapidement quand, par exemple, le justiciable considère n'avoir pas obtenu des assurances suffisantes sur la suite qui sera donnée à sa plainte. Une intervention vers les forces de police concernées peut mettre l'accent sur une difficulté. »*

Le président du tribunal et le procureur insistent sur la fonction d'information du numéro vert : *« Nous prenons garde de ne pas nous substituer aux avocats. Leur rôle d'intermédiaire, de conseil reste entier, total. »*

Pourtant les avocats du barreau du Val-d'Oise observent avec une certaine réserve ce nouveau dispositif. *« Si nous sommes satisfaits de toute initiative amenant des améliorations dans la relation de l'individu avec la justice,* dit Me Philippe Houillon, le bâtonnier, *nous craignons que les renseignements purement administratifs donnés par les magistrats ne glissent vers une consultation. Or le conseil n'est pas dans leurs fonctions. Nous serons très attentifs à ce qu'il n'y ait pas de dérapage. »* Le bâtonnier rappelle, par ailleurs, qu'il existe des consultations gratuites, *« plus de cinq mille visites en un an »*, service que son barreau a installé dans toutes les mairies du Val-d'Oise, ainsi qu'au palais de justice de Pontoise.

Pour le moment, le téléphone vert, dont le numéro n'a pas été diffusé largement, résonne au rythme de trois ou quatre appels par après-midi. En cas de succès, ses initiateurs redoutent d'être débordés. Les magistrats du siège pourraient alors être appelés à venir prêter main forte à leurs collègues du parquet. Une première évaluation de ce service sera établie en septembre prochain.

BRUNO CAUSSÉ.

(1) Tous les après-midi, du lundi au vendredi, de 14 heures à 17 heures, et le samedi de 9 heures à 12 heures.

Dans le Bas-Rhin

Deux personnes écrouées après l'explosion du pipe-line de Rosteig

Le propriétaire du terrain à Rosteig (Bas-Rhin) où l'explosion d'un pipe-line a entraîné la mort de trois personnes (*le Monde* du 1er août), M. Richard Bastian a été inculpé, lundi 31 juillet, d'homicides involontaires, ainsi que M. Pierre Wendling, entrepreneur de travaux publics. Les deux hommes ont été écroués à Saverne.

Il leur est reproché de n'avoir pas respecté la réglementation prévoyant l'obligation de déclarer à toutes les parties concernées (mairie, direction de l'équipement, propriétaire du pipe-line) les travaux de terrassement envisagés dans la bande de servitude de 10 mètres de large autour du pipe-line.

L'accident avait été provoqué vendredi 28 juillet par une pelleteuse de la société Wendling qui, en ouvrant un chemin sur la demande de M. Bastian, avait perforé le pipe-line entraînant une fuite de naphta. Ce produit, inflammable et très volatil, s'était transformé en gaz sous l'effet de la chaleur et avait déclenché une très forte explosion.

« C'est une affaire particulièrement grave aux conséquences dramatiques », a indiqué Mme Françoise Bel, substitut du procureur à Saverne, avant de préciser que *« l'enquête confiée à la gendarmerie n'était pas terminée »*.

Dans le Gard

Inculpation des deux meurtriers présumés d'un fils de harki

Après quinze jours d'enquête, les deux meurtriers présumés d'Aïssa Badaïne, ce jeune fils de harki de vingt-trois ans, tué dans la nuit du 13 au 14 juillet à Saint-Laurent-des-Arbres (Gard), ont été interpellés, lundi 31 juillet, par les gendarmes de la section de recherche de Nîmes et de la compagnie de Bagnols-sur-Cèze. Eric Legall, un apprenti pâtissier de vingt-deux ans, et son complice, un mineur de dix-sept ans, habitant tous deux Villeneuve-lès-Avignon, à quelques kilomètres du village d'Aïssa, sont passés aux aveux lundi après-midi. L'arme du crime, une carabine 22 long rifle, a été retrouvée au domicile de l'un d'eux par les enquêteurs. Les meurtriers présumés ont tout deux été inculpés d'homicide volontaire par le juge Bandierea chargé de l'affaire, puis écroués, l'un à Nîmes, l'autre à Alès.

Pour les gendarmes, qui ont pu remonter la piste menant aux deux jeunes gens grâce à une voiture volée (une Peugeot 505 marron) retrouvée quelques jours plus tard, la thèse du crime raciste — la plus souvent évoquée depuis le meurtre — est loin d'être établie. *« Ce sont des coutumiers des randonnées nocturnes, des jeunes qui avaient l'habitude de rôder à la recherche d'un mauvais coup »*, estime le colonel Conrié à Nîmes, qui n'exclut pas que les deux meurtriers présumés soient aussi les auteurs de plusieurs petits vols et *« piratages de la route »*.

A Saint-Laurent-des-Arbres, leur équipée a tourné au drame lorsque Aïssa Badaïne, après plusieurs provocations et deux coups de feu tirés en l'air, a essayé de s'interposer pour faire fuir les fauteurs de trouble. Rien d'étonnant quand on sait l'attachement que le jeune fils de harki portait à sa voiture, une Muréna dorée, alors que les deux jeunes avaient déjà endommagé plusieurs véhicules. *« Son seul tort, c'est d'avoir porté une chemise blanche »*, qui a servi de cible au tireur, lâche aujourd'hui le frère aîné d'Aïssa.

Dans la communauté harkie du village, le soulagement succède à deux semaines de tension et de sentiment d'insécurité. Les habitants *« font confiance à la justice »*. Mais les jeunes doutent encore : pourquoi être venus jusqu'à ce village, où la population harkie atteint près de 20 %, si ce n'est pour *« tuer un Arabe »* ? Eux qui avaient pris en otage, quelques heures durant, le maire, M. Michel Anastasy, dès le lendemain du crime, parce qu'ils estimaient que l'enquête ne démarrait pas assez vite, menaçaient de *manifester samedi* dernier encore. L'arrestation des meurtriers présumés a certes calmé les esprits. Reste un lourd contentieux, fait d'incompréhension mutuelle entre communautés, qu'une double inculpation ne saurait effacer.

J. R.

FAITS DIVERS

Au cours d'une attaque à main armée

Fusillade au péage de Salon-de-Provence

Des gendarmes ont ouvert le feu, lundi 31 juillet, sur six malfaiteurs qui tentaient de commettre un vol à main armée au péage de Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône), sur l'autoroute A 7, et ont arrêté l'un deux. En fin d'après-midi, six hommes armés et portant des cagoules ont fait irruption dans la salle où se trouve la recette du péage et ont menacé les huit employés qui attendaient le camion transportant les fonds recueillis dans les péages des environs.

En voyant arriver les gendarmes, qui ont ouvert le feu sans faire de blessés, les malfaiteurs ont pris la fuite à bord d'une voiture volée, mais l'un deux a été arrêté. En début de soirée, des patrouilles de gendarmerie quadrillaient la région. L'enquête a été confiée au SRPJ de Marseille.

TOURISME

Selon une enquête

Voyages moins cher à Londres qu'à Paris

Les écarts de prix sur les vacances à forfait peuvent aller jusqu'à 90 % entre les principaux organisateurs de voyages de huit pays de la CEE (Belgique, Pays-Bas et RFA), révèle une enquête publiée, jeudi 27 juillet, par le Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC). Selon le BEUC, les voyagistes ouest-allemands sont les plus chers, suivis de près par les Français, les moins chers étant les Britanniques et les Néerlandais. Mais les réservations transfrontalières présentent certains inconvénients, prévient l'organisme. Ainsi, en cas de problème, c'est devant un tribunal étranger que l'usager doit porter plainte.

Pour réduire les différences de traitement entre consommateurs, le BEUC compte sur un projet de directive (loi européenne) proposé en mars 1988 par la Commission de Bruxelles, mais toujours en discussion. — (AFP.)

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09

Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 42-47-99-61

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE* ou 36-15 - Tapez *LM*

Le Monde
PUBLICITE
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

ABONNEMENTS
BP 507 09 75422 PARIS CEDEX 09 Tél. : (1) 42-47-98-72

TARIF	FRANCE	BENELUX	SUISSE	AUTRES PAYS voie normale
3 mois	365 F	399 F	504 F	700 F
6 mois	720 F	762 F	972 F	1 400 F
9 mois	1 030 F	1 089 F	1 404 F	2 040 F
1 an	1 300 F	1 380 F	1 800 F	2 650 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner, RENVOYER CE BULLETIN accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus
ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO
PORTAGE : pour tous renseignements Tél. : 05-04-03-21 (numéro vert)

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance. PORT PAYÉ : PARIS RP

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois ☐ 6 mois ☐ 9 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ________ Prénom : ________
Adresse : ________
________ Code postal : ________
Localité : ________ Pays : ________

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

921 MONO3

Société

Remodelage en profondeur de l'enseignement supérieur

Le ministère de l'éducation veut réformer l'ensemble des diplômes des 1er et 2e cycles universitaires

Décidément, l'été donne des idées au ministre de l'éducation. Après les mesures sur la revalorisation du métier d'universitaire (*le Monde* du 11 juillet), puis l'adoption de dispositions destinées à attirer les jeunes chercheurs vers la carrière universitaire (*le Monde* daté 23-24 juillet), le voilà maintenant engagé dans des projets de réforme de l'ensemble des diplômes de premier cycle (DEUG, diplôme d'études universitaires générales) et de deuxième cycle (licence et maîtrise).

Le problème le plus aigu est, à l'évidence, celui des premiers cycles. Il tient en quelques données simples. Tout d'abord, ce sont ces premiers cycles universitaires qui encaissent en première ligne le flux montant des bacheliers. Le taux record de réussite au baccalauréat cette année va à nouveau accroître la pression alors que l'insuffisance criante des locaux et la dégradation des taux d'encadrement rendent cet accueil de plus en plus périlleux.

Le deuxième constat est celui des taux d'échecs massifs en premier cycle. Certes, les études du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) ont montré qu'une partie des étudiants qui abandonnent leurs études pendant les deux premières années d'université se sont en réalité réorientés vers d'autres formations. Mais un système qui écœure, dissuade ou élimine environ les deux tiers des étudiants n'est justifiable ni pédagogiquement ni économiquement.

Enfin, l'absurdité des mécanismes d'orientation a été maintes fois démontrée. Les meilleurs bacheliers n'ont le plus souvent qu'une ambition : échapper au surpeuplement anonyme des premiers cycles universitaires et trouver refuge dans le cocon prestigieux des classes préparatoires ou dans le secteur protégé des IUT (instituts universitaires de technique) et des STS (sections de techniciens supérieurs). Du coup, les premiers cycles qui ouvrent normalement la voie aux études longues et à la recherche sont devenus le déversoir des bacheliers qui n'ont pas eu accès au secteur sélectif et en particulier aux bacheliers du technique. Bref, le système marche sur la tête.

Egalité devant les études

La « rénovation » des DEUG engagée depuis maintenant cinq ans a représenté un effort méritoire de la communauté universitaire pour améliorer l'accueil, l'orientation, voire la remise à niveau des études. Mais il atteint aujourd'hui ses limites. D'autres voies de réforme ont été suggérées sans succès. Soit par Alain Devaquet, en 1986, dont le projet de loi visait à contrôler les flux d'entrée à l'université. Soit par Laurent Schwartz, ancien président du Comité national d'évaluation des universités, qui proposait l'instauration de deux types de DEUG, l'un préparatoire aux études longues, l'autre de préparation générale en deux ou trois ans à la vie active.

Récusant la sélection à l'entrée à l'université et refusant le principe d'un DEUG à deux vitesses, ce n'est pas dans ces directions que s'oriente, aujourd'hui, le ministère. Il est, en réalité, placé devant une alternative délicate. D'un côté, il entend maintenir la notion de diplôme national habilité par l'Etat. Outre une tradition historique à laquelle sont très attachés les étudiants, il y voit la garantie au niveau national d'une certaine égalité devant les études et d'une mobilité possible des étudiants. Mais, dans le même temps, il est bien conscient que la diversification des premiers cycles est la seule façon d'offrir aux bacheliers une palette de formations supérieures adaptées à leur profil et à leurs projets.

La solution envisagée s'appuie sur les recommandations formulées par un groupe de réflexion constitué au printemps dernier à la demande du ministre et présidé par Hubert Coudanne, l'ancien président de l'université Paris IX-Orsay. Le rapport que ce dernier a remis début juillet à Lionel Jospin développe trois idées-forces :

● Tout d'abord, il estime que les premiers cycles actuels sont bien souvent des filières de formation trop étroites qui enferment l'étudiant dans une spécialité, réduisent les possibilités de changement d'orientation et, surtout, enlèvent au premier cycle son caractère indispensable de « propédeutique » plus tournée vers la culture et la formation générale dans un champ disciplinaire large que vers une spécialité trop pointue. C'est pourquoi il propose que les DEUG actuels (il en existe treize) soient regroupés autour de trois grandes orientations : lettres, langues, sciences humaines ; droit, économie et sciences sociales ; enfin, sciences et technique, les premiers cycles de médecine restant inchangés.

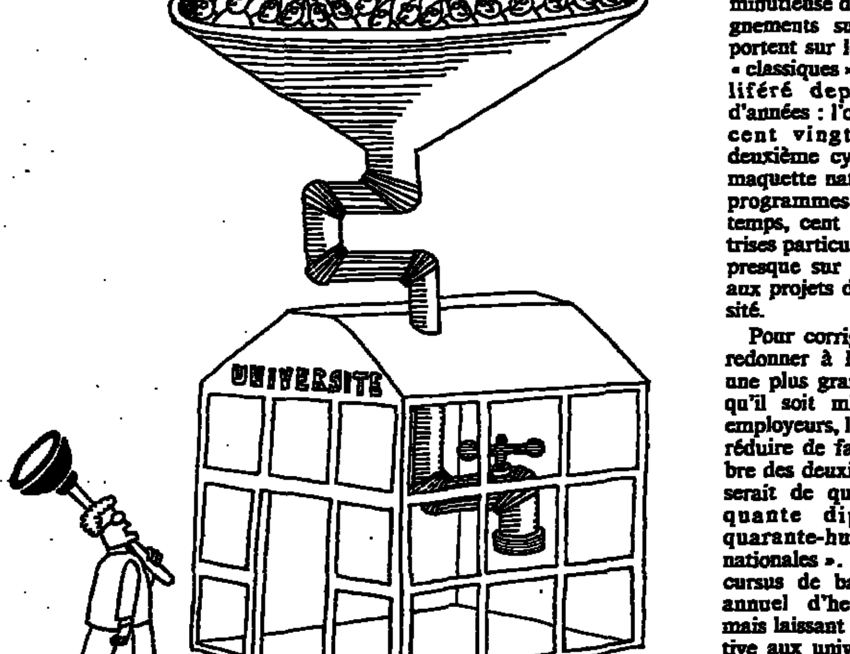

● Deuxième recommandation : pour s'adapter à la diversité croissante de niveaux et d'origines des bacheliers, pour permettre à chaque étudiant de trouver son rythme et de ne pas quitter l'université sur des échecs complets, enfin pour favoriser le développement de la formation continue à l'université, la commission Coudanne propose d'organiser les DEUG en modules capitalisables. Bon nombre d'universités pratiquent déjà le système des unités de valeur (UV) capitalisables. Mais il s'agirait d'aller beaucoup plus loin et de donner aux universités une sérieuse marge d'autonomie pédagogique. Les formations de premier cycle comporteraient en effet la moitié d'enseignements autour d'une discipline fondamentale et dominante, un quart d'enseignements « généraux » et un quart d'enseignements technologiques ou professionnels. Seule la première partie d'enseignements fondamentaux continuerait à relever des maquettes nationales définissant des horaires et des contenus. Le reste serait laissé à l'initiative des universités et habilité en bloc, tous les quatre ans, dans le cadre de la politique contractuelle que le ministère va engager dès cet automne avec les universités.

● Enfin, pour faciliter le passage souvent délicat du lycée à l'université, pour permettre à l'étudiant de mieux choisir sa voie et, il faut bien le dire, pour offrir des portes de sortie à ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas poursuivre leurs études, le groupe de travail suggère que le premier cycle comprenne au moins un module de préprofessionnalisation qui pourrait être effectué sous forme de stages, par exemple dans une classe, pour ceux qui se destinent à l'enseignement, dans un laboratoire pour ceux qui songent à la recherche ou encore en entreprise.

C'est donc un remodelage en profondeur des premiers cycles qui est suggéré. Les difficultés d'application ne manqueraient pas. Ces premiers cycles, très généralistes, poseraient par exemple de gros problèmes aux juristes, voire aux économistes, qui estiment déjà qu'ils manquent de temps pour former sérieusement des étudiants qui n'ont pas abordé ou pas pu aborder ces matières dans l'enseignement secondaire. D'autres formations spécialisées auraient du mal à trouver leur place dans ce dispositif, comme les enseignements artistiques ou les activités sportives.

D'autre part, l'organisation modulaire des enseignements est lourde à gérer autant en termes administratifs que pédagogiques ; bien des universités en ont déjà fait l'expérience. Enfin, la mise en œuvre rapide d'une telle réforme risquerait de rendre particulièrement confuses les négociations des contrats quadriennaux Etat-universités qui doivent s'engager à l'automne et être bouclés avant la fin de l'année. Les projets présentés par les quinze premières universités concernées s'inscrivent, en effet, dans les maquettes de diplômes existantes et seraient donc en porte-à-faux par rapport à ces nouveaux premiers cycles.

Le ministère entend cependant explorer rapidement les possibilités de mise en œuvre d'une telle réforme des DEUG. Il y voit, en effet, l'une des seules solutions convaincantes pour diversifier les parcours universitaires tout en préservant un cycle de diplômes nationaux. Au passage, il estime qu'il s'agirait d'un levier efficace pour donner à chaque université une véritable marge d'autonomie pédagogique.

Et, dans la foulée, le ministère a élargi ses réflexions à la réforme des licences et maîtrises en s'appuyant sur les mêmes principes : simplification des diplômes et des procédures d'habilitation, autonomie pédagogique des universités. Cette liberté des établissements de concevoir leurs maquettes de diplômes existe déjà en grande partie pour l'ensemble des seconds cycles à vocation professionnelle (maîtrise des sciences et techniques, maîtrise des sciences de la gestion et maîtrise d'informatique appliquée à la gestion). Ces trois types de deuxième cycle ne seraient pas modifiés.

Davantage de cohérence

En revanche, les projets envisagés actuellement après une analyse minutieuse de la direction des enseignements supérieurs du ministère portent sur les licences et maîtrises « classiques ». Ces diplômes ont proliféré depuis une vingtaine d'années : l'on compte actuellement cent vingt-huit diplômes de deuxième cycle avec, chacun, une maquette nationale d'horaires et de programmes ; et, dans le même temps, cent vingt licences ou maîtrises particulières ont été habilitées presque sur mesure pour répondre aux projets de telle ou telle université.

Pour corriger cette dispersion et redonner à l'ensemble du système une plus grande cohérence et pour qu'il soit mieux compris par les employeurs, le ministère envisage de réduire de façon drastique le nombre des deuxièmes cycles : l'on passerait de quelque deux cent cinquante diplômes actuels à quarante-huit « dénominations nationales ». Chacune prévoirait un cursus de base fixant un volume annuel d'heures d'enseignement mais laissant une large part d'initiative aux universités pour la définition des contenus ; par ailleurs, chaque université pourrait ajouter à ce diplôme national une « mention libre » lui permettant d'unifier et de profiler ses diplômes en fonction de critères régionaux ou européens.

Enfin, le ministère prévoit de remplacer les actuelles commissions d'habilitation par des comités d'expertise pédagogique de projets d'établissements (CEPTE) pour avoir une approche plus globale des habilitations, dans le cadre de la politique contractuelle quadriennale qui va être mise en œuvre.

On le voit : c'est tout le paysage des diplômes universitaires de premier et de deuxième cycle que le ministère souhaite remodeler rapidement. Malgré la torpeur estivale, ces projets risquent de faire quelque bruit dans le Landerneau universitaire.

GÉRARD COURTOIS.

MÉDECINE

● **Sida et droits de l'homme : priorité à l'information et à l'éducation.** — Les experts rassemblés à Genève pour la réunion conjointe du programme sida de l'OMS et du centre pour les droits de l'homme de l'ONU ont formellement condamné toute législation visant à exclure ou à isoler les malades atteints du sida ou les séropositifs. Remarquant que les discriminations se situent le plus souvent à un niveau personnel ou local, le docteur Jonathan Mann et M. John Pace, responsables des deux organisations, ont estimé que la protection des droits des malades et des séropositifs passe par un effort d'information et d'éducation plutôt que par un accord international spécifique. — *(AFP.)*

Bicentenaire

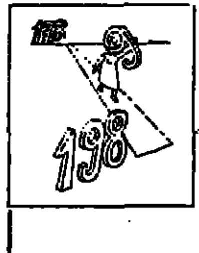

Le temple de paille d'Ouroux-en-Morvan

DIJON
de notre correspondant

Ouroux-en-Morvan (Nièvre) a délibérément choisi de fêter le Bicentenaire de la Révolution autrement. Feux d'artifice, bonnets phrygiens et tenues de sans-culottes étant rangés depuis deux semaines dans tous les autres villages de la région, dont le zèle révolutionnaire s'est montré fort tempéré, Ouroux s'est singularisé les 29, 30 et 31 juillet.

Avec son petit millier d'habitants, cette commune fait figure de gros bourg dans une région particulièrement dépeuplée. Et elle n'est pas peu fière d'avoir pu compter, parmi ses enfants, un Michel Baroin qui fut président de la Mission de célébration du Bicentenaire de la Révolution avant de disparaître en 1987 dans un accident d'avion.

On ne pouvait donc pas décemment ici se contenter d'un Bicentenaire comme les autres. Et puis, comme le tourisme rural est en train dans la région de devenir une réalité économique, l'idée s'est fait jour d'allier la célébration à une *« animation estivale de qualité »*.

Mais au-delà du théâtre de rue, des reconstitutions de la vie quotidienne du dix-huitième siècle, des créations artisanales et autres « banquets révolutionnaires », il fallait créer un *« événement »*.

M. Patrice Joly, le jeune maire d'Ouroux, et son équipe l'ont trouvé en juin 1988... à La Villette où le jury du concours « inventer 89 » avait sélectionné un projet de Jacques Leclerc à qui la Mission du Bicentenaire accorda son patronage.

Ouroux-en-Morvan a donc élevé son « temple de la nation ». Joliment orientées sous le hameau de la Boutière sur un coteau dominant le lac de Pannecière, surprenantes, douze colonnes trilobées de 12 mètres de haut chacune constituées... de balles de paille ont été dressées, symbolisant les mois du calendrier révolutionnaire. Les trois piliers de chaque colonne représentent chacun une décade. Et les colonnes sont disposées selon un savant agencement triangulaire symbolisant les *« trois fondements de base : liberté, égalité, fraternité »*.

M. Patrice Joly a le sourire. D'autant plus que le budget de plus de 450 000 francs, assez affolant pour une si petite commune, a été amplement couvert par des sponsors et que le bénévolat unanime des habitants a permis de réduire la note globale de moitié.

Il restera alors le souvenir d'une « œuvre » colossale, un peu échevelée, en osmose avec un décor grandiose, et d'un artiste, Jacques Leclerc, usant du tracteur à fourche hydraulique et d'un matériau spécial, ces balles de paille rondes de 250 kilos pièce.

DIDIER CORNAILLE.

Le Carnet du Monde

Naissances

— M. et Mme Toussaint PIERESCHI

sont heureux d'annoncer la naissance de leur petite-fille,

Sonia-Lucette,

le 14 juillet 1989, à Bastia (Corse), jour du Bicentenaire.

Mariages

— Valentine ZUBER
et
Jérôme KIRCHER

sont heureux de faire part de leur mariage, célébré en famille le 29 juillet 1989.

17, rue Pierre-Lescot,
75001 Paris.

Décès

— Mme Anne-Marie Skornicki,
sa mère,
M. Jean-Claude d'Abrigeon,
son époux,
M. et Mme Eric d'Abrigeon,
M. Laurent d'Abrigeon,
ses enfants,
M. et Mme Philippe Lasserre
et leurs enfants,
M. Didier Skornicki,
Ses enfants,
et Mme Marie Sol,
M. et Mme Edouard Maleval,
ses oncle et tante,
M. et Mme Pierre d'Abrigeon,
ses beaux-parents,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean-Claude D'ABRIGEON,
née Myriam Skornicki,

survenu le 28 juillet 1989, à l'âge de quarante-deux ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 2 août, à 14 h 30, en l'église de Saint-Fargeau-Ponthierry et sera suivie de l'inhumation au cimetière parisien de Bagneux (Hauts-de-Seine), dans le caveau de famille.

— Dimitri Balias, Nicole Balias et Ingrid Balias,
ont la tristesse de faire part du décès accidentel de leur fils et frère jumeau,

Spyros BALIAS,

le 28 juillet 1989, dans sa dix-septième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

42, rue de Maubeuge,
75009 Paris.

— Mme Jean-Pierre Coudray,
née Ragobert,
Mme Marie Coudray
et son fils Thomas,
M. et Mme Henry Germain,
M. et Mme Jean Coudray,
M. et Mme Robert Blasselle,
ses neveux, nièces,
Les familles alliées et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Jean-Pierre COUDRAY,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu à Lambesc, le 24 juillet 1989, à la suite d'une longue maladie.

Les obsèques ont eu lieu le 26 juillet.

Priez pour lui.

— Le dimanche 30 juillet 1989 est retourné à Dieu

Dom Paul GRAMMONT, OSB,
abbé du Bec de 1948 à 1986.

Ses obsèques seront célébrées le jeudi 3 août 1989, à 16 heures, en l'église abbatiale Notre-Dame du Bec par Le Bec-Hellouin (Eure).

— Mme Marcelle Gunet, née Thirion,
son épouse,
Mme Gabriel Millon, née Gunet,
sa sœur,
Ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme André Thirion,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Gunet, Guérin, Mattei, Martin, Millon, Thiollier, Caussin,
Parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henry GUNET,

survenu le 30 juillet 1989 dans sa quatre-vingt-cinquième année, à La Louvatière.

Les obsèques auront lieu le mercredi 2 août, à 11 heures, en l'église de Chazey-Bons (01300).

Cette annonce tient lieu de faire-part.

— Le docteur Jeanne Lévy,
professeur honoraire à la faculté de médecine de Paris,
sa sœur,
M. Jean Etling,
M. et Mme Maurice Etling,
Mlle Nicole Etling,
M. et Mme Robert Arippol,
M. et Mme Patrick Alspektor
et leur fils,
M. et Mme Michel Etling
et leur fils,
ses neveux, nièces, petits-neveux et petites-nièces,
M. José Lévy,
M. et le docteur Philippe Delory
et leurs fils,
Le docteur et Mme Jean Lévy
et leurs enfants,
M. Michel Lévy,
Les familles Chauvet et Ripart,
ses cousins,
M. et Mme Charles Feld,
M. et Mme Michel Lissansky,
Mme Armand Kantorovitch,
ses alliés,
ont la douleur de faire part du décès accidentel du

docteur André LÉVY,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre,
combattant volontaire de la Résistance,
combattant volontaire 1939-1945,
interné résistant,

survenu à Bayonne, le 20 juillet 1989, en sa quatre-vingt-huitième année.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale.

126, boulevard du Montparnasse,
75014 Paris.

— Maud Mannoni,
Bruno et Anne Mannoni,
Julien et Léa,
Hélène Marie Harmegnies,
sa fidèle gouvernante,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Octave MANNONI,

survenu le 30 juillet 1989, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Conformément à la volonté du défunt, on ne se réunira pas pour les obsèques.

Cet avis tient lieu de faire-part.

35, avenue Ferdinand-Buisson,
75016 Paris.

— Le Centre de formation et de recherches psychanalytiques a la tristesse de vous faire part du décès de son fondateur,

Octave MANNONI,
psychanalyste,
écrivain.

Cet avis tient lieu de faire-part.

28 *bis*, rue de Bourgogne,
75007 Paris.

(*Le Monde* du 1er août.)

— Mme Germaine Milon,
René Milon, Francine Buchi
et leurs enfants,
Parents et alliés,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Fortuné MILON,

survenu à son domicile d'Aspremont-Nice, le 29 juillet 1989, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Les obsèques ont eu lieu lundi 31 juillet, en l'église paroissiale Saint-Jacques-le-Majeur.

— M. Alain Morhange,
M. et Mme Hervé de Vitry,
M. Jacques Morhange
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère et grand-mère,

Mme Georges MORHANGE,
née Fernande David,

le 29 juillet 1989.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

— Mme Jacques Vuillame,
son épouse,
Mme Dominique Vuillame-Coudert,
sa fille,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques VUILLAME,
chef des services fiscaux honoraire,

survenu le 29 juillet 1989, à l'âge de soixante-sept ans.

Les obsèques religieuses seront célébrées ce mardi 1er août, à 15 heures, en l'église de Mézières-en-Gâtinais (Loiret), où l'on se réunira.

Prière de n'apporter ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Les Rousselets,
45270 Mézières-en-Gâtinais.
12, avenue des Arts,
94100 Saint-Maur-des-Fossés.

Remerciements

— Mme Georges Elgozy et sa famille, très touchées par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Georges ELGOZY,

remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur chagrin, et les prient de trouver ici l'expression de leur profonde gratitude.

— Bernard et Catherine Rosier-Herbin,
Jean-Jacques et Michèle Rosier-Delerce,
très touchés par les si nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de

M. Jacques ROSIER,

vous adressent, avec leur gratitude, leurs sincères remerciements.

Anniversaires

— Il y a un an était rappelée à Dieu

Isabelle BUGNICOURT-SOILLEUX.

Que ceux qui l'ont connue et aimée se souviennent.

CARNET DU *MONDE*
Renseignements :
42-47-95-03

صورة من الأصل

هكذا صدر الأصل

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mardi 1er août à 0 heure et le dimanche 6 août à 24 heures.

Mardi : un temps assez nuageux touchera les régions du nord-est du pays en donnant des averses. Jeudi et vendredi, le temps sera bien ensoleillé, même si quelques nuages viennent temporairement dissimuler le soleil sur les régions de l'extrême nord du pays. Dès vendredi, un temps orageux commencera à envahir la France par le sud-ouest, et des orages parfois violents pourront éclater surtout sur une moitié sud durant le week-end.

Mercredi : averses dans le Nord-Est, plus ensoleillé ailleurs.

Cette journée de mercredi sera encore assez nuageuse sur les régions allant du Nord au Nord-Est à la région lyonnaise et aux Alpes-du-Nord. Les éclaircies seront tout de même fréquentes, mais il faudra aussi compter sur des averses.

Près des côtes de la Manche et de la mer du Nord, les nuages resteront abondants toute la journée, mais il ne devrait pas pleuvoir. Partout ailleurs, c'est-à-dire de la Bretagne et du Bassin Parisien au sud du pays, le temps sera très ensoleillé. Le matin, il y aura un peu de brumes, mais elles seront rapidement dissipées par le soleil. Près de la Méditerranée, le vent se calmera. En soirée, des orages pourront éclater près des Pyrénées.

Les températures matinales seront de l'ordre de 8 à 10 degrés dans le Nord-Est, de 17 à 19 degrés près du littoral méditerranéen et de 11 à 13 degrés ailleurs. L'après-midi, il fera encore frais sur une moitié nord du pays (17 à 20 degrés près de la Manche, 20 à 23 dans l'intérieur). Plus au sud, les températures seront plus élevées puisque l'on pourra compter sur 25 à 30 degrés du Poitou-Charentes jusque dans le Sud-Est.

Jeudi : soleil très généreux.

Le ciel restera bien dégagé sur presque tout le pays tout au long de la journée. Après quelques brumes matinales, le soleil s'imposera rapidement et permettra d'atteindre l'après-midi des températures un peu plus élevées que la veille.

Les régions les moins avantagées seront celles qui se situent près des frontières du Nord où les nuages seront plus abondants. Sur les Alpes du Nord, des nuages pourront dissimuler le soleil encore un peu le matin. Comme la veille, des orages remontant d'Espagne pourront éclater en soirée près des Pyrénées.

Les températures minimales seront en légère hausse (1 à 2 degrés) sur une grande partie du pays. Les maximales seront également en hausse surtout sur la moitié nord, à la faveur d'un meilleur ensoleillement que la veille.

Vendredi : *Quelques brumes matinales* dans le Nord et le Nord-Est se dissiperont rapidement. Le ciel sera voilé le matin sur les Pyrénées, ailleurs le ciel sera clair ou peu nuageux. En cours de journée, il y aura quelques passages nuageux sur l'extrême nord. Le ciel voilé envahira progressivement l'Aquitaine. Le temps deviendra chaud, lourd et orageux des Charentes au Midi-Pyrénées. L'après-midi, des orages éclateront des Pyrénées au Massif Central et au Nord-Est. Ailleurs, du Centre à la Bretagne et la Normandie et près de la Méditerranée, le temps sera ensoleillé.

Les températures seront de l'ordre de 20 à 27 degrés sur la moitié nord et supérieures à 30 degrés sur la moitié sud.

Samedi : Le temps sera frais et humide de la Haute-Normandie au Nord et aux Ardennes. Quelques *brumes le matin laisseront place* à des passages nuageux accompagnés de quelques averses près des frontières du Nord-Est. Ailleurs, sur la majeure partie du pays, le temps sera chaud et lourd. Des orages éclateront dans le Sud-Ouest, sur les Pyrénées, le Massif Central et les Alpes, et des Pays de Loire au Nord-Est.

Les températures avoisineront les *20 degrés au Nord et 25 à 30* degrés de la Bretagne et à l'Est de la Méditerranée.

Dimanche : Après dissipation de quelques *brumes matinales, le temps* sera frais et assez bien ensoleillé sur le Nord. Sur le Sud-Est, le temps sera chaud et bien ensoleillé. Ailleurs, il sera *lourd et orageux. Les orages pourront* éclater des Pays de Loire, au Massif Central, au Jura et aux Alpes.

Les températures seront en légère *hausse sur le Nord, stationnaires* ailleurs.

SITUATION LE 1er AOUT 1989 A 0 HEURE TU

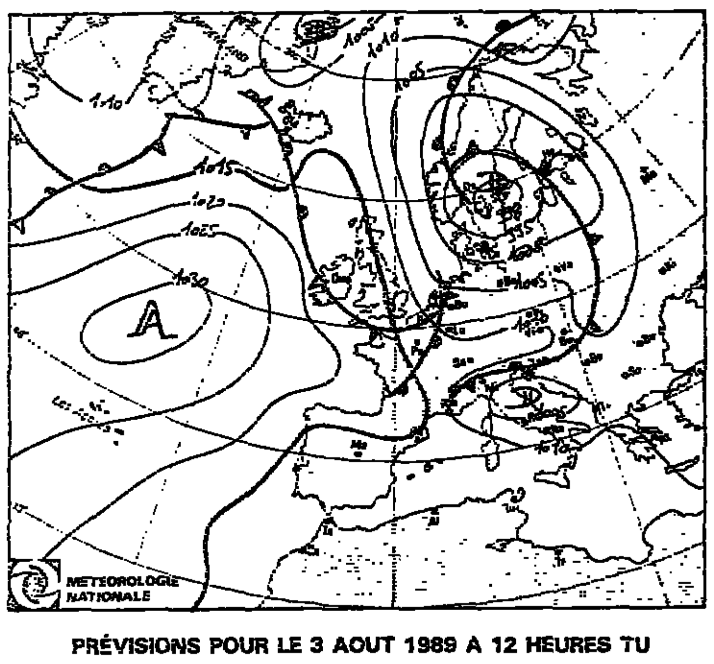

PRÉVISIONS POUR LE 3 AOUT 1989 A 12 HEURES TU

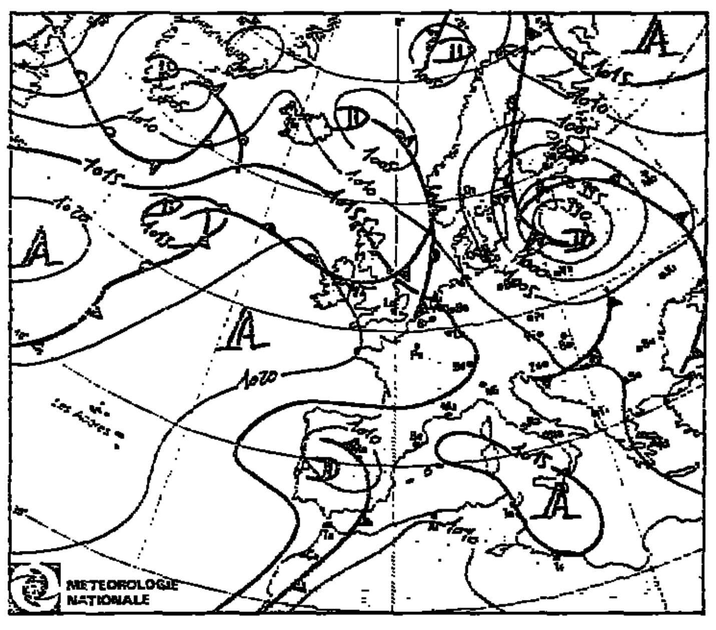

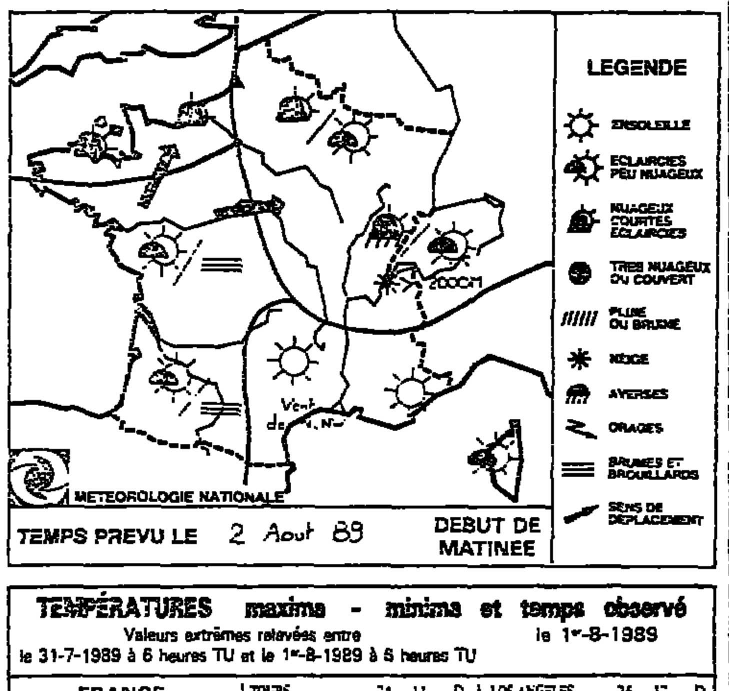

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 31-7-1989 à 6 heures TU et le 1er-8-1989 à 6 heures TU — le 1er-8-1989

FRANCE			
AJACCIO	30	19	D
BIARRITZ	24	20	C
BORDEAUX	27	14	C
BOURGES	23	12	D
BREST	[illegible]	14	N
CAEN	19	12	C
CHERBOURG	18	13	N
CLERMONT-FERR.	22	14	C
DIJON	22	12	N
GRENOBLE St-M-H	24	16	P
LILLE	21	11	C
LIMOGES	[illegible]	13	C
LYON	23	15	P
MARSEILLE-MAR.	32	19	N
NANCY	21	10	P
NANTES	25	13	D
NICE	36	20	D
PARIS-MONTS.	21	14	D
PAU	26	17	N
PERPIGNAN	32	22	N
RENNES	23	13	P
ST-ETIENNE	21	14	C
STRASBOURG	19	12	C
TOURS	24	11	D
TOULOUSE	27	17	N
POINTE-A-PITRE	33	25	O

ÉTRANGER			
ALGER	32	13	B
AMSTERDAM	18	10	A
ATHÈNES	32	23	D
BANGKOK	32	27	P
BARCELONE	30	24	N
BELGRADE	32	14	P
BERLIN	19	10	N
BRUXELLES	19	11	A
LE CAIRE	33	22	D
COPENHAGUE	18	11	A
DAKAR	30	25	D
DELHI	33	27	C
DJERBA	34	27	D
GENÈVE	22	13	A
HONGKONG	30	26	P
ISTANBUL	27	19	D
JÉRUSALEM	26	19	N
LISBONNE	37	25	D
LONDRES	19	9	D
LOS ANGELES	26	17	D
LUXEMBOURG	18	8	A
MADRID	39	20	D
MARRAKECH	38	21	D
MEXICO	25	14	B
MILAN	29	16	C
MONTRÉAL	23	15	D
MOSCOU	27	14	D
NAIROBI	22	17	C
NEW-YORK	27	18	C
OSLO	14	10	P
PALMA-DE-MAJ.	31	22	D
PÉKIN	32	24	D
RIO-DE-JANEIRO	21	20	C
ROME	30	24	N
SINGAPOUR	32	25	C
STOCKHOLM	22	12	A
SYDNEY	15	9	N
TOKYO	29	24	A
TUNIS	35	22	D
VARSOVIE	23	13	D
VENISE	25	15	C
VIENNE	19	13	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5056

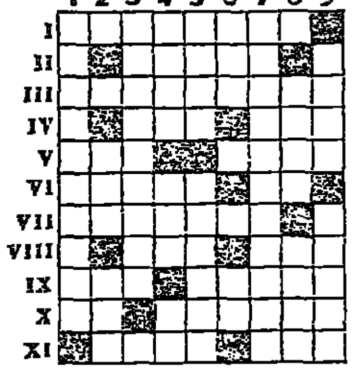

HORIZONTALEMENT

I. Fait l'effet d'une grosse bise. – II. Devient parfois bonhomme. – III. Une cheville vraiment pas fine. – IV. Retourne partout où il passe. Plus au courant. – V. Chaîne. Pas bonne quand elle est petite. – VI. Point de départ pour des colons. Quartier de Senlis. – VII. Peut être assimilée à une bonne purée. – VIII. D'un auxiliaire. Etait planté au printemps. – IX. Possessif. Roses, pour l'optimiste. – X. Pas révélé. Qui a reçu une bonne correction. – XI. Peut porter le chapeau. Utilisé quand on a déjà doublé.

VERTICALEMENT

1. Peut nous amener à transformer un hexamètre en alexandrin. – 2. Comme la bonne forme. On y a découvert des trésors. – 3. Dont on ne verra pas la fin. – 4. On est plus que glacé quand il est absolu. Régale, en chimie. Symbole. – 5. *Endroit où l'on place souvent des* canons. Donne un prix. – 6. Un grand musulman. Au bout du monde. – 7. Une opération qui exige l'extraction de tous les chicots. – 8. Cachée quand elle est nouvelle. Chantait dans les cours. – 9. Chef de corps. Entrer dans le jeu.

Solution du problème n° 5055

Horizontalement

I. Dancing. – II. Ecoin. Api. – III. Fou. Ondée. – IV. Auer. Eon. – V. Issue. Uns. – VI. Lt. Peau. – VII. Livres. GI. – VIII. Ace. Sites. – IX. Ninas. – X. Cet. Outre. – XI. Enserrées.

Verticalement

1. Défaillance. – 2. Acousticien. – 3. Noués. Vents. – 4. Ci. Ruer. – 5. Ino. Essor. – 6. Né. Psi. Ur. – 7. Gadoue. Tête. – 8. Pennage. Ré. – 9. Hie. Suisses.

GUY BROUTY.

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▷ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ▫ On peut voir ▫▫ Ne pas manquer ▫▫▫ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 1er août

TF 1

20.35 Cinéma : *le Commando de Sa Majesté* □ Film américain d'Andrew V. McLagien (1980). Avec Gregory Peck, Roger Moore, David Niven, Trevor Howard. **22.35 Documentaire : Histoires naturelles.** Chasser en Italie, de Jean-Pierre Fleury. **22.30 Magazine :** *Futur's.* D'Igor et Grichka Bogdanoff. Documents : Un bébé à deux têtes, la foudre en laboratoire ; Dossier : Les OVNI face à la science ; Images. **0.00 Journal et Météo. 0.20 Série : Drôles d'histoires.** Intrigues : Part à deux. **0.45 Série : Drôles d'histoires.** Mésaventures : Fol amour. **1.10 Feuilleton : C'est déjà demain.**

A 2

20.35 Les dossiers de l'écran : *Capitaine sans loi* ▫▫ Film américain de Clarence Brown (1952). Avec Spencer Tracy, Gene Tierney, Van Johnson, Leo Genn. ▷ **22.25 Débat : Quand commence l'histoire des Américains.** Invités : les professeurs André *Kaspi, Ronald Creagh et Wayne Brown ;* Barbara et William Edgar, Marie d'Arnoux, descendants d'immigrés du *Mayflower.* **23.30 Informations : 24 heures sur la 2. 23.50 Météo.**

FR 3

20.35 Feuilleton : L'Aéropostale. De Gilles Grangier, avec Bernard Fresson, Jean-Pierre Bouvier (4e épisode). **22.00 Journal et Météo. 22.20 Cinéma : Histoire du caporal** ▫▫ Film français de Jean Baronnet (1983). Avec Philippe Nahoun, Maurice Tuesch, Christian Defleur. **23.50 Musiques, musique.** Mephisto Waltz, de Liszt, par Youri Boukoff, piano.

CANAL PLUS

22.35 Flash d'informations. 22.40 Cinéma : *la Grande Attaque du train d'or* ▫▫ Film anglais de Michael Crichton (1978). Avec Sean Connery, Donald Sutherland, Lesley Ann Down. **0.30 Téléfilm :** *Pouvez-vous nous prêter votre mari ?* De Bob Mahoney, avec Dirk Bogarde, Charlotte Attenborough, Francis Matthews (v.o.). **2.10 Documentaire : Toro bravo.** De Jean-Louis Burgat.

LA 5

20.35 Cinéma : Le ciel peut attendre □ Film américain de Warren Beatty et Buck Henry (1978). Avec Warren Beatty, Julie Christie, James Mason. **22.25 Série : Deux flics à Miami.** Le prix fort. **23.25 Sport : Course d'Europe à la voile. 23.30 L'enquêteur** (rediff.). **0.00 Journal de minuit. 0.05 L'enquêteur** (suite). **0.40 Amicalement vôtre** (rediff.). **1.30 Maigret** (rediff.). **3.00 Journal de la nuit. 3.05 Bouvard et compagnie** (rediff.). **3.20** *Série : Peau de banane.* **4.05 Voisin, voisine** (rediff.).

M 6

20.30 Feuilleton : La clinique de la Forêt-Noire. 22.00 Six minutes d'informations. 22.05 Magazine : Ciné 6. **22.30 Cinéma : les Légions de Cléopâtre** ▫ Film italien de Vittorio Cottafavi (1960). Avec Linda Cristal, Ettore Manni, Georges Marchal. **23.50 Variétés : Boulevard rock'n hard. 1.20 Variétés : Multitop** (rediff.). **2.00 Une affaire pour Maundli** (rediff.). **2.25 A vous de jouer, Milord** (rediff.). **3.20 La clinique de la Forêt-Noire** (rediff.). **4.40 Le glaive et la balance** (rediff.). **5.05 A vous de jouer, Milord** (rediff.).

LA SEPT

20.30 Danse : Karole Armitage et The Armitage Ballet. 21.35 Concert : Couleur Brésil. De Gilles Combet. **22.30 Documentaire : Femmes dans la guerre.** De Guylaine Guidez. *Femmes sous les bombes ou Le temps de la violence.* **23.30 Téléfilm : Une fille d'Eve.** D'Alexandre Astruc. **1.00 Concert : Ravel, concert à quatuor.** De Klaus Lindemann.

FRANCE-CULTURE

20.00 Aux armes, écrivains. A Arles, en juin 1989. **21.15 Mémoires du siècle.** Suzanne Vattier, professeur, journaliste, peintre. **22.15 Fred Deux et son double.** Un dessinateur au micro. La morte et Nénette. **22.40** Musique : Nocturne. Festival de Radio-France et de Montpellier. Franz Schubert : Sonate en mi bémol D 568, par Alain Neveux, piano ; Sonate en la mineur D 845, par Jean-Claude Pennetier, piano. **0.05 Du jour au lendemain. 0.50** Musique : Au bar des flibustiers.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Carte blanche. 21.30 Concert (en direct de l'Opéra). Le barbier de Séville, opéra en deux actes, de Rossini, par l'Orchestre Sinfonietta de Varsovie, le chœur des solistes de l'Opéra de chambre de Varsovie, dir. : Wojciech Czepiel. Sol. : Jerzy Knetig, Jerzy Mahler, Agnieszka Lipska, Miroslawa Tukalska, Joszef Frakstein, Slavomir Jurczak, Kazimierz Dluha, Eva Ignatowicz. **0.30 Jazz.** En direct de Montpellier : le trio André Jaume.

Mercredi 2 août

TF 1

13.35 Feuilleton : La ligne de chance. 14.25 Série : Julien Fontanes, magistrat. 16.00 Feuilleton : En cas de bonheur. 16.20 Club Dorothée vacances. 18.10 *Série : Les rues de San-Francisco.* **19.05 Feuilleton : Santa-Barbara. 19.25 Jeu : La roue de la fortune. 19.55 Tirage du Tac-O-Tac. 20.00 Journal, Météo et Tapis vert. 20.35 Tirage du Loto. 20.40** *Feuilleton : La vengeance aux deux visages. De* Karen Arthur, avec Rebecca Gilling, James Reyne (5e épisode). **22.10** Magazine : Destinées. De Patrick Jendy. Romy Schneider. Textes de Jean Durieux lus par Lambert Wilson. **23.10** Magazine : *Ex libris. De Patrick Poivre d'Arvor.* Les meilleures séquences de l'émission « Poésie » : Jean Cocteau, Jean Marais, Georges Brassens, Marcel Jullian, Léo Ferré, Paul Eluard, Yvon Le Men, Louis Aragon. **0.10 Documentaire : Embarquement porte n° 1.** *De Jean-Pierre Hutin.* 5. Rotterdam, de Maurice Château. **0.40 Journal et Météo. 0.55 Série : Drôles d'histoires.** Intrigues : Les taupes. **1.20 Feuilleton : C'est déjà demain.**

A 2

13.45 Série : Falcon Crest. **14.35 Feuilleton : Splendeurs et misères des courtisanes. 16.00 Documentaire : Les grands fleuves.** La Tamise, d'Anthony Wilkinson. **16.55 Feuilleton : Pour tout l'or du Transvaal. 18.00 Jeu : Trivial pursuit. 18.25 Série : Top models. 18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres. 19.15 Le journal de la Révolution. 19.30 Divertissement : Affaire suivante. 20.00 Journal et Météo.** ▷ **20.35 Série : Romances.** Le secret de l'héritier, de John Bryden Rodgers, avec Kathleen Beller, François-Eric Gendron, Paul Maxwell. **22.15** Divertissement : **La caméra cachée. 23.00** Documentaire : **Vive la France!** De Pierre Miquel, Georgette Elgey, Jean-Michel Gaillard et Antoine Léonard-Maestrati. 4. La révolution culturelle. La terminologie industrielle passée au crible. **23.55 Informations : 24 heures sur la 2.** 0.15 Météo. **0.20 Soixante secondes.** Beate Klarsfeld, écrivain.

FR 3

13.30 Magazine : Une pêche d'enfer. **13.57 Flash d'informations : Spécial Bourse. 14.00 Feuilleton : Flamingo Road. 14.50 Magazine :** Montagne (rediff.). **15.20 Magazine : Dans la cour des grands.** *16.00 Flash d'informations.* **16.05 Magazine : Dans la cour des grands** (suite). **17.00 Flash d'informations : Spécial jeunes.** *De 17.05 à 18.00 Amuse 3.* 17.05 Petit ours brun. 17.06 Speedy Gonzales. *17.10 Muppets babies. 17.35 Série : Super flics.* **18.00** 1789 au jour le jour. **18.02 Magazine : Drevet vend la mèche.** 18.30 Jeu : **Questions pour un champion. 19.00 Le 19-20 de l'information.** 19.58 **Dessin animé : Ulysse 31. 20.05 Jeu :** *La classe. 20.35 Théâtre : le Minotaure.* Pièce de Marcel Aymé, mise en scène par Jean Le Poulain, avec Francis Joffo, Claude Evrard. **21.30 Magazine : Archipel sonore.** Fantaisie opus 17 en ut majeur, de Schumann, par Catherine Collard, piano. ***22.00 Journal et Météo.*** **22.25 Magazine :** Océaniques. La lucarne du siècle de Noël Burch : 3. L'URSS, 1924-1928. Les aventuriers de l'esprit, d'Olivier Germain-Thomas : 3. Naïm Kattan. **23.20 Musiques, musique.** Après une lecture de Dante, de Liszt, par Youri Boukoff, piano. **23.35 La deuxième nuit des défis.** Soirée de gala au Cirque d'Hiver, organisée par le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, pour remettre cinq prix à des jeunes.

CANAL PLUS

13.30 Téléfilm : Foxtrot. D'Arturo Ripstein, avec Peter O'Toole, *Charlotte Rampling, Max Von Sydow.* ***15.00 Série :*** **Mister Gun. 15.30 Série :** Un jour à Rome. **17.05 Documentaire :** Papillons et Chrysalides. **17.30 Cabou cadin.** ***En clair jusqu'à 21.00.*** **18.15** Cabou cadin. **18.40 Série : Badge 714. 19.09 Flash d'informations. 19.10 Top 50. 19.55 Flash d'informations. 20.00** Série : **Allô ! Allô ! 21.00 Cinéma : le Dragon du lac de feu** ▫ Film américain de Matthew Robbins (1982). Avec Peter Mac Nicol, Caitlin Clarke, Ralph Richardson. **22.40 Flash d'informations. 22.50 Cinéma : Soigne ta droite** ▫▫▫ Film français de Jean-Luc Godard. Avec Jean-Luc Godard, Jacques Villeret, François Périer, Jane Birkin. **0.05 Cinéma : le Jardinier d'Argenteuil** □ Film français de Jean-Paul Le Chanois (1966). Avec Jean Gabin, Curd Jurgens, Pierre Vernier. **1.35 Téléfilm : Le bras de fer.** De Lou Lombardo, avec Molly Ringwald, Paul Lemat.

LA 5

13.30 Série : Amicalement vôtre. 14.25 Série : L'enquêteur. 15.25 Série : Maigret. 17.05 Thierry la Fronde (rediff.). **18.05 Dessin animé : Dragoon. 18.06 Dessin animé : Les Schtroumpfs. 18.30 Dessin animé : La tulipe noire. 18.50 Journal images. 19.00 Dessin animé : Denis la Malice. 19.30 Série :** *Happy Days.* **19.55 Les Inconnus. 20.00 Journal. 20.30 Les Inconnus. 20.35 Téléfilm : Une occasion pour faire l'amour.** De Pete Ariel, avec Manfred Krug, Rainer Goemmann. **22.20 Série : Deux flics à Miami.** *Qui vivra verra.* **23.20** *Sport : Course d'Europe à la voile.* **23.25 L'enquêteur** (rediff.). **0.00 Journal de minuit. 0.05 L'enquêteur** (suite). **0.35 Amicalement vôtre** (rediff.). **1.25 Maigret** (rediff.). **2.55 Journal de la nuit. 3.00 Bouvard et compagnie** (rediff.). **3.15 Série :** *Peau de banane.* **4.00 Voisin, voisine** (rediff.).

M 6

13.20 Madame est servie (rediff.). **13.45 Série : Docteur Marcus Welby. 14.35 Série : A vous de jouer, Milord. 16.05 Hit, hit, hit, hourra ! 17.10 Série : Laredo. 18.05 Variétés : Multitop. 18.40 Série : La petite maison dans la prairie. 19.30 Série : Cher oncle Bill. 19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Madame est servie. 20.30 Téléfilm : Dennis la Menace.** De Doug Rogers, avec Victor Di Mattia, William Windom. **22.10 Feuilleton : Le comte de Monte-Cristo. 23.30 Six minutes d'informations. 23.35 Sexy clip. 0.05 Concert : Julie Pietri. 1.05 Musique : Boulevard des clips. 1.20 Multitop** (rediff.). **2.00 Une affaire pour Maundli** (rediff.). **2.25 A vous de jouer, Milord** (rediff.). **3.20 Le comte de Monte-Cristo** (rediff.). **4.45 Le glaive et la balance** (rediff.). **5.05 A vous de jouer, Milord** (rediff.).

LA SEPT

19.00 Documentaire : Enfance. Ecouter les enfants. **19.30 Magazine musical : Megamix.** De martin Meissonnier. **20.00 Spécial Pourquoi pas : Imagine.** Chronique de la jeunesse européenne. **20.30 Documentaire : Le sang et les hommes.** De Hervé Ponchelet, Marcel Teulade. **22.30 Documentaire anglais : Vladimir Ashkenazy.** De Chris Hunt. **23.30 Concert : Stéphane Grappelli.** De Franck Cassenti. En stéréo. **0.50 Concert : Claudio Abado et l'orchestre de chambre d'Europe.** De Pierre Desfonds.

FRANCE-CULTURE

20.00 Aux armes, écrivains. A Arles, en juin 1989. **21.15 Mémoires du siècle.** Victor Fay, militant socialiste. **22.15 Fred Deux et son double.** Un dessinateur au micro. Suite de *Nénette et retour au camp. 22.40 Musique : Nocturne.* Festival de Radio-France et de Montpellier. Franz Schubert ; Sonate en si majeur B 575 et Sonate en ré majeur D 850, par Jean-François Heisser, piano. **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Au bar des flibustiers.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Carte blanche. 21.30 Concert (en direct de la cour *Jacques-Cœur de Montpellier).* La straniera, opéra en deux actes de Bellini, par l'Orchestre philharmonique de Montpellier-Languedoc-Roussillon et le Chœur de Radio-France, dir. : Bruno Campanella. Sol. : Lucia Alberti, Kevin Short, Jennifer Larmore, *Vincenzo Bello, René Massis,* Daniel Durand, Mario Castagnetti. **0.30 Jazz.** En direct de Montpellier : le Sextette Nprolpqsivrt.

Audience TV du 31 juillet 1989 (BAROMÈTRE LE MONDE / SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, France entière 1 point = 202 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF 1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	34.8	Santa-Barbara 14.9	Journ. Révolution 1.2	Actual. région. 12.5	Top 50 1.8	Denis la Malice 2.7	Petite maison 2.1
19 h 45	39.5	Roue fortune 16.9	Affaire suivante 3.5	19-20 info 8.0	Top 50 2.9	Happy Days 3.5	Cher oncle Bill 1.5
20 h 15	48.7	Journal 20.3	Journal 11.8	La classe 8.0	Allô ! Allô ! 1.2	Journal 4.2	Mme est servie 2.9
20 h 55	45.3	Com. Charny 11.4	La Négre 11.1	Or du Holland 14.1	Hamburger Hill 2.8	Mr. Wilde 7.2	7 femmes... 3.9
22 h 8	39.9	Super sexy 10.2	La Négre 8.9	Soir 3 5.6	Hamburger Hill 3.3	Mr. Wilde 8.5	MM. les jurés 2.6
22 h 44	24.8	Super sexy 12.0	Bonjour la TV 4.9	Océaniques 1.0	Corrida 1.4	2 flics à Miami 3.4	MM. les jurés 2.2

FESTIVAL

Handke-Buren

Intérieur/Extérieur

Dans l'Ecole d'art d'Avignon, une installation de Daniel Buren pour trois textes de Peter Handke. La mise en scène n'a pas la pertinence des artistes qu'elle met en regard.

Avec sa belle volée d'arcades sur trois étages, ses pierres grises, son état de semi-abandon, l'Ecole d'art d'Avignon, dite « Caserne des pompiers », est un lieu magique, resté jusqu'alors à l'écart de toute restauration (programmée pour les années à venir) et du festival. L'école a ouvert pour la première fois ses portes au théâtre, du côté du festival off, mais avec une affiche illustre : Peter Handke/Daniel Buren. L'idée de ce rapprochement, et la mise en scène sont d'une femme passionnée par le décloisonnement des genres, Guilène Ferré.

Qu'y a-t'il de commun entre l'auteur autrichien et le plasticien français, entre *la Leçon de la montagne Sainte-Victoire* et les colonnes du Palais-Royal ? Pour résumer rapidement, tout comme le marcheur éveillé de la montagne Sainte-Victoire renouant inlassablement avec le même motif – Paul Cézanne, qu'ils admirent, – Handke et Buren fixent notre regard sur la réalité, l'un avec ses mots, l'autre avec ses rayures. Pour nous inciter à voir *tout* le réel, l'espace qui joue entre les apparences, pour nous acheminer vers une sensation vraie, intérieure et sans rémission. Alors, lentement, peuvent survenir la beauté, la poésie. De plus, Guilène Ferré a choisi trois textes où Peter Handke travaille la banalité des apparences, décline à l'infini les mêmes métaphores, les mêmes tournures de phrase, les mêmes interrogations, tout comme Daniel Buren le fait de ses mêmes tissus rayés, où seule la couleur varie, sur une gamme minimum : rouge, bleu, jaune, blanc.

Le spectateur est invité à parcourir neuf stations. La mise en scène est le plus souvent emphatique, faussement simple et recueillie. Il faut donc attendre la dernière station pour que texte, travail plastique et dramatique prennent sens ensemble. Tout commence devant la façade, dans un silence peuplé de chants d'oiseaux. Soudain, avec un bruit de vent, de souffle, des toiles tombent derrière les arcades, incendiées de lumière, découpées d'ombres chinoises fugitives. L'image est somptueuse. Pourquoi gâcher cette émotion du premier instant par le générique du spectacle asséné par une voix off qui ne nous épargne rien, de la mise en scène à l'attachée de presse, du financement au téléphone de la réservation.

Un long parcours lassant

A la deuxième station, ça s'arrange : deux mariées opèrent un strip-tease, suivi d'un habillage, inlassablement, imperturbablement, derrière deux verrières dont l'arrondi est souligné de noir et blanc, tandis que deux hommes en blanc fument face à face et se jettent des verres de bière à la figure, aussi imperturbablement. Le spectateur debout s'inscrit totalement dans l'image. On lui offre à boire, un kir, et à entendre un texte qui joue en boucle une litanie d'évidences *(« la marmotte dormira comme une marmotte) :* c'est *Prédiction*, une *« pièce parlée »* qui date des années 1964-1965 tout comme *Appel au secours* et *Introspection.*

Les sept stations suivantes sont un long parcours lassant entre dédale d'escaliers, haltes dans des ateliers où les comédiens se jettent à la figure des mots cette fois, dont ce *« non »* opposé à toute affirmation, qui retentit si fort dans *Appel au secours*, ce *« non »* que le spectateur bien encadré est convié à crier en silence devant un poste de télévision où alternent des images d'un match de football et celles du drame du Heysel. La beauté des pauses musicales (airs merveilleux pour accordéon, violoncelle, piano et clarinette composés par Eddy Schaff) ne change rien à l'ennui qui nous gagne, au sentiment pénible d'être pris au piège, obligé d'être intelligent, sensible ou révolté. Enfin survient la neuvième station, belle, simple, et l'on ne revient pas d'*Introspection* comme on y était entré.

En chœur, en solo, les comédiens, sur une note juste, dans l'espace de sable blond, long muret de briques blanches, caisson carré blanc lumineux en fond de salle, nous entraînent peu à peu en état de disponibilité totale, à même d'entendre les interrogations de Peter Handke sur tout ce qui fait *« le métier d'homme »* dès lors qu'il dit *« je ».* Ce *je* qui lui permet de désigner son corps, puis ses actions, ses mesquines obligations dans une société non moins mesquine, et ses actes. Peter Handke interroge toutes les évidences pour en dénicher le scandale ou l'immense étonnement. Il y a ce constat, qui claque : *« Je ne suis pas ce que j'aurais pu devenir, je n'ai pas tenu mes promesses. »* Le noir se fait sur ces mots : *« Je suis l'auteur de cette pièce. »*

ODILE QUIROT.

Le pouvoir d'Avignon

(Suite de la première page.)

On en arrive à se demander quel est le véritable enjeu de cette polémique, passablement artificielle. Il est forcément politique, mais de dimension locale ou nationale ?

Alain Crombecque, en tout cas, tient à calmer le jeu. Il se veut homme de dialogue et de conciliation – *« Je fais des efforts pour être sociable... »* Il veut entendre ce qu'on lui dit, les reproches, les demandes, les offres, et reconnaît *« la pression exercée sur la ville par la foule qui y déferle »* et qui, le maire l'admet, représente un apport essentiel dans l'économie d'Avignon. Crombecque ne rejette rien *a priori*, si ce n'est d'accepter une modification imposée de son équipe – *« Nos méthodes de travail peuvent surprendre ; quoi qu'il en soit, les problèmes de personnes ne m'intéressent pas »* – et de dissocier direction générale et direction artistique – *« Ce n'est pas par goût du pouvoir, mais par souci d'efficacité. »*

Le Festival est une association de gestion indépendante - dont le statut a été négocié par Bernard Faivre d'Arcier, précédent directeur – avec un conseil d'administration où siègent des représentants des collectivités locales, de l'Etat, des personnalités comme Paul Puaux ou Michel Guy, qui a fait fonction d'arbitre, de lien entre la direction et Jean-Pierre Roux, alors maire (RPR). Les maires, quels qu'ils soient, n'ont rien à voir avec la programmation, et d'ailleurs Guy Ravier a précisé qu'il ne voulait absolument pas s'en mêler. Le problème est ailleurs, et il a commandé un audit – réclamé depuis deux ans par Alain Crombecque – à la société Athène Conseil, *« société de qualité, puisqu'elle a travaillé sur le réaménagement du Grand Louvre ».*

Un état d'impréparation

Dans le domaine économique, le Festival n'a rien à redouter, puisque, malgré sa durée (moins longue que l'an dernier), il a fait légèrement plus d'entrées (115 000 pour 113 000 en 1988) et que ses recettes propres ont atteint 9 millions de francs, sur un budget de 30 millions, que fournissent les sponsors – dont la quote-part a atteint son maximum – l'Etat (3,75 millions), le département (3,5 millions), la région (1,5 million) et la ville (6,2 millions, plus 400 000 francs en prestations indirectes, principalement les personnels municipaux mis à disposition). Ce n'est pas la seule participation des Avignonnais à un festival qu'ils sont supposés « subir » depuis plus de quarante ans. En dehors d'associations de bénévoles, l'histoire de ce Festival, son importance internationale, le matériel qui s'y accumule et demeure inemployé le reste de l'année amènent les directeurs à vouloir en prolonger l'activité. Bernard Faivre d'Arcier avait envisagé une école supérieure d'administration, Alain Crombecque préside l'Institut supérieur des techniques du spectacle, dirigé par une Avignonnaise, Christiane Bourbonneau.

Les points noirs du Festival sont liés à son développement et à la disparité des lieux de spectacle, dont la jauge oscille entre 300 et 2 500 places, d'où la difficulté de satisfaire les spectateurs qui viennent pour un temps limité, veulent tout voir, et d'ailleurs se consolent au « off ». Mais environ dix mille billets ont dû être refusés, et ils étaient vendus au marché noir pour Jeanne Moreau à la Cour d'Honneur, malgré la longueur du spectacle. Les stars font recette. Ainsi que Zingaro – le président de la République est venu les voir pendant le week-end, – les deux *Œdipe* en dépit d'une presse pour le moins sévère, *la Mission/le Perroquet vert*, l'opéra de Dusapin *Roméo et Juliette...* La musique contemporaine trouve son public au Festival, grâce, en particulier, à la collaboration avec la Chartreuse de Villeneuve, qui accueille le centre Acanthe et des opérations assez « pointues » dans les domaines de la musique, des arts plastiques, plus les écoles de théâtre. Les auteurs nouveaux ont plus de difficulté. C'est logique, sinon normal, et leurs spectacles ne répondent pas tous aux espoirs. Mais ce sont les aléas d'un festival de créations.

Autre chose est l'état d'impréparation mis en avant par les metteurs en scène de *la Célestine* et des *Œdipe. « Nous ne pouvons offrir que cinq jours de répétitions sur place et ce n'est pas suffisant »*, a avancé Alain Crombecque. C'est vrai, mais les deux troupes étaient à Avignon depuis plus longtemps, à leurs frais.

Et quand, dans des conditions semblables, Antoine Vitez a présenté *le Soulier de satin* (douze heures), même si le spectacle n'était pas parfaitement achevé, il était prêt. On pourrait aussi regretter l'attitude ambiguë d'Alain Crombecque envers la danse - un grand spectacle à la Cour, et quelques « petites formes » - mais un festival où le théâtre a repris une place prépondérante, qui a permis de créer *la Mission/le Perroquet vert*, qui a fait connaître Joël Jouanneau *(le Bourrichon)*, Pascal Rambert *(les Parisiens)*, qui a confirmé Valère Novarina *(Vous qui habitez le temps)*, qui a offert la magie de la Carrière Callet aux Zingaro, est une réussite.

D'ailleurs, le ministre de la culture Jack Lang a envoyé un télégramme de félicitations à Alain Crombecque (qui n'en a pas fait état) et François Mitterrand présidera l'hommage à René Char au Festival de 1990 - *« Le Festival*, a rappelé son directeur, *est né d'une rencontre entre Jean Vilar et René Char »...* Toujous l'an prochain, Jean-Pierre Vincent sera dans la Cour d'honneur avec *les Fourberies de Scapin.* Kantor, qui dirigera un stage à partir du mois de mars, Peter Brook, qui devrait monter un Shakespeare, peut-être *la Tempête.* Et aussi une carte blanche à Nadia Croquet, directrice du centre chorégraphique d'Angers, et des troupes orientales dans plusieurs versions du *Ramayana...« Je ne voudrais pas trop dévoiler, sinon je n'aurai plus rien à annoncer au moment de la conférence de presse des programmes, en mars »*, a dit Alain Crombecque.

Le supplément Arts et spectacles daté jeudi 3 août donnera un bilan en images de ce 43e Festival.

COLETTE GODARD.

Le bureau de presse du Festival MARC ENGUERAND

Rires forcés

C'est le rire qui gagne au « off » du Festival comme à la télévision et ce n'est pas toujours gai.

Le spectacle le plus couru du « off » n'a pas été *En attendant Godot* par une compagnie de Corée du Sud. Le public a montré un goût bien français voire franchouillard en plébiscitant un spécial Bicentenaire, *Au quatrième top, il sera exactement 17 h 89 minutes*, de Jean-Paul Farré, sorte de commémoration dans la commémoration.

Il y est question d'un grand spectacle sur la Révolution, façon fresque historique, mais vu des coulisses, ou plutôt de la loge où deux « doublures » espèrent en vain la défection des vedettes qui jouent Danton et Robespierre.

Stakhanovistes de la figuration, ils enfilent tour à tour les costumes des sans-culottes, du garde national, du prêtre réfractaire...On imagine le numéro de Fregoli, pimenté d'allusions perfides aux excès mégalomaniaques du metteur en scène, un certain Robert...Quant au coup de théâtre – la soudaine carence de Robespierre et le délire qui s'ensuit, – il ne surprend guère, mais Jean-Paul Farré et Jean-Jacques Moreau en tirent parti au point de donner l'impression que les comiques ont réellement un goût secret pour les emplois sérieux.

Avec ce spectacle, les amateurs de théâtre n'ont pas hésité à se mélanger aux consommateurs de plaisanteries, calembours, contrepèteries et autres gaudrioles. Pour ne pas risquer la crise de gravité fatale, ils auront écumé les succès du café-théâtre, de l'humour auto-proclamé « décapant » – *Tête de Turc* par les Trois T, *Stéréofolies* des Zappeurs.

Des pitreries bruyantes

Les fidèles du rire à l'ancienne, les écologistes et ceux qui gardent un cœur d'enfant auront cherché l'émotion de la piste du côté des clowns, *Clown contre la crise*, ou *Clown miteux* – un titre qui tient ses promesses.

Les fans du music-hall, enfin, se seront aventurés aux spectacles annonçant humour et variétés. Dans ce sous-genre composite, le pire côtoie le meilleur. Le pire, cette année, venait des pitreries bruyantes de *Chansons et Conneries* par les Timoleons. Le meilleur, c'était *Nouveau Spectacle* du groupe TSF.

Il fallait grimper sur les gradins d'amphi du Mazouing, salle de cours reconvertie, pour découvrir un travail à la frontière de la nostalgie swinguante et de sa subtile parodie. Les trois garçons et deux filles du groupe TSF, aussi bons musiciens que comédiens, sont cocasses, poétiques, gentils, élégants. Ils ont offert une soirée irrésistible.

BERNADETTE BOST.

« La Clairière des mots », d'Hervé Diasnas

Simulacre et absence

Hervé Diasnas avait présenté au Théâtre de la Bastille, l'année dernière, un solo – ou plutôt un duo – avec une toute petite marionnette : c'était insolite, poétique, on était captivé par la fragilité pathétique de leurs rapports, en même temps que par leur intensité. *La Clairière des mots* ne laissera pas les mêmes souvenirs.

Bien que la pièce prétende traiter *« de la communication, son simulacre et son absence »*, le propos reste passablement confus. Quatre danseurs errent en tous sens sur le plateau du Cloître des Carmes sans jamais réussir à l'occuper véritablement. L'un d'eux manipule nerveusement des lampes pliables dites lampes d'architecte. Les autres rampent, se prostrent longuement, jouent avec des tiges métalliques, un siège à roulettes, un petit chapeau. Circule aussi un photographe qui prend des photos au flash – le résultat de son travail devait être exposé après la représentation, mais on avait déjà fui. Après les inévitables grillons qui crissent, la bande-son fait entendre divers bruits répétitifs d'usine, comme beaucoup de bandes-son aujourd'hui. Il y a quelques gags laborieux autour d'une armoire : une fille y entre, une poupée en sort. On sème des carrés de papier blanc. On installe des guirlandes d'ampoules. Quand Hervé Diasnas est en scène, on le regarde parce qu'il possède un instinct du geste, une rapidité et une sûreté exceptionnels. Mais la chorégraphie est d'une débilité affligeante.

Il faut une formidable dose d'inconscience pour réunir quelques centaines de personnes, leur demander 90 F, leur prendre une heure et demie de leur temps, pour leur présenter pareille ineptie. Précisons qu'à la différence des autres spectacles de sa « carte blanche » Daniel Larrieu n'avait pas vu celui-ci auparavant, c'était une création.

SYLVIE DE NUSSAC.

MUSIQUES

Les dix ans de Kassav' en Guadeloupe

L'île qui danse

Après avoir conquis la France et l'Afrique, le groupe Kassav' est allé se ressourcer aux Antilles avant de relever l'ultime défi : faire zouker l'Amérique.

Le 23 juillet, sur la pelouse du stade des Abymes, dans la banlieue de Pointe-à-Pitre, Kassav' a posé les cadeaux que le groupe a rapportés au pays : une grande scène, de beaux éclairages, une grosse sono apportée de France par bateau. Pour son dixième anniversaire, le groupe a voulu faire les choses en grand : offrir à la Guadeloupe son premier grand concert en plein air, événement jusqu'ici inédit faute de moyens techniques. Un second concert est prévu en Martinique.

Le conseil général en a profité pour confier la programmation du Festival des arts de la Guadeloupe à Jacob Desvarieux, le guitariste et porte-parole occasionnel du groupe. Et RFO a décidé de réaliser sa première émission de variétés en direct avec la fine fleur du show-business antillais réuni sur la scène du Palais des arts de Pointe-à-Pitre. Public chaleureux et aléas techniques à volonté. On en profitera pour présenter les chansons de *Majestic Zouk*, le dernier album sorti début juillet.

Partout dans l'île, de grandes affiches annoncent le déclenchement de la « révolution Kassav' ». *« On récupère le Bicentenaire, et ce n'est pas grave. Pour ce que 1789 a apporté ici... »*, dit en souriant Jacob Desvarieux, géant débonnaire et grisonnant. *Dans la rue, les gens se retournent à son passage.* Ici, Kassav' vend environ vingt-cinq mille exemplaires de chacun de ses albums. *« C'est comme si on vendait cinq millions de disques en France. Ici, la musique est un produit de première nécessité*, dit le guitariste. *Les gens sont bien plus mélomanes qu'en France, mais rien n'est fait pour jouer et travailler. »*

C'est donc très logiquement à Paris, en 1979, que Pierre-Edouard Décimus, auteur-compositeur, membre des Vikings, un des groupes piliers de la scène antillaise depuis quinze ans, fait appel à Desvarieux pour mettre en musique une idée simple : amener la musique de l'île au niveau international. Le guitariste jouait en studio et se passionnait plus pour le funk et les rythmes africains que pour la musique antillaise. Décimus demande à son frère Georges de tenir la basse et décide d'appeler le groupe – qui n'est est pas encore tout à fait un – Kassav'. C'est le nom d'une galette de manioc et de coco, pas celui d'une peuplade d'Europe du Nord.

Une PME dansante

Au fil des albums puis des tournées, le groupe se complète : les chanteurs Jocelyne Berouard, Patrick Saint-Eloi, Jean-Philippe Marthely, le batteur Claude Vamur, deux claviers, Jean-Claude Maimro et Doug M'Bida, une grosse section de cuivres, un percussionniste et deux danseuses. Aujourd'hui, on en est à seize personnes, une espèce de PME dansante qui a longtemps été gérée par Pierre-Edouard Décimus. Le fondateur a abandonné tout rôle officiel au sein du groupe, se contentant de signer cinq titres du dernier album, et se consacre à la conception et au lancement d'une ligne de produits cosmétiques et de vêtements Kassav'.

Quand on l'interroge sur la nationalité du groupe, le guitariste s'amuse : *« Cela me fait rigoler quand on dit qu'on est français. Tant que les Antillais restent chez eux, ça leur est égal de savoir qu'ils sont français. C'est quand ils arrivent en métropole et qu'ils s'aperçoivent qu'ils ne sont pas du tout traités comme des Français que ça se gâte. »*

Le groupe a dû vendre plus de disques (300 000 de *Vini pou*), réunir plus de spectateurs (is ont rempli dix soirs de suite le Zénith lors de leur dernier passage à Paris) que n'importe quelle formation française pour que les médias et le public non-antillais commencent à s'intéresser à eux.

Bal aux Abymes

Mais pendant ce temps, ils ont réinventé le *zouk*, cette musique de danse antillaise qu'ils ont parfumée à la salsa, au funk et au reggae. Aujourd'hui, le groupe est en équilibre instable, condamné à aller de l'avant : dans le public du concert ou dans la rue, on sent parfois un peu de ressentiment face à une réussite qui a inévitablement éloigné le groupe des premiers convertis. Il y a deux ans et demi que Kassav' a joué en Guadeloupe.

Mais il y a aussi de la fierté : *« Il n'y a pas longtemps, parler en créole à l'école, c'était comme dire des gros mots »*, dit Desvarieux. Quand, en 1986, ils ont voulu signer avec un grand label international, ils ont dû résister à ceux qui voulaient les faire chanter en français ou en anglais. Kassav' est au croisement d'une constante de la *musique populaire* internationale, de la danse et d'un courant ascendant, la *world music.* C'est CBS qui a fait le pari du zouk et la filiale française de la compagnie multinationale a déjà convaincu les Allemands, les Britanniques et les Espagnols de tenter leur chance avec Kassav'. Ils sont déjà célèbres en Afrique, ce dont ils sont fiers même s'ils ne tireront sans doute jamais un sou de cette gloire.

Reste le gros morceau, les Etats-Unis, où, face au conservatisme des radios et du public, on peut compter sur la communauté antillaise francophone – et sur le charme de la musique, – bref, refaire le coup du reggae en espérant tenir plus longtemps.

C'est peut-être ces tribulations transcontinentales ou la fatigue accumulée par les musiciens en quatre jours de fête, télévision, radio, interviews et répétitions, mais quand le grand soir arrive, Kassav' et Pointe-à-Pitre passent le premier tiers du concert à se regarder en chiens de faïence. Tous les ingrédients sont là, pourtant : la virtuosité discrète de chaque musicien, la complémentarité soigneusement étudiée des chanteurs, les appels à la participation du public, les enchaînements travaillés, les costumes délirants au-delà du mauvais goût et les chorégraphies provocantes.

Et quand on arrive au classique *Syé bwa* ou à *Zouk la se sel medikamen nu ni*, on retrouve l'ambiance des bals populaires survoltés qui fait de Kassav' l'une des meilleures formations dansantes que l'on puisse écouter avec ses pieds en Guadeloupe, en France ou ailleurs.

THOMAS SOTINEL.

★ *Majestik Zouk*, disque, cassette, CD CBS. En concert au Zénith à partir du 14 décembre.

هكذا من الأصل

Culture

THÉATRE

Bill Irwin à Broadway

La vie, l'art et l'amour à New-York

Qualifié de « génie » par la Fondation MacArthur, Bill Irwin, avec Largely New-York, *tend, à la civilisation moderne, un miroir d'autant plus véridique qu'il est déformant.*

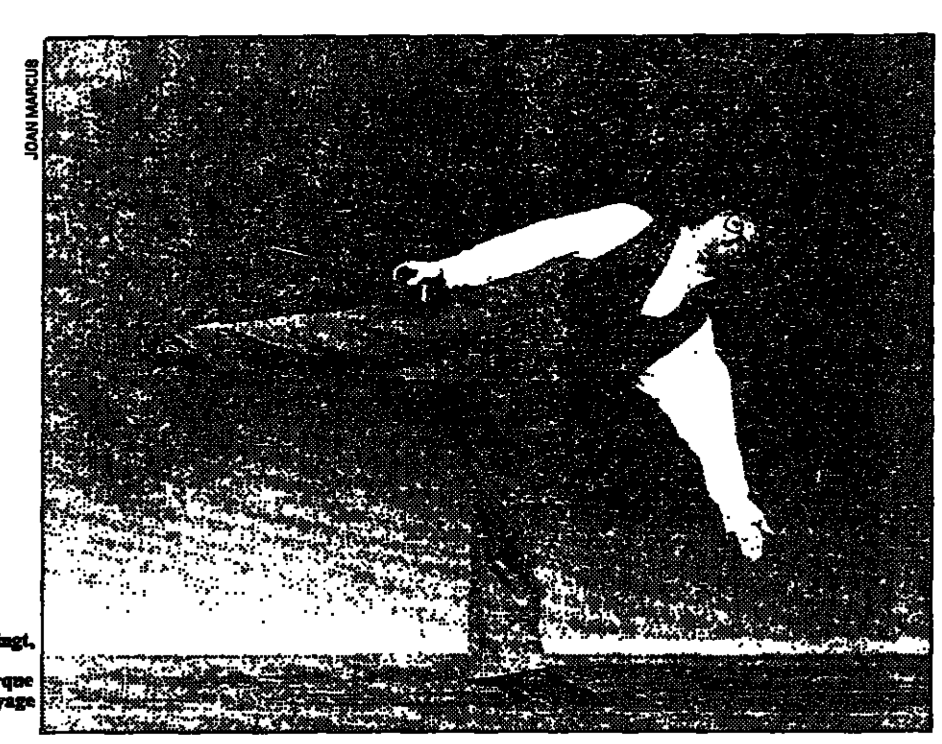

JOAN MARCUS

Pendant une heure vingt, Bill Irwin nous embarque pour un voyage drolatique.

Le spectacle démarre sans ouverture ni fanfare. L'homme – une sorte de Harold Lloyd – est à l'avant-scène. Il pointe l'antenne de sa commande à distance vers le rideau rouge. Lentement, celui-ci se lève et découvre... un autre rideau. Interloqué, le clown appuie à nouveau sur les boutons, le deuxième rideau se lève, en révèle un troisième, qui en dévoile un quatrième... jusqu'à ce que l'homme – appelons-le « B.I. » – se retrouve seul, ébahi, au milieu d'un plateau nu.

Dès lors, sans paroles mais en musique, sans entracte et pendant une heure et vingt minutes, Bill Irwin nous embarque pour un voyage drolatique à travers la comédie, le drame, le vaudeville, le cabaret, la magie, l'art du clown, le mime, la vidéo et la danse. Ce périple sera aussi une odyssée à travers New-York, à travers notre civilisation. Point n'est besoin d'entendre l'anglais pour pleinement apprécier. Le portrait est si juste que *Largely New York* est devenu LE spectacle de l'année à Broadway.

« *Une rumination sur la vie, l'art et l'amour dans la grande ville* » : ainsi Bill Irwin définit-il son spectacle. Avec pour seules armes la maudite commande à distance et son manuel, B.I. – le *littleman* des films muets – s'efforce de contrôler les forces qui l'entourent et n'aspirent qu'à le faire trébucher. Visage rond et ouvert au regard bleu innocence virant brusquement à la ruse, silhouette longiligne comme un bâton de pâte à modeler capable en un instant de devenir presque naine, Irwin à New-York, c'est, toujours partante pour le Pays des merveilles, Alice (ou vous, ou moi) en safari dans la jungle des villes.

La Bourse de la Fondation MacArthur est officiellement réservée aux « génies ». Elle a pour vocation expresse de « *libérer les créatifs de la nécessité de chercher un revenu classique* ». Longtemps accusée de n'avoir d'yeux (et d'argent) que pour les scientifiques, en 1984, elle fait volte-face : Bill Irwin *est le premier homme de spectacle* à recevoir cette dotation de 180 000 dollars.

« *J'appartiens à la première génération de la télévision. J'avais quatre ans lorsqu'en 1954 nous avons eu notre premier poste de télé.* » Fasciné par « *l'absolue liberté et l'absence totale de pesanteur et de réalité* » du dessin animé, il découvre les grands comiques de télévision et le cinéma muet : Chaplin, Harold Lloyd et Buster Keaton, « *qui, tous trois, curieusement, ressemblaient à [son] père.* »

Le département théâtre de l'université de *Californie l'assomme*, il s'inscrit à l'école du cirque Ringling, Barnum & Bailey à Venice, en Floride, puis se joint au petit cirque de la famille Pickle à San-Francisco.

« *Et j'ai appris*, dit-il, *à penser en clown. Le public a toujours raison. C'est la règle d'or du clown.* »

Lorsqu'une première version de *Largely New York* est présentée au City Center en mai 1988, elle a pour sous-titre *les Nouvelles Aventures d'un* hoofer *postmoderne*. Un *hoofer*, explique Bill Irwin, « *c'est quelqu'un qui travaille des sabots* (hooves), *le danseur lambda* ». Le sous-titre a aujourd'hui disparu, et New-York donne au spectacle sa couleur définitive : une série de collisions entre les véhicules les plus hétéroclites. Charlie Chaplin et Robert Wilson, Buster Keaton, Pina Bausch et Merce Cunningham.

Le bestiaire de Bill Irwin s'apparente à l'inventaire d'un Prévert : une ballerine postmoderne tout en pointes ; un troupeau de professeurs en toge, toque et lunettes qui ressemblent à une tribu de pingouins ; une caméra vidéo, un trépied, un poste de télé, une malle, des rideaux, des appareils ménagers. Et le raton laveur – B.I. – qui découvre que ce qu'on ne connaît pas (aspirateur ou danseurs) est toujours *a priori* menaçant.

La folie de l'électronique

L'autre message du spectacle est la folie de l'électronique qui fait désormais partie du tissu de notre vie quotidienne. Les dix-sept autres personnages de *Largely New York* passent leur temps à faire des vidéos d'eux-mêmes qu'ils regardent ensuite, agglutinés devant le récepteur. La curiosité du clown a l'égard de l'électronique la plus en pointe le conduira... à l'intérieur même du poste.

Le spectacle est né d'une expérience personnelle. Ayant reçu sa bourse de la Fondation MacArthur. Bill Irwin se résout à devenir adulte et donc à acquérir appartement, télévision et magnétoscope. Il entend, puis écoute, les vendeurs brocarder les clients toujours enclins à acheter le tout dernier modèle mais ne sachant jamais s'en servir. « *Nous sommes à la fois fascinés et intimidés par les gadgets* », dit Irwin. Il part donc de l'idée du contrôle à distance... Par la suite, durant les représentations d'*En attendant Godot*, au Lincoln Center, il croise les danseuses du Metropolitan (*niché dans le même complexe*) tandis que, de l'autre côté de la rue, des break-dancers s'agitent au son de leur *ghetto blaster*, à deux pas d'un homme étalé sur le trottoir. « *Il est étonnant de nous voir, tous New-Yorkais, déballer nos liaisons les plus intimes et disserter de « rapports humains » tout en enjambant dans l'indifférence totale un clochard qui dort – ou qui meurt – sur une bouche d'aération du métro.* » Le soir, l'image du cadavre à la télé aura plus d'impact que le cadavre lui-même. Mieux : il ne prendra de valeur *que* lorsqu'il passera à la télé. « *Ce n'est que là qu'on accepte de le prendre en compte, au travers d'une image qu'on pense pouvoir contrôler.* »

Irwin écrit le plus souvent pour B.I. son *alter ego*, , ne sachant pas toujours s'il s'enfonce dans une ornière ou s'il exploite judicieusement un filon. S'efforçant de briser le carcan, il s'en va travailler avec d'autres. Outre une pièce de Beckett montée avec Robin Williams et Steve Martin, il tient le rôle principal dans *Homme pour homme*, de Bertolt Brecht au Playhouse de La Jolla (Californie) et, à New-York, celui de *la Mort accidentelle d'un anarchiste* de Dario Fo. Une première expérience cinématographique – dans le rôle d'un joueur de base-ball vicelard dans *Eight Men Out*, de John Sayles (inédit en France) – l'a sans doute encouragé mais, « *pour l'instant*, dit-il, *le cinéma et moi nous reniflons comme deux chiens qui se croisent dans la rue. Prudence et circonspection. Mais curiosité* ». L'industrie, elle, a déjà opté : nouvelle unité de production aux studios Disney, Hollywood Films négocie déjà avec lui toute une série de projets.

HENRI BÉHAR.

MODE

René Gruau à Galliera

Paris chéri

Soixante ans après ses débuts, le plus Parisien des illustrateurs a droit à une rétrospective au palais Garnier : quelque deux cent cinquante dessins, trente affiches, une vingtaine de costumes, racontent, dans un décor signé Jacques Grange, une histoire de chic, de chien et d'allure.

Un tailleur « PMU » de Balmain dessiné à l'encre sur papier crème, un boa qui s'enroule dans le S de Paris, un nuage de tulle, deux perles, un bibi. Le raffinement de l'après-guerre ne serait rien sans Gruau, dont la griffe « couture » rayonne en trois couleurs : le blanc, le noir, le rouge. Qui ne se souvient des bas Scandale, de Miss Dior ou du rouge Baiser qui permet le baiser ?

Magnifiant le raccourci, René Gruau suggère plus qu'il ne représente, même si la finesse du trait s'accompagne d'un vrai sens de la construction. L'espace se découpe, les silhouettes s'étirent, rappelant ici et là les mises en scène d'un d'Hoyningen Huene, celles d'un Horst montrant une robe d'Alix (la future Grès) entre deux colonnes et le mannequin Dovima pris par Avedon entre deux pachydermes...

Né à Rimini en 1909, René Gruau, inspiré par une mère élégantissime, réalise ses premiers croquis en 1928 pour un magazine italien, *Lidel*. Dès 1935, il devient l'un des principaux collaborateurs de *Fémina, Marie-Claire, l'Officiel de la couture* ou encore de *Woman and Beauty* en Grande-Bretagne. Aux croquis de mode s'ajoutent des publicités pour les parfums (Dior, Balmain, Jacques Griffe, Jacques Fath), les tissus (Dormeuil, Rodier), les accessoires (les chaussures Bailly), puis celles qu'il consacre, dès les années 60 aux fabriquants de prêt-à-porter (Jaeger, Marcelle Griffon, Boussac). Restent les affiches dédiées au music-hall (Lido, Moulin-Rouge) où paradent les aigrettes, les paillettes des Bluebells girls à la cheville bien cambrée.

S'il est à René Gruau de dessiner des costumes et des décors, il a su rester un « fidèle » illustrateur, à l'origine d'une centaine de couvertures de magazine. D'ailleurs le contrat qui le lie à ses clients relève de l'échange plus que de la simple commande. Dior n'a-t-il pas créé un modèle « Gruau » décrit dans « Flair » comme une « robe de grand soir drapée en satin bleu orage » ?

Quand l'inventeur du new-look écrit dans ses mémoires : « *Je voulais que mes robes fussent construites, moulées sur les courbes du corps féminin dont elles styliseraient le galbe* », René Gruau accuse la taille, met en valeur les hanches pour le fameux « tailleur bar », le modèle vedette de la première collection Dior en 1947.

A toucher autant qu'à voir

Cette complicité se retrouve dans les croquis. Réné Gruau est aussi couturier. Il donne à toucher autant qu'à voir : on devine, là une faille craquante, ici un crêpe fluide, le bruit léger des étoffes quand les mannequins s'assoient, prennent la pose. Ses héroïnes, ce sont Maxime de la Falaise, Bettina Graziani l'égérie d'un Hubert de Givenchy, Paulette Godard ou Sophie Litvak. « *Les femmes de Gruau ne sont jamais des gamines, jamais des pin-up*, écrit Gilles de Bure. *Elles arpentent l'avenue Montaigne, les allées de Bagatelle, la Croisette à Cannes. Elles flottent, apparaissent, disparaissent, comme si elles n'avaient pas de corps, pas de chair.* »

Avec lui, l'intimité est toujours théâtrale, procède du jeu, de la métaphore : la femme cygne, la femme iris de Jacques Fath. Indifférent à son époque, qui idéalise le corps sain, tonique, musclé, son crayon tendre B2 se réfugie dans un autre monde, définitivement « cinquante ».

LAURENCE BENAIM.

★ René Gruau Mode et Publicité au palais Galliera, jusqu'au 24 septembre.

A lire : *Gruau*, par Gilles de Bure, Editions Herscher (192 pages, 235 illustrations, 450 F, à paraître en août), et *Gruau*, par Patrick Mauriès, Editions FMR.

CINÉMA

Le programme de la Mostra de Venise

Un seul film français, *I Want to Go Home*, d'Alain Resnais, a reçu vendredi 28 juillet les honneurs de la sélection officielle de la 46ᵉ Mostra de Venise qui aura lieu du 4 au 15 septembre prochain. Le nouvel Ettore Scola, *Che ora è*, *Christian*, la dernière œuvre de Gabriel Axel, le réalisateur du *Festin de Babette*, mais aussi de nombreux premiers films ont été retenus parmi les vingt-trois films en compétition.

Batman, de Tim Burton, *Indiana Jones et la Dernière Croisade*, de Steven Spielberg, hanteront le Lido, mais les deux super-héros américains se contenteront d'une section parallèle, Venezia Notte, qui présentera également *la Vie et rien d'autre*, de Bertrand Tavernier, et *The Cook, The Thief, His Wife And Her Lover*, de Peter Greenaway. La Semaine internationale de la critique a notamment sélectionné le premier long métrage du réalisateur français Eric Rochant, *Un monde sans pitié*.

La Mostra de Venise consacrera une rétrospective Jean Cocteau à l'occasion du centenaire de sa naissance. D'autres séances spéciales seront présentées : *le Mahabarata*, de Peter Brook, filmé pour la télévision, et le *Décalogue*, de Krzysztof Kieslowsky.

La compétition officielle

Australia, de Jean-Jacques Andrien (Canada) ; *Christian*, de Gabriel Axel (Danemark) ; *Island*, de Paul Cox (Pays-Bas) ; *Berlin Jerusalem*, d'Amos Gitai (Israël) ; *She's Been Away*, de Peter Hall (Grande-Bretagne) ; *Les Yeux bleus*, de Reinhard Hauff (RFA) ; *Ville violente*, de Hou Hsia Hsien (Chine) ; *Et la lumière fut*, d'Otar Iosseliani (URSS) ; *New Year's Day*, de Henry Jaglom (E-U) ; *Sedim na konari a je mi dobré*, de Juraj Jakubisko (Tchécoslovaquie) ; *La mort d'un maître du Thé*, de Kei Kumai (Japon) ; *Layla, ma raison*, de Taïeb Louhichi (Tunisie-Algérie) ; *Scugnizzi*, de Nanni Loy (Italie) ; *Recordacoes da casa amarela*, de Joao Cesar Monteiro (Portugal) ; *Le Mari et la Fille de Tamara Alexandrovna*, d'Olga Narutskaja (URSS) ; *M'aimes-tu ?* de George Panoussopoulos (Grèce) ; *I Want To Go Home*, d'Alain Resnais (France) ; *Che ora è*, d'Ettore Scola (Italie) ; *Ek din achanak*, de Mrinal Sen (Inde) ; *Fallgropen*, de Vilgot Sjöman (Suède) ; *La Femme de Rose Hill*, d'Alain Tanner (Suisse) ; *El Mono Loco*, de Fernando Trueba (Espagne) ; *In una notte di chiaro di luna*, de Lina Wertmuller (Italie).

Communication

Grâce au séquestre des actions du « Républicain lorrain »

M. Gérard Lignac reste à la tête de l'« Est républicain »

M. Gérard Lignac a été reconduit, lundi 31 juillet dans ses fonctions de PDG de *l'Est républicain*, à l'issue d'une assemblée générale des actionnaires. Un dénouement sans surprise, du fait d'une récente décision de justice, mais la bataille pour le contrôle du quotidien de Nancy n'est pas terminée pour autant.

NANCY
de notre envoyé spécial

« *La concentration excessive des pouvoirs est toujours une mauvaise chose.* » A l'image de l'antique République de Venise, dont il vante la démocratie équilibrée par des contre-pouvoirs, M. Gérard Lignac se veut sérénissime. Le conseil d'administration qui a suivi l'assemblée générale des actionnaires de *l'Est républicain* l'a réélu, lundi 31 juillet, à la présidence du quotidien tout juste centenaire de Nancy. Pourtant l'alerte a été chaude pour ce sexagénaire, souriant, qui émaille ses discours de citations bibliques. En place depuis 1983, M. Lignac n'a sauvé son siège – dans l'immédiat – que grâce à une décision de la cour d'appel de Nancy. Vendredi dernier (*le Monde* du 29 juillet), celle-ci a en effet décidé la mise sous séquestre des 52 624 actions (sur 240 000 au total) du journal détenues par la Grande Chaudronnerie lorraine (GCL), filiale du *Républicain lorrain*, le quotidien de Metz, dirigé par M. Claude Puhl. Des actions que la famille et les alliés de M. Puhl seraient prêts à céder au groupe Cora-Revillon des frères Philippe et Michel Bouriez, déjà détenteurs d'environ 24 % du quotidien nancéien. Avec leurs hypermarchés Cora, les fourrures et parfums Revillon, les magazines des Editions mondiales, les frères Bouriez sont une puissance en Lorraine. Du haut de leurs 30 milliards de francs de chiffre d'affaires, ils peuvent donc s'offrir un quotidien qu'ils convoitent depuis longtemps – et qui n'a pas été tendre avec l'un d'entre eux – Michel, inculpé dans une affaire de fausses factures.

Reste la procédure. Car les actions de l'*Est républicain* ne peuvent être cédées sans l'agrément du conseil d'administration, qui peut les préempter en proposant un acheteur. Le transfert de propriété de la GCL au groupe Cora – non démenti ni réalisé – serait-il un moyen de tourner cette clause ? En attendant le jugement sur le fond du tribunal de Nancy, dont la première audience est fixée au 1ᵉʳ août, la cour d'appel a retenu les arguments de M. Lignac. Il a pris une mesure conservatoire pour éviter le risque d'une « *nouvelle majorité susceptible de modifier, voire bouleverser l'organisation, les méthodes, l'orientation* » de l'entreprise.

Dès lors, M. Lignac et ses alliés pouvaient tenir sereinement, dans le bâtiment moderne de Houdemont qui abrite l'*Est républicain* depuis 1986, une assemblée générale annulée en catastrophe le 26 juin dernier. Une réunion sans surprise, dans une salle aux portes ornées de plaques d'imprimerie et dont les liserés mauves rappellent la couleur des rotatives, quatre étages plus bas. Les adversaires de M. Lignac ne s'y sont d'ailleurs guère montrés. Représentant une partie seulement des actions du groupe Cora, M. Louis Martin s'est contenté de s'abstenir sur l'ensemble des résolutions. Et M. Claude Puhl n'était pas là pour se voir écarter du conseil d'administration, alors que les cinq autres candidats proposés étaient élus, dont M. Lignac. Pour ce dernier, l'éviction de M. Puhl est « *un acte d'autodéfense* ». Mais elle ne règle en rien le problème de *l'Est républicain* dont le capital est en crise périodique depuis 1973.

Vilgrain, Boileau, Pinchard, Lignac, Bouriez... la liste est longue des familles de la bourgeoisie de Nancy qui s'entredéchirent depuis des années pour le contrôle des 280 000 exemplaires et des 657 millions de francs de chiffre d'affaires de *l'Est républicain*. Minoritaire avec 35 % environ des actions, M. Lignac n'avait pu régner qu'en faisant rentrer le « loup » messin dans la bergerie, c'est-à-dire en autorisant le rachat de la GCL par *le Républicain lorrain* en 1983. Aujourd'hui, le même M. Lignac admet qu'une troïka d'actionnaires *importants, sans majorité stable*, n'est pas viable longtemps. Aussi se dit-il prêt à préempter les parts de la famille Puhl-Demange, quitte à chercher des soutiens « *dans des banques ou dans la presse* ». Verra-t-on Hachette (propriétaire des voisines *Dernières Nouvelles d'Alsace*, ou M. Hersant, s'installer à Nancy ? Au nom des principes, M. Lignac juge en tout cas « *dangereux qu'un grand journal soit financièrement dépendant d'un groupe hors presse, animé d'une logique différente* ». Faut-il y voir une critique du groupe Cora, premier annonceur publicitaire du quotidien ? « *Son succès ne mérite qu'estime, dans la mesure où il est obtenu par des voies estimables*, se défend malicieusement M. Lignac. *Mais un journal n'est pas un produit comme les autres.* »

L'otage des groupes rivaux

Même sur ce thème, le soutien du personnel n'est pas acquis à l'urbain M. Lignac. Pour David-ER, une association d'actionnaires du personnel, celui-ci est « *depuis seize ans l'otage des groupes rivaux qui, tous depuis 1982, se sont servis de cette fameuse GCL présentée aujourd'hui sous un aspect satanique* ». Elu CGT et animateur de David-ER, Gino Tognolli met au défi le groupe familial Lignac de plonger « *la main au gousset* » en rachetant les actions sous séquestre, pour se constituer « *une légitimité qui fera oublier qu'il a gagné les galons du pouvoir dans les fourgons du journal concurrent* ».

De son côté, le Syndicat national des journalistes (SNJ) ne souhaite lutter que pour l'indépendance de la rédaction, et dénonce autant le « *danger d'un groupe économiquement dominant dans la région prenant le contrôle d'un quotidien* » que le « *danger de rester dans le flou actuel et* [dans] *une situation de viager* ».

De l'avis général, Gérard Lignac respecte l'indépendance rédactionnelle, mais ce juriste venu à la presse ne suscite pas l'enthousiasme. Et certains rêvent à haute voix d'un « *vrai patron* », de presse ou non. Elu pour six ans, Gérard Lignac se garde pourtant de tout pronostic sur la durée réelle de son mandat car c'est maintenant à la justice de relancer une affaire où les rivalités sont d'autant plus vivaces qu'elles ne s'affichent pas en première page des journaux.

Blasés ou lassés des crises à répétition, les Nancéiens *en vacances* se désintéressent de l'affaire. Tout comme ils avaient boudé une croisière organisée par la filiale du quotidien, L'Est voyages, dont l'annulation a coûté 1,5 million de francs, soit le septième des bénéfices du quotidien en 1988.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA.

● **GRANDE-BRETAGNE : polémique à propos d'une émission sur l'affaire Rushdie.** – La BBC a diffusé, lundi 31 juillet, une pièce sur l'intolérance religieuse, *le Banquet des blasphémateurs*, en dépit de l'objection de l'archevêque de Cantorbéry, Robert Runcie, qui estimait qu'une telle émission ne pouvait qu'attiser les passions. Cette pièce *met en scène* un groupe de libres penseurs accusés de blasphème. L'action de la pièce se situe à Bradford (nord de l'Angleterre), où des manifestations de protestation avaient éclaté après la publication des *Versets sataniques*, de Salman Rushdie. – *(Reuter, AP.)*

Spectacles

cinéma

Nous publions désormais le *mardi* les films qui seront à l'affiche à Paris, à partir du *mercredi*.

Les commentaires concernant les *films nouveaux* ainsi qu'une sélection commentée des exclusivités et des grandes reprises figureront dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

La Cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI

Le Café du port (1939), de Jean Choux, 16 h ; les Pirates de la côte (1960), de Domenico Paolella, 19 h ; la Marque du vampire (1935, v.o.), de Tod Browning, 21 h.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS (40-26-34-30)

MERCREDI

Si vous avez manqué le début : Paris du coq à l'âne : le Beatnik et le Minet (1966) de R. Leenhardt, Monsieur La Souris (1942) de Georges Lacombe, 14 h 30 ; Actualités anciennes : Actualités Gaumont, 16 h 30 ; Paris -Jazz : Actualités Gaumont, On n'enterre pas le dimanche (1959) de Michel Drach, 18 h 30 ; Mariage, mariages : Une partie de campagne (1936-1946) de Jean Renoir, la Chienne (1931) de Jean Renoir, 20 h 30.

Les exclusivités

AMERICAN NINJA III (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

L'AMI RETROUVÉ (A., v.o.) : Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

L'AMOUR A QUATRE TEMPS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

L'AMOUR EST UNE GRANDE AVENTURE (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

APRÈS LA GUERRE (Fr.) : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

ARISE MY LOVE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; v.f. : George V, 8e (45-62-41-46).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

BAL POUSSIÈRE (ivoirien) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

BUNKER PALACE HOTEL (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97).

BURNING SECRET (Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06).

BUSTER (Brit., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52).

CALENDRIER MEURTRIER (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46).

CAMILLE CLAUDEL (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

CHERRY, HARRY ET RAQUEL (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

CHIMÈRE (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

CHINE, MA DOULEUR (Fr., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA CITADELLE (Alg., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LE CRIME D'ANTOINE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

DEAD BANG (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE... LA SUITE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DO THE RIGHT THING (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; *Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40)*.

LES FILMS NOUVEAUX

AIR FORCE : BAT 21. Film américain de Peter Markle, v.f. : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).

L'ARME FATALE 2. Film américain de Richard Donner, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CHIEN DE FLIC. Film américain de Rod Daniel, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : La Nouvelle Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

COOKIE. Film américain de Susan Seidelman, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

DÉSIR MEURTRIER. (*) Film japonais de Shohei Imamura, v.o. : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76).

KICKBOXER. Film Hong Kong de David Worth, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (40-39-93-74) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES MANNEQUINS D'OSIER. Film français de Francis de Gueltzl : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MÊME SANG. Film italien d'Egidio Eronico et Sandro Cecca, v.o. : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 2 AOUT

« Le Palais-Royal révolutionnaire », 14 h 30, métro Palais-Royal, place Colette.

« Promenade révolutionnaire, du faubourg Saint-Antoine à la Bastille », 14 h 30, métro Ledru-Rollin (Pierre-Yves Jaslet).

« Un éléphant dans un magasin de porcelaine », 14 h 30, Musée de la céramique de Sèvres.

« La collection Walter-Guillaume », Derain, 12 h 30, Musée de l'Orangerie.

« Vêtements de l'Antiquité », 14heures, Musée du Louvre.

« Le retour au décor antique », 15 h 30, Musée de la Renaissance.

« Ateliers d'artistes, jardins secrets et curiosités de Montparnasse, architecture, verdures, sculptures, derrière l'austérité haussmannienne : la vie », 15 heures, métro Vavin (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Nicolas Flamel au cœur de la tradition alchimiste », 15 heures, rue Eugène-Spuller, devant la mairie du troisième.

« La Malmaison », 15 heures, autobus no 156 A, à la Défense.

« L'hôtel de Sully, la Conciergerie, le Panthéon, la basilique Saint-Denis », 11 heures, à l'entrée de chaque monument.

« Cycle hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau : III. Paris, de l'Empire au romantisme », 14 h 30, 29, rue de Sévigné (Mme Zujovic).

« Les Halles d'hier et d'aujourd'hui : la Bourse du commerce et les nouveaux aménagements des Halles », 15 heures, Bourse du commerce, rue de Viarmes (M. Lépany).

« Un des plus vieux cafés de Paris : Le Procope et son quartier », 15 heures, 296, rue Saint-Honoré (Mme Vermeersch).

CONFÉRENCES

Métro Louvre, 17 heures : « La Pyramide, la crypte et l'aménagement du Grand Louvre. Histoire générale du Louvre de Philippe-Auguste à Peï. La Pyramide est-elle digne du Louvre... et le Louvre est-il digne de la Pyramide ? », par Pierre-Yves Jaslet.

Programmes du mercredi 2 au mardi 8 août

L'ENFANT DE L'HIVER (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

ESCLAVES DE NEW YORK (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

ETAT DE CHOC (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

FAMILY VIEWING (Can., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

FAUX-SEMBLANTS (*) (Can., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

FORCE MAJEURE (Fr.) : La Nouvelle Maxéville, 9e (47-70-72-86).

FRANCE (Fr.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

GANASHATRU (Ind., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LA GRANDE PARADE (Chin., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

HISTOIRES DE FANTOMES CHINOIS (Hong Kong, v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

ITINÉRAIRE D'UN ENFANT GATÉ (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

JACKNIFE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

JÉSUS DE MONTRÉAL (Can.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).

JUMEAUX (A., v.f.) : La Nouvelle Maxéville, 9e (47-70-72-86).

KARATÉ KID III (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA LÉGENDE DU SAINT BUVEUR (Fr.-It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; v.f. : La Nouvelle Maxéville, 9e (47-70-72-86).

LOVE DREAM (It., v.f.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LE MAITRE DE MUSIQUE (Bel.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MANIKA UNE VIE PLUS TARD (Fr., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

MAURICE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MONSIEUR HIRE (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

MORT D'UN COMMIS VOYAGEUR (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NEW YORK STORIES (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

NO TIME FOR LOVE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

L'OURS (Fr.-All.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) ; République Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PEAUX DE VACHES (Fr.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

PÉRIGORD NOIR (Fr.) : Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE PETIT DIABLE (It., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

LE PETIT DINOSAURE ET LA VALLÉE DES MERVEILLES (A., v.f.) : La Nouvelle Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA PETITE VÉRA (Sov., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (40-39-93-74) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE PEUPLE SINGE (Fr.-Indon.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE PHILOSOPHE (All., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LE PLUS ESCROC DES DEUX (A., v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PRINCE SIGN O' THE TIMES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

RAIN MAN (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; *Les Montparnos, 14e (43-27-52-37)*.

ROSALIE FAIT SES COURSES (All., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SANS DÉFENSE (Fr.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

SCANDAL (*) (Brit., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

SING (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

SON ALIBI (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

SPLENDOR (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).

LE SUD (Arg.-Fr., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

THE LAST OF ENGLAND (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

TROP BELLE POUR TOI (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

UN POISSON NOMMÉ WANDA (A., v.o.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; v.f. : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

UNE AUTRE FEMME (A., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

VOYAGEUR MALGRÉ LUI (A., v.o.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

WORKING GIRL (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

YOUNG GUNS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

ZUCKER BABY (All., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

Les grandes reprises

ACCATTONE (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

ACT OF VENGEANCE (A., v.f.) : Paris *Ciné I, 10e (47-70-21-71)*.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

CASINO ROYALE (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

LE CAUCHEMAR DE FREDDY (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : La Nouvelle Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE CIRQUE (A.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

CORRESPONDANT 17 (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

EASY RIDER (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

FIVE EASY PIECES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

FULL METAL JACKET (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

GUERRE ET AMOUR (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

HOLIDAY (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

L'HOMME DES HAUTES PLAINES (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

INDIA SONG (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L'INSPECTEUR HARRY EST LA DERNIÈRE CIBLE (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

KENNY (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (43-06-50-50).

LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LES LIAISONS DANGEREUSES (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

MASCULIN-FÉMININ (Fr.-Su.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

MONTY PYTHON, LE SENS DE LA VIE (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57).

PLEIN SOLEIL (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (40-39-93-74) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA PORTE DU PARADIS (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

RETOUR VERS LE FUTUR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LE RIDEAU DÉCHIRÉ (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

SALAAM BOMBAY ! (indo-Fr., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

SOUDAIN L'ÉTÉ DERNIER (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12).

STRANGER THAN PARADISE (A.-All., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (40-39-93-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

TOP GUN (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

UN MORT EN PLEINE FORME (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

UNE FEMME EST UNE FEMME (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (40-39-93-74).

LA VILLE DORÉE (All., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VISAGES DE FEMMES (Ivoirien, v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES YEUX NOIRS (It., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

Les séances spéciales

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 21 h, dim. 17 h 15, lun. 21 h 15.

AMARCORD (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., lun. 18 h 45.

ASTÉRIX ET CLÉOPATRE (Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 17 h, sam. 15 h 30.

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., ven., lun. 17 h, sam. 18 h 20, mar. 19 h.

LA CHATTE SUR UN TOIT BRULANT (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 18 h 45.

DE BRUIT ET DE FUREUR (**) (Fr.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) mer. 11 h 55.

LE DERNIER COMBAT (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer., lun., mar. 22 h 30, sam. 18 h 20.

LES DIABLES (**) (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 21 h 30, jeu. 15 h 40.

LES DOUZE TRAVAUX D'ASTÉRIX (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 13 h 45, jeu., dim. 15 h 30, ven. 17 h.

DROWNING BY NUMBERS (Brit., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 20 h, dim. 18 h.

E.T. L'EXTRATERRESTRE (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 17 h 30, jeu. 13 h 45, ven. 14 h, sam., dim. 13 h 15, lun. 19 h.

L'ETOFFE DES HÉROS (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 19 h 30, dim. 17 h, mar. 14 h.

LA FAMILLE (It.-Fr., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 21 h, sam. 15 h 30, 20 h 30, dim. 18 h 15.

LA FLUTE A SIX SCHTROUMPFS (Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 15 h 30, dim., mar. 13 h 45.

FRAMES FROM THE EDGE, HELMUT NEWTON (All., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) mer., ven., dim., mar. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., jeu., ven., sam. 18 h 30, mar. 20 h 30.

L'HOMME A LA PEAU DE SERPENT (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., ven. 22 h 10.

IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It.-Fr., v.o.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer. 17 h 30, dim. 15 h 40.

J'ÉCRIS DANS L'ESPACE (Fr.) : La Géode, 19e (46-42-13-13) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 10 h à 21 h.

JULES ET JIM (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) mer., ven., dim., mar. à 12 h.

LOLITA (Brit., v.o.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer., ven., sam. 21 h 30, jeu. 19 h 40, dim. 17 h 50.

LA MAISON DU DOCTEUR EDWARDES (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) mer., ven., sam. 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50 film 5 mn après.

MAMMA ROMA (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 19 h 30, sam. 16 h 10, dim. 21 h 40.

MARQUIS (*) (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 16 h, jeu. 21 h 45.

METROPOLIS (All., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 18 h 20, mar. 19 h 40.

MONTY PYTHON A HOLLYWOOD (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., jeu. 15 h 15, dim. 20 h 30.

MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) mer., ven., dim., mar. à 14 h 25, 16 h 25, 18 h 25, 20 h 25, 22 h 25.

MOONWALKER (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 13 h 45, sam., dim. 11 h 45.

MORT A VENISE (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 16 h, jeu., ven. 15 h 45, dim. 17 h 50 ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., lun. 21 h.

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., lun. 21 h.

PARIS VU PAR... (Fr.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer. 19 h 40.

PRICK UP YOUR EARS (*) (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 17 h 30, sam. 12 h 30, dim. 19 h 40, mar. 14 h.

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF ? (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer. 20 h.

QUI VEUT LA PEAU DE ROGER RABBIT ? (A., v.f.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer. 15 h 40, ven., dim., mar. 14 h ; Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., jeu., sam., dim., lun., mar. 14 h.

LE SEIGNEUR DES ANNEAUX (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., dim. 16 h, sam. 16 h, lun. 14 h 30.

LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., ven., sam. 22 h.

SOLEIL GREC (Brit., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., sam. 11 h 45.

SWEET MOVIE (**) (Fr.-Can., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 18 h 20.

TINTIN ET LE LAC AUX REQUINS (Fr.-Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., ven., mar. 15 h 30, dim. 13 h 45.

UN BON PETIT DIABLE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 13 h 45, jeu., sam., dim. 17 h.

ZELIG (A., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 14 h 30, sam. 22 h 15, lun. 19 h 50.

Les festivals

15 ANS D'AVENTURE, D'ACTION ET DE SCIENCE-FICTION (v.o.), Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88). Willow, (son THX) mer., séances à 14 h, 19 h 30 film 10 mn après ; Cocoon, (son THX) séances mer. à 16 h 45, 22 h 15 film 10 mn après ; Starman, (son THX) séances jeu. à 14 h, 19 h 30 film 10 mn après ; les Aventures de Jack Burton, (son THX) séances jeu. à 15 h 30, 22 h 15 film 10 mn après ; E.T. l'extra-terrestre, (son THX) séances ven. à 13 h 45, 19 h 30 film 10 mn après ; Rencontre du 3e type, (son THX) séances ven. à 16 h 45, 22 h 30 film 10 mn après ; les Aventuriers de l'Arche perdue, (son THX) séances sam. à 14 h, 19 h 30 film 10 mn après ; Indiana Jones et le Temple maudit, (son THX) séances sam. à 16 h 45, 22 h 15 film 10 mn après ; Moonraker, (son THX) séances dim. à 14 h, 19 h 30 film 10 mn après ; Rien que pour vos yeux, (son THX) séances dim. à 16 h 45, 22 h 15 film 10 mn après ; Mission, (son THX) séances lun. à 13 h 30, 19 h 30 film 10 mn après ; la Déchirure, (son THX) séances lun. à 16 h 15, 22 h 15 film 10 mn après ; Arizona Junior, (son THX) séances mar. à 14 h 30, 19 h 30 film 10 mn après ; Mort sur le Gril, (son THX) séances mar. à 17 h, 22 h film 10 mn après. (Abonnement 4 films : 100 F).

LES ETERNELS DE LA TWENTIETH CENTURY FOX (v.o.), Escurial, 13e (47-07-28-04). Le Brigand bien-aimé, mer. à 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50 ; Dieu seul le sait, jeu. à 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50 ; le Port de la drogue, ven., sam. à 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50 ; la Mousson, dim. à 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50 ; la Maison de bambou, lun. à 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50 ; Man Hunt, mar. à 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50.

WELCOME GORBI ! (v.o.), Cosmos, 6e (45-44-28-80). Les Lettres d'un homme mort, mer. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Demain c'était la guerre, jeu. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; le Cambrioleur, ven. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Assa, (inédit) sam. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; le Repentir, dim. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; l'Eté froid de 1953, (inédit) lun. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; le Garçon de courses, mar. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

Le Monde

ABONNEMENTS VACANCES

VOUS N'ÊTES PAS ABONNÉ : Renvoyez-nous le bulletin ci-dessous, accompagné de votre règlement par chèque ou par Carte bleue.

VOUS ÊTES DÉJA ABONNÉ : Vous n'avez aucun supplément à payer pour que *le Monde* vous suive en vacances, partout en France métropolitaine. Renvoyez-nous simplement le bulletin ci-dessous sans oublier de joindre votre bande.

DURÉE	FRANCE	ÉTRANGER* (voie normale)
2 semaines	80 F	150 F
3 semaines	120 F	210 F
1 mois	150 F	281 F
2 mois	260 F	482 F
3 mois	365 F	700 F

* TARIF PAR AVION, NOUS CONTACTER AU : (1) 42-47-98-72

« LE MONDE » ABONNEMENTS
BP 50709, 75422 PARIS CEDEX 09

Attention : la mise en place de votre abonnement vacances nécessite un délai de 10 jours.

● VOTRE ABONNEMENT VACANCES : DURÉE ____

du ____ au ____

● VOTRE ADRESSE DE VACANCES :

NOM ____ PRÉNOM ____

No ____ RUE ____

CODE POSTAL ____ VILLE ____

PAYS ____

● VOTRE RÈGLEMENT : ☐ CHÈQUE JOINT

● VOTRE NUMÉRO D'ABONNÉ (si vous êtes déjà abonné)

921MQ-02

Sur minitel 3615 LEMONDE code ABO

هكذا من الأصل

REPRODUCTION INTERDITE

SECTEURS DE POINTE

Le Monde, **point de rencontre des grandes ambitions.**

ETBS Etablissement Technique de Bourges, important Centre de la Délégation Générale pour l'Armement

recherche :

INGENIEURS ou UNIVERSITAIRES

Mécanicien ou Electronicien

(4 postes)
- Ingenieur grande école ou universitaire
- pour un poste : option mécanique des fluides ou aérodynamique.
- pour un poste : option materiaux et mécanique des structures.
- Débutant ou avec première expérience
- Bonne maîtrise de l'anglais
- Sera chargé du pilotage des etudes dans les domaines de balistique exterieure, électronique et efficacité des systemes. (Ref. 89/10)
- Pour un poste : adjoint au chef du laboratoire metrologie et charge d'etudes de méthodes de mesures (Ref. 89/17)

Chimiste

- Débutant ou avec première expérience
- Anglais courant
- Aptitudes a encadrement
- Sera charge d'animer une equipe de techniciens et de manipulateurs dans un laboratoire de chimie analytique des produits pyrotechniques. (Réf 89/14)

En Informatique Technique ou Scientifique

(2 postes)
- Ingénieur grande école ou universitaire
- Capacite travail en équipe
- *Connaissances UNIX, FORTRAN, PASCAL et réseau ETHERNET* imposées
- Connaissances VMS, GKS et langage C souhaitées.

- *Un poste : responsable de la Cellule Informatique Scientifique.* (Ref. 89/15)
- **Un poste** : charge de la conception et de la mise en œuvre des logiciels de simulations. (Réf. 89/16)

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV + photo *+ prétentions de salaire) sous référence choisie à :*

Service du Personnel Ressources, ETABLISSEMENT TECHNIQUE DE BOURGES, Carrefour de Zéro Nord, Route de Guerry, BP 712, 18015 BOURGES CEDEX.

LÉVI TOURNAY-ASSCOM

GROUPE
SILICOMP
INGENIERIE EN INFORMATIQUE SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE
SA DES SOCIETES **OMNIS, PERIPHERIQUE ASSISTANCE, ET SILICONE**
Recherchons.

.Ingénieurs Grandes Ecoles
(Supelec, Sup-aéro, Telecom, Ensimag)
Mission : participer a la conception d'applications temps reel
Domaine : Aeronautique - *Telecommunications*
Profil ADA C, UNIX, 68000 pour GRENOBLE, PARIS, MARSEILLE.

.Ingénieurs Informaticiens
Mission : formation logicielle
Domaine : Informatique Industrielle et Scientifique
Profil : UNIX, C, VMS et bases de données
Debutant ou 1 à 2 ans d'experience
Mobilité France et Etranger - Anglais lu et parlé.

.Ingénieurs Electroniciens, option télécom
Mission : formation réseau et telecommunication
Domaine : télecommunication
Profil : réseaux industriels, modems et multiplexeurs
Débutant ou 1 a 2 ans d'expérience
Mobilite France et Etranger - Anglais lu et parle.

Merci d'adresser votre dossier complet de candidature
SILICOMP, 18, Chemin de Malacher ZIRST 38240 MEYLAN.

CONTESSE

Ingénieur top niveau... faites carrière dans le courtage d'assurance

Le leader français du courtage d'assurance recherche, pour entretenir des relations privilégiées avec les plus grandes sociétés aéronautiques et spatiales, un

Ingénieur pour la "Division Risques Spatiaux"

Après une formation intense aux métiers de l'assurance, il est responsable d'un portefeuille de clientèle : aéronautique et spatiale... Il intervient sur des problèmes techniques et propose des solutions originales en matière de contrat d'assurance.

Ingénieur Sup Aéro, X, Centrale, ENST, SUPELEC, ESTACA, de 30/35 ans, doté d'un excellent sens de la négociation et du travail en équipe, il a une expérience dans le monde aéronautique et spatial.

Ecrivez sous référence 906194 M.
Consultez aussi le MINITEL 3617 code KRIEF.

BERNARD KRIEF CONSULTANTS
115, rue du Bac - 75007 Paris
PARIS LYON STRASBOURG LILLE

D'APPLICATIONS

Pour notre Division "ACQUISITION de DONNEES, DIALOGUE HOMME-MACHINE".
De formation Grande Ecole d'Ingénieurs, option automatique et informatique industrielle, vous avez au moins 3 années d'expérience industrielle.
Vous maîtrisez les langages Assembleur, PASCAL, C, Contact et GRAFCET et pratiquez obligatoirement la langue anglaise (allemand apprécié).
Votre connaissance des reseaux et protocoles de communication ainsi que votre aptitude à la négociation avec les clients vous permettront de participer à un projet pour la réalisation de produits industriels specifiques à base de microprocesseurs.
Rémunération annuelle brute entre 190 et 270 KF, selon expérience.
Adresser CV + photo en rappelant la référence CE14 *à la Direction du Personnel et de la Formation*, Z.I. n°3, 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC - Tél. 45 69 22 22.

Telemecanique
GROUPE SCHNEIDER

CONTESSE

---

ingenieur textile recherche et développement
SPECIALISTE FILS TISSAGE — LYON

Notre Groupe est l'un des tout premiers européens dans la fabrication des **tissus techniques pour l'industrie.** Nous produisons des tissus et des composites souples par enduction et contrecollage. Ces techniques relèvent autant de la chimie que du textile.

Pour renforcer notre département «Recherche et Développement», nous recrutons **un ingénieur spécialiste du tissage.**

Rattaché au Directeur de la Recherche, vous êtes à **l'écoute des nouvelles techniques** qui se présentent sur le marché :
- vous serez **conseil** auprès des autres chercheurs en tant que spécialiste du tissage,
- vous **animerez une équipe** de techniciens,
- votre spécialité fera de vous l'interlocuteur du service achat, de la fabrication, *des commerciaux, des fournisseurs de matières premières.*

Age d'une trentaine d'années, **ingénieur textile diplômé,** vous possedez une première expérience acquise en atelier ou en pilote.

Vos atouts :
votre imagination, votre sens du relationnel, votre goût de l'autonomie allié à un bon esprit d'équipe.
La pratique de l'anglais serait un plus.

Merci d'adresser CV et pretentions sous réf. PH 10 a notre Conseil qui vous garantit la plus stricte confidentialité.

11, rue Victor Hugo - 69002 LYON
2, rue Louis David - 75782 PARIS Cedex 16

COGEPLAN (16) 78.38.18.51

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

Administration

recherche par voie de contrat
pour renforcer l'équipe informatique

UN PROGRAMMEUR COBOL

DISPONIBLE DÈS AOUT 1989

Débutant(e) ou familiarisé(e) avec un environnement DPS. Lieu de travail : Paris-13e.

Merci d'adr. votre candid. avec C.V., photo et prétent. à : Kamel El Baccouche, *IN2P3*, 20, rue Berbier-du-Mets, 75013 Paris.

```
PROGRAM Systèmes_Interactifs_Aide_à_la_Décision;
  Procédure SELECTION;
  CONST DIAGMA SYSTEMES=
        'Progiciels de pointe; Optimisation de la production
        en milieu industriel;
        Marché International';

  Adresse='DIAGMA, 75 rue de Courcelles 75008-Paris';
  TYPE
  ETUDES_SUPERIEURES = (G-Ecole,Université);
  VAR CANDIDAT:
  Record Math_Appliquées: Boolean;
        Informaticien: Etudes_Supérieures;
  Qualité:
  (DYNAMISME, METHODE, EXPERIENCE_3 ANS);
  End:
  BEGIN

        If CANDIDAT
        Then Write(Adresse,CV) END;
  BEGIN Selection; END
```

DIAGMA

Le Monde CADRES

GROUPE DE PRESSE
CENTRE DE PARIS

recrute

DOCUMENTALISTE (H ou F)

Bonne connaissance des problèmes économiques indispensable.
Habitué au dépouillement des journaux.
Diplôme de documentaliste exigé. Pratique de l'anglais, de l'allemand et de la dactylographie.

Envoyer C.V. + photo à : S.G.P.
13, av. de l'Opéra, 75001 Paris.

Organisme leader sur un marché porteur rech.

CONSEILLERS COMMERCIAUX, H/F

- Ambitieux et dynamique,
- niveau BAC + 2,
- contact haut niveau,
- *rémunération motivante,*
- formation assurée.

45-63-20-00, poste 104, PARIS ET RÉG. PARISIENNE.

VILLE DE BOBIGNY
recherche
pour ses centres de santé
ORTHODONTISTE EXCLUSIF
diplômé CESMO technique, EDGWISE durée hebdomadaire 23 h 30.
Poste à pourvoir 1er septembre 1989.
Adresser candidature et C.V. à Monsieur le maire de Bobigny, 93000.

La division d'entomologie ***du CSIRO australien*** dispose d'un laboratoire à Montpellier (France) où étudier les ennemis naturels *de plantes et d'insectes* devenus nuisibles en Australie.

Un poste de **CHERCHEUR**

est à pourvoir, pour le criblage de variétés de céréales quant à leur résistance au puceron *diuraphis noxia.*
Il s'agit de maintenir des souches du puceron, de tester et d'hybrider le matériel végétal, de correspondre avec d'autres centres.

QUALIFICATION :

titre et expérience en sélection végétale ; connaissance en biologie et démographie des insectes : anglais et français courants.
Permis de conduire.
EMPLOI : 3 ans à partir d'octobre ; salaire de 10 000 à 13 000 FF/mens. ; *conditions de l'Ambassade d'Australie à Paris.*
CANDIDATURE : en anglais, adressée avec 2 références
à OIC, CSIRO BCU, 335, avenue Parguel, 34100 Montpellier, avant le 25 août.
Pour plus d'informations, tél. à J.-P. AESCHLIMANN, au no 67-54-61-40.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE
EN PLEINE EXPANSION
recherche
EN MIDI-PYRÉNÉES

CHARGÉ D'OPÉRATIONS

Formation supérieure (ingénieur, *architecte ou maîtrise*) et quelques années d'expérience. Sens des contacts, rigueur et disponibilité. Evolution de carrière possible au sein d'un réseau *national.*

CV + photo :
SEMATEG BP 227,
82002 Montauban Cedex.

Recrute adjoint direction MJC de Flers (61)
DEFA ou BTS DUT commerc.
Exp. souh. Env. C.V. à un MJC, 11, av. A.-Sorel, 14000 Caen.

Cabinet d'expertise comptable
recherche

1 EXPERT COMPTABLE

finaliste ou diplômé(e) pour poste stable aux ANTILLES

Écrire à :
C. Jeannot,
10, av. des Chênes, bât. I, 77270 Villeparisis.

VILLE DE CHATEAUDUN
Eure-et-Loir

recherche pour renforcer son *service économique*

COLLABORATEUR CONTRACTUEL ayant :

- Une bonne connaissance des entreprises et de leurs besoins,
- De solides aptitudes commerciales en vue de promouvoir les zones d'activités, de rechercher et contacter des entreprises *susceptibles de s'installer* sur ces zones.

Ce poste conviendrait à un cadre commercial de 30 à 40 ans environ.

VILLE DE CHATEAUDUN, 28205 Cedex.

Laboratoire de **RECHERCHE SPATIALE**
recherche
INGÉNIEUR MÉCANICIEN

INSA, Sup Aéro, Centrale, A.M.
Salaire brut/an 150 000 F.
Env. candidature et C.V.

Observatoire de Paris, DESPA,
5, place Janssen,
92195 Meudon Cedex.

DEMANDES D'EMPLOIS

Couple sérieux, 30-38 ans, recherche place gérant appointé. Libre rapidement. 47-66-77-33.

JH, parfaitement trilingue allem.-angl.-français, cherche emploi. 43-29-10-64.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

Volvo 480 turbo, octobre 88, modèle 89, gris anthracite métallisé, intérieur cuir noir, freins ABS, autoradio, vitres électriques, antenne électrique, direction assistée. 1re main. 28 000 km. Prix : 125 000 F. 45-43-16-92, rép.

Le Monde L'IMMOBILIER

appartements ventes

9e arrdt

R. FBG-POISSONNIÈRE
Gd 2 pces, tt cft.
730 000 F.
Immo Marcadet, 42-52-01-82.

Province

A vendre cœur Périgord noir, maison 1950, 160 m², 2 apparts, chauff. central, terrain 1 ha, source, village 1 km. 750 000 F. 53-31-62-97, jusqu'au 20-8.

hôtels particuliers

BELLE MAISON
Dans voie privée, verd., 250 m² + 80 m² jardin. 4 700 000 F. 46-27-12-19.

appartements achats

RECHERCHE APPARTS
ttes surfaces.
Immo Marcadet, 42-52-01-82.

bureaux

Locations

BUREAUX A LOUER
Mo BOURSE
700 m² divisibles.
RICHARD ELLIS
45-63-08-08.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL – RC – RM
Constitution de sociétés. Démarches et tous serv. Perman. téléphoniques.
43-55-17-50.

Le Monde

SCIENCES ET MEDECINE

LEP : les particules entrent dans la danse

Une nouvelle étape dans une course à la connaissance commencée il y a plus d'un siècle.

UN exploit d'ingénieur pour donner corps à un rêve de physicien : Le LEP (ou grand collisionneur électron-positon), le plus gros instrument scientifique jamais construit, vient d'être mis en service au CERN (laboratoire européen pour la physique des particules). Un tunnel de 27 kilomètres de circonférence, à cheval sur la frontière franco-suisse, à une profondeur de 50 à 175 mètres. Dans ce boyau de 3,80 mètres de diamètre, 3 368 aimants représentant plus de 14 000 tonnes d'acier, alignés au dixième de millimètre près. Leur rôle : guider deux faisceaux de particules, les faire tourner en sens inverse, pour provoquer leur collision à une vitesse proche de celle de la lumière. En étudiant les phénomènes produits par ce choc frontal, les chercheurs espèrent percer les secrets de la structure intime de la matière, identifier les composants les plus élémentaires de l'univers. Les premiers électrons ont été injectés dans le circuit le 15 juillet dernier. Les premières collisions sont attendues au début du mois d'août.

A la découverte du sixième quark

La construction du LEP représente la dernière en date des étapes d'une course à la connaissance commencée il y a près d'un siècle, quand les physiciens constatèrent que l'atome, considéré alors comme la plus petite partie possible de la matière, était en réalité un ensemble complexe, composé d'un noyau autour duquel gravitent des électrons. Depuis cette découverte, les progrès dans l'exploration de cette sorte de système solaire microscopique, et les théories sur son fonctionnement, se sont succédé.

Mais le but ultime semble reculer au fur et à mesure de l'avancée des connaissances. Les protons et les neutrons, particules qui, on le sait depuis 1932, constituent le noyau des atomes, se révélèrent ainsi formés en fait de « grains » plus élémentaires encore : les quarks, imaginés par les théoriciens en 1964 et identifiés quelques années plus tard, à l'aide de la première génération d'accélérateurs de particules.

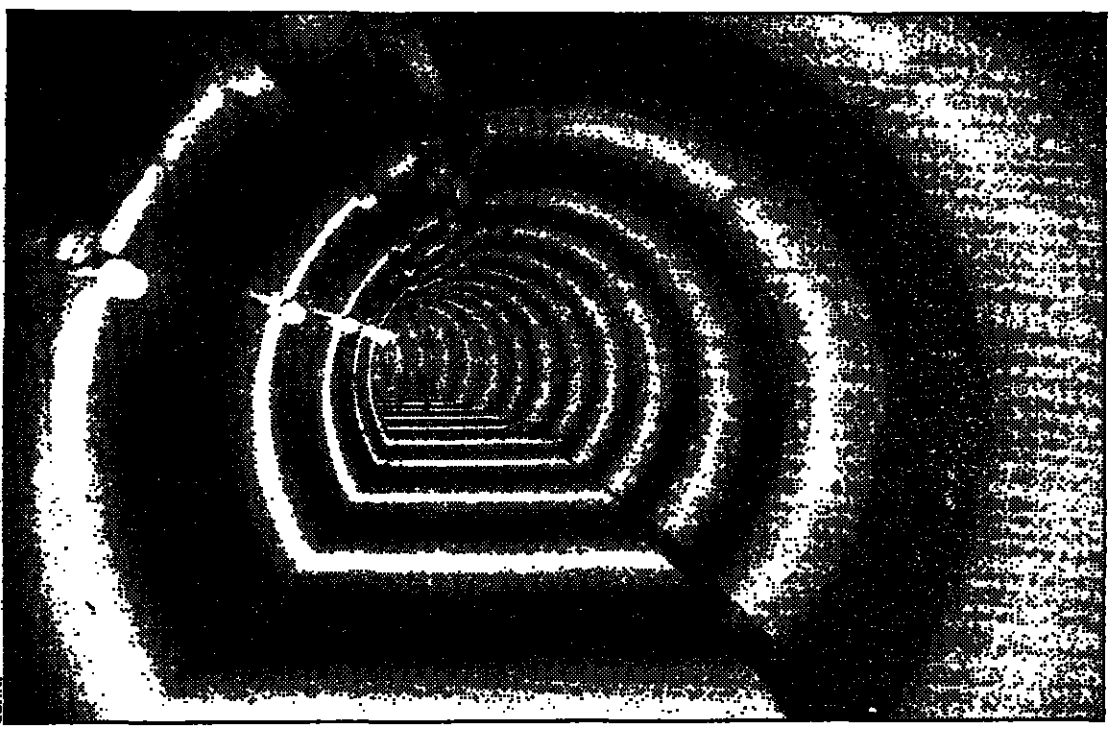
CERN

Aujourd'hui, de nombreuses questions restent encore sans réponse. Les physiciens ont, pour l'instant, identifié six leptons (électrons et famille de particules analogues) et cinq quarks différents, et ont « prédit » l'existence d'un sixième quark non encore découvert. Mais ils ne sont pas absolument certains que ces particules sont réellement les « briques ultimes de la matière » ne pouvant pas être elles-mêmes divisées, et ignorent s'il n'en existe pas beaucoup d'autres.

Circonstance aggravante : à cette échelle, les lois de la physique se conforment aux théories de la relativité et des quanta, et n'ont plus grand-chose à voir avec celles de la mécanique « triviale » que nous expérimentons quotidiennement. Si le précepte *« rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme »*, reste valable, ce n'est pas la matière en tant que telle qui se conserve, mais *l'ensemble matière-énergie, selon les* prévisions d'Einstein. C'est ainsi que des particules peuvent disparaître pour se transformer en énergie, ou vice-versa.

Les physiciens ont recensé quatre forces qui régissent l'univers. A la gravitation, responsable du ballet des corps célestes et, sur la Terre, de la pesanteur, s'ajoutent les trois interactions des particules entre elles : l'électromagnétique, qui retient les électrons autour du noyau ; la force nucléaire, ou « forte », qui maintient ensemble protons et neutrons du même noyau ; la force « faible », qui *régit les phénomènes de radioactivité.* Conformément aux principes de la physique quantique, ces forces se manifestent et se transmettent par un échange de particules messagères appelées « bosons », dont la plus connue est le photon, particule de la lumière, mais aussi porteur de la force électromagnétique.

Mais tout cela est bien compliqué, même pour des physiciens. Ces derniers tentent donc de démontrer que ces quatre « interactions » ont une origine commune, une sorte de *force unique indifférenciée qui existait* au moment du Big Bang, la gigantesque explosion qui a entraîné la formation de l'univers, et au cours de laquelle les particules élémentaires sont apparues. Pour vérifier cette théorie, dite de la « grande unification », une seule solution : reproduire une partie de ces phénomènes en laboratoire. C'est la raison de la construction de machines comme le *LEP, qui provoquent des collisions* de particules animées d'une vitesse et d'une énergie très importantes, comme cela s'est produit peu après le Big Bang à une échelle évidemment infiniment plus grande.

Le CERN a obtenu un premier résultat éclatant avec la mise en évidence des bosons W et Z°, sur le prédécesseur du LEP, le SPS (supersynchrotron à protons). Cette expérience — qui valut le prix Nobel de physique 1984 à ses auteurs, Carlo Rubbia (actuel directeur du CERN) et Simon Van der Meer — a permis de confirmer en partie que la force « faible » pouvait être unifiée avec la force électromagnétique, les bosons W et Z°, porteurs de la première, répondant à un signalement et obéissant à des lois qui les apparentent étroitement au photon, messager de la seconde.

JEAN-PAUL DUFOUR.

(Lire la suite page 16.)

UN SANCTUAIRE POUR LES PHYSICIENS

LE CERN est issu d'une conjonction d'intérêts. Au lendemain de la guerre, ceux des scientifiques qui étaient à la recherche d'un moyen de redémarrer leurs recherches, et ceux des hommes politiques désireux de démontrer la possibilité de l'unité européenne dans un domaine d'intérêt général. Une discipline de caractère aussi fondamental que la physique des particules, dépourvue de toute valeur économique ou stratégique immédiat ne pouvait qu'emporter l'adhésion. La convention créant l'« Organisation européenne pour la recherche nucléaire » fut *signée à Paris le 1er juillet 1953.* L'année suivante, les travaux commençaient sur le site de Meyrin, à cheval sur la frontière franco-suisse, près de Genève.

Le succès de l'entreprise a dépassé toutes les espérances. Son rayonnement s'étend aujourd'hui au monde entier, et sur les 5 300 scientifiques y travaillant, plus de 800 ne font pas partie des 14 Etats européens membres du CERN (1). Le total cumulé des expériences qui y sont menées actuellement se monte à 700. Parmi les découvertes les plus spectaculaires, le stockage d'antiprotons qui fait probablement du CERN le point de l'univers où se trouve la plus forte concentration d'antimatière ! Et la mise en évidence des bosons W et Z° rendue possible *grâce à cette invention.*

Tout cela a nécessité évidemment bien des efforts financiers. Le premier accélérateur européen, le PS (synchrotron à protons), un anneau de 200 mètres de diamètre, était avec 28 GeV (2), le plus puissant du monde lors de sa construction, en 1959. Depuis, la course au gigantisme n'a pas cessé : SPS (supersynchrotron à protons), 2,2 kilomètres de diamètre pour une puissance de 450 GeV en 1976, LEP (27 kilomètres de circonférence, 100 GeV) aujourd'hui. Une panoplie complète notamment par l'accumulateur d'antiprotons (AA) en 1981, et le LEAR (anneau d'antiprotons de basse énergie) en 1982. Le tout servi, bien entendu, par l'un des centres de calcul les plus puissants du monde.

Les chercheurs et ingénieurs du CERN ont beau s'efforcer de limiter les dépenses au maximum en utilisant systématiquement les machines existantes pour alimenter les nouvelles (les électrons et positons, antiélectrons, tournant dans le LEP, sont d'abord accélérés dans le PS et le SPS), leur budget annuel se monte quand même à 3,15 milliards de francs. Est-ce trop ? Le gouvernement de Mme Thatcher l'a laissé entendre il y a quelques années et menacé de se retirer avant d'y renoncer. Mais c'est sans doute le prix à payer pour que l'Europe garde la tête de la compétition internationale dans ce domaine scientifique particulièrement prestigieux. Grâce au CERN, la moitié des chercheurs en physique des particules sont européens.

J.-P. D.

(1) Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, RFA, Royaume-Uni, Suède et Suisse. Pologne, Turquie et Yougoslavie ont le statut d'observateur.

(2) Giga électron-volt : 1 milliard d'eV, un électron volt représentant la quantité d'énergie acquise par un électron accéléré par une différence de potentiel de 1 volt.

Par-dessus le marché

En physique des particules, les grands programmes n'ont pas *a priori* d'utilité économique.

A EN croire les « Cernois », le LEP est une machine exemplaire. Conçue d'après des technologies éprouvées, elle a été construite rapidement et, chose rare dans ce domaine, sans dépassement de budget. Cela n'a pourtant pas empêché certains membres du CERN de protester, menaces de retrait à l'appui, contre le coût (environ 7 milliards de francs) et la lourdeur de gestion d'un tel projet. De fait, les investissements réalisés au CERN par les quatorze Etats membres ne profitent pas également à tous. Si la Suisse et la France, pays hôtes, en retirent de substantiels avantages (le montant des contrats LEP passés avec l'industrie française atteint 1 milliard de francs), la Grande-Bretagne, par exemple, enregistre un retour qui représente à peine le quart de sa mise.

Quel est l'impact économique d'une recherche fondamentale comme celle du CERN ? La question se pose régulièrement, chaque fois qu'une période d'austérité économique pousse à rechercher les programmes scientifiques susceptibles d'être réduits. Les grands centres de recherche (NASA, Agence spatiale européenne, CERN) étant des victimes d'autant plus commodes que leurs effets sur l'industrie sont plus lointains, ils ont chacun à leur façon tenté de répondre à cette question vitale.

Un étude réalisée en 1971 pour le compte de la NASA par le Midwest Research Institute a montré que le programme Apollo avait engendré une pluie de retombées économiques indirectes, allant de la microélectronique aux nouveaux matériaux... et des simulateurs cardiaques aux poêles en Téflon. A l'objection selon laquelle beaucoup de ces innovations auraient pu apparaître à moindre coût, les économistes ont répliqué en introduisant la notion d'« utilité économique » qui tente de quantifier l'apport des grands programmes aux entreprises contractantes : gain de productivité, amélioration de la qualité du personnel ou de l'image de marque de la société.

Une équipe menée par Helwig Schmied de l'université de Strasbourg (1) a ainsi effectué, de 1973 à 1982, une série d'enquêtes auprès de cent soixante industriels européens partenaires du CERN dans divers secteurs de haute technologie comme l'électronique, l'équipement électrique, la cryogénie ou les techniques du vide. *« Nous nous sommes heurtés à la difficulté d'extraire des comptes des diverses sociétés ce qui tenait spécifiquement à l'influence du CERN »*, explique Helwig Schmied. *Une tâche d'autant plus délicate que les commandes du CERN se traduisent souvent par des changements de valeur ajoutée qu'il n'est pas facile de quantifier. En comparant le montant des ventes au Cern d'une entreprise avec l'augmentation de son chiffre d'affaires et la réduction de ses coûts de production, il a cependant été possible de dégager une image cohérente. En moyenne, 1 F dépensé par le CERN pour de l'équipement de haute technologie produit 3 F d'utilité économique. Si ces chiffres ne peuvent bien sûr justifier la recherche fondamentale, ils montrent tout de même au contribuable que le retour d'investissement n'est pas un mythe. »*

Des conclusions qui ont curieusement disparu du rapport du Comité d'évaluation du CERN (2) publié en décembre 1987. Présidé par le physicien Anatole Abragam, le Comité a, il est vrai, travaillé dans un contexte différent : sans la relative mauvaise conscience qui régnait au début de la construction du LEP, mais toujours dans le but (aujourd'hui atteint) de convaincre la Grande-Bretagne de rester au CERN. Au chapitre retombées économiques, on reconnaît que le CERN constitue une référence utile pour les entreprises contractantes mais on signale aussi qu'*« il y a peu de cas précis où les contrats obtenus au CERN auraient permis d'accroître le chiffre d'affaires »*. Et le Comité souligne que *« le plus souvent les firmes n'ont pas réellement les moyens de prouver un tel accroissement »*.

Pour Pierre Petiau, chef de département au ministère de la recherche, et un des auteurs du rapport, la physique des particules ne peut se justifier, au coup par coup, par ses retombées industrielles. *« Elles existent, bien sûr. Mais le rayonnement synchroton, l'accès à l'échelle industrielle des technologies supraconductrices ou le perfectionnement de certains composants électroniques* [en particulier les « klystrons » produits par Thomson CSF] *sont en quelque sorte venus par surcroît et n'intéressent qu'un marché restreint. Si le CERN redistribue la moitié de son budget annuel (400 millions de francs suisses) à l'industrie européenne, les bénéfices sont très marginaux pour les industriels qui y perdent même parfois des plumes. Le consortium Eurolep, qui a creusé le tunnel du LEP, est en procès avec le CERN. Une de ses firmes (suisse) serait au bord de la faillite. »*

En suscitant la concurrence et en choisissant ce qui se fait de mieux, le CERN utilise sans doute davantage l'industrie européenne qu'il ne l'enrichit, ce qui n'empêche pas ses appels d'offres d'être très courus. S'il n'est pas chiffrable, le bénéfice qu'une entreprise retire du contact avec un milieu aussi exigeant est bien réel. Mais en physique des particules, la justification des grands programmes est à chercher ailleurs que dans l'utilité économique, douteuse, ou le transfert technologique, imprévisible et relevant du très long terme. Le prestige et la curiosité scientifique sont les seules raisons objectives d'une recherche qui avance à tâtons sur des bases théoriques de plus en plus fragiles et de moins en moins accessibles au commun des mortels.

NICOLAS WITKOWSKI.

(1) « Utilité économique des contrats du CERN », Cern, Genève, 1985.

(2) « Rapport final du Comité d'évaluation du CERN », Cern, Genève, 1987.

LE MONDE diplomatique
Août 1989

L'HOMME BROYE PAR LES NOUVELLES LOGIQUES MARCHANDES

Dans divers domaines — environnement, recherche génétique, économie, culture — les droits des citoyens et la protection de la nature passent après le désir de faire des profits. Ce moderne affairisme s'impose souvent sous le masque du progrès et au nom de prétendus « impératifs gestionnaires ou technologiques ». Dans un important dossier, René Passet, Thierry Damerval, Riccardo Petrella et Herbert I. Schiller *analysent ces nouvelles logiques marchandes et disent pourquoi l'homme doit continuer de réclamer des droits plus étendus et une démocratie plus efficace.*

ETRE JEUNE EN CHINE

La crise en Chine, c'est, bien au-delà de la répression sur la place Tienanmen, celle d'une jeunesse déboussolée. Il est plus « rentable » de commercer que de s'instruire, écrit Isabelle Maltor, Solon Arditis *analyse les efforts du régime pour prévenir l'exode des cerveaux. Le grand poète* Bei Dao *dit son angoisse, et* Philippe Videlier *rappelle que, dans les années 20 un certain Deng Xiaoping travaillait à Montargis...*

Également au sommaire :

● AMÉRIQUE CENTRALE : *La population dans la marée des conflits,* par César A. Chelala.

En vente chez votre marchand de journaux

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Ekofisk se couronne de béton

Le champ pétrolier norvégien était menacé par l'affaissement du fond de la mer du Nord. Une barrière de béton achève de le mettre à l'abri des plus grosses vagues.

DEPUIS quelques semaines, un mur en couronne – la « barrière » – protège des vagues la plate-forme-réservoir de béton précontraint d'Ekofisk. Ainsi est achevée la mise hors d'eau des installations de ce champ pétrolier, le premier à avoir été mis en exploitation, dès 1971, dans la zone norvégienne de la mer du Nord.

La construction et la mise en place de cette plate-forme-réservoir avaient été une première, due à l'esprit d'innovation de la société française Doris et de Phillips Petroleum, la société américaine « opératrice » du champ. Jamais, en effet, on n'avait encore équipé un champ offshore d'hydrocarbures d'une plate-forme de béton. Construite en flottaison dans le fjord de Stavanger (Norvège), la plate-forme-réservoir avait été remorquée sur une distance de quelque 400 kilomètres, puis posée par ballastage sur le fond situé à 69,30 mètres sous la surface de la mer.

Là, le poids de la structure (210 000 tonnes), auquel s'ajoutaient 160 000 tonnes d'eau de mer, suffisait à rendre parfaitement stable la plate-forme-réservoir. La hauteur de la structure (99 mètres) supportant deux ponts superposés (2 hectares en tout) mettait ceux-ci à l'abri des 24,5 mètres de la vague centennale (celle qui se produit en moyenne une fois par siècle), et d'autant mieux que le réservoir proprement dit est entouré d'un mur quasi circulaire haut de 82 mètres, dont les 7 950 trous d'environ 1 mètre de diamètre amortissent la houle, selon le procédé conçu par M. Gérard Jarlan et qui est distant de 19,4 mètres du réservoir proprement dit, tout en en étant solidaire.

Depuis 1973, la plate-forme-réservoir d'Ekofisk n'est pas utilisée comme... réservoir de pétrole, ainsi que Doris et Phillips Petroleum l'avaient prévu (elle est toujours pleine d'eau de mer), mais comme une île artificielle. La superficie de ses ponts (plus d'un hectare), unique au monde pour une installation offshore, en fait une installation irremplaçable où l'on a pu poser 30 000 tonnes d'équipements (compresseurs, séparateurs, vannes, tuyaux, etc.), indispensables à l'exploitation de l'ensemble du champ d'Ekofisk.

Tout allait donc bien à Ekofisk, jusqu'à ce qu'en 1984 on s'aperçoive que le fond de la mer s'affaissait. Cette subsidence, conséquence de l'exploitation des hydrocarbures (40 000 tonnes de pétrole et 36 millions de mètres cubes de gaz par jour) était alors de l'ordre de 2,50 mètres : dès 1987, elle était de 4 mètres environ, et elle devrait être de 6 mètres en 2013 lorsqu'Ekofisk et ses satellites seront épuisés.

Les installations d'Ekofisk risquaient donc à court terme de ne plus être à l'abri de la vague centennale. En 1987, on a rallongé de 6 mètres les quarante-sept jambes supportant les huit plates-formes d'Ekofisk (*le Monde* du 3 juin 1987), conformément à la solution originale proposée par la société française Technip-Géoproduction. Et pour les sept plates-formes de production, les opérations de rehaussement ont été menées en même temps avec une précision remarquable.

Restait la plate-forme-réservoir, dont les ponts risquaient de plus en plus d'être, eux aussi, balayés un jour par la vague centennale. Impossible de lever ces ponts par des vérins, comme cela a été fait en 1987 pour ceux des autres plates-formes. Ils reposent sur trop de points d'appui qui sont encastrés dans le béton.

Mise en place de la « barrière » du réservoir d'Ekofisk

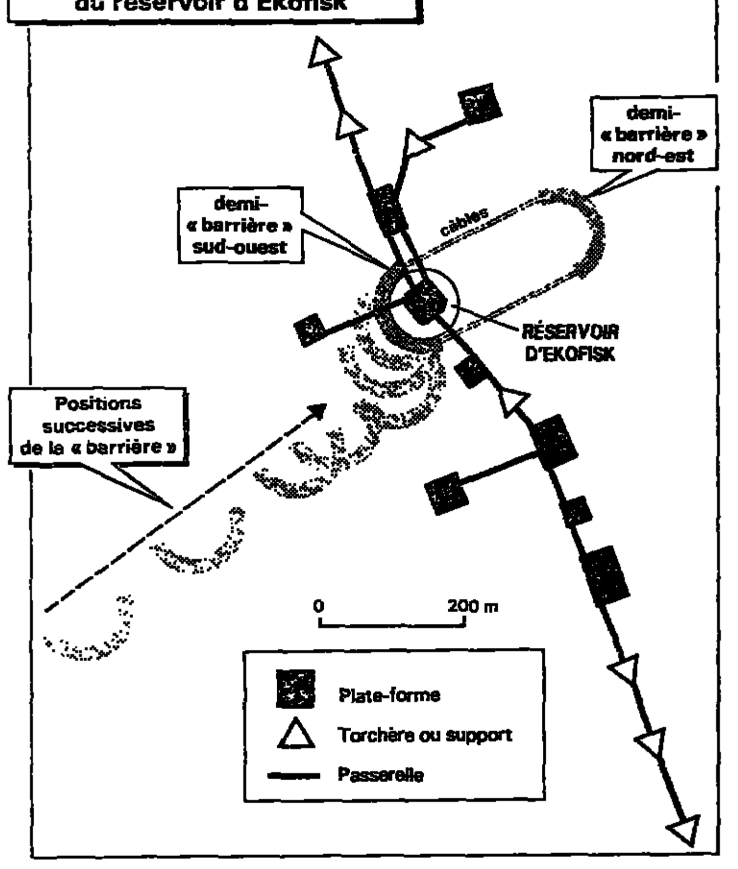

Doris et Phillips Petroleum ont d'abord pensé à édifier tout autour des ponts un solide mur d'acier. Mais cette solution aurait été très longue à réaliser. Ce qui aurait obligé à arrêter la production d'Ekofisk trop longtemps.

Est alors venue, en août 1987, l'idée d'entourer complètement le réservoir par un mur de béton précontraint en forme de couronne, suffisamment haut pour que même la vague centennale ne passe pas par-dessus.

Ce nouveau mur a été construit en deux moitiés. La base en demi-couronne (ou en demi-beignet aux pommes) de chaque moitié a été faite au sec, à Rotterdam, de mars à octobre 1988. Lorsque les murs extérieurs et les dix-neuf cloisons verticales intérieures ont eu 14 mètres de haut, les deux moitiés ont été transportées, posées sur des barges autopropulsées, dans le fjord norvégien d'Alfjorden (à environ 80 kilomètres au nord de Stavanger). Seuls, les fjords norvégiens et les lochs de la côte ouest de l'Ecosse sont, en effet, suffisamment profonds pour permettre de construire en flottaison, tout près du rivage, des structures hautes de 100 mètres ou même plus, qui, Archimède aidant, s'enfoncent dans l'eau au fur et à mesure de leur édification à l'air libre.

En juin 1989, les deux moitiés de la « barrière » étaient achevées. Les parois externes et internes sont épaisses de 75 centimètres à la base et hautes de 84 mètres. Le mur externe est, en outre, surmonté d'un mur unique épais d'une soixantaine de centimètres et haut de 22 mètres. En tout, les deux moitiés sont faites de 100 000 mètres cubes de béton.

Restait à mettre en place les deux moitiés. Chacune d'entre elles, lestée d'un peu d'eau de mer et émergeant de 63 mètres, fut tirée en cinq jours d'Alfjorden à Ekofisk par huit remorqueurs. A Ekofisk, le travail était compliqué par la proximité des autres plates-formes équipant le champ, par les passerelles, reliant celles-ci entre elles, et par les innombrables pipe-lines et tuyaux divers posés sur le fond.

La moitié sud-ouest, celle dont l'approche était la plus délicate, fut posée en premier. Après fixation en bonne position d'une de ses extrémités par une sorte de gigantesque clou-charnière, elle a été amenée par pivotement à son emplacement définitif. La moitié nord-est, moins gênée par les plates-formes du champ, a été mise en place par halage prenant appui sur la moitié sud-ouest.

Les deux moitiés ont été soudées l'une à l'autre par l'introduction de pièces métalliques en double T dans des logements prévus à cet effet, où ont été ensuite injectés 10 000 mètres cubes de béton, chargé d'aiguilles d'acier. La stabilité définitive du mur protecteur, après sa pose par ballastage sur le fond de la mer, a été obtenue par le déversement de 300 000 mètres cubes de sable dans les quarante cellules qui se partagent la structure interne de la couronne. La production du champ n'a été arrêtée à aucun moment.

Prix de cette prouesse technique, conçue par Doris Engineering et construite et mise en place par Peconor (société néerlando-norvégienne)... 3,8 milliards de francs.

YVONNE REBEYROL.

Particules dans la danse

(*Suite de la page 15.*)

Le LEP permettra d'aller un peu plus loin. « *Aujourd'hui, une centaine de bosons Z° seulement ont été produits dans le monde, dont une quarantaine chez nous,* explique Carlo Rubbia. *Le LEP devrait être capable d'en fabriquer un millier en une seule nuit, et nous espérons en obtenir plusieurs millions en moins d'un an. Dans une deuxième phase,* ajoute le directeur du CERN, *le LEP permettra l'étude des relations entre les bosons W et Z°, alors que, jusqu'à présent, toutes les machines ne pouvaient produire qu'un W à la fois.* »

Les physiciens auront alors le matériel nécessaire pour étudier de plus près ces particules étranges et répondre peut-être à des questions restées obscures, comme les raisons pour lesquelles les bosons W et Z° ont une masse, alors que le photon n'en a pas.

Mesurer l'énergie des particules

Des manipulations particulièrement délicates les attendent : le boson Z° par exemple, qui naît de la collision d'un électron et d'un positon, n'a une durée de vie que de $2{,}5.10^{-25}$ secondes avant de se désintégrer ! Pour saisir une existence aussi brève, des capteurs extrêmement sophistiqués ont été mis en place sur le faisceau. Quatre énormes machineries – des « *expériences* » dans le jargon des physiciens, – baptisées Aleph, Opal, Delphi et L3, permettront de suivre à la trace, d'identifier et de mesurer l'énergie et toutes les caractéristiques de la plupart des particules produites par les collisions, ces mesures étant, ensemble, saisies et traitées par les ordinateurs les plus puissants disponibles actuellement sur le marché. La plus grosse d'entre elles, par exemple, L3, est dotée notamment d'un électro-aimant de 7 500 tonnes. Elle a coûté à elle seule 800 millions de francs ; trente-six laboratoires de treize pays, dont la Chine, l'URSS et les Etats-Unis, ont participé à sa mise au point. La France est présente dans toutes les expériences, au travers de quinze laboratoires au total.

Si la physique des particules – domaine sans enjeu économique ou stratégique s'il en est – constitue, on le voit, un remarquable terrain de coopération internationale, la compétition n'en est pas moins acharnée entre les grands pays. Jusqu'à présent, grâce à la création du CERN en 1954, la plus vieille organisation européenne, le Vieux Continent a pu garder la tête du peloton, devant les Etats-Unis, et environ 300 chercheurs américains utilisent actuellement les installations du CERN (sur 5 300 expérimentateurs dont 4 500 viennent des Etats européens membres du centre).

Le concurrent texan

Mais le LEP, déjà concurrent du SLC (Stanford Linear Collider) américain, risque d'être supplanté dans la course à la puissance par le SSC (Superconducting Super Collider), une gigantesque machine de 85 kilomètres de circonférence que les Etats-Unis vont construire au Texas (*le Monde* du 8 juillet), et dont le coût devrait se situer entre 28 et 38 milliards de francs. Carlo Rubbia affirme ne pas craindre la concurrence : le CERN envisage déjà d'installer dans le même tunnel que le LEP un second accélérateur, le LHC, dont, explique-t-il, les performances équivaudraient à celles d'une machine de 50 kilomètres de circonférence grâce à des aimants plus puissants que ceux du SSC texan. Ce dernier n'en aurait pas moins une puissance trois fois supérieure à celle du LHC. Et, estime Léon Lederman, prix Nobel de physique 1988 et ancien directeur du Fermilab de Chicago (autre concurrent américain du CERN), il serait mieux placé pour découvrir le boson de Higgs, un autre messager qui pourrait lever les mystères subsistant dans la théorie de l'unification des forces électromagnétique et « faible ».

Reste que ces deux énormes machines ne verront le jour que vers la fin des années 90, à condition que, d'ici là, leur coût n'effraie pas trop les « décideurs ». Seule certitude, la longue quête du Graal scientifique des physiciens n'est pas près de se terminer. La vérification de l'étape suivante vers la grande unification, celle du lien entre les forces forte, électromagnétique et « faible », nécessiterait en effet des puissances dix mille milliards de fois supérieur à celle du LEP !

JEAN-PAUL DUFOUR.

Vaccins : une campagne en douceur

Trois maladies infantiles doivent disparaître d'ici à l'an 2000. Le ministère de la santé se met en campagne pour atteindre cet objectif.

EST-IL possible d'éradiquer la rougeole, la rubéole et les oreillons ? C'est en tout cas le pari des autorités sanitaires françaises qui se donnent dix ans pour éliminer ces trois maladies et lancent à l'automne prochain une campagne nationale de vaccination. Pour atteindre cet objectif qu'ils qualifient d'« *ambitieux mais réaliste* », les responsables disposeront bientôt d'un atout de poids : la Sécurité sociale vient en effet d'accepter de rembourser le ROR, le triple vaccin *rougeole-oreillons-rubéole*.

Pourquoi un vaccin tel que le ROR, efficace et sans danger, reste-t-il sous-utilisé en France ? Est-ce parce que les médecins et le public sont peu convaincus de sa valeur ? Est-ce que les maladies infantiles contre lesquelles il immunise apparaissent, à tort, trop bénignes pour justifier une vaccination ? Est-ce par crainte ou par simple négligence que les Français boudent les vaccinations, même obligatoires, et *a fortiori* celles qui ne sont que recommandées ?

Ces motifs expliquent sans doute la désaffection pour les vaccins antirougeole et le triple vaccin ROR, qui n'ont, en France, jamais connu qu'un succès d'estime. Actuellement, moins de la moitié des enfants sont vaccinés contre la rougeole et la fréquence de la maladie s'en ressent.

Selon des données recueillies par l'OMS en 1987, la France détient, très loin devant les autres pays européens, le record du nombre de cas de rougeole. Cette année-là – qui fut, il est vrai, marquée par une épidémie, – on recensait près de 500 000 cas de rougeole (dont 13 aboutirent à un décès) et 300 000 cas d'oreillons.

A l'inverse, aux Etats-Unis et dans la dizaine de pays d'Europe où le triple vaccin a été généralisé, la fréquence de ces maladies a considérablement chuté, sans qu'on puisse toutefois parler d'éradication. Dans le tiers-monde, on évalue à 2 millions le nombre de décès par rougeole évités chaque année depuis 1974, date de la mise en place par l'OMS du programme élargi de vaccination.

Face à cette situation anachronique, les autorités françaises se devaient de réagir. C'est à Rome, lors de la réunion en janvier 1989 du groupe consultatif européen pour le programme élargi de vaccination, qu'ont été définies des échéances précises : atteindre dès 1990 une couverture d'au moins 90 % de la population concernée par le triple vaccin. Obtenir d'ici à 1995 la disparition des cas de rougeole autochtones, et, en l'an 2000, l'élimination de la rubéole congénitale.

Les inconvénients d'un double système

Ces objectifs exigent, estiment les spécialistes, d'atteindre très rapidement le taux record de 90 % de couverture vaccinale et de maintenir, voire d'augmenter, ce taux dans les dix années suivantes.

« *A long terme,* a précisé le directeur général de la santé, M. Jean-François Girard, à l'occasion du 19ᵉ congrès international de pédiatrie, *cette stratégie devrait déboucher sur l'éradication de la rougeole, de la rubéole congénitale et des oreillons. En pratique, il faut vacciner tous les enfants de moins de deux ans (une injection est suffisante), procéder à une vaccination de rattrapage chez les enfants de deux à six ans qui n'ont pas été vaccinés, et à une vaccination spécifique des filles de onze à treize ans et des femmes de moins de quarante-cinq ans contre la rubéole.* »

Restent à préciser les modalités de cette campagne de vaccination. Actuellement, la France est dotée d'un double système avec des vaccinations obligatoires (*BCG, diphtérie, tétanos, poliomyélite*) et des vaccinations recommandées, comme le ROR ou le vaccin anti-rougeole. Seuls les vaccins obligatoires sont systématiquement remboursés par les caisses d'assurance-maladie, qui, en toute autonomie, décident éventuellement de procéder au remboursement des autres vaccins.

On conçoit les ambiguïtés d'un tel système. Tout d'abord, une certaine confusion à propos des vaccins conseillés n'incite pas les médecins à proposer la vaccination aux parents. Les dernières enquêtes de couverture réalisées en 1983, lors du lancement d'une campagne de vaccination contre la rougeole, ont montré que, dans 60 % des cas, les enfants n'étaient pas vaccinés parce que les médecins ne l'avaient même pas proposé. Autre inconvénient du double système, le prix élevé des vaccins, que les caisses d'assurance-maladie répugnent à rembourser. A 164 F la dose, le coût du ROR restait dissuasif.

Cet obstacle vient d'être surmonté ; un nouveau prix, que l'assurance-maladie prendra en charge à 70 %, a été obtenu au cours des négociations entre l'Institut Mérieux, producteur du ROR, et les organismes payeurs.

Du côté des autorités de santé, un budget de 10 millions de francs accordé par le Fonds national de prévention (1) financera la campagne de vaccination. Une somme destinée en priorité à l'information du public que ces autorités entendent privilégier. Car les pouvoirs publics, très attachés au double système, plus souple et mieux adapté aux conditions épidémiologiques, préfèrent convaincre que contraindre. « *L'incitation à une vaccination recommandée implique des autorités une position claire et engagée,* souligne M. Girard. *Promouvoir la généralisation d'une vaccination non obligatoire impose de diffuser une information répétée et régulière auprès des professionnels de santé et du grand public. Il faut aussi convaincre les responsables locaux des conseils généraux, départementaux et locaux, dont dépend la vaccination depuis la loi de décentralisation.* »

Contre l'avis de certains épidémiologistes, et notamment des Américains, qui estiment qu'il est difficile d'atteindre une bonne couverture vaccinale sans loi écrite, la direction générale de la santé a donc opté pour la persuasion et la responsabilisation du public. Dans ce débat culturel où s'affrontent deux conceptions politiques opposées, seul l'avenir permettra de trancher.

BÉATRICE BANTMAN.

(1) Le Fonds national de prévention, dont les fonctions ont été fixées par décret en mai 1989, sera doté de 500 millions de francs et financera des actions conjointement décidées par la direction générale de la santé et la Caisse nationale d'assurance-maladie.

(Publicité)

APPEL A CANDIDATURES

POUR LA FOURNITURE DE TITRE DE TRANSPORT

La Régie des transports de Marseille souhaite lancer un appel d'offres pour la fabrication et la fourniture de sa billetterie et connaître les entreprises en situation de soumissionner à cet appel d'offres.

Le marché porte sur un quantitatif de 5 millions de planches ou carnets par an, et pourra s'étaler sur 2 ou 3 ans.

Il s'agit d'une billetterie magnétique précodée.

Les candidats intéressés pour être soumissionnaires devront adresser, avant le 21 août 1989 à l'adresse suivante : RTM – Service commercial, 10-12, av. Clot-Bey, 13008 Marseille, un dossier de candidature précisant leurs références financières, techniques (équipements et type de codage) et de production (quantités) pour des fournitures similaires en joignant des exemplaires de la billetterie fabriquée et en précisant leur méthode de contrôle pour de la billetterie à valeur.

Économie

SOMMAIRE

■ C'est le parquet de Paris, à qui la COB a confié le dossier sur l'affaire de la Société générale, qui dira s'il y a lieu d'ouvrir une information judiciaire *(lire page 19).*

■ La croissance en RFA, plus forte que prévu, va, selon l'OCDE, se poursuivre pendant dix-huit mois *(lire ci-contre).*

■ Le projet de budget pour les PTT indique que les promesses du ministre de tutelle seront tenues *(lire ci-dessous).*

■ Les besoins actuels de la construction s'élèvent à 350 000 logements neufs par an, indique l'INSEE *(lire page 19).*

Selon un rapport de l'OCDE

La croissance de la RFA va se poursuivre à un rythme à peine ralenti

C'est une mention bien – presque très bien – que décerne l'OCDE à la RFA, dont les performances économiques sont jugées *« particulièrement brillantes sur le plan de la croissance et de la stabilité ».*

Dans la longue étude qu'elle consacre à la République fédérale et qui vient d'être rendue publique, l'OCDE souligne que, depuis le milieu de 1987, la croissance économique *« est beaucoup plus vigoureuse »* qu'il n'avait été prévu et surtout que *« son assise est plus, large que lors de la plupart des reprises précédentes ».* Du coup, l'expansion va se poursuivre *« quoique plus lentement »* au cours des dix-huit prochains mois.

Si le très bon climat mondial explique en grande partie la force de l'expansion allemande, tirée par un boum spectaculaire des investissements et par une progression remarquable des exportations, la politique menée par les pouvoirs publics tant sur le plan monétaire que sur le plan budgétaire a aussi joué son rôle.

A partir du milieu de 1987, *« les autorités ont toléré un dépassement permanent des objectifs d'expansion monétaire, les taux d'intérêt à court terme étant ramenés à certains moments à des niveaux très bas par rapport à ceux du passé ».*

Puis, au cours des premiers mois de 1988, la Bundesbank, constatant que l'assouplissement de la politique monétaire concertée à l'échelon international avait plus que compensé le freinage de la demande imputable au krach boursier – a laissé délibérément sortir des capitaux de RFA *« pour drainer la liquidité bancaire ».* En juillet 1988, le taux de l'escompte a été relevé, marquant le début du resserrement de la politique du crédit.

La politique budgétaire, elle aussi, a soutenu la demande intérieure en 1987 et 1988, creusant le déficit budgétaire avant d'être restrictive cette année.

En 1988, les recettes fiscales ont diminué – dans une proportion considérable *(14 milliards de DM,* soit 0,7 % du PNB) sous l'effet notamment des mesures d'allégement de l'impôt sur le revenu dans le cadre de la réforme fiscale 1986-1990. De même, l'OCDE souligne *« que la plus grande facilité d'accès aux prêts bonifiés a donné une vive impulsion aux dépenses d'investissement ».*

Le budget de 1989, s'il est plus restrictif puisque le déficit de l'Etat devrait se réduire à 28,5 milliards de DM (96 milliards de francs environ), soit 1,2 % du PNB après 1,7 % en 1988, n'en prévoit pas moins des dépenses publiques en forte progression : + 5,5 % soit un taux très supérieur aux 3 % recommandés par le conseil de programmation des dépenses publiques. Le rééquilibrage est venu de la majoration des droits d'accises (impôts indirects) pour 8,5 milliards de DM soit une trentaine de milliards de francs.

Balance des opérations courantes

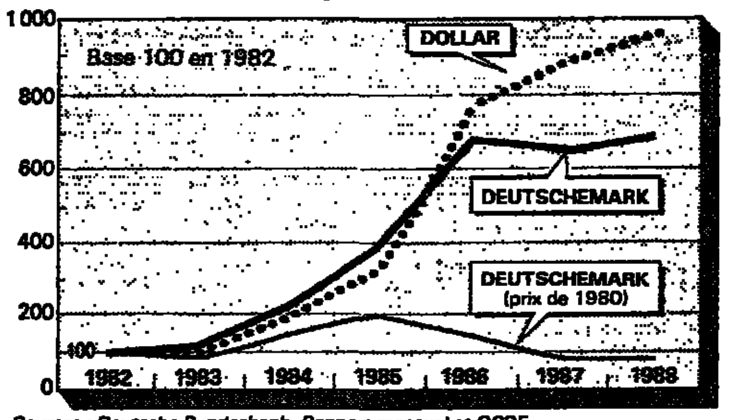

Sources : Deutsche Bundesbank, Rapport mensuel et OCDE

Ralentissement des hausses de prix

Incontestablement donc, la politique menée par les pouvoirs publics allemands sur le plan monétaire et budgétaire a soutenu la croissance économique, une croissance que l'environnement international rendait naturelle une fois dépassées les frayeurs du krach boursier.

Sur cette lancée, l'OCDE prévoit que l'expansion se poursuivra au moins jusqu'à la fin de 1990, le ralentissement des Etats-Unis étant compensé par la croissance encore vigoureuse des pays de la CEE. Les exportations devraient ainsi continuer de s'accroître fortement, la construction de logements d'autre part *« continuant à suivre une tendance ascendante avec la réapparition d'importantes pénuries dans certaines zones urbaines, l'afflux d'émigrants appartenant aux minorités allemandes de l'Europe de l'Est (...) et une augmentation des aides en faveur du logement social ».* Quant au boum des investissements, il devrait se poursuivre sous l'effet conjugué de la forte demande mondiale, de l'amélioration de la rentabilité et de la situation financière *« très saine dans la plupart des entreprises »* (1), enfin, des préparatifs du marché unique.

En 1990, l'allégement des impôts (19 milliards de DM soit environ 65 milliards de francs) stimulera les dépenses de consommation des particuliers. Malgré tous ces facteurs favorables, la croissance du PNB tout en restant forte pourrait retomber à 2,7 % en 1990 prévoit l'OCDE, après avoir atteint 3,5 % en 1988, taux le plus élevé enregistré depuis 1979, et 3,2 % probablement en 1989.

Après s'être accélérée au premier semestre 1989 sous l'effet d'un alourdissement de la fiscalité indirecte, de la hausse des cours pétroliers et de la dépréciation du DM par rapport au dollar, l'augmentation des prix de détail devrait se ralentir. L'OCDE prévoit une hausse de 3 % cette année qui devrait revenir à un rythme annuel de 2,2 % par la suite.

Les résultats en matière d'emploi sont moins brillants et le chômage ne baisse que lentement. L'OCDE attribue cette lenteur *« à l'insuffisance de la création d'emplois »* notamment dans les services *« du fait de la faible dispersion des salaires en fonction des secteurs et des compétences par rapport notamment aux Etats-Unis ».*

« Comme de surcroît dans les industries (...) qui sont en perte de vitesse, les salaires sont généralement plus élevés qu'en moyenne dans les services, le niveau relativement élevé du salaire en dessous duquel ils ne sont pas prêts à travailler (...) fait que les travailleurs licenciés sont moins enclins à prendre un emploi ailleurs. » L'expansion de l'emploi dans le secteur tertiaire a aussi été entravé par de nombreuses rigidités institutionnelles : caractère trop restrictif des conditions exigées dans certains métiers, réglementation des heures d'ouverture des magasins et réglementation dans les transports et les télécommunications.

L'OCDE ajoute des précisions intéressantes : *« Il apparaît que la croissance de l'emploi a été due principalement à la création d'entreprises. Les variations de l'emploi dues à la modification de la taille des établissements (...) ont été à peu près négligeables. »*

L'OCDE n'émet finalement, à l'égard de la RFA, qu'une réserve à ses appréciations très favorables : les perspectives d'un nouvel accroissement de l'excédent commercial et, plus encore de la balance des paiements courants qui atteindrait 48 milliards de dollars en 1989 comme en 1988 mais augmenterait encore en 1990 et pourrait passer de 4 % à 4,5 % du PBN en 1990.

A l'évidence, les déséquilibres des comptes extérieurs entre la RFA et le Japon d'une part, les Etats-Unis d'autre part, ne sont pas sur le point de se réduire.

(1) Le gouvernement a annoncé son intention de procéder à une grande réforme de la fiscalié des sociétés après les élections de 1990. Il s'agirait d'abaisser le taux de l'impôt sur les sociétés et de remodeler l'assiette de la taxe professionnelle.

La préparation de la loi de finances pour 1990

PTT : promesses tenues

Conformément aux engagements pris l'an passé par le premier ministre, les prélèvements en faveur du budget général opérés sur les PTT régresseront légèrement en 1990 et atteindront le chiffre prévu : 13,7 milliards de francs. Autre promesse tenue : une marge de liberté plus large dans l'établissement du budget.

Chaque année, aux PTT, le jeu de l'été consiste à deviner le montant de la contribution des télécommunications au budget de l'Etat. Prélèvement mal vécu par les PTT, qui dénoncent régulièrement son caractère arbitraire et pénalisant au regard des efforts faits pour améliorer la productivité. Cette année, cette question était un non-sujet puisqu'on connaissait le montant de l'enveloppe depuis l'été dernier.

A son arrivée avenue de Ségur, l'actuel ministre des postes, télécommunications et de l'espace, M. Paul Quilès, avait réussi à obtenir du premier ministre qu'il stabilise jusqu'en 1992 inclus cette somme (en francs 1989). Promesse tenue : le prélèvement sera limité à 13,7 milliards en 1990, soit à peu de choses près le chiffre avancé l'an passé et moins qu'en 1989 (14,3 milliards). C'est l'espace, avec 6,45 milliards de francs, qui absorbera le plus gros de cette somme (*voir ci-dessous*).

La filière électronique, pour sa part, recevra environ 2 milliards de francs. Le montant de la TVA non récupérable sur les investissements de France Télécom baissera légèrement (1,5 milliard). A l'inverse, les prélèvements directs augmenteront légèrement.

Autre promesse faite en décembre dernier (*le Monde* du 20 décembre 1988) et respectée : celle d'une plus grande marge de liberté accordée dans l'élaboration du budget des PTT. Là aussi, il s'agit d'une habitude mal vécue avenue de Ségur où l'on se plaint de la tutelle tatillonne du ministère des finances. Les PTT pourront donc décider de la répartition détaillée des crédits de fonctionnement et d'investissement, et on ne connaît aujourd'hui que les grandes masses de son budget. Pour les investissements. Les autorisations de programme progresseront de 10 %, s'élevant à 3,88 milliards pour la poste et à 35,54 milliards pour les télécoms, soit à peu de choses près ce que les deux établissements avaient demandé (4,2 et un peu plus de 36 milliards respectivement, selon des sources syndicales). Le budget de fonctionnement sera en hausse de 5 %.

Le volet social

Aucun chiffre n'est avancé par le ministère sur le volet social, qui, affirme-t-on, reste à négocier. Néanmoins, des sources syndicales généralement bien informées font état de 2 000 suppressions d'emplois sur 430 000, se ventilant entre la poste (500) et les télécoms (1 500). Un chiffre inférieur à ceux des années précédentes (3 600 en 1989, 4 500 en 1988 et 4 600 en 1987) qui traduisent un évident souci de ne pas jeter de l'huile sur le feu à quelques semaines de la publication, reportée à la fin août, du rapport Prévot, sur une évolution de l'administration des PTT. Au ministère, on n'infirme ni ne confirme ce chiffre et on ne commente pas non plus l'information selon laquelle le nombre des transformations de postes serait ramenée de 1 200 à 700 aux télécoms et également réduit à la poste. *« Cela fait partie aussi des questions qui sont encore en discussion »*, assure-t-on au ministère.

F. V.

L'espace bien servi

Avec une hausse de 12 %, le *budget d'investissement du Centre national d'études spatiales* (CNES) *« augmente nettement plus vite que le budget de la recherche, et montre donc que l'espace demeure une priorité pour le gouvernement »,* se félicite-t-on au CNES. Cette progression ne constitue pas cependant une exception, puisque la croissance fut de 23 % sur les deux dernières années (4 % en 1988, et 19 % l'année suivante à titre de rattrapage), après une hausse moyenne annuelle d'environ 10 %.

La répartition exacte des crédits reste à faire, et ne sera présentée au conseil d'administration du CNES qu'en septembre. La poursuite du programme d'observation de la Terre avec le démarrage de la construction de Spot-4 devrait cependant absorber un peu moins d'un tiers de ce budget. *La reste permettra un* maintien à niveau des programmes scientifiques, de télécommunication et de recherche divers. Il sera surtout consacré à la « montée en régime » des grands projets décidés par les ministres européens au conseil interministériel de La Haye en novembre 1987 : Ariane-5, avion spatial Hermès, et Columbus, une série de modules destinés à la future station spatiale américaine Freedom. M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie, avait estimé, à l'époque, que la participation française à ces programmes, destinés à voir le jour à l'horizon 2000, impliquait un doublement du budget du CNES sur cinq ans.

J.-P. D.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

unibail

PREMIER SEMESTRE 1989

Conseil d'Administration du 25 Juillet 1989

Les comptes au 30 juin 1989, qui ne sont pas encore définitivement arrêtés, font apparaître un bénéfice d'exploitation de 126,3 millions, après 7,5 millions d'amortissement de frais d'acquisition (124,7 millions et 2,5 millions pour le 1er semestre 1988).

Jean Meynial, Président d'Unibail, a fait le point sur le patrimoine locatif. Il a indiqué que, depuis le début de l'année, cinq immeubles de bureaux situés au centre de Paris, représentant une superficie de plus de 10 000 m² sont en cours de rénovation et ne produisent donc pas de recettes locatives. Les travaux viennent d'être achevés sur l'un d'entre eux, situé rue des Colonnes - Paris 2e, qui est entièrement loué. Les quatre autres seront mis en location entre septembre 1989 et juin 1990. Le supplément de recettes locatives attendu, en année pleine, est de l'ordre de 30 millions.

Crédit-bail : accords clients
(en millions de francs au 30 juin)

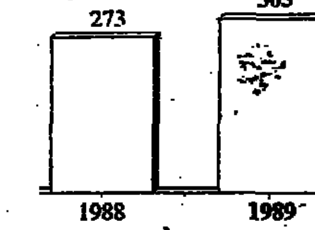

Produits d'exploitation
(en millions de francs au 30 juin)

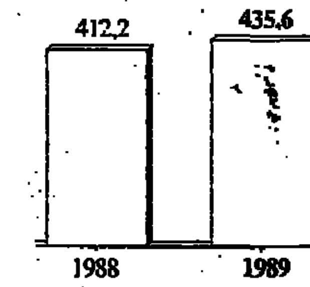

ARC UNION MANDATAIRE

GRAND PRIX DE L'AUDACE 1989

"UN COUP D'AUDACE POUR L'EXPORT"

Vous dirigez une jeune entreprise.
Par un coup d'audace exemplaire, vous avez conquis un marché à l'étranger. Participez au Grand Prix de l'Audace et gagnez 100 000 F.

Date limite remise des dossiers : 1er Octobre 1989

Fondation
Maréchal Leclerc de Hauteclocque

Avec le concours de la Fondation Elf Aquitaine
et de l'Agence Nationale pour la Création d'Entreprises.

Pour participer,
envoyez votre candidature sur papier libre
au secrétariat du concours "un coup d'audace pour l'export", C/O - A.N.C.E., 142 rue du Bac, 75007 Paris.

هكذا عن الأصل

هكذا من الأصل

Économie

SOCIAL

Un exemple unique de coopération syndicale

L'entente cordiale au comité économique et social de Lorraine

NANCY
de notre envoyé spécial

Tous les quatre sont syndicalistes lorrains. Tous les quatre sont bien différents. La passion contenue et la calvitie naissante, M. Jean-Paul Othelet est depuis huit ans secrétaire général de l'union régionale (UR) CFDT de Lorraine. Le nœud papillon et la barbichette soignée, M. Pierre Lahalle-Gravier préside l'UR-CGC de la même région. Toujours en activité dans sa banque, la moustache batailleuse, M. Jean-Marie Robert est secrétaire général adjoint de l'UD-FO de Meurthe-et-Moselle. Tranquille et débonnaire fumeur de pipe, M. André Vernier est à la tête des sidérurgistes lorrains CFTC après avoir été le «patron» des métallos.

Les trois premiers siégeaient encore au bureau du comité économique et social régional (CESR), jusqu'à son tout récent renouvellement. Le quatrième en était le vice-président. Ils n'ont pas la même bannière syndicale. Ils sont même de sensibilité politique différente. Mais au sein de ce CESR de quatre-vingt-cinq membres, ils constituent depuis plusieurs années, une «entente», rejointe en 1986 par la FEN, qui dispose de vingt et un sièges sur les trente du collège syndical. Sans logo commun, sans leader, sans charte constitutive, ils essaient de parler d'une même voix pour présenter ou amender ensemble les textes débattus au CESR afin de favoriser le développement économique et social de la Lorraine.

Exemple unique à ce stade de coopération intersyndicale, «l'entente» est née d'une révolte commune, en 1984, contre le naufrage de la sidérurgie (où le nombre de salariés est passé de cent mille dans les années 70 à vingt mille aujourd'hui). Complices pour manifester et pour lutter – en 1987, M. Chirac avait reçu l'intersyndicale –, ils sont devenus peu à peu complices pour être *«propositionnels»*, selon la formule du responsable de la CGC. *«Chacun aurait pu continuer à jouer dans son coin,* raconte M. Jean-Paul Othelet. *On a préféré rechercher les convergences pour tirer la charrette lorraine dans le même sens.»*

Un petit bout de chemin

«Cela s'est fait tout naturellement en fonction des positions convergentes des uns et des autres», assure M. André Vernier. Il s'agit de faire *«un petit bout de chemin ensemble,* ajoute M. Jean-Marie Robert, *car quand on se met ensemble on a quand même plus de force».* De 1985 à 1989, quarante-cinq rapports présentés au CESR, sur des sujets aussi divers que la chimie, la filière bois, l'enseignement supérieur, les nouveaux gisements d'emplois, la modernisation et la diversification de la Lorraine, portent «la marque de l'entente». Lorsque le deuxième contrat de plan État-région a été discuté, l'«entente» a présenté ses propres contre-propositions. Et elle se flatte d'avoir fait inscrire l'emploi comme objectif prioritaire.

Conviée à se joindre à l'«entente», la CGT a décliné l'invitation... Limitée à des questions régionales précises et concrètes, afin d'éviter les «déséquilibres» dans les aménagements de la région et favoriser une réelle «diversification» des activités, cette coopération ne va pas sans anicroches. Ainsi dut-elle se mettre «entre parenthèses en 1986 en raison de désaccords sur l'élection du président du CESR, alors M. Pierre Dap, président de la Banque régionale de Lorraine. *«Quand nous voyons poindre quelque chose qui pourrait fissurer l'entente,* explique M. Pierre Lahalle-Gravier, *on l'écarte. On a un plus grand commun multiple sans plus petit commun diviseur.»* Ainsi tout ce qui a trait à la flexibilité de l'emploi ou à l'aménagement du temps de travail, sujets de discorde intersyndicale, est tenu à l'écart. Pour l'heure...

L'«entente», a un petit côté auberge espagnole : chacun y apporte ce qu'il veut mais avec des objectifs parfois différents... L'ombre de la recomposition syndicale, sur laquelle FO et la CFDT s'opposent avec véhémence au niveau national, plane aussi à Nancy. M. Jean-Paul Othelet définit le syndicalisme français comme le *«Petit Poucet»* de l'Europe, même si en Lorraine, dit-il, 20 % des salariés sont syndiqués. *«La stratégie unitaire,* affirme-t-il, *c'est la seule issue possible au phénomène de désyndicalisation. Elle doit servir de révélateur et un peu d'exemple aux confédérations. Il faut conforter ce syndicalisme plus coopératif.»*

Si M. Othelet est bien dans la ligne confédérale, M. Robert n'est pas «en rupture de ban». Mais il tient à rappeler fermement les limites de l'«entente» afin de ne pas se laisser entraîner là où il ne veut surtout pas aller : *«Il s'agit de faire avancer quelques points communs,* explique-t-il en roulant sa cigarette, *mais en aucun cas de se livrer à des travaux pratiques sur la recomposition syndicale. Nous ne sommes pas du tout sur la démarche de la CFDT. Quand il y a accord nous le disons, quand il y a divergence, nous ne le cachons pas.»*

«Un catalyseur»

La FEN rêve presque à haute voix de recomposition. *«Elle a toujours été pour l'unité»,* rappelle Mme Françoise Bottin, délégué académique de Lorraine. Mais M. Jean-Marie Robert n'en démord pas : cette coopération à Nancy *«tient aux hommes»*, *«courroies de transmission de ce qui remonte d'en bas»*, et découle sans doute aussi du *«consensus régional»* pour que *«la Lorraine avance»*. Pourtant, l'«entente» déborde peu à peu les murs du CESR, même si elle n'a encore que peu d'échos à la base. Sur la formation professionnelle, les cinq se concertent avant de discuter avec le patronat. Sur les stages d'initiation à la vie professionnelle (SIVP) pour les jeunes, FO a marqué sa différence et fait bande à part afin de *«mettre un coup d'arrêt à tous ces dispositifs bâtards»*.

A défaut de déborder la région, cette coopération pourrait traverser les frontières. Déjà, depuis dix ans, FO et la CFDT retrouvent le DGB allemand et la CGT luxembourgeoise dans un conseil syndical interrégional Sarre-Lorraine-Luxembourg. La création d'un CES interrégional transfrontalier franco-germano-belgo-luxembourgeois est envisagée à l'automne. *«Nous sommes partis du plus facile»*, reconnaît M. Jean-Paul Othelet, dont l'organisation arrive en tête avec 25,82 % en 1987, aux élections aux comités d'entreprise en Lorraine. *«Dans les prochaines années, on risque d'aborder des sujets plus sensibles. Il y a encore des progrès à faire mais l'entente est un fait.»* Ou, comme dit M. Pierre Lahalle-Gravier, *«un catalyseur»*... A suivre.

MICHEL NOBLECOURT.

La Cour de cassation limite l'électorat du comité d'entreprise d'Airbus Industrie

Dans un arrêt rendu le 11 juillet, la chambre sociale de la Cour de cassation a annulé un jugement du tribunal d'instance de Toulouse autorisant les salariés détachés par Deutsch Airbus, British Aerospace, Construcciones aeronauticas et l'Aérospatiale au groupement d'intérêt économique (GIE) d'Airbus Industrie à *«participer aux élections pour la constitution du comité d'entreprise du GIE»*. Sur les mille deux cents salariés du GIE, 50 % sont des salariés *«directs»* et 50 % sont *«détachés»* par les quatre sociétés qui le composent.

Seuls les salariés directs du GIE pourront participer aux élections du comité d'entreprise, estime la Cour de cassation devant laquelle s'étaient pourvus l'Aérospatiale, Deutsch Airbus, British Aerospace, Construcciones aeronauticas et Airbus Industrie. Dans son jugement du 6 octobre 1988, le tribunal d'instance de Toulouse, saisi par FO, la CFDT et la CGC, avait souligné que *«si les travailleurs d'Airbus Industrie ont des statuts disparates selon l'entreprise qui les a embauchés, ils ont des intérêts collectifs communs»* (*le Monde* du 11 octobre 1988).

Dans son arrêt, la Cour de cassation affirme au contraire qu'un GIE, *«qui n'est constitué qu'en vue de mettre en œuvre les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres* (...), *ne se substitue pas aux sociétés participantes dans la prise en compte des intérêts de leurs salariés, lesquels n'ont pas le même intérêt au sort et à la gestion du groupement que les salariés de ce dernier»*. L'affaire a été renvoyée devant le tribunal de Bordeaux.

M. Rocard recevra les syndicats en septembre

Le premier ministre va engager une concertation officielle avec les organisations syndicales et patronales à la rentrée de septembre. M. Michel Rocard a invité les organisations syndicales à le rencontrer dans une lettre adressée le 28 juillet aux secrétaires généraux des confédérations. Dans le même courrier, les dirigeants syndicaux ont reçu copie de la lettre adressée par le chef du gouvernement aux présidents des entreprises publiques pour leur confirmer son intention de diffuser en septembre une circulaire simplifiant les procédures d'intéressement dans le secteur public.

INSOLITES

Toujours plus...

En réponse à la pénurie aiguë de terrains dans le centre de Tokyo, la société Takenaka vient de terminer les plans d'un gratte-ciel géant de... *1000* mètres de *hauteur! L'édi*fice, de forme pyramidale afin de résister aux séismes fréquents dans la capitale nippone, abritera bureaux, appartements, écoles, hôpitaux et jardins. Avec 800 hectares de planchers, il pourra loger 35 000 habitants et 180 000 employés de bureaux. Ce chantier gigantesque devrait prendre quatorze ans. Coût : 4 700 milliards de yens, soit *environ* 216 milliards de francs... sans compter le prix du terrain!

AFFAIRES

Accord de principe entre Générali et Axa

Les assureurs italiens Generali et Français Axa-Midi viennent de signer un accord de principe sur leurs relations dans la Compagnie du Midi.

Dans un communiqué publié en Italie, les deux groupes indiquent qu'ils ont *«ratifié un accord de principe par lequel ils s'engagent à mettre en forme, dans les meilleurs délais, et en toute hypothèse avant la fin de l'année, les modalités d'organisation de leurs rapports en tant qu'actionnaires de la Compagnie du Midi.*

Ces modalités comporteront notamment la création d'une société dont la vocation sera de détenir leur participation respective dans la Compagnie du Midi».

Après l'achat en 1988 de 15,79 % de la Compagnie du Midi et des acquisitions postérieures, Generali détient 16,24 % d'Axa-Midi, né de la fusion du groupe de l'ancien groupe Axa et de la Compagnie du Midi. Ce pourcentage atteint 17,5 %, si on ajoute les parts détenues par la Banque Lazard, alliée de Generali. Axa pour sa part détient 28,5 % du Midi.

Le Monde — EUROPE 93 — CE QUI VA CHANGER POUR LES FRANÇAIS — Relais H

LES RÉSULTATS DU CONCOURS

Les participants étaient invités à classer par ordre d'importance huit conséquences liées à la construction du marché unique européen et à retrouver le classement type établi à partir des résultats d'un sondage IPSOS auprès de 900 Français âgés de quinze ans et plus (voir le Monde du 25 juillet 1989). Voici la liste des gagnants :

Du 1er au 4e prix

UNE SEMAINE EN CRÈTE POUR DEUX PERSONNES AVEC « AIR SUD »

- M. Fernand DAHAN, 4, square du Sancerrois, *75012 PARIS*
- Mme Catherine LANGLADE, 6, impasse des Trois-Bornes, *93400 SAINT-OUEN*
- M. Michel CYROT, chemin Amiots, *38330 BIWIERS*
- Mme Marie-Claude CROS, *1, rue des Algues-Marines, 34250 PALAVAS-LES-FLOTS*

Du 5e au 200e prix

« OUVERTURE EN BÉMOL » PAR PLANTU, COÉDITION « *LE MONDE* - LA DÉCOUVERTE »

● Bernard ADAM, *72700 ALONNES* ● Jean ALARIA, *73100 AIX-LES-BAINS* ● Gérard AQUEVILLO, *45270 MESIERES-EN-GATINAIS* ● Jean-Michel ARNAUD, *05130 TALLARD* ● Jean-Philippe AYEL, *31000 TOULOUSE* ● Christophe BACONNIER, *93170 BAGNOLET* ● Corinne BAILLEUL, *75014 PARIS* ● Jacques BAJART, *59800 LILLE* ● Nicole BALINA, *95500 GONESSE* ● Nathalie BARETTE, *14400 CONDE-SUR-SEULLES* ● André BARREAU, *77230 LONGPERRIER* ● Claude BARTHE, *91800 BRUNOY* ● Jean-Jacques BATTISTELLI, *13008 MARSEILLE* ● Laurent BAUD, *13400 AUBAGNE* ● Frédéric BENOIT, *92220 BAGNEUX* ● André BERNAL, *95500 GONESSE* ● Reynald BERTIN, *86000 POITIERS* ● Yann BESSON, *49140 SEICHES-SUR-LE-LOIR* ● Patrick BLANDIN, *75118 PARIS* ● Gilles BLONDE, *68000 COLMAR* ● Claude BOISARD, *01213 ONEX* ● Michel BOISSIN, *26000 VALENCE* ● Pierre BOURREL, *81200 MAZAMET* ● Robert BOUTHORS, *95240 CORMEILLES-EN-PARISIS* ● Jean BREMOND, *13000 AIX-EN-PROVENCE* ● Gilles BRIAND, *92150 SURESNES* ● Maurice BROYART, *02700 TERGNIER* ● Jeanne BRUN, *01000 BOURG-EN-BRESSE* ● Michel BUMENN, *78710 ROSNY-SUR-SEINE* ● Reynald BUR, *75018 PARIS* ● Isabelle BURBAN, *56600 LAMESTER* ● Danièle CABANAC, *91760 ITTEVILLE* ● Hervé CALVET, *91940 LES-ULIS* ● Noëlle CAPON, *92600 ASNIERES* ● Jacques CAPRIN, *75015 PARIS* ● Gilles CAVELAN, *75010 PARIS* ● Pierre CAVERON, *58840 VARRENNES VAUZELLES* ● Stéphane CHABENAT, *94170 LE PERREUX* ● Bruno CHARBONNEL, *13100 AIX-EN-PROVENCE* ● Brigitte CHOQUET, *62000 DAINVILLE* ● Joaquin CIGES, *30000 NIMES* ● Bernard CLAUDE PIERRE, *55140 SAUVIGNY* ● Francine COELKELBERGH, *92000 NANTERRE* ● Dominique COMPOLO, *11000 CARCASSONNE* ● Céline CONCAS, *75017 PARIS* ● François COSTE, *59500 DOUAI* ● André COSTES, *95520 OSNY* ● Roger CROS, *62023 ARRAS* ● Emmanuel CROZET, *42400 ST-CHAMOND* ● Lucien CRUZ, *34000 MONTPELLIER* ● Paul D'HOLLANDE, *54800 JARMY* ● Jean-Paul DARBELET, *69520 GRIGNY* ● Florence DE BESOMBES, *75017 PARIS* ● Michel DE LAMARRE, *93160 NOISY-LE-GRAND* ● Renaud DE MONTIGNY, *41000 BLOIS* ● Loïc DE SAINT-LAUMER, *75019 PARIS* ● Robert DEFAUX, *59300 VALENCIENNES* ● Marc DELANAU, *95500 GONESSE* ● Daphné DELSART, *69140 RILLIEUX* ● Bruno DERUSIER, *20220 ILE-ROUSSE* ● Patrice DESHAYES, *91370 VERRIERES-LE-BUISSON* ● Brigitte DESPREZ, *95100 ARGENTEUIL* ● Evelyne DESTOUCHES, *76170 LILLEBONNE* ● Jeanne DOUCHIN, *14610 THAON* ● Dan DREGE, *93240 STAINS* ● Didier DUCHENE, *54800 CONFLANS* ● Yann DUFOUR, *92600 ASNIERES* ● Jean DULCHAIN, *78460 CHEVREUSE* ● Marie DUVAL, *35850 PARTHENAY* ● Michel ESNAULT, *75008 PARIS* ● Patrick ESTIVALET, *45000 ORLEANS* ● Amelie EVRARD, *51110 REIMS* ● Germain FABRE, *02470 NEUILLY-SAINT-FRONT* ● Françoise FERROTOIR, *75020 PARIS* ● Jacques FONDBERTASSE, *78500 SARTROUVILLE* ● Bruno FORMICHELLA, *21000 DIJON* ● Danièle FOUGOU, *75013 PARIS* ● Patrick FOUQUET, *02400 CHATEAU-THIERRY* ● Michel FULCONIS, *06700 ST-LAURENT-DU-VAR* ● Louis CAGNAIRE, *42170 ST-JUST-ST-RAMBERT* ● François GALAUF, *94200 IVRY* ● Claude GAMIN, *75012 PARIS* ● Christophe GANNRIAU, *93220 GAGNY* ● GAROSI, *13750 PLAN-D'ORGON* ● Pascal GATTERON, *57070 METZ* ● Irène GENEVE, *55600 THONNE-LES PRES* ● Chantal GEROND, *53000 LAVAL* ● Wilfrid GHISLAIN, *49250 BEAUFORT-EN-VALLEE* ● Alain GICQUEL, *75020 PARIS* ● Evelyne GRINAL, *37550 ST-AVERTIN* ● Laurent GUEDO, *24570 LE-CARDIN-ST-LAZARE* ● Claude GUIBON, *75015 PARIS* ● Anne-Laurence GUILLANTON, *77450 COUPVRAY* ● Daniel GUILLEMOT, *22000 ST-BRIEUC* ● Fernande GUYON, *10000 TROYES* ● HACAULT, *45000 ORLEANS* ● Abdel HADBROUN, *57050 METZ* ● Jean-Pierre HANNE, *59242 TEMPLEUVE* ● Jean-Pierre HEINTZ, *54180 HEILLECOURT* ● Maxime HERTOUX, *95480 PIERRELAYE* ● Sophie HOUILLIER, *62490 VITRY-EN-ARTOIS* ● Maryse JANIN, *10000 TROYES* ● Pascale JACQUET, *83920 LA-MOTTE* ● Jacky JAUANET, *30000 NIMES* ● Francis JAYER, *57670 NEBINE* ● Stéphanie JUE, *83500 TOULON* ● Andrée JULLIAN, *75015 PARIS* ● Jean-Yves LACOMBE, *12000 RODEZ* ● Aimé LAFFON, *11120 GINESTAS* ● Maurice LAIGNEL, *62138 AUCHY-LES-NIMES* ● Charly LANNOIS, *57220 ROUPELDANGE* ● Pascal LARUE, *42100 ST-ETIENNE* ● Brigitte LAURET, *94470 BOISSY-ST-LEGER* ● Gilbert LAYES, *27520 BOURGTHEROULDE* ● François LE BREQUIER, *50840 FERMANVILLE* ● Jean LE FLOCH, *22300 LANNION* ● Pierre LE LOUET, *22400 LAMBALLE* ● Jean-Paul LEBAS, *75012 PARIS* ● Françoise LEBEAU, *78500 SARTROUVILLE* ● Pascale LEBLANC, *28270 LORIOL* ● Jean-Claude LECOQ, *77400 LAGNY-SUR-MARNE* ● Michel LECONTE, *75010 PARIS* ● Jean-René LEFEBVRE, *06200 NICE* ● Laurent LELOUEY, *78100 ST-GERMAIN-EN-LAYE* ● Guy LIENHART, *94450 LIMEIL-BREVANNES* ● Joëlle LUDDWIG, *92400 COURBEVOIE* ● Philippe LUGAGNE, *75014 PARIS* ● Jean-Loup MAGNIN, *07130 ST-PERAY* ● Yves MAGNOLON, *42100 ST-ETIENNE* ● Olivier MARQUEGNIES, *57400 SARREBOURG* ● Gérard MATHIEU, *54600 VILLIERS-LES-NANCY* ● Danielle MATHIS, *57050 METZ* ● John MELLOR, *75020 PARIS* ● Céline MEYER, *25000 BESANÇON* ● Marc MONTAGNE, *81200 AUSSILLON* ● Ron Line MOTTE, *53000 LAVAL* ● Jeanne MULLER, *67000 BISCHLEIM* ● Yukiko NAGATSUKA, *KEN POST 34901 JAPON* ● Hugo NEIRA, *21000 DIJON* ● Marie-Paule NIADI, *27100 VAL-DE-RUEIL* ● Jean OGIER, *45000 ST-ETIENNE* ● Christophe OLLIVIER, *60000 BEAUVAIS* ● Gabriel OTMAN, *94230 CACHAN* ● Hamid OUAKSAR, *67000 STRASBOURG* ● Antoine PAOLOSSI, *95200 SARCELLES* ● Patrick PAVIE, *62100 CALAIS* ● Alain PAYNOT, *75015 PARIS* ● Telma PEREIRA, *78130 LES MUREAUX* ● Seppy PERIGOIS, *53240 ST-GERMAIN-LE-FI* ● Yves PERRIER, *38610 GIERES* ● Franck PERROT, *60160 MONTATAIRE* ● Elisabeth PESQUERA, *83000 TOULON* ● Alain PETIT, *95560 MONT-SOULT* ● Guillaume PETITO BELLAVEN, *06400 CANNES* ● Jean PINSON, *33120 ARCACHON* ● Stephan PIWEK, *62000 ARRAS* ● Colette PLAS, *38240 MEYLAN* ● René PORNON, *63140 CHATEL-GUYON* ● Jean RAIOLA, *75009 PARIS* ● Olivier RAYNAUD, *78600 LE-MESNIL-LE-ROI* ● Jean-Bertrand BECH, *75007 PARIS* ● Marie-Paule RECIPON, *42500 LE CHAMBON-FEUGEROLLES* ● Louis RENARD, *59150 WATTRELOS* ● Agnes RESKA, *75010 PARIS* ● Didier RICHARD, *51100 REIMS* ● Laurence RICHE, *17132 MESCHERS* ● Georges RICORDEAU, *78100 ST-GERMAIN-EN-LAYE* ● Eduardo RIVERA, *75010 PARIS* ● Bernard ROBIDA, *80730 DREUIL-LES-AMIENS* ● Alain ROLOFF, *93240 STAINS* ● Mickael RONOMO, *77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS* ● Didier ROUX, *75020 PARIS* ● Jean RUIZ, *38320 EYBENS* ● Anastasie SAMAR, *14470 COURSEULLES-SUR-MER* ● Jean-Claude SAMAR, *14000 CAEN* ● Jean-Claude SANTIER, *75009 PARIS* ● Norbert SERRERO, *75019 PARIS* ● Denis SIMONETTA, *57250 MOYEUVRE GRANDE* ● Stéphane SIMONNET, *77860 QUINCY-VOISINS* ● Yvette SIMOULIN, *78700 CONFLANS-STE-HONORINE* ● Valérie SVELKA, *60530 NEUILLY-EN-THELLE* ● Anne TALCQUET, *92370 CHAVILLE* ● Jean-Michel TARNIEWOIZ, *78860 ST-NOM-LA-BRETECHE* ● Jean-Louis TEMERSORN, *75018 PARIS* ● Claudie TEXIER, *93250 VILLEMONBLE* ● Fabrice THOMAS, *94250 GENTILLY* ● Gérard TOUTIRAIS, *35510 SEVIGNE* ● Van Hieu TRAN, *75017 PARIS* ● Hervé TRAP, *91170 VIRY-CHATILLON* ● Nicole VALADIER, *75015 PARIS* ● Annick VASSET, *02700 TERGNIER* ● Edith VERJUS, *51100 REIMS* ● Roselyne VERTENSTAIN, *75019 PARIS* ● Jean-Jacques VIADERE, *94250 GENTILLY* ● Catherine VIVIEN, *94200 IVRY* ● Nicole WAWRSYNIAK, *59690 VIEUX-CONDE*

INSOLITES

Toujours plus...

AFFAIRES

Accord de principe entre Générali et Axa

Économie

Le rapport de la COB sur la Société générale

Vrais et faux délits d'initiés

(Suite de la première page.)

Le 24 octobre 1988, Marceau Investissement et sa filiale, la Société immobilière de gestion et de participation (SIGP), annonçaient détenir 9,16 % du capital de la Société générale. M. Pébereau demandait alors au Comité des établissements de crédit (CEC) l'autorisation de franchir la barre des 10 %. L'accord était donné. Mais beaucoup de professionnels commencèrent alors à s'interroger sur la technique de ramassage des titres employée et surtout soupçonnèrent l'existence de délits d'initiés.

Le 30 novembre, M. Bérégovoy se déclarait prêt à demander à la COB de procéder aux vérifications nécessaires, et le 1er février l'enquête débutait. Entre-temps, des négociations étaient menées entre Marceau Investissement et la direction de la Société générale, obligeant le groupe de M. Pébereau à se désengager. Dans un communiqué de quatre pages, publié le lundi 31 juillet, la COB présente « *l'analyse du montage et du déroulement de l'opération* » menée par Marceau Investissement. Cette procédure, écrit-elle, « *a permis de décrypter la complexité des processus d'acquisition et la multiplicité des intermédiaires retenus en la circonstance par Marceau Investissement et d'identifier de manière exhaustive l'origine de 80 % des titres acquis, soit près de 4 900 000 actions Société générale. Les opérations constituant le solde, soit, en chiffres ronds, 1 220 000 actions, n'ont pu être totalement analysées : un tel examen dépasse les capacités d'intervention du service de l'inspection et requiert la mise en œuvre de conventions internationales d'entraide judiciaire, notamment avec la Suisse* ».

La Commission a remarqué aussi que certaines procédures adoptées ont permis au groupe de M. Pébereau de retarder sa déclaration de franchissement du seuil des 5 % de la Société générale au cours du mois d'octobre.

Qui est initié ?

Concernant le délit d'initiés, la COB s'est penchée sur deux types d'opérations, l'une non répréhensible pour l'instant, et l'autre condamnable : « *En premier lieu, des opérations d'achats-ventes et, le cas échéant, d'options sur actions de la Société générale, effectuées par quatre personnes, physiques ou morales, françaises ou étrangères, ayant été expressément invitées par Marceau Investissement à s'associer à la réalisation de son projet, et ayant ou non accepté de donner suite à cette invitation.* » Le total des mouvements observés dans ce cadre porte sur 171 850 actions et a dégagé une plus-value de 11 200 000 francs. A ce propos, la Commission a considéré « *qu'il n'existe, en jurisprudence, aucun précédent applicable à des situations analogues, que le développement des pratiques et des structures financières rend de plus en plus fréquentes* ». Or, précise la COB, « *au regard de ces pratiques et de ces structures, la rédaction de l'article 10 1* [NDLR : sur les délits d'initiés] *ne permet pas, à ses yeux, de tracer avec certitude une frontière précise entre le licite et l'illicite* ». La COB souhaite donc qu'à l'avenir toute ambiguïté à ce propos soit levée. Bien qu'aucun nom ne soit cité, MM. Christian Pellerin et Jean-Charles Naouri bénéficieraient du flou du texte. Ce dernier, dans un communiqué publié lundi, souligne qu'il a pris « *connaissance avec satisfaction* » de ces conclusions.

D'autre part, les enquêteurs de la tour Mirabeau ont « *identifié quatre séries d'opérations d'achats-ventes d'actions de la Société générale, qui, au total, ont concerné 668 460 actions et ont dégagé une plus-value de 42 200 000 francs. Les circonstances de la réalisation de ces opérations laissent présumer que les auteurs ont pu bénéficier d'informations indirectes sur le ramassage conduit par Marceau Investissement et seraient donc justifiables du délit d'initiés* ». Là aussi, aucun nom n'est évoqué, mais cette découverte pourrait concerner les proches des initiateurs du raid boursier.

Goût du silence

Le dossier est dorénavant entre les mains de la justice, qui donnera les suites nécessaires. Dès la publication des conclusions de la COB, M. Pierre Bérégovoy a tenu à souligner le « *travail remarquable* » effectué par « *la COB dans la ligne des enquêtes menées sur les dossiers Triangle, Beghin-Say, Louis Vuitton-Moët-Hennessy pour la moralisation et la transparence des marchés financiers* ». Entendant la remarque sur les imprécisions de la notion de délit d'initiés, le ministre des finances vient de demander à M. Didier Pfeiffer, directeur général de l'UAP, de présider une commission chargée de préciser les règles déontologiques à observer par les professionnels en la matière.

Toutefois, la transparence dans cette affaire ne sera pas totale, l'information complète ne sera pas rendue publique. Le ministère des finances ne le souhaite pas. Le nom des personnes mises en cause ne sera pas révélé... L'affaire Pechiney-Triangle, sous la pression des autorités boursières américaines, avait en quelque sorte obligé les pouvoirs publics à rendre officiel le rapport détaillé de la COB. En l'absence d'une telle contrainte, la France retrouve son goût du silence.

DOMINIQUE GALLOIS.

Banques et morale

La nomination en catastrophe par le ministère des finances d'un « monsieur déontologie financière » à la suite des remarques de la COB sur l'affaire de la Société générale pose à nouveau le problème épineux des règles de conduite en ces temps incertains d'OPA sauvages et de capitaux mouvants. Une preuve — s'il en était besoin — que l'actuel débat sur la morale des affaires sert essentiellement, dans les entreprises, comme pour les pouvoirs publics, de manœuvre de diversion. Dans l'affaire de la Générale, en effet, qu'est-ce qui est le plus urgent ? De définir avec précaution les limites du délit d'initié ou de poser la question plus large sur l'éthique de l'ensemble de l'opération ?

De par la nature même de son « raid », M. Pébereau devait faire le tour de la place financière de Paris à la recherche de capitaux pour attaquer la Société générale. Qu'il ait à cette occasion diffusé largement ses intentions et des informations très spécifiques semble naturel. Qu'il ait par la même occasion transformé de nombreux intermédiaires en initiés potentiels devait-il interdire à tous ces financiers — dont c'est le métier — de valoriser leur portefeuille à l'occasion des remous sur le marché des titres de la grande banque ? Le débat sur ce point promet d'être interminable et passablement hypocrite.

En revanche, qui posera le vrai problème d'une attaque particulièrement trouble rassemblant sous la bannière d'une minuscule société financière quelques investisseurs privés, grands patrons plutôt barristes, des firmes étrangères ressemblant à des « parkings » et une vénérable institution d'Etat, la Caisse des dépôts ? Comment lever les interrogations — morales — sur l'action d'un pouvoir politique souhaitant en douceur mettre des hommes à lui aux commandes d'une des principales banques du pays ? Comment se satisfaire de dénégations embarrassées, d'un rapport de la COB non publié pour des raisons juridiques peu convaincantes, de la lente et hypocrite mise en cause de quelques initiés-boucs émissaires, et de la mise en place hâtive d'un groupe de réflexion sur la déontologie financière ?

La vraie question que pose l'affaire de la Société générale est moins de savoir à partir de quel instant un intermédiaire est initié que de comprendre selon quels principes un pouvoir converti au libéralisme peut décider que les actionnaires d'une banque privée ne lui plaisent pas.

DIDIER POURQUERY.

CONJONCTURE

Une protestation de Mme Neiertz

Les prix dérapent dans les lieux de vacances

Les prix de détail augmentant beaucoup sur les lieux de vacances, Mme Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat chargée de la consommation a protesté lundi 31 juillet contre les dérapages constatés dans les villes côtières. « *Plus on se rapproche de la mer et plus l'addition est salée* » a déclaré Mme Neiertz, interrogée sur RMC et RTL.

« *Dans toutes les régions côtières, nous constatons un dérapage des prix des hôtels : des campings et des terrasses de café de l'ordre de 6 à 8 % en moyenne : c'est trop.* »

La hausse des prix « *a commencé un peu plus tôt cette année, début juin à cause du beau temps généralisé* », a ajouté Mme Neiertz en dressant un palmarès des villes les plus chères et les moins chères. « *Pour le sandwich jambon-beurre, demi-pression et café noir servis en terrasse, il y a des villes où l'augmentation est de l'ordre de moins de 3 %, par exemple Pallavas, Ajaccio, Concarneau, Narbonne, Deauville, La Baule* ». « *Mais vous avez des villes où l'augmentation est très supérieure à 3 % puisque par exemple à Cap-Breton, elle atteint plus de 13 % et au Touquet à peu près pareil* ».

Mme Neiertz a également déclaré qu'elle allait prendre contact avec les sociétés pétrolières pour qu'elles améliorent la répercussion de la détaxe consentie par l'Etat sur le prix du super sans plomb. « *Jusqu'à présent elle n'est que de 4 à 6 centimes par litre, c'est tout à fait insuffisant.* »

Pour satisfaire les besoins des ménages

350 000 logements devraient être mis en chantier

La construction de logements neufs, pourtant en nette reprise, reste insuffisante pour couvrir les besoins de la population vivant en France, constate l'INSEE dans une étude publiée lundi 31 juillet. 350 000 logements devraient être construits actuellement, estime l'institut de statistique, alors que seulement 322 000 ont été mis en chantier entre juin 1988 et mai 1989.

Cette demande devrait cependant retomber à 310 000 vers 1993-1995, puis à 285 000 au milieu de la prochaine décennie sous l'effet conjugué de la démographie et d'une évolution des habitudes de vie de la population (les enfants restent plus longtemps sous le toit de leurs parents, indique l'INSEE à titre d'exemple). C'est, en effet, l'arrivée de la génération du baby-boom à l'âge adulte, vers le milieu des années 70, qui avait permis à la construction d'atteindre son apogée en 1975 avec 550 000 logements mis en chantier rappelle l'étude.

L'INSEE évalue à 239 000 le nombre de résidences principales à édifier aujourd'hui pour satisfaire la demande de nouveaux ménages, auquel il convient d'ajouter 47 000 constructions pour le renouvellement du parc. 46 000 résidences secondaires devraient également voir le jour ainsi que 15 000 logements vacants pour assurer au marché une fluidité suffisante.

REPÈRES

Inflation

Diminution de l'indice des prix japonais...

L'indice des prix à la consommation a enregistré au Japon une diminution de 0,1 % en juin par rapport à mai. En un an la hausse des prix atteint 3 %. Le gouvernement a souligné que l'indice avait diminué en juin pour la première fois depuis quatre mois. En avril et mai, la hausse des prix s'était accélérée en raison de l'introduction au 1er avril d'une taxe de 3 % sur la valeur ajoutée.

... et hausse modérée dans la CEE

Les prix ont augmenté en moyenne de 0,3 % en juin dans les douze pays de la CEE. Ce chiffre, qui est le même qu'en mai, est sensiblement plus faible que ceux des mois précédents : + 0,8 % en avril, + 0,4 % en mars et + 0,5 % en février. En un an, la hausse est de 5,4 %. Les hausses les plus importantes ont été relevées en juin en Grèce (+ 1,6 %) et au Portugal (+ 0,7 %). Les prix ont baissé au Danemark (– 0,3 %) et aux Pays-Bas (– 0,1 %).

Assurance-maladie

Les dépenses reprennent leur progression

Les dépenses d'assurance-maladie ont repris leur progression fin juin, après un ralentissement en mai, selon les statistiques de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). En rythme annuel, la croissance était de 7,7 % (4,5 % à prix constants) contre 7,5 % fin mai et 7,9 % fin avril. Le taux de croissance annuelle des remboursements médicaux a fléchi (+ 7,9 % au lieu de + 8,2 %), malgré une forte augmentation du volume des actes techniques. Les versements aux établissements hospitaliers ont augmenté tant dans le secteur public (+ 0,3 point), en raison d'« *une prise en compte progressive des nouveaux budgets hopitaliers* », que dans le secteur privé (+ 0,7 point). Pour les prescriptions (médicaments, remboursements d'auxiliaires médicaux, analyses biologiques), le taux de croissance annuelle est passé de 14,6 % fin mai à 14,8 % fin juin.

Etats-Unis

Hausse de l'indice de confiance des consommateurs

L'indice de confiance des consommateurs américains a augmenté en juillet, a indiqué le Conference Board, organisme patronal de recherches économiques. Malgré les signes de ralentissement de l'activité perceptibles aux Etats-Unis, les consommateurs se sont montrés plus optimistes en juillet qu'en juin quant aux perspectives économiques pour les six mois à venir, et le nombre de ceux qui ont l'intention d'acheter prochainement une automobile ou un logement s'est inscrit en hausse.

● **Balance des paiements : le déficit français de 1988 corrigé à la baisse.** — Le déficit de la balance française des paiements courants a été de 21,3 milliards de francs en 1988. Ce chiffre définitif publié par le ministère de l'économie et des finances est inférieur à l'estimation provisoire, qui faisait état d'un déficit de 25,3 milliards de francs. En 1987, le déficit avait été de 26,7 milliards de francs.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SODINFORG

L'AGO des actionnaires du 20 juin 1989 a approuvé les comptes de l'exercice 1988, et la distribution d'un dividende global de 11.099.028 F soit 18 F par action avoir fiscal compris contre 15,75 F l'exercice précédent.

1988
Une année de mutation

« En 1988, l'évolution du marché de la monétique nous a conduits à accélérer l'expansion de nos activités vers de nouveaux domaines proches de nos métiers de base. Cette stratégie s'est traduite par la création au début de 1989 de deux branches nouvelles, l'une dans l'informatique financière et l'autre dans l'ingénierie du marketing, qui viennent consolider et compléter nos activités en monétique et en ingénierie informatique. 1988 a donc été une année de préparation et les chiffres montrent que nous avons su mener de front la progression de nos résultats et la mise en place des ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour le changement de structure important intervenu au début de 1989. »

Les chiffres clés consolidés

Chiffres d'affaires en MF

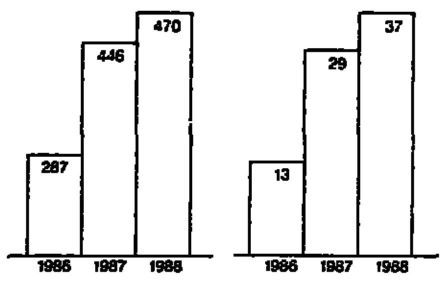

Résultats nets en MF

Un communiqué relatif aux avis des commissaires aux comptes est paru dans la Cote Desfossés en date du 27/07/1989.

1989
Une nouvelle organisation pour de nouveaux développements

« Il est essentiel d'observer que les nouvelles structures opérationnelles depuis le début de 1989 sont le résultat d'une minutieuse préparation accomplie en 1988. En effet, celle-ci permet d'assurer simultanément et très rapidement une présence significative dans chacun des quatre domaines créés, tout en maintenant une grande cohérence avec les activités de base du groupe, qui demeurent essentielles. Cet élargissement s'est construit dans des marchés particulièrement porteurs pour lesquels le potentiel de développement dont dispose SODINFORG lui permettra d'atteindre rapidement des positions prépondérantes. Depuis sa création en 1982, SODINFORG a montré dans le domaine de la monétique sa capacité à utiliser au moment opportun ses ressources techniques et financières pour créer puis consolider ses positions. De la même manière, SODINFORG se dote aujourd'hui de moyens importants, qui se renforceront encore, pour accomplir un objectif clair : se situer parmi les principales sociétés de services en informatique tout en conservant son indépendance d'action. L'ensemble des quatre domaines ainsi constitués permet une évolution du chiffre d'affaires au-delà de 800 millions de francs en 1989 et de plus d'un milliard de francs en 1990, avec un objectif de rentabilité nette supérieure à 5 %. »

SODINFORG

LES SERVICES PAR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le Rapport Annuel est disponible sans frais, sur simple demande, au siège de la Société : 18, Bd de la Bastille 75012 PARIS

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Marchés financiers

Quand American Express présente ses excuses

American Express a reconnu être à l'origine de la campagne de dénigrement lancée voici plus d'un an contre le banquier brésilien d'origine libanaise, résidant en Suisse, M. Edmond J. Safra, fondateur de la Republic National Bank of New York. Dans un échange de correspondance, le président de la société financière américaine, M. James D. Robinson III, lui a présenté officiellement ses excuses. A titre de dédommagement, il s'est engagé *à verser une contribution* de 1 million de dollars par an pendant deux ans à chacune des quatre institutions choisies par M. Edmond Safra : le Comité international de la Croix-Rouge, l'hôpital cantonal et universitaire de Genève, l'United Way of America et l'Anti Defamation League B'Nai B'Rith. Au total, American Express *paiera, sur* 1989 et 1990, 8 millions de dollars (50 millions de francs).

Le différend entre les deux groupes a surgi après la vente en 1983 par M. Safra à l'American Express de son établissement bancaire basé à Genève, le Trade Development Bank (TDB). Une clause de non-concurrence accompagnait cette cession. Elle obligeait la Republic National Bank of New York à ne pas avoir d'activités bancaires ou financières en Suisse jusqu'au 1er mars 1988. Cette date à peine échue, le groupe de M. Safra ouvrait à Genève une société concurrente directe de la TDB.

C'est à ce moment que fleurirent dans la presse internationale, notamment en France, en Italie, en Suisse, mais aussi au Mexique et au Pérou, une série d'articles évoquant les agissements peu scrupuleux du groupe *et de son président.* Ils faisaient état en particulier d'opérations de blanchiment d'argent en provenance de la drogue auquel se livraient ces établissements *financiers.* Une enquête était alors déclenchée à l'initiative des conseillers de M. Safra. Au bout de plusieurs mois, elle remontait à la source commune de ces informations : l'American Express.

Reconnaissant cette entreprise de calomnies, M. James D. Robinson III vient d'écrire : *« J'ai pris les mesures nécessaires pour garantir qu'il a été mis fin à cette campagne et qu'à l'avenir aucune personne affiliée à American Express ne participe à une telle action contre vous et vos banques. J'ai notifié aux principaux dirigeants d'American Express qu'un comportement de cette sorte ne sera ni excusé ni accepté et ne devra jamais se reproduire sous aucune forme. »* Le président de la société américaine a aussi tenu à rappeler à M. Edmond Safra sa *« haute considération ». « J'ai du respect pour vos capacités professionnelles, en même temps que pour les très remarquables succès de la Republic National Bank of New York et de sa direction. »* M. Safra a accepté ces excuses, et, d'un commun accord, les deux groupes ont indiqué le 27 juillet que *« cette affaire est close ».*

D. G.

Avec le feu vert de la FTC

Elf va pouvoir racheter Pennwalt

Bonne nouvelle pour Loïk Le Floch-Prigent, le nouveau patron d'Elf-Aquitaine : l'OPA amicale de 6,7 milliards de francs lancée en mars par son prédécesseur sur l'entreprise chimique américaine Pennwalt a reçu le feu vert de la Commission fédérale du commerce (FTC), chargée de veiller, outre-Atlantique, au respect de la réglementation antitrust. Ses réserves avaient entraîné de multiples reports de la date limite de l'OPA, qui traînait en longueur depuis plus de quatre mois.

Les deux parties sont parvenues à un accord prévoyant la cession d'une usine de Pennwalt, située dans le New-Jersey, à Thorofare, qui fabrique des résines de plastiques, utilisées dans les gaines pour les fils électriques et comme revêtement ou *mastic dans la construction.* La FTC craignait en effet que le groupe pétrolier et chimique français ne prenne une place trop prépondérante sur ces produits. L'usine vendue représente environ 5 % du chiffre d'affaires total de Pennwalt *(1,02 milliard de dollars,* soit 6,3 milliards de francs). L'accord ne deviendra effectif qu'à l'expiration d'un délai de 60 jours prévu par la loi pour le dépôt d'éventuelles contestations de la part d'autres firmes.

Dans la foulée, Elf a décidé de prolonger jusqu'au jeudi soir 3 août *la date limite de son offre.* Vendredi 28 juillet, il comptait déjà 4,67 millions d'actions apportées à son OPA, soit 59 % du capital de Pennwalt. D'ores et déjà, plus que la majorité recherchée.

● Texas Air toujours très déficitaire au deuxième trimestre. – La compagnie aérienne américaine Texas Air, maison mère de Continental Airlines et de la compagnie en faillite Eastern Airlines, *a annoncé le 31 juillet une* perte nette de 109,3 millions de dollars (680 millions de francs) pour le deuxième trimestre 1989. Cette perte est largement inférieure à celle enregistrée pour la même période de 1988, indique le communiqué de Texas Air qui *souligne que le résultat de 1989 inclut* le gain exceptionnel de 250 millions de dollars provenant de la vente de la navette Washington-New-York-Boston d'Eastern au financier new-yorkais Donald Trump. – *(AFP.)*

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CGV
(Compagnie Générale des Voitures à Paris)

A l'initiative de ses deux principaux actionnaires, les AGF et l'UAP, le conseil d'administration de la CGV a décidé, dans sa séance du 20 juillet 1989, sous la présidence de M. Roger Médori, le lancement de deux offres publiques d'échange des *actions de la Société UAP* RÉASSURANCES et la SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE RÉASSURANCE (SCOR) négociées sur le marché hors cote à Paris contre *des actions CGV cotées au mar*ché au comptant de la Bourse de Paris.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre des nouvelles orientations de la CGV définies par son conseil d'administration à l'issue de réflexions stratégiques menées de longue date.

Les parités proposées sont de 1 action CGV à émettre contre 3 actions SCOR et de 2 *actions CGV à émettre contre* 9 actions UAP RÉASSSURANCES sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de CGV qui *sera appelée ultérieurement* à approuver les apports résultant de ces deux OPE.

Ce projet d'offres publiques est en cours d'examen par les *autorités boursières.*

Les conseils d'administration de SCOR et UAP RÉASSURANCES se sont réunis le 26 juillet et ont approuvé les *modalités de l'offre qui leur est* présentée et qui résulte d'études financières, commerciales et techniques approfondies conduites depuis plusieurs mois à l'initiative des quatre principaux actionnaires de CGV, SCOR et UAP RÉASSURANCES : UAP, les AGF, AXA-*MIDI* et le Groupement des Sociétés d'Assurances à Caractère Mutuel (GSACM).

Les sociétés, dont la majorité du capital est détenue par l'Etat, resteraient les actionnaires majoritaires du nouveau groupe CGV qui devrait prendre le nom de SCOR SA à l'issue de ces opérations.

La nouvelle entité deviendrait le pôle de regroupement des deux plus importantes sociétés françaises de réassurances et *constituerait un groupe capable* par sa taille et la mise en commun de ses compétences d'affronter avec succès la concurrence mondiale dans la perspective du marché unique de 1992. Ce nouveau groupe disposera de fonds propres consolidés de plus de 4 milliards de francs, et sa solvabilité le situera parmi les premiers réassureurs professionnels mondiaux.

La BANQUE NATIONALE DE PARIS et la BANQUE PARIBAS conseillent la CGV dans le montage et la réalisation de cette opération.

NEW-YORK, 31 juillet ↑
Au-dessus des 2 650 points

Peu à peu, la Bourse de New-York se rapproche de son record absolu affiché le 25 août 1987. En effet, l'indice Dow Jones en gagnant lundi 25,42 points à 2 660,66, n'est plus qu'à 2,5 % environ de son record absolu de 2 772,41 points. *Lundi cet indice a* d'ailleurs marqué une étape importante aux yeux des opérateurs, en franchissant pour la première fois depuis le 31 août 1987, la barre des 2 650 points à 2 660,66 points.

La baisse des taux d'intérêt aux Etats-Unis est évidemment à l'origine de la vigueur du marché qui ne se dément pas depuis plusieurs séances. En effet, anticipant un prochain desserrement de la politique du crédit de la Réserve fédérale, plusieurs grandes banques américaines ont diminué lundi leur taux de base privilégié (prime rate). Elles se sont ainsi alignées sur la Chase Manhattan qui, il y *a trois semaines, avait baissé son prime* rate de 11 % à 10,5 %.

Sur les marchés obligataires, l'heure est également à l'optimisme. Les taux d'intérêt ont continué à diminuer, notamment ceux des Bons du Trésor à trente ans qui sont tombés à *7,92 %* contre 7,98 % vendredi dernier.

Coca Cola a *été* très ferme, un important actionnaire du groupe, M. Warren Buffet ayant décidé de *porter sa participation de 6,75 % à 15 %* dans le capital du trust. Hausse également de Philip Morris et de Warner Lambert.

VALEURS	Cours du 28 juillet	Cours du 31 juillet
Alcoa	69	69
A.T.T.	40 1/8	40 5/8
Boeing	52 1/2	52 3/8
Chase Manhattan Bank	38 7/8	38 7/8
Du Pont de Nemours	114 7/8	113 3/4
Eastman Kodak	48 1/2	48 1/8
Exxon	44 7/8	46 3/4
Ford	49 5/8	49 7/8
General Electric	57 1/2	58 1/2
General Motors	44 5/8	44 7/8
Goodyear	53 1/8	54 3/8
I.B.M.	113 3/8	115 1/8
I.T.T.	61	62
Mobil Oil	51 1/8	51 1/4
Pfizer	66	65
Schlumberger	42	42 3/8
Texaco	53 1/8	53 1/4
UAL Corp. ex-Allegis	181 1/2	181 3/4
Union Carbide	27	27 1/8
U.S.X.	37	36 1/2
Westinghouse	67 7/8	69 3/8
Xerox Corp.	67 5/8	67 1/2

LONDRES, 31 juillet ↓
Baisse en fin de séance

La hausse initiale a tourné court lundi à la Bourse de Londres. En effet, la séance s'est terminée sur un repli de 9 points pour l'indice Footsie qui est revenu à 2 297 points. L'hésitation de Wall Street à son ouverture serait, selon *certains* analystes, à l'origine de ce petit renversement de tendance à la City. Parmi les valeurs perdantes on remarquait Thorn Emi qui a cédé 9 pence à 831 à la suite des récentes rumeurs selon lesquelles la compagnie électronique pourrait faire l'objet d'une OPA dans de brefs délais. Aux exportatrices ICI a abandonné 7 pence à 1 248 en raison de la baisse sensible du dollar.

Des valeurs ont néanmoins enregistré des hausses appréciables : Cadbury Schweppes a progressé de 3 pence à 454 et le conglomérat Pearson de 22 pence à 787 en raison de rumeurs d'OPA imminentes concernant ces deux groupes. Charter Consolidated a gagné 7 pence à 556 dans l'espoir d'une offre de la part de Minorco.

Les banques ont bénéficié de l'annonce des résultats semestriels favorables pour Lloyds. La Royal Bank of Scotland a pris *18 pence à 424 après l'annonce d'un plan* de consolidation de son capital destiné à financer son expansion. Fermeté aux pharmaceutiques de la nouvelle action Smithline Beecham, née de la fusion de la firme britannique Beecham et du groupe américain Smithline Beckman. Encouragés par la hausse du sterling les fonds d'Etat ont gagné entre *10* et *15* pence.

PARIS, 1er août ↑
Fermeté

La pause aura été de courte durée. Mardi, la Bourse de Paris a repris sa marche en avant dans un marché calme mais néanmoins stimulé par la sensible baisse des taux d'intérêt *aux Etats-Unis.*

Lundi, en fin de journée, l'indicateur instantané perdait 0,49 % sous l'effet de prises de bénéfice. Mardi, dès l'ouverture cet indice remontait *de 0,09 % pour afficher vers* 14 h 30 un gain de 0,45 %.

L'indice de la SBF (ancien CAC) qui est calculé sur le premier cours enregistré à l'ouverture avait atteint *lundi un nouveau record à 505,8,* prenant en compte ce jour-là l'accélération du mouvement de hausse de vendredi dernier.

Mardi, ce record sera-t-il battu ? *Un bon nombre d'opérateurs en* étaient persuadés car actuellement tout milite pour une hausse du marché. En effet, la conjoncture est bonne en France et en Europe, les *liquidités sont là, prêtes à s'inves*tir ; enfin et surtout, les nouvelles en provenance des Etats-Unis sont particulièrement encourageantes avec la multiplication des signes d'atterrissage en douceur de l'économie américaine. Le mouvement de baisse des taux d'intérêt est à présent bien enclenché. *Aux Etats-Unis,* plusieurs banques ont abaissé leur prime rate. Une décision qui a été appréciée à Wall Street où l'indice Dow Jones ne se retrouve plus très *loin du record affiché en août 1987,* quelques semaines avant le fameux krach. Les opérateurs ont délaissé quelque peu les valeurs industrielles au profit des valeurs bancaires et de celles de holdings *qui, à leurs yeux,* ont pris quelque retard ces dernières semaines. Parmi les hausses sensibles, on relevait la Hénin, la Compagnie du Midi, la Bafip et la Navigation *Mixte. La Rochette Cenpa qui* accédait mardi au marché à règlement mensuel figurait également sur la liste des plus fortes hausses. Fermeté des américaines au compartiment des *étrangères.*

TOKYO, 1er août ↓
Baisse

Après la hausse enregistrée la veille, la Bourse de Tokyo a marqué une pause mardi. L'indice Nikkei a cédé 55,61 points à 34 898,46, après avoir progressé de 248,24 points lundi.

Les prises de bénéfice ont donc pesé sur la cote mais les opérateurs ne sont nullement pessimistes sur l'avenir du marché. Pour eux, les conditions sont revenues pour une hausse. Les marchés semblent « réagir à la bonne santé économique du Japon », affirment-ils.

La tendance est donc fondamentalement à la hausse, déclarent la plupart des experts qui estiment que la fermeté du yen et la détente des taux d'intérêt aux Etats-Unis constituent des facteurs encourageants pour la Bourse japonaise.

Les valeurs électriques tournées vers l'exportation ont toutefois perdu du terrain en raison de la fer*meté du yen face au dollar.*

VALEURS	Cours du 31 juillet	Cours du 1er août
Akai	760	756
Bridgestone	1 710	1 690
Canon	1 780	1 760
Fuji Bank	3 640	3 640
Honda Motors	2 000	1 980
Matsushita Electric	2 360	2 350
Mitsubishi Heavy	1 250	1 240
Sony Corp.	7 920	7 920
Toyota Motors	2 560	2 570

FAITS ET RÉSULTATS

● **Sandoz-Allemagne et Eisai (Tokyo) fondent une société commune.** – Sandoz-Allemagne, la filiale ouest-allemande du groupe chimique suisse, vient de conclure un accord avec le groupe pharmaceutique japonais Eisai Co (Tokyo) pour la création d'une société commune détenue à part égales.

Cette société, qui a son siège à Nuremberg, est chargée du développement et de la commercialisation de produits pharmaceutiques Eisai en RFA, en Autriche et en Suisse.

Le groupe Eisai réalise un chiffre d'affaires annuel converti de 2,6 milliards de deutschemarks (8,9 milliards de francs) avec quatre mille employés. Il fait partie des premiers groupes pharmaceutiques du Japon.

En 1988, le groupe Sandoz a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 12,2 milliards de deutschemarks (41,5 milliards de francs).

● **La CGM prend une participation dans une société de Bourse nancéienne.** – La Caisse de gestion *mobilière (CGM)*, filiale à 80 % de la Banque Indosuez, a levé son option pour la prise de contrôle majoritaire de la société de Bourse nancéienne Roger Kempf SA.

La CGM, spécialisée dans la gestion et l'intermédiation de valeurs obligataires et monétaires, complète ainsi sa gamme d'activités en accédant directement au marché des actions.

La société de Bourse Roger Kempf SA emploie trente personnes et gère 1 milliard de conservation pour près de deux mille clients privés et institutionnels.

Roger Kempf, agent de change depuis 1960, cédera prochainement la présidence de la société à M. Christian Mermet, directeur de la Banque Indosuez, mais restera conseiller du président.

● **Solvay (Belgique) acquiert une firme brésilienne de PVC.** – Le groupe chimique belge Solvay vient de prendre le contrôle de la firme brésilienne Brasivil Resinas Vinilicas, un des principaux producteurs brésiliens de PVC.

La transaction, dont le montant n'a pas été révélé, a été réalisée par le biais de la filiale brésilienne de Solvay, Industrias Quimicas Eletro.

Brasivil produit quelque 90 000 tonnes de PVC par an pour un chiffre d'affaires de 80 millions de dollars (520 millions de francs).

● **OPA de Blacks Leisure sur Goldberg (textiles britanniques).** – *Le détaillant britannique d'articles* de loisirs et de sport Blacks Leisure Group lance une offre de rachat sur les actions du détaillant de vêtements Goldberg and Sons pour une valeur de 32,9 millions de livres, soit 345 millions de francs.

La direction de Goldberg a immédiatement rejeté cette offre comme étant *« totalement inadéquate »*. Mais la compagnie d'investissements Charterhall, qui détient 29,9 % du capital de Goldberg, a déjà accepté cette offre. Pour le dernier exercice 1988-1989, Goldberg and Sons a enregistré une perte de 2,9 millions de livres.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Arnault & Associés	....	435
Asystel	....	255
B.A.C.	....	330 50
B. Demachy & Assoc.	....	615
B.I.C.M.	....	800
Boiron	....	433
Belloré Technologies	...	974
Boisset (Lyon)	....	267
Câbles de Lyon	....	2205
Calberson	....	846
Cardif	....	750
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	....	800
C.A.T.C.	....	152
C.D.M.E.	....	1800
C. Equip. Elect.	....	400
C.E.G.I.D.	....	780
C.E.G.E.P.	....	278
C.E.P.-Communication	....	440
Cinemas d'Origny	....	668
C.N.I.M.	....	605
Codetour	....	250
Concept	....	340
Conforama	....	1005
Creeks	....	450 50
Dafsa	....	153
Dauphin	....	1470
Devanlay	....	1225
Deville	....	531
Dollfus	....	....
Editions Belfond	....	123
Elysées Investissem.	....	17 70
Finacor	....	....
Guerbet	....	465
Gpe Yves St Laurent	....	960
Gr. Foncier Fr. (G.F.F.)	....	307
Guintoli	....	820
I.C.C.	....	253 20
Idia	....	290
Idianova	....	146
IM2	....	300
Int. Metal Service	....	830
La Commande Electro.	....	245

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Le gd livre du mois	....	440
Loca Investissement	....	281 50
Locamic	....	149
Metallurg. Minière	....	258
Métroservice	....	195 80
Métroservice (bons)	23 10	23 70
Molex	201	198
Navale-Delmas	....	1198
Olivetti-Logabax	248	....
Om. Gest.Fin.	....	485
Pinault	....	830
P.F.A. S.A.	....	548
Prestbourg (C In & Fin)	....	98
Présence Assurance	....	599
Publicat. Filipacchi	....	780
Razel	....	703
Rémy & Associés	....	342
St-Gobain Emballage	....	2219
St-Honoré Matignon	....	225
S.C.G.P.M.	....	820
Segin	365	385
Sélection Inv. (Lyon)	....	....
S.E.P.	....	535
S.E.P.R.	....	1873 d
Serbo	....	530
S.M.T.Goupil	....	345
Sodiaforg	....	867
Sopra	....	269
Thermador Hold. (Lyon)	....	218
TF 1	....	409 10
Unilog	....	194
Union Financ. de Fr.	....	510
Viel et Cie	....	213

LA BOURSE SUR MINITEL
36-15 TAPEZ LEMONDE

Marché des options négociables le 31 juillet 1989

Nombre de contrats : 9 972.

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Sept. dernier	OPTIONS D'ACHAT Déc. dernier	OPTIONS DE VENTE Sept. dernier	OPTIONS DE VENTE Déc. dernier
Accor	680	55	–	4	–
CGE	400	55	–	1,50	2,90
Elf-Aquitaine	480	30	41,10	4	–
Eurotunnel SA-PLC	90	8	12,90	4,90	7,80
Lafarge-Coppée	1 550	181,50	225	3	–
Michelin	180	7,50	14	7,50	9
Midi	1 400	45	82	49	42
Paribas	520	9	28	22	–
Peugeot	925	38	72	22,90	32
Saint-Gobain	600	72	85	–	–
Société générale	520	20	–	–	–
Thomson-CSF	220	10	19	–	16
Source Perrier	1 600	–	166	–	46
Suez Financière	360	15	24	6,60	–

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 31 juillet 1989
Nombre de contrats : 48 768.

COURS	ÉCHÉANCES Sept. 89	ÉCHÉANCES Déc. 89	ÉCHÉANCES Mars 90
Dernier	109,84	109,56	109,32
Précédent	109,60	109,34	108,94

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Sept. 89	OPTIONS D'ACHAT Déc. 89	OPTIONS DE VENTE Sept. 89	OPTIONS DE VENTE Déc. 89
108	1,96	2,10	0,04	0,52

INDICES

CHANGES

Dollar : 6,3170 F =

Le dollar était toujours faible le mardi 1er août au matin, après avoir nettement chuté la veille sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt américains. Il a été coté à Paris à 6,3170 F, contre 6,3150 F la veille. Plusieurs banques américaines, dont la Citibank, ont annoncé lundi la diminution de leur prime rate de 11 % à 10,5 %.

FRANCFORT	31 juillet	1er août
Dollar (en DM) ..	1,8690	1,8663
TOKYO	31 juillet	1er août
Dollar (en yens) ..	138,10	136,80

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (1er août)	93/16-95/16 %
New-York (31 juillet)	815/16 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 30-12-88)*

	28 juillet	31 juillet
Valeurs françaises	119,2	118,6
Valeurs étrangères	NC	115,2
(SBF, *base 100 : 31-12-81)*		
Indice général CAC	583,3	585,8
(SBF, *base 1000 : 31-12-87)*		
Indice CAC 40	1 824,24	1 814,19
(OMF, *base 100 : 31-12-81)*		
Indice OMF 50	513,90	509,76

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

Industrielles	2 635,24	2 660,66

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

Industrielles	1 924,8	1 912,1
Mines d'or	193,6	187,5
Fonds d'Etat	87,16	87,32

TOKYO

	31 juillet	1er août
Nikkei Dow Jones	34 953,87	34 898,46
Indice général	2 628,90	2 627,62

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,3150	6,3200	+ 10	+ 25	+ 30	+ 55	+ 155	+ 235
$ can.	5,3450	5,3540	– 185	– 145	– 315	– 265	– 770	– 660
Yen (100)	4,6160	4,6235	+ 145	+ 170	+ 265	+ 290	+ 790	+ 880
DM	3,3833	3,3873	+ 49	+ 66	+ 96	+ 119	+ 308	+ 370
Florin	2,9990	3,0030	+ 40	+ 52	+ 80	+ 98	+ 245	+ 295
FB (100)	16,1600	16,1800	+ 45	+ 115	+ 85	+ 285	+ 345	+ 705
FS	3,9300	3,9350	+ 53	+ 72	+ 112	+ 140	+ 368	+ 444
L (1 000)	4,7040	4,7110	– 160	– 120	– 280	– 230	– 758	– 650
£	10,5115	10,5260	– 475	– 425	– 860	– 790	– 2465	– 2275

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	8 5/8	8 7/8	8 1/2	8 5/8	8 7/16	8 9/16	8 1/4	8 3/8
DM	6 7/8	7 1/8	6 13/16	6 15/16	6 13/16	6 15/16	6 3/4	6 7/8
Florin	7	7 1/4	7 1/16	7 3/16	7 1/16	7 3/16	7 1/16	7 3/16
F.B. (100)	8 3/8	8 7/8	8 1/4	8 9/16	8 5/16	8 5/8	8 1/4	8 9/16
F.S.	7 3/16	7 7/16	7	7 1/8	6 15/16	7 1/16	6 13/16	6 15/16
L (1 000)	12	13 1/4	12	12 1/2	12	12 1/2	11 7/8	12 3/8
£	13 3/4	14 1/4	13 3/4	13 7/8	13 3/4	13 7/8	13 5/8	13 3/4
F franç.	9 1/8	9 3/8	8 7/8	9	8 7/8	9	8 7/8	9

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DU 1er AOUT

Cours relevés à 15 h 01

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
3785	C.N.E. 3% ★	3800	3799	3800	....
1125	B.N.P. T.P.	1055	1055	1055	....
1212	C.C.F. T.P.	1190	1190	1200	+ 0 84
1137	Créd. Lyon. T.P.	1142	1143	1143	+ 0 09
1850	Renault T.P.	1836	1836	1821	- 0 82
2010	Rhone-Poul. TP	2050	2060	2059	+ 0 44
1240	St-Gobain T.P.	1246	1245	1245	- 0 08
1375	Thomson T.P.	1375	1270	1270 c	....
740	Accor	734	735	741	+ 0 95
610	Air Liquide	616	614	621	+ 0 81
....	Alcatel ★	....	....	....	....
2090	Als. Superm.	2101	2104	2100	- 0 05
370	A.L.S.P.I.★	410	414	413 20	+ 0 78
....	Alsthom ★	....	....	....	....
2540	Arjom. Prioux★	2740	2750	2725	- 0 55
670	Aumedat-Rey★	670	670	670	....
1010	Aux. Entrepr. ★	984	985	989	+ 0 51
655	Av. Dassault ★	660	671	650	- 1 52
425	BAFIP ★	450	457	468	+ 4
310	Bail-Equipem.★	320	315	320	....
930	Bail Investiss★	968	970	968	....
395	B.N.P. C.I. ★	410	405	408 10	- 0 46
595	Cie Bancaire ★	620	618	624	+ 0 65
590	Bazar H.-V.★	611	619	610	- 0 16
670	Béghin-Say ★	658	658	664	+ 0 91
900	Berger (Ma)	896	899	899	+ 0 33
725	Bic ★	744	745	735	- 1 21
785	B.I.P. ★	790	780	784	- 0 76
605	B.I.S.★	631	628	630	- 0 16
3000	Bongrain S.A. ★	3175	3150	3200	+ 0 79
785	Bon-Marché ★	790	790	792	+ 0 25
730	Bouygues ★	737	738	747	+ 1 36
129	B.P. France ★	126 80	126	126 50	- 0 24
720	B.S.N.★	746	749	752	+ 0 80
705	Canal Plus★	722	725	722	....
2330	Cap Gem. S.★	2360	2365	2349	- 0 47
3330	Carrefour★	3645	3650	3651	+ 0 17
215	Casino★	211 40	210 30	208 80	- 1 23
133	Casino A.D.P.★	133 20	133	133 40	+ 0 15
920	Castorama D.I.	930	925	925	- 0 54
1200	C.C.M.C.	1160	1160	1160	....
270	Centrest	255 20	255 20	255 20	....
685	Cetelem★	688	688	690	+ 0 29
435	Cerus ★	444 30	444 90	444 40	+ 0 02
540	C.F.A.O.★	570	570	561	- 1 58
445	C.G.E.	445 50	448 50	449	+ 0 79
1800	C.G.I. Informat.	1650	1621	1670	+ 1 21
1590	C.G.I.P.★	1541	1550	1559	+ 1 17
565	C.G.P.	570	575	569	- 0 18
1160	Chargeurs S.A.★	1140	1165	1157	+ 1 48
1590	Ciments franç.★	1586	1540	1585	- 0 06
630	Club Méditer.★	655	653	653	- 0 31
700	C.M.B. Packag.	735	728	747	+ 1 63
188	Codetel★	188 90	189	191	+ 1 11
375	Cofimeg★	381	380	380	- 0 26
980	Coles ★	1040	1040	1048	+ 0 77
225	Cpt. Entrepr.★	225	227 50	226	+ 0 44
1020	Compt. Mod. ★	1016	1025	1023	+ 0 69
930	Créd. Foncier★	1030	1025	1030	....
460	C. F. Internat. ★	459	454	457 80	- 0 26
195	C.C.F.★	195 90	195 90	195 10	- 0 41

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
630	Cr. Lyon. (CI) ★	645	633	636	- 1 40
1100	Crédit Nat.★	1167	1169	1179	+ 1 03
515	C.S.E.E. ★	514	515	535	+ 4 09
....	Crouzet ★	690	690	693	+ 0 43
3150	Damart S.A. ★	3181	3289	3289	+ 3 40
1440	De Dietrich★	1545	1550	1550	+ 0 32
210	Dév. R.d.C. (Li)	220	219	219	- 0 45
315	Dév. R. Sud-Est	330	325	320	- 3 03
540	D.M.C.	559	561	561	+ 0 36
440	Drouot Assur.★	467 40	471 40	468	+ 0 13
3780	Docks France ★	3888	3890	3936	+ 1 29
1090	Dumez ★	1118	1110	1118	....
980	Domfoil Lablé	1015	1000	984	- 3 05
2000	Eaux (Gén.)★	2160	2159	2177	+ 0 79
605	Ecco ★	608	608	602	- 0 99
1010	Electrofinanc. ★	1014	1010	1034	+ 1 97
550	El. S. Dassault★	568	569	555	- 2 29
500	Elf-Aquitaine	505	510	508	+ 0 59
420	– (certific.) ★	423	421 90	416	- 1 65
1330	Epeda B.-F.	1280	1280	1280	....
3110	Essilor★	3350	3325	3300	- 1 49
1600	Essil. Int.(DP)★	1510	1510	1520	+ 0 66
550	Esso S.A.F. ★	520	520	520	....
1600	Eurafrance★	1699	1655	1675	- 1 41
1610	Eurocom ★	1631	1632	1642	+ 0 67
2900	Euromarché★	3036	3035	3000	- 1 19
760	Europe n° 1 ★	833	838	850	+ 2 04
104	Eurotunnel ★	91 70	92	92 95	+ 1 36
1530	Exor ★	1555	1552	1554	- 0 06
1340	Facom★	1345	1330	1350	+ 0 37
1080	Fichet-Bauche★	1150	1150	1141	- 0 78
220	Finextel★	216 10	218 80	216 10	....
465	Fives-Lille★	486	465	482	- 0 88
2040	Fromager. Bel★	2036	2034	2031	- 0 25
1770	Gal. Lafayette★	1750	1750	1770	+ 1 14
575	Gascogne★	580	578	579	- 0 17
1680	Gaz et Eaux★	1680	1704	1691	+ 0 65
780	Géophysique★	820	811	810	- 1 22
705	Gerland★	717	710	716	- 0 14
3470	Groupe Cité★	3630	3630	3630	....
1070	Gr. Victoire	1085	1099	1065	- 1 84
520	– (certif.)	515	525	520	+ 0 97
1510	GTM-Entrep.★	1520	1518	1525	+ 0 33
835	Guyenne-Gas.★	940	950	935	- 0 53
415	Hachette ★	435	430	435	....
1010	Havas ★	1030	1028	1033	+ 0 29
560	Hénin (La)★	572	575	603	+ 5 42
1310	Hutchinson ★	1372	1370	1372	....
345	Imétal ★	348	350	350 30	+ 0 66
235	Ingénico ★	240 50	240	236 10	- 1 83
6570	Inst. Mérieux★	6600	6590	6590	- 0 15
485	Interbail★	528	528	538	+ 1 89
1880	Intertechnique★	1696	1699	1699	+ 0 18
1360	J. Lefebvre★	1380	1380	1398	+ 1 30
1190	Labinal ★	1206	1205	1208	+ 0 17
2350	Lab. Bellon★	2350	2295	2300	- 2 13

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
1840	Lafarge-Coppée	1714	1714	1718	+ 0 23
1340	Labon ★	1355	1350	1360	+ 0 37
3910	Legrand ★	3920	3961	3987	+ 1 71
2310	Legrand (DP) ★	2230	2250	2210	- 0 90
1490	Leroy-Somer★	1500	1501	1501	+ 0 07
730	Locabail Im.★	765	763	769	+ 0 52
505	Locafrance ★	515	521	523	+ 1 55
835	Locindus★	856	860	852	- 0 47
505	Luchaire★	530	526	537	+ 1 32
4100	L.V.M.H.★	4210	4225	4281	+ 1 69
1810	Lyonn. Eaux ★	1913	1914	1925	+ 0 63
95	Mais. Phénix★	93 50	95	94 50	+ 1 07
225	Majorette (Ly)★	283	289	289 90	+ 2 44
445	Mar. Wendel ★	445 10	446	449 90	+ 1 08
355	Matra ★	372	370 10	371	- 0 27
4480	Merlin-Gerin ★	4620	4620	4600	- 0 43
205	Metaleurop★	188 50	185	184	- 2 39
285	Métrologie Int.★	289	292	293 90	+ 1 70
179	Michelin	178 70	180	180	+ 0 73
1340	Midi (Cie)	1380	1390	1432	+ 3 77
205	Midl. Bk SA★	203	204	205	+ 0 99
405	Min Salsig (Ma)	420	420	420	....
215	M.M.BIM. ★	213 10	217 80	215	+ 0 89
145	Moulinex★	143 50	144	145 90	+ 1 67
995	Navig. Mixte ★	1027	1050	1064	+ 3 60
182	Nord-Est ★	189 10	190 90	188	- 0 58
370	Nordon (Ny)	386 90	383 10	383 10	- 0 98
585	Nouvelles Gal.★	628	622	628	....
890	Occid. (Gén.)★	893	890	896	+ 0 34
1380	Omn.F.Paris★	1430	1420	1425	- 0 35
415	Olida-Caby ★	400	407 40	419 10	+ 4 78
4350	Oréal (L')★	4589	4561	4640	+ 1 11
485	Paribas	501	502	501	....
440	Paris-Réesc.★	474	474	481 50	+ 1 58
1050	Pechelbronn ★	1135	1121	1150	+ 1 32
325	Pechiney CIP★	316 20	315	318	+ 0 57
220	Pechiney Int.	223	224	221 40	- 0 72
420	Penhoet★	435	435	441	+ 1 38
1420	Pernod-Ricard★	1471	1471	1473	+ 0 14
1820	Peugeot S.A.	928	932	932	+ 0 43
505	Plastic Omn.★	510	501	505	- 0 98
770	Poliet ★	784	779	784	....
1150	Préciabail Sic.★	1160	1170	1160	....
655	Primagaz★	735	720	721	- 1 90
720	Printemps★	788	785	789	+ 0 13
3400	Promodès★	3551	3560	3600	+ 1 38
575	Radiotechn. ★	580	575	595	+ 2 59
171	Raff. D. Total ★	158	152 60	154	- 2 53
3300	Redoute (La) ★	3900	3910	4000	+ 2 56
545	R.-Poulenc CIP★	557	552	554	- 0 54
340	Robur financ.	360	365	365	+ 1 39
1900	Roussel-Uclaf★	1802	1810	1800	- 0 11
3540	R. Impér. (Ly)	3550	3590	3580	+ 0 85
167	Sade	170 30	170 30	170 30	....
1450	Sagem ★	1415	1415	1415	....
660	Saint-Gobain	661	663	664	+ 0 45

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
1360	St-Louis ★	1374	1376	1375	+ 0 07
2510	Salomon	2710	2635	2720	+ 0 37
590	Salvepar	590	590	590	....
925	Sanofi ★	963	970	974	+ 1 14
680	S.A.T. ★	740	720	720	- 2 70
295	Saul-Chât. (B)★	286	290	287 50	+ 0 52
705	Saupiquet (Na)	803	801	801	- 0 25
770	Schneider ★	805	803	808	+ 0 37
77	S.C.O.A.★	76 30	76 50	75 60	- 0 92
1050	S.C.R.E.G. ★	1072	1075	1077	+ 0 47
1060	Seb ★	1090	1094	1101	+ 1 01
510	Sefimeg ★	508	508	505	- 0 59
1640	S.F.I.M.★	1650	1655	1632	- 1 09
270	S.G.E.★	263 20	262 50	265	+ 0 68
770	Silic★	820	830	825	+ 0 61
620	Simco	608	610	610	+ 0 16
1210	Sk. Rossignol★	1202	1204	1205	+ 0 25
945	Sligos ★	955	958	956	+ 0 10
515	Société Génér.	526	526	525	- 0 19
157	Sodexco	146	148 10	148 10	+ 1 44
179	Sodero (Na)	180	180	180	....
3570	Sodexho ★	3610	3610	3620	+ 0 28
114	Sogenal (Ny)	115	115 50	115 50	+ 0 43
380	Sogerap★	389	392	391	+ 0 51
2400	Somm-Allib. ★	2599	2580	2598	- 0 04
1570	Source Perrier★	1643	1648	1650	+ 0 43
840	Sovac ★	871	867	862	- 1 03
640	Spie-Batignol.★	725	711	705	- 2 76
1160	Strafor ★	1140	1140	1130	- 0 88
345	Suez	363 10	364 80	364 50	+ 0 39
440	Synthelabo ★	458	463 90	464	+ 1 31
216	Thomson-C.S.F.	213	215	215 50	+ 1 17
505	Total (CFP) ★	514	512	514	....
97	– (certific.)★	99	98	98 90	- 0 10
1310	T.R.T. ★	1285	1280	1278	- 0 54
495	U.F.B.-Locab. ★	565	558	569	+ 0 71
1040	U.I.C. ★	1055	1055	1065	+ 0 95
615	U.I.F. ★	600	600	615	+ 2 50
965	U.I.S.★	966	970	970	+ 0 41
295	U.C.B. ★	329	329	328	- 0 30
780	Unibail★	808	807	813	+ 0 62
805	Valéo ★	835	827	841	+ 0 72
420	Vallourec ★	415 20	415 20	415	- 0 05
365	Via Banque★	372 50	379 90	379	+ 1 74
1180	Zodiac	1168	1200	1168	....
995	Elf-Gabon ★	945	950	948	+ 0 32
160	Amax Inc.	159	161	161	+ 1 26
225	Amer. Express	235 50	238	237	+ 0 84
240	Amer. Teleph.	253	255	256 c	+ 1 40
153	Anglo Amer. C.	149 80	153	152 80	+ 2
450	Amgold	453	454	454	+ 0 22
336	Banco Santander	323	330	332	+ 2 79
995	BASF (Akt)	968	970	970	+ 0 21
1020	Bayer	1002	1007	1007	+ 0 50
72	Buffelsfont.	74 30	78 30	78 30	+ 5 39
240	Chase Manh.	245 50	248	248	+ 0 61

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
99	Echo Bay Mines	95 10	95	95	- 0 11
82	De Beers	90 80	91 20	90 60	- 0 22
2220	Deutsche Bank	2296	2328	2328	+ 1 39
1200	Dresdner Bank	1240	1271	1270	+ 2 42
67	Driefontein Cst	68 50	69 10	69 10	+ 0 88
730	Du Pont-Nem.	732	728	722	- 1 37
310	Eastman Kodak	305	302 50	302 50	- 0 82
14 50	East Rand	18 70	17 50	18	- 3 74
335	Electrolux	344 90	349 50	349 50	+ 1 33
580	Ericsson	599	593	593	- 1
295	Exxon Corp.	280 10	288 90	288 90	+ 3 14
320	Ford Motors	310	317	317	+ 2 26
53	Freegold	51 90	52 80	52 80	+ 1 73
146	Gencor	143 50	144 50	144 50	+ 0 70
365	Gén. Electr.	357	369	369	+ 3 36
....	Gén. Belgique	....	....	....	....
280	Gen. Motors	284 50	285	285	+ 0 18
153	Goldfields	152	152 20	152 90	+ 0 59
61	GdMetropolitain	62 40	63	63	+ 0 96
31	Harmony	30 60	31 40	31 40	+ 2 61
73	Hitachi	73 20	73 10	73 10	- 0 14
1020	Hoechst Akt.	1003	1010	1010	+ 0 70
130	Imp. Chemical	130 60	129 20	129 60	- 0 77
725	IBM	719	726	726	+ 0 97
385	ITT	388 80	390 10	390 10	+ 0 33
185	Ito-Yokado	185 50	185 80	186	+ 0 26
200	Mac Donald's	193 60	197 50	197 50	+ 2 07
107	Matsushita	108 50	109 30	109 30	+ 0 74
475	Merck	480	479 10	479	- 0 21
460	Minnesota M.	468 50	478	477 50	+ 1 92
335	Mobil Corp.	322	322 20	322 20	+ 0 06
245	Morgan J.P.	250 80	257 80	257	+ 2 47
30480	Nestlé	32600	32850	32850	+ 0 77
1160	Nixdorf	1199	1228	1235	+ 3
151	Norsk Hydro	139 50	139 90	141 50	+ 1 43
128	Ofsit	122 60	124 90	124 90	+ 1 88
1870	Petrofina	2013	2030	2030	+ 0 84
945	Philip Morris	989	1003	1002	+ 1 31
122	Philips	127	127 80	127 80	+ 0 63
95	Placer Dome	93	93	93	....
465	Quilmès	480	489 50	488	+ 1 67
320	Randfontein	328	328	328	+ 0 61
430	Royal Dutch	422	426	426	+ 0 95
53	Rio Tinto Zinc	55 40	55 20	55 20	- 0 36
33	Saat. & Saatchi	33 60	33 90	33 80	+ 0 60
47	St Helena Co	47 30	48	48	+ 1 48
270	Schlumberger	264	266	264	....
45	Shell transp.	44 20	43 60	43 90	- 0 68
2070	Siemens A.G.	2079	2080	2071	- 0 38
385	Sony	361 50	362	360	- 0 41
52	Telefonica	51 95	52 05	52 10	+ 0 29
275	T.D.K.	265 80	262	262	- 1 43
63	Toshiba Corp.	63 05	63	63 05	....
450	Unilever	455	456 50	455	....
345	Unit. Techn.	344 50	344 50	344 50	....
505	Vaal Reefs	507	520	519	+ 2 37
455	Volvo	474	474	474	....
210	West Deep	206 70	210	210	+ 1 60
430	Xerox Corp.	425 20	424	424	- 0 28
169	Yamanouchi	172	173	171	- 0 58
3 15	Zambia Corp.	3 30	3 30	3 30	....

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 8,80 % 77	123 76	1 688
9,80 % 78/93	102 60	0 537
10,80 % 79/94	105 05	9 794
13,25 % 80/90	103 88	2 142
16,20 % 82/90	109 07	8 877
16 % juin 82	105 88	2 323
14,60 % fév. 83	108 64	8 440
13,40 % déc. 83	117 70	8 187
12,20 % oct. 84	110 26	9 527
11 % fév. 85	116 17	4 852
10,26 % mars 86	108 95	3 992
ORT 12,75 % 83	....	..
OAT 10 % 2000	111 41	1 808
OAT 9,90 % 1997	108 65	6 265
OAT 8,80 % 1996	107 29	4 913
Ch. France 3 %	....	..
CNB Bques janv. 82	101 22	0 742
CNB Paribas	102	0 742
CNB Suez	102 10	0 742
CNI janv. 82	101 25	0 742
PTT 11,20% 85	110 86	6 676
CFF 10,30% 86	108	4 902
CNE 11,50% 86	108 81	1 673
CNT 9% 86	103	2 574
CRH 10,90% déc. 85	112 40	5 752
C.N.C.A. T.P.	....	112
C.G.E. 6% janv. 89-99	....	..
Drouot Ass. Obl. conv.	3030	302
Métrologie I. 6% 6/7	....	..

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (Sté. Fin.)	....	1475
A.G.F. (St Cent.)	....	1010
Applic. Hydraul.	....	....
Arbel	....	920
Astorg	....	236
Avenir Publicité	....	1580
Bain C. Monaco	....	350
Banque Hypoth. Eur.	....	....
Béghin-Say (C.I.)	....	....
Blanzy-Ouest	....	....
B.N.P. Intercontin.	....	388
Bénédictine	....	5000
B.T.P. (Compagnie)	....	104
Cail	....	850
Cambodge	....	741
C.A.M.E.	....	165
Carbone-Lorraine	....	1120
Case-Poclain	....	36 50
C.E.G.Frig.	....	390
Centen. Blanzy	....	3645
Cerabati	....	172
Champex (Ny)	145	141
C.I.C. (Financ. de)	....	209
C.I. Maritime	....	642
Cibam (B)	2200	2200
Citram	....	1269
Cofradel (Ly)	....	....
Cogifi	....	370
Comiphos	....	470
Cie Industrielle	....	9300
Comp. Lyon-Alem.	....	407
Concorde (La)	....	1080
C.M.P.	....	15 35
Créd. Gén. Ind.	....	....
Cr. Universel (Cie)	....	544
Créditel	....	142 10
Darblay S.A.	....	605
Degremont	....	495
Delalande S.A.	....	1560
Delmas-Vieij. (Fin.)	....	4300
Didot-Bottin	....	1090
Eaux Bass. Vichy	....	1260
Eaux Vittel	....	3900
E.C.I.A.	....	1945
Electro-Banque	....	325
Elf-Antargaz	....	....
E.L.M. Leblanc	....	600
Esali-Bretagne	....	314 50
Entrepôts Paris	....	801
Europ. Accumul.	....	77
Europe Soutien Indust.	....	....
Eternit	....	2765
Finalens	....	250
FIPP	....	....
Fnac	....	1718
Foncière (Cie)	....	580
Fonc. Lyonnaise	....	520
Foncina	....	525
Forinter	....	1110
Fougerolle	....	765
France I.A.R.D.	....	333
France (La)	....	7850
From. Paul Renard	....	1847
GAN	....	1730
G.F.I.I.	....	271 10
Gaumont	....	....
Gazelin	....	322
Gévelot	....	....
Gr. Fin. Constr.	....	415
Gds Moulins Paris	....	....
G. Transp. Ind.	....	446 50
Imm. Plaine-Monceau	....	....
Immoinvest	....	....
Immobail	....	425
Immobanque	....	727
Immob. Marseille	....	6350
Immofice	....	530
Invest. (Sté Cent.)	....	1780
Jaeger	....	238 d
Lafitte-Bail	....	462
Lambert Frères	....	424 c
Lille-Bonnières	....	1060
Loca-Expansion	....	289
Locafinancière	....	420
Locatel	....	418
Louis Vuitton	....	1240
Louvre (Sté)	....	3200
Lucia	....	1525
Machines Bull	....	90
Magasins Uniprix	....	139
Magnant S.A.	....	....
Maritime Part.	....	450
Métal Déployé	....	552
Mors	....	143 10
Navig. (Nat. de)	....	171
Nozal	....	428 50
Optorg	....	498
Oréal (L') C.I.	2248	....
Origny-Desvroise	....	1400
Palais Nouveauté	....	1085
Paluel Marmont	....	750
Parfinance	....	215
Paribas-CIP	380	381
Paris France	....	256
Paris-Orléans	....	228
Partenia	....	422 50
Patern. Riseq. Div.	....	1530
Piper-Heidsieck	....	2160
P.L.M.	....	237 20
Porcher	....	795
Promodès	1455	....
Providence S.A.	....	....
Publicis	....	5510
Rochefortaise S.A.	....	820
Rochette (La)	....	....
Rosario (Fin.)	....	620
Rougier et Fils	....	365
Rosières (usine de)	....	825
Sacer	....	995
SAFAA	....	390 c
Safic-Alcan	....	840
SAFT	....	3020
Saga	....	230
Salins du Midi	....	510
Sataam	....	145 10
Savoisienne (M)	350	350
SCAC	....	560
Senelle Maubeuge	....	472
S.E.P. (M)	161	161
Sicil	....	562 d
Simnor (Li)	....	....
Sinvim	....	360
Siph (Plant. Hévéas)	....	365
Sofal financière	....	2490
Soficel	....	1149
Soffo	....	542
Soficomi	....	661
S.O.F.I.P. (M)	259	243 o
Sofragi	....	1239
Sopagri	....	165
Soudure Autog.	....	863
Spetbail	....	631
Suez (Fin. de)-CIP	257	260
Stami	....	....
Taittinger	....	3710
Talcs de Luzenac	....	....
Télémécanique Elect.	....	....
Testut-Aequitas	....	555
Tour Eiffel	....	....
Ufiner S.M.D.	....	800
Ugine A. Chat. Gueug.	....	608
U.A.P.	....	552
U.T.A.	....	2105
Vicat	....	3030 c
Vinipix	....	1867
Virax	....	141
Waterman S.A.	....	785
Brass. du Maroc	....	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	835	....
Akzo	408	400
Alcan Alum	139 50	140
Algemene Bank	131 10	135
American Brands	480	495
Am. Petrofina	540	....
Arbed	1019	....
Asturienne Mines	198	....
Bco Pop Espanol	480 10	481
Banque Ottomane	1924	....
B. Régl. Internat.	39250	39010
Br. Lambert	730	720
Canadian-Pacific	135	140
Chrysler corporation	160	160
CIR	29 85	30
Commerzbank	911	900
Dart. and Kraft	....	....
De Beers (port.)	....	....
Dow Chemical	570	578
Gén. Belgique	....	....
Gevaert	1290	....
Glaxo	147	....
Goodyear	330	....
Grace and Co	210	204
GTE corporation	370	369
Hewlett-Packard	....	....
Honeywell Inc.	545	550
Johannesburg	1020	....
Kubota	53	....
Latonia	....	....
Midland Bank Plc	36 50	35 90
Mineral-Ressourc.	94 10	91
Noranda	125	125
Olivetti	26	26 20
Pakhoed Holding	422	....
Pfizer Inc.	407	414
Procter Gamble	736	736
Ricoh Cy Ltd	54 60	51
Rolinco	321	325
Robeco	325 10	326 60
Rodamco	488 90	488
Saipem	11 70	11 90
Sema Group	33 50	33 70
Shell fr. (port.)	....	....
S.K.F. Aktiebolag	625	850
Steel Cy of Can.	116	114 c
Tenneco	360	....
Thorn EMI	90	87 50
Toray indust. inc	45 80	46
Vieille Montagne	....	....
Wagons-Lits	1360	1331
West Rand	6	6 50
Whitman Corporation	211	227

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Banque Hydro-Energie	330	....
Buitoni	850	....
Calciphos	189	204
Chambourcy (M.)	978	....
Cochery	235	340 d
Cogenhor	80	55 20
C. Occid. Forestière	180	....
Coparex	335	370
Gachot	212	....
Guy Degrenne	508	....
Haribo-Ricqlès-Zan	210	....
Hoogovens	297	....
Merlin Immobilier	240	....
Nicolas	980	....
Particip. Percier	355	370
Pathé-Cinéma	240 10	....
Rorento N.V.	184 40	184 40
Serra-Metra	380	372 50
Serv. Equip. Véh.	55 30	....
S.P.R.	700	....
Sté Lecteurs du Monde	590	....
Ufinex	390	....
Union Brasseries	144	121 90 o
Wonder	1470	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 1/8	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 315	6 317	6 120	6 570
ECU	7 017	7 014	....	....
Allemagne (100 DM)	338 630	338 810	329	348
Belgique (100 F)	16 172	16 171	15 650	16 650
Pays Bas (100 fl.)	300 250	300 240	290 500	310 500
Danemark (100 krd)	87 100	87 110	83 500	91 500
Norvège (100 k)	92 250	92 290	89 500	97 500
Grande-Bretagne (£ 1)	10 516	10 485	10 150	10 950
Grèce (100 drachmes)	3 918	3 916	3 750	4 550
Italie (1 000 lires)	4 705	4 711	4 400	4 900
Suisse (100 fr.)	393 320	392 650	380 500	402 500
Suède (100 krs)	99 080	99 070	95 500	104 500
Autriche (100 sch)	48 130	48 133	46 650	49 650
Espagne (100 pes.)	5 398	5 397	5 200	5 750
Portugal (100 esc.)	4 052	4 045	3 900	4 600
Canada ($ can 1)	5 341	5 359	5 170	5 570
Japon (100 yens)	4 601	4 620	4 470	4 890

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 1/8
Or fin (kilo en barre)	75500	75800
Or fin (en lingot)	76000	75800
Pièce française (20 fr)	442	440
Pièce française (10 fr)	381	.....
Pièce suisse (20 fr)	451	454
Pièce latine (20 fr)	430	436
Souverain	566	554
Pièce de 20 dollars	2760	2740
Pièce de 10 dollars	1432 50	1400
Pièce de 5 dollars	875	.....
Pièce de 50 pesos	2805	2805
Pièce de 10 florins	455	455
Or Londres	.....	.....
Or Zurich	.....	.....
Or Hongkong	.....	.....
Argent Londres	.....	.....

SICAV (sélection) 31/7

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	1056 56	1030 79
Actilion	240 28	233 85
Actions France	570 67	550 04
Actions sélectionnées	669 49	645 28
Aedificandi	656 63	632 90
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1221 06	1191 30
A.G.F. 5000	664 29	648 09
A.G.F. ECU	1076 58	1054 94
A.G.F. Foncier	122 78	119 79
A.G.F. Interfonds	446 46	435 57
A.G.F. Invest	129 85	126 68
A.G.F. OBLIG.	1091 43	1086
A.G.F. Sécurité	10607 35	10607 35
Agfimo	690 71	673 86
Altefi	209 95	202 36
A.L.T.O.	179 05	172 58
Amari-Gan	6312 75	6026 49
Amplitude	651 68	632 70
Arbitrages court terme	5517 40	5506 38
Associc	1151 18	1151 18
Atout Futur	368 66	364 60
Aurecic	1421 70	1380 29
Avenir C.I.C.	113 27	108 97
Avenir Alizés	1510 72	1481 10
Axa Europe	123 21	117 62
Axa Investissements	132 69	126 67
Axa Valeurs PER	131 26	125 31
Bred Associations	2572 37	2564 68
Capitacic	1024 27	1009 13
Capital Plus	1689 41	1689 41
Cardan-Pierre	34 84	33 34
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Cosmis	1043 99	1028 56
Comptavalor	5414 63	5406 52
Compterm	112 28	109 01
Convertimmo	401 02	385 60
Crédinter	560 19	543 87
Diese	1077 31	1041 89
Drouot-France	880 21	849 84
Drouot-Investiss.	1175 20	1121 81
Drouot-Sécurité	257 44	245 77
Drouot-Sélection	146 26	139 63
Ecuric	1143 36	1126 48
Ecureuil Capitalisation	2040 84	2020 63
Ecureuil Investissement	400 13	388 48
Ecureuil Monepremière	51397 23	51397 23
Ecureuil Monétaire	32771 67	32771 67
Ecureuil Trimestriel	2060 71	2040 31
Elicash	2134336	2134338
Energie	265 66	253 61
Epancic	2784 47	2784 47
Epacourt Sicav	4235 91	4225 35
Epargne Associations	24760 96	24723 87
Epargne-Capital	8693 72	8608 63
Epargne Court-Terme	530 54	530 54
Epargne Croissance	1719 33	1673 31
Epargne-Industr.	90 74	86 63
Epargne Inter	640 55	623 41
Epargne J	54005 43	54005 43
Epargne Long-Terme	194 04	188 85
Epargne Monde	1407 15	1369 49
Epargne Première	12621 57	12527 61
Epargne-Oblig.	199 63	194 29
Epargne-Ouest	1104 01	1074 46
Epargne-Unie	1397 48	1348 97
Epargne-Valeur	465 77	453 30
Epsilon	1184 92	1173 19
Eurocic Leaders	1133 73	1100 71
Eurodyn	1236 51	1195 85
Euro-Gan	6587 39	6289 58
Fonsicav (div. par 10)	10987 34	10987 34
Foncival	281 82	272 95
France Avenir 4/4 Ret.	1 13	1 09
France-Gan	9090 52	8678 40
France-Garantie	266 65	268 12
France-Index Sicav	111 59	108 31
France-Investiss.	445 57	434 70
France-Obligations	458 10	453 56
Francic	488 26	474 04
Francic Pierre	112 04	109 78
Francic Régions	1232 40	1196 50
Fructi-Associations	27 76	27 76
Fructi-Epargne	29 88	29 13
Fructicapi	33 99	33 49
Fructicourt	109558 65	109558 65
Fructidor	247 26	243 61
Fructifrance	931 71	908 99
Fructimmo	31 28	30 52
Fructivar	4307 52	4296 78
Fructi ECU	574 13	566 65
Fructi-Première	10868 71	10826 32
Futurobilg	1170 78	1132 28
Gestilion	58424 85	58278 95
Gestion Associations	163 22	159 63
Horizon	1215 76	1180 35
Interager	108258 43	106105 27
Interoblig.	12247 36	11776 31
Intersélect France	541 04	525 28
Japacic	203 63	187 70
Jeune épargne	238 95	236 42
Laffitte-Amérique	249 55	238 23
Laffitte Europe	300 69	287 25
Laffitte-Expansion	305 89	292 02
Laffitte-France	371 86	354 99
Laffitte-Immobilière	269 69	257 48
Laffitte-Japon	442 95	422 86
Laffitte-Oblig.	146 01	139 39
Laffitte-Rend.	198 11	189 13
Laffitte-Tokyo	381 42	364 12
Latitude	5246 81	5238 95
Lion-Associations	11585 11	11566 11
Lion-Institutionnels	23524 30	23485 84
Lorplus	775 26	767 58
Lion Trésor	2151	2129 70
Livret Bourse Investis.	541 84	526 06
Livret portefeuille	749 31	727 49
Méditerranée	198 62	189 61
Mensuel CIC	10111 86	10010 74
Mondiale Investissem.	451 86	431 38
Monecic	5550 44	5550 44
Monedan	51809 39	51809 39
Moné.J.	56254	56254
Mutualité Dépôts	10585 13	10564
Mutuelle Unie Sél.	156 57	149 47
Natio-Epargne	14048 74	13909 64
Natio-Epargne Trésor	6801 68	6788 10
Natio.-Court terme	217607	217607
Natio.-Inter.	1237 18	1204 07
Natio.-Obligations	561 02	546
Natio.-Patrimoine	1533 89	1482 84
Natio.-Placements	65471 61	65471 61
Natio.-Revenus	1089 76	1058 17
Natio.-Sécurité	11757 12	11757 12
Natio.-Valeurs	843 30	820 73
Nippon-Gan	6381 03	6101 22
Nord-Sud Développ.	1218 99	1216 56
Norevest	13167 45	12908 26
Obli Associations	121 41	120 21
Oblicic Mondial	9273 67	9136 62
Oblicic Régions	1047 46	1031 97
Oblig. toutes catég.	163 32	161 05
Oblilion	1096 40	1085 54
Obligsécurité	10625 30	10625 30
Oraction	1244 49	1203 57
Orvalor	5758 22	5560 09
Paribas Epargne	16135 33	16103 12
Paribas Opportunités	130 32	126 01
Paribas Patrimoine	569 32	548 11 ◆
Paribas Revenu	81 85	80 94
Patrimoine Retraite	176 07	172 62
Parvalor	693 78	673 57
Phénix Placements	250 93	249 68
Pierre Investiss.	752 90	734 54
Placement A	1155 67	1155 67
Placement crt-terme	71359 11	71359 11
Placement J	55511 86	55511 86
Placement Premier	53705 14	53705 14
Plénitude	115 06	111 98
Première Obligations	10711 01	10700 31
Prévoyance Ecureuil	112 90	109 68
Priv'Association	22768 69	22768 69
Quartz	125 29	122 20
Rentacic	165 99	163 54
Revenus Trimestriels	5536 46	5491 64
Revenu Vert	1169 34	1152 08
St-Honoré Bio-aliment.	933 06	890 75
St-Honoré Global	283 69	271 02
St-Honoré Matignon Pl.	224 09	213 93
St-Honoré Pacifique	609 15	581 53
St-Honoré P.M.E.	537 72	513 34
St-Honoré Réel	11640 16	11593 78
St-Honoré Services	536 99	516 34
St-Honoré Technol.	847 38	808 95
St-Honoré Valor	11919 04	11919 04 ◆
Sécuric	5857 24	5851 39 ◆
Sécuri Taux	10876 73	10876 73
Sicasdas (Crédit BP)	735 82	724 95
Sicav-Associations	1443 74	1441 58
S.F.I. fr. et étr.	727 04	705 86
Sicav 5000	432 58	421 39
S.I.G.	831 95	803 54
Silvafrance	695 45	677 81
Silvam	461 62	449 46
Silvarente	214 23	212 11
Silvinter	465 50	454 01
S.N.I.	1252 70	1216 21
Sogepargne	374 02	360 50
Sogever	1172 67	1119 49
Soginter	1469 87	1403 22
Soleil Investissement	563 22	537 88
Stratégie Actions	1225 88	1189 12
Stratégie Rendement	1163 53	1126 91
Technocic	1204 09	1169 02
Techno-Gan	6644 16	6342 87
Thesora	520 86	515 69
Transcontinents	85 99	88 23
Trésor Réel	11101 99	11101 99
Trésoric	107519 94	107519 94
Trilion	6328 27	6275 51
U.A.P. Investiss.	480 54	463 17
U.A.P. moyen terme	108 65	104 72
Uni-Associations	114 50	114 50
Unifrance	598 76	565 55
Unifoncier	1394 34	1343 94
Uni-Garantie	1359 64	1332 95
Uni-Régions	2224 40	3107 88
Unirente	2352 76	2276 40
Univer	189 87	183 57
Univers-Actions	1308 34	1256 22
Univers-Obligations	1653 09	1588 73
Valorem	594 74	580 23
Valorg	1649 97	1649 32
Valreal	41354 64	41343 97
Vauban	22535 50	22314 08

PUBLICITÉ FINANCIÈRE

Renseignements :

45-55-91-82, poste 4330

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ◆ : prix précédent – ★ : marché continu

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde

ÉTRANGER

3-4 L'assassinat au Liban du lieutenant-colonel américain William Higgins.
6 Chine : les autorités exaltent l'action des militaires.
– Pologne : la libération des prix alimentaires.

POLITIQUE

7 Deux points de vue sur le rôle du Conseil constitutionnel : « Les enjeux », par Laurent Cohen-Tanugi ; « Clarifier pour progresser », par Loïc Philip.

SOCIÉTÉ

8 En Corse, 5 000 hectares dévastés par les incendies.
– L'installation à Strasbourg du secrétariat de Frontières humaines.
9 Remodelage en profondeur de l'enseignement supérieur.

CULTURE

11 Le Festival d'Avignon : *la Clairière des mots*, d'Hervé Diasnas.
12 Bill Irwin à Broadway.
– Le programme de la Mostra de Venise.
– COMMUNICATION.

ÉCONOMIE

17 Poursuite de la croissance en RFA.
– La préparation de la loi de finances.
18 Un exemple de coopération syndicale en Lorraine.
19 Le rapport de la COB sur la Société générale.

SERVICES

Abonnements 8
Annonces classées 14
Carnet 9
Météorologie 10
Mots croisés 10
Radio-Télévision 10
Spectacles 13

TÉLÉMATIQUE

Les résultats des grandes écoles :
3615 tapez LEMONDE

Les offres d'emplois du Monde :
3615 tapez LM

Un nouveau paquebot géant est commandé aux chantiers navals de Saint-Nazaire

M. Alain Grill, président des Chantiers navals de l'Atlantique à Saint-Nazaire (groupe GEC-Alsthom), a indiqué, mardi 1er août, que l'armateur américano-norvégien Royal Admiral Corporation de Miami venait de confirmer la commande d'un nouveau paquebot géant. La commande avait été négociée en novembre 1988 mais était assortie d'une option jusqu'à fin juillet.

C'est à la suite d'une réunion, le 31 juillet au soir, à Matignon, et sur l'insistance de M. Claude Evin, ministre de la santé et de la solidarité mais surtout élu de Saint-Nazaire, que l'affaire a pu être débloquée, M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie, tuteur de la construction navale, estimant pour sa part que les aides demandées à l'Etat étaient par trop considérables. Ce navire sera payé par l'armateur 250 millions de dollars (1,57 milliard de francs) mais son prix de revient est évalué à 2,5 milliards de francs. L'aide de l'Etat atteindra en effet environ 700 millions de francs qu'il faudra justifier auprès de la Commission de Bruxelles, très pointilleuse sur ce sujet. M. Grill s'est engagé à mettre en œuvre un important programme de formation professionnelle portant sur quatre cents ouvriers soudeurs et tôliers pour améliorer leur qualification et leur polyvalence professionnelle.

Avec cette commande très attendue, financée par Indosuez et garantie par la COFACE, le plan de charge des Chantiers de l'Atlantique (dernier grand chantier français après la liquidation de Normed), se trouve conforté mais sa productivité doit encore s'améliorer. L'entreprise a en commande, pour le même groupe américano-norvégien, trois gros paquebots de luxe qui feront des croisières au Caraïbes. Le premier sera livré en mars 1990, le deuxième et le troisième, identiques, en mars 1991 et mars 1992.

En outre, les Chantiers de l'Atlantique (4 570 salariés) construisent une drague pour le Bangladesh, deux frégates pour la marine nationale (quatre autres restent à confirmer) et le *Monge*, un navire de surveillance et de suivi des engins balistiques, pour la marine nationale aussi.

F. Gr.

Grève des pilotes d'UTA jusqu'à vendredi soir

Les pilotes de la compagnie aérienne privée UTA sont à nouveau en grève jusqu'au vendredi 4 août à minuit, car la réunion entre leurs représentants et la direction le *31 juillet s'est soldée par un échec (nos dernières éditions dates du 1er août).*

Selon un communiqué de la direction de la compagnie, le désaccord *« porte notamment sur les deux points suivants :*

– Utilisation d'équipages étrangers de façon temporaire (jusqu'au 31 décembre 1989) sur les long-courriers exploités par Aéromaritime, c'est-à-dire la filiale charter d'UTA ;

– Conditions de participation du personnel navigant technique d'UTA à l'exploitation des Boeing 767 commandés par Aéromaritime pour une mise en service en 1990. »

En dépit de la grève des pilotes, la compagnie indique que la quasi totalité de ses vols seront assurés dans les prochains jours, grâce notamment à l'affrètement d'appareils et d'équipage d'autres compagnies.

* Renseignements : Tél. : (1) 40-17-46-46.

Après de laborieuses tractations

Accord à la conférence de Paris sur le Cambodge

Après d'ultimes et délicates tractations un accord a été conclu au terme de la première session ministérielle de la Conférence de Paris sur le Cambodge, ont annoncé les deux coprésidents de celle-ci, mardi 1er août.

L'accord porte sur l'organisation et les objectifs des commissions d'experts qui mettront au point, à partir de mercredi et pendant un mois, les modalités de rétablissement de la paix au Cambodge. Une nouvelle session ministérielle aura lieu à Paris du 28 au 30 août, a-t-on précisé de source française autorisée.

Le premier jour de la conférence avait été celui de la connivence soviéto-américaine. Lundi aura été celui de la Chine, entrée à son tour dans le ballet diplomatique. Après le discours du ministre chinois des affaires étrangères, M. Qian Qichen, la cause semblait entendue et le discours de son homologue vietnamien, M. Nguyen Co Thach, dont la teneur était attendue (*le Monde* du 31 juillet), n'a pas apporté de révélation dans sa violente dénonciation des Khmers rouges. Vietnamiens et Khmers rouges se sont mutuellement accusés d'être des nazis. La journée s'est terminée par des conciliabules sur l'organisation des commissions qui vont travailler jusqu'à la fin août.

Après avoir soutenu le plan du prince Sihanouk, le chef des Khmers rouges, M. Khieu Samphan, a demandé à Hanoï et à Phnom-Penh de... respecter les droits de l'homme. Il avait d'abord été prévu que M. Khieu Samphan parle en fin de matinée. Son tour a été reporté à l'après-midi, ce qui a permis à M. Thach, qui avait laissé entendre qu'il quitterait bruyamment la salle, de s'éclipser discrètement après le déjeuner. En revanche, M. Hun Sen, qui était présent, n'a pas bronché.

A ceux qui s'interrogeaient sur l'attitude de Pékin, M. Qian a répondu par un bref discours dans lequel il n'a fait aucune mention des Khmers rouges, félicitant Hanoï pour le retrait de ses troupes et promettant de respecter et d'aider à faire respecter un règlement du problème cambodgien qui soit *conforme aux propositions* du prince Sihanouk. Le décalage avec les propos tenus par M. Khieu Samphan était saisissant.

La Chine, en dépit du durcissement intérieur, a mis de l'eau dans son vin en ce qui concerne le Cambodge. Le 30 juin dernier, par exemple, l'organe du PC de Shanghaï, *Libération*, publiait le reportage d'un envoyé spécial à Phnom-Penh où l'on pouvait lire : *« Les affaires battent leur plein à Phnom-Penh, comme si la ville revenait à la vie après la mort. (...) Ces changements radicaux ont commencé après que Hun Sen ait pris le pouvoir »*, sous-entendu après le renversement des Khmers rouges.

Le prince Sihanouk a immédiatement repris la balle au bond, lundi à Paris. *« Ce que la Chine demande, c'est ce que je demande,* a-t-il déclaré à la porte du Centre de conférences de l'avenue Kléber. *La Chine peut faire beaucoup et jouer un rôle important dans le processus de paix. (...) Le discours* [de M. Qian] *était constructif et relativement modéré »* et on sent *« une impatience générale pour un règlement avec tout le monde – excepté les Khmers rouges. C'est leur habileté de saboter les négociations. (...) Il faut les prendre au mot, les mettre au pied du mur quand ils promettent »* de réduire leurs effectifs militaires et de démanteler leurs sanctuaires sous contrôle international. Et de conclure que l'*« ambiance est à l'optimisme ».*

La rencontre américano-chinoise

Les Khmers rouges n'ont pas attendu longtemps pour jouer l'obstruction : lundi en fin d'après-midi, la conférence a été contrainte d'interrompre ses travaux, M. Khieu Samphan mettant son veto à l'envoi d'une mission exploratoire technique au Cambodge, demandée par le secrétaire général des Nations unies. Il avait pourtant appelé de ses vœux, quelques heures plus tôt, dans son allocution la garantie de l'ONU au processus de paix.

En fait, après un discours ferme, le prince Sihanouk semblait satisfait que ses encombrants alliés, dont il a toujours besoin pour tenter de prendre l'avantage sur son rival, le premier ministre de Phnom-Penh, se trouvent dans la seringue. Les propos du ministre chinois semblent avoir également rassuré M. Thach qui a jugé que *« presque tous les discours ont été calmes et constructifs »*. M. Qian achevait un long entretien (une heure et demi) avec le secrétaire d'Etat américain quand on a appris l'assassinat du colonel Higgins à Beyrouth.

La rencontre entre MM. Baker et Qian, la première depuis la répression de la place Tiananmen en juin dernier, a fait apparaître certaines convergences de vues entre Pékin et Washington sur le Cambodge. Selon les propos de M. Baker, *« nous assistons tous les deux à la conférence avec des buts similaires, un règlement global au Cambodge. Il y a de grandes ressemblances entre nos deux positions ».*

Le lent déblocage semble donc se poursuivre. On ne met toutefois pas fin à deux décennies d'inimitié en deux jours et rien n'est encore vraiment réglé. Après avoir enclenché le mécanisme et donné des instructions à leurs équipes respectives au sein des commissions, les ministres interrompent leurs travaux mardi à midi. MM. Baker et Chevardnadze étaient déjà partis lundi. Après les éclats de voix, voici venu le temps de la discrétion.

PATRICE DE BEER.

YOUGOSLAVIE

La Serbie en accusation devant le comité central de la Ligue des communistes

La réunion du comité central de la Ligue des communistes de Yougoslavie (LCY) consacrée aux tensions entre les nationalités composant la Fédération yougoslave s'est achevée lundi soir 31 juillet, après deux jours de travaux qui n'ont fait que souligner les dissensions entre les dirigeants.

La LCY reste ainsi dans l'impasse. Le comité central s'est accordé un mois pour préparer les conclusions de ce plénum et les adopter lors de sa prochaine réunion plénière, fin août ou début septembre. Initialement prévu pour le mois de mai, ce plénum du parti avait été plusieurs fois reporté et sa tenue a coïncidé avec une série d'incidents nationalistes entre Croates et Serbes notamment au bord de la mer Adriatique.

Les quelque quatre-vingts participants ayant pris la parole au cours de ces deux jours ont été unanimes pour constater et exprimer leur inquiétude face à la montée des passions nationales et le danger qu'elles font peser sur la stabilité du pays. Ils se sont cependant divisés sur les causes du phénomène et les moyens de l'éliminer. Les uns voient les racines du mal dans le modèle étatique du socialisme yougoslave, qui s'est montré incapable de résoudre les contradictions de la société. Pour d'autres, elles sont à rechercher dans la crise économique caractérisée par une inflation annuelle de plus de 700 %, ou dans la Constitution de 1974, que certains accusent d'avoir *« morcelé »* en six républiques et deux provinces l'espace politique et économique de la Yougoslavie.

Mais la majorité des orateurs a désigné comme principal facteur des tensions nationales la Serbie, la plus grande des Républiques yougoslaves.

La deuxième journée de la réunion du comité central s'est transformée au fil des débats en un véritable procès contre les dirigeants serbes et leur leader Slobodan Milosevic, accusé de vouloir devenir le maître du pays.

Le premier ministre yougoslave, M. Ante Markovic (Croatie), dans des allusions transparentes, a ainsi accusé la Serbie de mettre des bâtons dans les roues de son programme de redressement économique. M. Dusan Dragosavac, un Serbe de Croatie, a reproché à M. Milosevic sa récente déclaration au quotidien français *le Monde*, selon laquelle la Serbie *« a le moins besoin de la Yougoslavie, car elle est la plus grande des Républiques ».* – *(AFP.)*

CUBA : après l'affaire Ochoa

Nouvelle vague d'épuration

La Havane. – L'ex-ministre cubain de l'intérieur, le général José Abrantes, a été arrêté avec quatre anciens responsables de son ministère, tandis que cinq autres militaires étaient rétrogradés et mis à la retraite, ont annoncé, lundi 31 juillet, les organes de presse officiels cubains (*nos dernières éditions du 1er août*). Cette nouvelle vague d'épuration survient moins de trois semaines après l'exécution, le 13 juillet dernier, du général Arnaldo Ochoa et de trois officiers supérieurs du ministère de l'intérieur jugés et condamnés à mort pour trafic de drogue. La semaine dernière, le quotidien officiel cubain avait annoncé la condamnation à vingt ans de prison de l'ancien ministre des transports, Diocles Torralbas, pour corruption.

Outre le général Abrantes, qui avait été destitué de ses fonctions de ministre de l'intérieur le 29 juin dernier, les personnes arrêtées sont les généraux Roberto Gonzalez Caso, ancien responsable de l'immigration, Oscar Carreno Gomez, ancien patron des douanes, le lieutenant-colonel Rolando Castaneda Izquierdo et Hector Carbonel Mendez, dont le grade n'a pas été précisé mais qui dirigeait une entreprise *« dont les opérations s'effectuaient en devises et qui pendant plusieurs années fut extrêmement liée au ministère de l'intérieur »*. Cet établissement, la EICA, représentait, entre autres, la société Canon. Elle fait partie de la centaine d'entreprises dont l'autorisation de fonctionner a été supprimée à la suite du scandale sur le trafic de drogue.

Dans le cadre du *« remaniement du ministère de l'intérieur »*, cinq militaires ont été rétrogradés au rang de colonel et mis à la retraite. Il s'agit des anciens généraux Arsenio Franco Villanueva, qui avait aussi été vice-ministre de l'intérieur, Amado Valdes Gonzales, ancien chef des gardes-frontières, Felix Veliz Hernandez et Manuel Suarez Alvarez, anciens chefs adjoints de la direction politique et, enfin, Miguel Bermejo Labrada, responsable du corps des pompiers et ancien chef d'état-major des gardes-frontières.

Parmi les causes invoquées par la presse au sujet de cette nouvelle épuration figure la nécessité d'*« approndir les enquêtes en cours »*. L'agence officielle d'information nationale (AIN) explique aussi ces poursuites en raison de *« manipulations d'informations »* intéressant l'Etat. Les personnes arrêtées sont accusées de *« négligences dans l'accomplissement du service, corruption, usage irrégulier de ressources et appropriation illégale de fonds de l'Etat pour des frais ne relevant pas du ministère de l'intérieur »*. Leur sont également reproché *« des faiblesses et des copinages qui ont abouti aux graves problèmes du ministère et à la création d'entreprises non autorisées se livrant à des activités relevant du commerce extérieur ».*

Depuis le 12 juin, date de l'annonce des poursuites engagées contre des officiels accusés de trafic de drogue, quatre hauts responsables ont été exécutés, seize mis en prison et treize autres forcés de démissionner ou dégradés. Dans son dernier discours, à l'occasion du trente-sixième anniversaire de la prise de la Moncada, le 26 juillet dernier (*le Monde* du 29 juillet), Fidel Castro n'avait fait aucune allusion à cette vague d'épuration liée au trafic de drogue. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

Bourse de Paris

Le MATIF au-dessus de 110

Pour la première fois de sa création, en février 1986, le MATIF a dépassé la barre des 110. En milieu de journée, mardi 1er août, le contrat notionnel échéance septembre cotait 110,12.

La tendance haussière du marché à terme français est alimentée par la baisse des taux d'intérêt américains, qui se répercute sur le marché obligataire français.

Le « mea culpa » de M. Hernu

M. Charles Hernu, ancien ministre de la défense, s'est livré, mardi matin 1er août, sur RTL à un spectaculaire « mea culpa » à *propos du sabotage du Rainbow-Warrior* perpétré, le 10 juillet 1985, dans le port d'Auckland, en Nouvelle-Zélande, par un commando des services secrets français : *« Je pense qu'il ne fallait pas faire sauter le* Rainbow-Warrior *»*, a-t-il déclaré, en ajoutant : *« Bien sûr, je ne me sens pas coupable, pas plus que la direction de la DGSE. Mais, si c'était à refaire, si j'avais pu deviner les conséquences, j'aurais été plus exigeant quant à la mission de surveillance.*

» L'association Greenpeace était, en effet, l'objet d'une attention vigilante, à juste titre, des services français de renseignement depuis plus de dix ans. Ce mouvement avait clairement exprimé sa volonté de nuire aux essais français dans le Pacifique. Il y avait déjà eu des expéditions contre le cœur de la dissuasion, la clé de voûte de notre système de défense. Il faut rappeler que la France est le seul pays dont les essais souterrains – sans risques, et cela constaté sur place par des savants français et étrangers – ont lieu à 2 000 kilomètres de la plus proche population. Pourquoi donc, alors, cet acharnement contre la France ?

» Il est clair qu'il fallait suivre les évolutions de cette flotte de Greenpeace, sans haine, connaître les intentions de déplacements, ne pas faire sauter un bateau à Auckland et attendre que la flotille approche de Mururoa, même si le Rainbow-Warrior *n'était pas, croyez-moi, un simple bateau de plaisance. Et là, notre marine nationale aurait su les tenir à distance. Le souci de trop bien faire, c'était d'anticiper sur l'événement en sabordant le bateau.*

» Alors, si c'était à refaire, j'aurais précisé, qu'ils y viennent donc, qu'ils viennent voir qu'il n'y a rien à redouter. Tout en les tenant à bonne distance du site, ne serait-ce que pour les protéger des récifs de corail fort dangereux. Mais voilà, l'aventure humaine est telle qu'il n'y a pas de linéarité dans les actions de l'homme. Il faut toujours craindre la dent de scie et on ne peut pas deviner où elle se produira. »

EN BREF

● **M. Riccardo Muti, « ambassadeur spécial » du HCR.** – Le chef d'orchestre italien Riccardo Muti a été nommé, samedi 29 juillet, *« ambassadeur spécial »* pour le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). – *(AFP.)*

● **Grande-Bretagne : quatre morts dans un accident d'hélicoptère.** – Un accident d'hélicoptère a fait quatre morts et deux blessés, mardi 1er août, sur la base militaire de Stanford Battle, dans le comté de Norfolk, en Angleterre. L'appareil, un Lynx de l'armée britannique, s'est écrasé lors d'un exercice, pour une raison encore indéterminée. – *(AFP.)*

Un message très personnel du Président de Rodin

MAINTENANT, JE SOLDE !

Première confidence : les stocks de tissus anciens, je ne supporte pas.
Dès qu'un tissu est un peu moins récent, même s'il est encore "Mode", même si sa qualité est magnifique, même s'il est génial, je solde.
Deuxième confidence : quand je solde tous ces articles, peu m'importe leur prix coûtant. Il faut que mes Soldes soient irrésistibles et les rabais considérables.
Troisième confidence :
j'aime trop mes clientes pour les décevoir. Il y a donc forcément des tas de tissus sensationnels soldés surtout pour vous faire plaisir. Mes Soldes, au fond, ce sont vos Soldes, car je n'ai pensé qu'à vous !

RODIN
36, CHAMPS-ÉLYSÉES PARIS

OUVERT EN AOUT
DE LA SIMPLE RETOUCHE AU PLUS BEAU VÊTEMENT
avec la garantie d'un grand maître tailleur
COSTUMES MESURE
à partir de 2 150 F
PANTALONS 650 F VESTONS 1 460 F
3 000 tissus
Luxueuses draperies anglaises
Fabrication traditionnelle
TAILLEURS, JUPES, VESTES
COSTUMES LÉGERS
UNIFORMES ET INSIGNES MILITAIRES
LEGRAND Tailleur
27, rue du 4-Septembre, Paris - Opéra
Téléphone : 47-42-70-61.
Du lundi au samedi de 10 h à 18 h

Le numéro du « Monde » daté 1er août 1989 a été tiré à 509 898 exemplaires

alarme automobile
VOLUMETRIQUE, TELECOMMANDE
SIRENE AUTO-ALIMENTEE
OUVERT EN AOUT 1499 F TTC OFFRE LIMITEE
46.07.44.36 SITRUK 45.26.46.46
AUTORADIOS - ALARMES - TELEPHONES DE VOITURE

Le Monde
SÉLECTION IMMOBILIÈRE
chaque mercredi (éditions datées jeudi)
Renseignements : 45-55-91-82. - Poste 4138

(Publicité)

Le Français en retard d'une fenêtre

Nos voisins d'Outre-Rhin les changent trois fois plus que nous. Pour lutter efficacement contre le bruit, le froid et les effractions, ISO-FRANCE-FENÊTRES vient poser dans la journée ces fenêtres qui sont la clé du confort. La technique exclusive du premier spécialiste parisien permet de gagner aussi en clarté. Garantie dix ans. Devis gratuit – Magasin d'exposition, 111, rue Lafayette (10e) Mº Gare du Nord. 48-97-18-18.